

GRAMM - R

ÉTUDES DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE

Aboubakar Ouattara (dir.)

Les fonctions grammaticales

Histoire, théories, pratiques



Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

La littérature grammaticale et linguistique répertorie diverses fonctions : sujet, complément d'objet, complément de circonstance, complément d'agent, apposition, apostrophe, attribut, épithète, etc. Combien de fonctions est-il utile de considérer ? Peut-on en construire le système d'ensemble ? Si oui, sur la base de quels critères explicites, explicatifs et cohérents ? Doit-on appliquer le rasoir d'Occam à l'inventaire des fonctions ? Comment, historiquement, les systèmes, s'ils existent, se sont-ils progressivement mis en place ? Quelle est l'étendue du registre terminologique de chaque fonction ou de chaque famille de fonctions ? Quelle est l'étendue du champ d'application couvert par telle fonction ou telle famille de fonctions ? Quelles sont les applications privilégiées de chaque fonction, de chaque famille de fonctions dans des domaines comme la grammaire de phrase, la grammaire de l'énoncé, la grammaire de texte, la linguistique de corpus, les traitements automatiques, l'enseignement/apprentissage du français et la recherche en linguistique théorique française ?

Ce sont là autant de questions et bien d'autres que ce livre affronte et discute dans un esprit attentif à l'histoire des fonctions grammaticales, à la pluralité des approches théoriques et des pratiques ; une posture épistémologique qui en fait un livre de contributions soucieux d'apporter des réponses innovantes et stimulantes.

Aboubakar Ouattara est un ancien élève de Bernard Pottier, Robert Martin, André Joly et Zadi Zaourou. Il est maître de conférences à l'université de Tromsø (Norvège). Ses recherches portent sur la linguistique pottérienne, la didactique du français et l'analyse linguistique des textes francophones.

Les fonctions grammaticales

Histoire, théories, pratiques



P.I.E. Peter Lang

Bruxelles • Bern • Berlin • Frankfurt am Main • New York • Oxford • Wien

Aboubakar OUATTARA (dir.)

Les fonctions grammaticales

Histoire, théories, pratiques

« GRAMM-R. Études de linguistique française »

N° 18

Publié avec le soutien de l'Institut for språkvitenskap på
Universitetet i Tromsø, N-9037 Tromsø, Norvège.

Tous les volumes de cette collection sont publiés après double révision
à l'aveugle par des pairs.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque
procédé que ce soit, sans le consentement de l'éditeur ou de ses ayants droit,
est illicite. Tous droits réservés.

© P.I.E. PETER LANG s.A.

Éditions scientifiques internationales

Bruxelles, 2013

1 avenue Maurice, B-1050 Bruxelles, Belgique

www.peterlang.com ; info@peterlang.com

Imprimé en Allemagne

ISSN 2030-2363

ISBN 978-2-87574-075-5 (paperback)

ISBN 978-3-0352-6330-5 (eBook)

D/2013/5678/71

Information bibliographique publiée par « Die Deutsche Nationalbibliothek »
« Die Deutsche Nationalbibliothek » répertorie cette publication dans la « Deutsche
Nationalbibliografie » ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site
<<http://dnb.de>>.

Remerciements

Cet ouvrage est publié avec le soutien financier de l'Institut des langues et sciences du langage de l'Université de Tromsø (Institutt for språkvitenskap på Universitetet i Tromsø). Nous lui sommes reconnaissant.

Notre reconnaissance va aussi à madame Fabienne Ricordel, alors attachée de coopération pour le français et directrice des cours auprès de l'ambassade de France en Norvège. Elle a permis le financement partiel de l'organisation du colloque par l'ambassade.

Notre reconnaissance va enfin à tous les participants au colloque, ainsi qu'aux personnes dont les noms suivent pour leur assistance à un moment ou à un autre : Bernard Pottier, Brice Lopez Grah, David Pineda, Dan Van Raemdonck, Émilie Menz, Geir Tore Voktor, Marc Wilmet, Serge Licius, Zouheir Bejaoui.

Table des matières

Présentation	13
---------------------------	-----------

Aboubakar Ouattara

PREMIÈRE PARTIE HISTORIQUE ET ESSAI DE REFONDATION

Les fonctions grammaticales. Historique, faits et réflexions, essai de refondation	23
---	-----------

André Rousseau

Extension, incidence et fonctions	45
--	-----------

Marc Wilmet

Le traitement des fonctions syntaxiques du français dans les grammaires scandinaves. Histoire, définitions et problèmes	63
--	-----------

Poul Søren Kjærsgaard

Le terme <i>complément</i> dans l'histoire de la grammaire et son utilisation dans la grammaire moderne. Définitions et précisions	75
---	-----------

Hans Petter Helland

DEUXIÈME PARTIE AU-DELÀ DES FONCTIONS GRAMMATICALES TRADITIONNELLES : LES FONCTIONS CASUELLES

Concepts, rôles actanciels et fonctions casuelles	91
--	-----------

Bernard Pottier

Les fonctions grammaticales dans les écrits de Bernard Pottier. Essai de synthèse	97
--	-----------

Aboubakar Ouattara

TROISIÈME PARTIE
FONCTIONS GRAMMATICALES, FORMALISMES LOGIQUES
ET GRAMMAIRE VALENCIELLE

Les fonctions du langage et les types fonctionnels	135
<i>Jean-Pierre Desclés</i>	
Quelle formalisation pour les fonctions grammaticales ?	165
<i>Marcel Cori</i>	
Les fonctions grammaticales en français moderne.	
Inventaire, critères définitoires et hiérarchie.....	185
<i>Marianne Hobæk Haff</i>	

QUATRIÈME PARTIE
FONCTIONS GRAMMATICALES ET FONCTIONS DISCURSIVES
DANS LA PHRASE ET DANS L'ÉNONCÉ

Quel doit être l'objet d'étude de l'analyse linguistique. La phrase ou l'énoncé ?	199
<i>Ingvald Sivertsen</i>	
Aussitôt la détermination effectuée, et toute prédication dehors, on dit le syntagme clôturé.	
Étude de structures entre syntagme et sous-phrase	209
<i>Dan Van Raemdonck</i>	
Frontières fonctionnelles et niveaux syntaxiques des segments détachés	223
<i>Franck Neveu</i>	
Syntaxe et fonctions discursives.	
Les constructions disloquées en français et en finnois.....	241
<i>Juhani Härmä</i>	
L'attribut du sujet. À la recherche de l'unité dans la diversité.....	251
<i>Peter Lauwers et Ludo Melis</i>	
Relations et fonctions syntaxiques.	
L'adjectif peut-il entrer dans le rang ?	263
<i>Sylvianne Rémi-Giraud</i>	
Le participe présent en français moderne	275
<i>Odile Halmøy</i>	

La grammaire selon Cavanna ou de la rose aux épines	285
<i>Anne-Rosine Delbart</i>	
Notices biographiques	297

Présentation¹

Aboubakar OUATTARA

Université de Tromsø

Ce livre est l'aboutissement du colloque international de linguistique française que nous avons organisé à l'Université de Tromsø les 26, 27, 28 et 29 octobre 2005 sur le thème suivant : *Les fonctions grammaticales : histoire, théories, pratiques*. Il totalise dix-sept contributions distribuées en quatre parties : (i) historique et essai de refondation ; (ii) au-delà des fonctions grammaticales traditionnelles : les fonctions casuelles ; (iii) fonctions grammaticales, formalismes logiques et grammair valencielles ; (iv) fonctions grammaticales et fonctions discursives dans la phrase et dans l'énoncé. Ces quatre parties structurent l'ouvrage et cristallisent divers centres d'intérêt. Ensemble, elles établissent un état des lieux de la complexité du thème : sa densité historique, sa diversité théorique et ses pratiques diversifiées. Autant de caractères qui imposent ce volume comme une somme critique et une perspective prometteuse quant à la question des fonctions grammaticales en français. Nous présentons ci-après chacune des contributions selon l'ordre affiché dans la table des matières.

¹ Nous avons plaisir à remercier Angélique Prick, Claude Rouget, Franck Neveu, Mathieu Valette et Olivier Soutet qui ont lu une première version de ce texte et nous ont fait profiter de leurs précieuses remarques. Aussi, nous tenons à présenter nos excuses à tous les contributeurs eu égard au retard accusé dans la publication de ce livre. En juillet 2012, tous ont été sollicités individuellement afin d'autoriser ou de refuser la publication de leur texte respectif, mais avant tout, afin de l'actualiser en vue de sa publication prochaine. Les réactions furent toutes positives, à l'exception de celle de Georges Kleiber dont le texte, « Le gérondif : fonction syntaxique ou catégorie grammaticale ? », avait, entre temps, paru ailleurs. Dans la plupart des cas, des retouches localisées ont été apportées aux textes par les auteurs. On trouvera dans les articles de Dan Van Raemdonck et d'Odile Halmøy les traces explicites de notre sollicitation. Zlatka Guentchéva a présenté une communication au colloque : « Fonctions discursives : topicalisation et focalisation ». Par manque de temps, elle n'a jamais soumis son texte. Un jour peut-être, les historiens de la discipline sauront-ils tirer de l'histoire de ce colloque des enseignements utiles.

André ROUSSEAU écrit à grands traits une histoire critique de l'étude des fonctions grammaticales depuis Platon et Aristote. Tour à tour, il analyse et évalue les fonctions mises en cause, les positionnements théoriques concernés et détermine les enjeux. Sa conclusion souligne qu'à ce jour, ce qui fait « défaut » à l'étude des fonctions grammaticales « c'est l'existence de critères clairs et formulables pour déterminer l'existence des fonctions ». Elle pose deux exigences pour une refondation de la problématique : d'une part, la prise en compte des analyses de Gottlob Frege, relativement au « calcul propositionnel », d'Alexius Meinong et Anton Marty, relativement à « la reconnaissance de la spécificité de l'énoncé [...] thétique » ; d'autre part, la prise en compte des critères morphologiques et morphosyntaxiques, c'est-à-dire des « faits de langue ».

Marc WILMET présente les résultats provisoires de sa recherche sur la question des fonctions grammaticales. Il discute la fiabilité de l'inventaire des classes de mots établi par les grammaires ainsi que l'éventail des fonctions classiques de la grammaire scolaire. Sous sa plume, le pronom devient « un syntagme nominal synthétique [...] » ; l'adverbe devient « un syntagme nominal prépositionnel synthétique [...] » ; « les prépositions et les conjonctions deviennent des adverbes [...] se partageant les opérations de ligature, de transposition, d'enchâssement » ; la grille des fonctions classiques se trouve redéfinie autour de trois familles de fonctions : fonction déterminative « constitutive du syntagme nominal par incidence externe des déterminants au noyau nominal » ; fonction complétive « constitutive du syntagme adjectival et du syntagme verbal par incidence externe des compléments au noyau adjectival ou au noyau verbal » ; fonction prédicative « constitutive de la phrase par incidence externe du prédicat au sujet ». Ses prises de position reposent sur la mise à profit de deux termes régulateurs : l'*extension*, emprunté aux Anciens, et l'*incidence*, emprunté à Gustave Guillaume².

Poul Søren KJÆRSGAARD concentre son attention sur le traitement des fonctions syntaxiques du français dans les grammaires scandinaves dès 1870. Il en dessine les contours historiques, l'actualité et les enjeux successifs jusqu'aux positionnements réformistes sémantiques qui sont les siens, et qui sont inspirés par les travaux de Ebbe Spang-Hanssen et ses collaborateurs, travaux visant à définir les fonctions syntaxiques par le biais de la pronominalisation.

² Les citations ressortissant aux classes de mots sont extraites de l'article de Marc Wilmet. En revanche, celles qui ressortissent aux fonctions sont extraites du résumé copieux présenté par lui en prélude à sa conférence plénière. Nous avons préféré ici les formulations du résumé copieux. Elles ne contrarient pas l'esprit des formulations qu'on trouve dans l'article.

Hans Petter HELLAND s'intéresse au terme *complément* dans l'histoire de la grammaire ainsi qu'à son utilisation dans la grammaire moderne. Il rappelle la paternité de ce terme attribué à Du Marsais ; la contribution significative de Beauzée quant à son développement et sa promotion ; le périmètre de son emploi à l'époque classique. Eu égard à la grammaire moderne, il souligne la fréquence d'emploi élevée de ce terme ; le large éventail des fonctions grammaticales couvertes par lui, ainsi que le déficit de précision reçu en héritage dont souffre sa définition. Pour remédier à ce déficit, il trouve dans les grammaires formelles modernes une définition plus précise qui induit la distinction opératoire entre *complémentation* et *adjonction*, *complément* et *adjoint*. L'article offre des exemples commentés de cette distinction.

Bernard POTTIER aborde la question des fonctions grammaticales en termes de fonctions casuelles envisagées méthodologiquement dans la dynamique du parcours communicatif de l'énonciateur. Sous sa plume, les fonctions casuelles sémantico-syntaxiques sont des rôles tardifs portés linguistiquement par des actants, tandis que les fonctions casuelles sémantico-conceptuelles qui les sous-tendent sont des rôles précoces portés par des entités. L'auteur conçoit donc deux états d'existence des fonctions casuelles encodés sémantiquement par l'énonciateur : (i) un état d'existence lié au niveau mental de la conceptualisation des événements à dire, où siègent les entités (noyau intentionnel) ; (ii) un état d'existence lié au niveau linguistique où siègent les actants, à travers le palier de la mise en langue du noyau intentionnel, et à travers le palier de la mise en discours, celui de l'expression des fonctions sémantico-syntaxiques par des marques spécifiques.

Aboubakar OUATTARA construit une synthèse du traitement des cas dans les écrits de Bernard Pottier. Il donne à lire, l'une après l'autre, une synthèse du cadre théorique de l'analyse des cas en en présentant l'esprit et les niveaux d'approche, et une synthèse de la systématique des cas qui met en évidence les étapes de la construction du système casuel d'ensemble, ainsi que le système d'ensemble lui-même. Il termine sa contribution par une étude pratique de grammaire casuelle pottérienne, qui montre la cohérence et la puissance explicative du système d'ensemble, vis-à-vis des réalisations discursives impliquant les cas.

Jean-Pierre DESCLÉS aborde la question des fonctions grammaticales sous le titre suivant : « Les fonctions du langage et les types fonctionnels ». Sa contribution s'inscrit théoriquement dans une perspective de Grammaire applicative et cognitive développée par lui et ses collaborateurs à la suite des travaux de Shaumyan. Dans celle-ci, la fonction d'une unité linguistique est « pensée [dynamiquement] comme un opérateur » qui s'applique « à un opérande pour construire un résul-

tat ». Autrement dit, chaque unité linguistique a partie liée à un type fonctionnel qui lui-même a, il va de soi, partie liée avec la fonction de celle-ci. L'auteur exemplifie et argumente son propos non sans lister les types fonctionnels en recourant à Church. Il livre les types suivants : morphologique, syntaxique, logique, logico-grammatical, énonciatif et sémantico-cognitif. Il en ressort une représentation de la langue comme « système stratifié de différents modules d'opérateurs et d'opérandes de différents types ». Sa contribution met aussi en évidence les fonctions du langage jugées nécessaires à l'expression de toute langue : prédication, détermination, quantification, subordination, transposition et énonciation.

Marcel CORI s'intéresse à la formalisation des fonctions grammaticales en référant au traitement automatique des langues. Il rappelle les contributions des grammaires d'unification fonctionnelle (Kay, 1985) et celles des grammaires lexicales fonctionnelles (Bresnan et Kaplan, 1982) desquelles il ressort que les fonctions peuvent jouer le rôle d'interface permettant de passer des « représentations syntaxiques superficielles des énoncés » aux « représentations des connaissances qui sont sous-jacentes à ces énoncés ». Sur cet acquis, il inscrit résolument sa contribution dans le cadre des grammaires d'arbres polychromes, inspirées de Milner (1989), et qui développent une formalisation syntaxique articulée autour de la notion de *position*. Les fonctions *sujet* et *épithète* lui servent de périmètre d'illustration de son propos.

Marianne HOBÆK HAFF situe sa contribution dans la filière théorique de la grammaire de dépendance issue de Michael Herslund. À sa suite, elle inventorie trois types de fonctions grammaticales : le sujet, l'objet et l'adjet. Elle les présente et les discute dans un exercice de comparaison avec les vues de Gilbert Lazard. Cette confrontation critique fait émerger les positions qui sont les siennes. Sa contribution complète les définitions de Michael Herslund et propose un continuum de la hiérarchie des fonctions, relativement au verbe. Par-dessus tout, elle illustre un débat critique interne à la grammaire valencielle sur la question des fonctions grammaticales du français moderne.

Ingvald SIVERTSEN traite la question des fonctions grammaticales dans le cadre des théories pragmatico-énonciatives. « Quel doit être l'objet d'étude de l'analyse linguistique : la phrase ou l'énoncé ? », se demande-t-il pour commencer. Son argumentaire conclut à l'idée que : (i) « [...] l'objet d'étude de l'analyse linguistique peut être soit la phrase, soit l'énoncé en tant que type » ; (ii) « [...] dans les cas où une phrase énonciative évoque une situation prototypique d'énonciation, cette situation, jointe à la prédication exprimée par la phrase, permet d'évaluer l'aptitude de celle-ci à accomplir un acte de langage donné, caractérisé par une certaine visée perlocutoire. Or dans les cas où un

énoncé type donné ne correspond pas à une situation prototypique d'énonciation facilement identifiable, cette situation s'assimile à la compétence linguistique et communicative d'un allocutaire habile, et la faculté de l'énoncé à accomplir un certain acte de langage dépend dans ces cas plus directement de la forme morpho-syntaxique de l'énoncé ». Sous sa plume, la question des fonctions grammaticales est une affaire de description des actes de langage appréhendés relativement à la phrase ou à l'énoncé.

Dan VAN RAEMDONCK étudie les groupes prédicatifs seconds dans les phrases du type « Il marche *la tête haute* ; *Le chat parti*, les souris dansent ; On dit *Pierre pressé* ; J'entends *Pierre chanter* ». Il nomme ces groupes « GP2 », « binômes » ou « structures binomiales ». Son étude s'inscrit dans le cadre d'une syntaxe « organisée par le critère de l'incidence guillaumienne ». Elle décrit syntaxiquement les binômes dans ce qu'ils ont de commun et détermine leur fonction syntaxique « dans la hiérarchie des structures intégrées à la phrase ». Au nombre des caractéristiques syntaxiques communes, elle souligne entre autres que les structures binomiales « entretiennent des rapports fonctionnels de dépendance avec la prédication première. Elles occupent une fonction dans la phrase, comme le ferait un syntagme ou une sous-phrase, et donc n'ont *a priori* pas d'existence seules ». Au nombre des fonctions syntaxiques, elle montre que « tout comme les autres structures intégratives [le syntagme, la sous-phrase, le discours re-produit], le binôme peut occuper les fonctions d'un terme normal de phrase » : noyau de phrase, déterminant de verbe, déterminant de relation, prédicat second, déterminant caractérisant du nom, prédicat second interne à une structure GP2 englobante, déterminant de connecteur prépositionnel, position de phrase.

Franck NEVEU aborde la question des fonctions grammaticales par celle « des frontières fonctionnelles et des niveaux syntaxiques des segments détachés ». Cette dernière lui paraît être « de nature à illustrer toute la difficulté et tout l'intérêt de la problématique des fonctions grammaticales [...] ». Sa démarche développe d'abord « quelques-uns des problèmes terminologiques et méthodologiques du détachement » : addition, adjonction, ajout, apposition, apostrophe, dislocation, actant, argument, constituant périphérique, constituant détaché, niveau syntaxique, niveau sémantique, microsyntaxe, macrosyntaxe, syntaxe interne, syntaxe externe, etc. Elle illustre ensuite la question « des frontières fonctionnelles et des niveaux syntaxiques des segments détachés » par l'examen de trois grands types de détachement : détachement par redoublement actanciel, détachement par caractérisation actancielle, détachement par expansion de relation prédicative. Ensemble, ils couvrent ici quatre types de segments détachés : segment

vocatif, segment apposé, segment disloqué, segment extraposé. L'étude par lui menée se présente aussi comme « un préalable indispensable à la question des représentations conceptuelles de la phrase, et plus largement de la segmentation du discours ».

Juhani HÄRMÄ présente une théorie d'expression comparée des constructions disloquées en français et en finnois. Sa contribution détermine la paternité du terme *dislocation* (Bally), dresse un panorama historique de travaux significatifs sur la dislocation et en propose une définition caractéristique. L'examen de son corpus favorise pour chaque type de dislocation (dislocation à gauche/dislocation à droite), la liste des fonctions discursives attestées. Il ressort de son étude que le français est plus sensible à la dislocation que le finnois ; que cette différence de sensibilité a partie liée avec leur différence typologique et, partant, leurs différences structurelles quant à la flexibilité de l'ordre des constituants.

Peter LAUWERS et **Ludo MELIS** portent leur attention sur la fonction *attribut du sujet*. Ils en établissent un inventaire des constituants qu'ils examinent et structurent à l'aide d'un critère, la pronominalisation en *le*, dénommé « critère de la proportionnalité du constituant postverbal et d'une pro-forme ». Leur entreprise aboutit, au-delà de la structuration polaire de l'inventaire, à la définition « de zones de transition où interviennent certains facteurs [contextuels] qui affectent les rapports de proportionnalité ». L'article est un exercice critique de clarification et d'approfondissement de la fonction *attribut du sujet* : une invitation à une reconception du périmètre de cette fonction.

Sylvianne RÉMI-GIRAUD prend pour objet de réflexion les fonctions syntaxiques de l'adjectif qualificatif. Elle « constate que [...] l'adjectif [...] bouscule les principes d'analyse et la terminologie généralement adoptés dans la description des fonctions syntaxiques » et se demande si l'adjectif est une catégorie à part. Autrement dit, si la catégorie qu'elle est « peut entrer dans le rang ? ». Pour ce faire, elle inventorie et exemplifie les fonctions de l'adjectif. Elle discute ces fonctions en comparaison avec celles des autres catégories. Tout cela, sans perdre de vue deux « types de relations mises en œuvre dans les fonctions syntaxiques » : (i) les relations syntaxiques « de dépendance hiérarchique qui s'établi[sent] entre deux mots lexicaux et qui construi[sent] les syntagmes » ; (ii) les relations syntaxiques « logico-sémantiques qui s'établi[sent] entre le SN (sujet) et le SV (prédicat) et qui construi[sent] l'unité propositionnelle dont la phrase canonique offre la forme la plus achevée »³. L'aboutissement de sa réflexion est que « l'adjectif fait

³ Il importe de noter ici que l'auteure exclut de son étude un autre type de relation : « Je ne prendrai pas en compte, écrit-elle en note de bas de page, un troisième type de relation (déterminant + nom), qui met en relation un mot lexical et un mot grammatical et construit le SN ».

“chambre à part” dans le système des fonctions syntaxiques » ; il ne souscrit pas « aux critères d’analyse et à la terminologie appliqués aux autres catégories ». Toutefois, elle argumente positivement sur la possibilité de faire « entrer l’adjectif dans le rang », à condition de ne pas perdre de vue sa propriété d’incidence externe à un support nominal. Au nom de cette propriété ainsi perçue, « les différentes fonctions de l’adjectif ne seraient donc qu’un trompe-l’œil ».

Odile HALMØY étudie les fonctions et les emplois du participe présent (Ppr) en français moderne, dans un corpus de textes typologiquement différents : articles de presse, romans et langues de spécialité. L’étude croise les fonctions du Ppr, inventoriées au nombre de cinq, avec leurs fréquences d’emploi dans les textes considérés. Le résultat est ce qui suit : « (i) les emplois du Ppr sont très inégalement répartis, selon la fonction du Ppr et suivant le type de texte ; (ii) le Ppr est surtout vivant dans la presse en fonction d’épithète postposée directement à un support nominal, où les configurations sont souvent conformes à un même modèle ; (iii) la périphrase [*aller V-ant*] est quasi inexistante dans les trois types de texte ; (iv) le Ppr en construction absolue est relativement moins usité, sauf dans quelques tournures “grammaticalisées” de type *la chaleur aidant, le soir tombant* ; (v) le Ppr n’est jamais attribut du sujet en français moderne. Il est littéraire en fonction d’attribut de l’objet ; (vi) on observe une plus grande similarité des emplois du Ppr dans la presse et notre texte de spécialité que dans la fiction : là, ce sont surtout les Ppr attributs libres (apposés) qui ont un rôle dominant ».

Anne-Rosine DELBART produit une critique de « l’enseignement scolastique » de la grammaire « en France et dans les pays de culture française ». Elle centre sa critique sur la distinction des verbes en transitifs/intransitifs. Elle démontre l’inconsistance de celle-ci ainsi que sa survivance dans des grammaires actuelles de notoriété certaine produites par des linguistes. Son article expose les difficultés de définition et de détermination rigoureuses d’un certain nombre de fonctions grammaticales au premier rang desquelles les compléments liés au verbe. Elle préconise en définitive une grammaire critique et rénovée, affranchie des contradictions issues de « l’enseignement scolastique ».

PREMIÈRE PARTIE

HISTORIQUE ET ESSAI DE REFONDATION

Les fonctions grammaticales

Historique, faits et réflexions, essai de refondation

André ROUSSEAU

Université Charles de Gaulle – Lille 3 L.D.I UMR 7187 –
Université de Paris 13

L'étude des fonctions grammaticales est indissociable de la conception de l'énoncé et de l'analyse proposée pour la structure de la proposition. La proposition représente bien l'association dans la pensée¹ de deux éléments, l'un de nature référentielle et l'autre de nature prédicative. L'examen des fonctions grammaticales en français ne peut se faire que dans un cadre général, car les fonctions traditionnellement reconnues en français ont été établies aussi bien dans des grammaires du français (Buffier, Girard, d'Olivet, etc.) que dans le cadre d'authentiques grammaires générales (la *Grammaire de Port-Royal*, la grammaire de Beauzée, la syntaxe de Tesnière, etc.). La terminologie employée pour décrire la proposition et ses composants véhicule toujours des visions sous-jacentes.

La proposition semble avoir été d'abord conceptualisée dans l'Antiquité comme un **jugement**, d'où l'emploi par exemple en grec du terme *kategorema*, qui signifie initialement « accusation » et qui a peu à peu perdu son sens fort dans la sphère de la logique d'Aristote pour s'affaiblir en « jugement », puis en « prédicat ». Fr. Nef écrit : « Le terme d'Aristote pour proposition est *logos apophantikos* ou *apophansis*. Une *apophansis* est "l'action de montrer, de produire au grans jour" » (1993 : 26). Dans la même veine, le latin *prædicatum*² indique « ce qui est proclamé par le *præcor* "crieur public" », auquel se rattache aussi l'idée d'un processus cognitif : réaliser une proposition, c'est donc

¹ Nous renvoyons ici à une citation d'Aristote : « la liaison et la séparation sont dans la pensée » (1027b30).

² Qui pourrait être de même racine, d'après le *DELL* d'Ernout/Meillet.

« faire connaître, porter à la connaissance » un contenu susceptible d'être vrai ou faux.

La phrase a été conçue également comme l'image d'un « drame », mot signifiant étymologiquement « action » ; Tesnière écrit : « Le nœud verbal, que l'on trouve au centre de la plupart de nos langues européennes, exprime tout **un petit drame**³. Comme un drame en effet, il comporte obligatoirement un **procès**, et le plus souvent des **acteurs** et des **circonstances** » (p. 102, § 48,1). Pour Tesnière, cette métaphore permet d'accéder à la conception structurale de la phrase : « Transposés du plan de la réalité dramatique sur celui de la syntaxe structurale, le procès, les acteurs et les circonstances deviennent respectivement le **verbe**, les **actants** et les **circonstants** » (*ibid.*, § 48,2).

Cette métaphore récurrente chez Tesnière existait déjà sous la même forme chez A.A. Dmitrievskij (1859-1929), qui écrit dans ses *Remarques pratiques sur la syntaxe russe* (1877) : « la proposition est un drame, la représentation de la pensée par le mot, qui est comme un acteur de l'action de la pensée » (fasc. 3, p. 12) ; « les objets-compléments sont les personnages de la scène, les circonstants sont la scène elle-même, et la proposition est le drame de la pensée » (fasc. 4, p. 76)⁴. Nous avons retrouvé la même image également dans un ouvrage antérieur d'Henri Weil (1818-1909), *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes* (1844), où figure ce passage :

La loi de la syntaxe [...] veut que nous revêtions nos pensées d'une forme, non pas métaphysique, mais essentiellement dramatique. L'être qui agit, l'action, l'être qui subit le choc de l'action, celui qui en est affecté d'une manière plus indirecte, le temps, le lieu de la scène, etc., voilà les rôles et les éléments du drame syntaxique. Les rapports grammaticaux ne sont que les relations qui existent entre les personnages immuables de ce drame (1844 : 16).

En liaison étroite avec cette vision « dramatique », dynamique et parfois tissée avec elle, se profile une troisième conception où la phrase apparaît davantage comme la représentation par l'auteur d'un « état de choses » dont il a été témoin direct, indirect ou imaginaire : il fabrique sa propre vision d'un procès, qui n'est plus immuable, mais au contraire soumis aux différentes perceptions possibles, dont la marque linguistique est généralement l'ordre des éléments.

Des trois grandes conceptions présentées rapidement, qui se sont succédé chronologiquement dans l'histoire grammaticale et que nous

³ Tesnière emploie lui-même les caractères gras ; nous suivons son choix.

⁴ Cf. A. Rousseau (2002b : 100-101).

avons essayé de caractériser, à savoir : la proposition comme jugement, la proposition définie par sa composition naturelle, la proposition modulée par le sentiment, on est frappé par la part grandissante attribuée à l'intervention humaine et psychologique, comme si le langage s'était libéré pour devenir une propriété appartenant en propre à l'homme.

1. Les fonctions dans la tradition grammaticale issue d'Aristote

La question des fonctions est liée à celle des relations entretenues entre les membres de l'énoncé. On a même souvent confondu nature (par ex. nom-verbe) et fonction (par ex. sujet-prédicat). La tradition grammaticale issue d'Aristote a conduit à deux analyses profondément différentes de la proposition : une première analyse binaire en **sujet et prédicat** qui s'est élargie, sous l'égide du prédicat, à partir du XVIII^e siècle ; une autre analyse, toujours binaire, en **thème et rhème**, représentant des fonctions discursives, qui sous l'impulsion de l'École de Prague vont s'élargir à thème, rhème, report⁵.

La confusion entre sujet et thème a sa source chez Aristote⁶ dans le mot *hypokeimenon*, qui signifie littéralement « ce qui est à la base/au fondement » ou « ce qui est enfoui/sous-jacent ». Il peut donc indiquer soit ce qui est au départ de l'énoncé, soit ce qui est sous-jacent dans l'énoncé (Aristote ouvre ici la porte au zéro). Ce terme grec, rendu en latin par *sub-jectum*, est tellement large qu'il peut désigner aussi bien le sujet que le thème ou même toute allusion à la situation non directement exprimée dans l'énoncé.

À cette ambiguïté déjà redoutable s'ajoute une question délicate : Quelle place, dans le cadre de l'analyse en fonctions, est réservée à la distinction remontant à la scolastique entre **dictum** et **modus**, qui spécifie la manière dont il faut concevoir l'assertion du **dictum** : possible, impossible, nécessaire, contingent, par ex. ? Aristote (384-322) a bien été le premier à proposer le quaterne des modalités, mais il n'a pas intégré les modalités dans son analyse de la proposition – ce qu'en revanche a fait Pierre Abélard (1079-1142) beaucoup plus tard en distinguant deux positions du « modus », soit enclavé dans la proposition – ce qui caractérise pour lui les propositions vraiment modales –, soit isolé ou extrait – ce qui soumet le contenu propositionnel à un adjectif de jugement de valeur. À ces deux positions correspondent deux interprétations sémantiques distinctes, qu'il dénomme respectivement, dans son commentaire du *De Interpretatione*, le « sens divisé » (*per divisionem*) et le « sens composé » (*per compositionem*) :

⁵ Avec des différences terminologiques selon les auteurs et les écoles.

⁶ *Catégories* II.

(1) Socratem // possible est // currere, (= Socrates possibiliter currit)
« Pour Socrate, il est possible de courir » ;

(2) Possible est // Socratem currere
« que Socrate coure est possible ».

Pour Abélard, seul (1) est une proposition modale, alors que dans (2) la modalité acquiert un comportement d'adjectif. Les contemporains d'Abélard fixeront cette distinction comme « modalité de re » dans (1) et « modalité de dicto » dans (2).

La grammaire grecque fait apparaître un énorme fossé entre la nature des éléments que l'on identifie dans la langue et l'analyse fonctionnelle de la proposition, qui reste attachée au caractère binaire. Aristote reconnaissait trois éléments : *thema* et *rhema*, les deux partenaires de la logique de la proposition et également *syndesmos* « conjonction »⁷, élément fondamental pour la logique des connecteurs. Chez Denys le Thrace (170-90) et chez Apollonios Dyscole (II^e siècle apr. J.-C.) le nombre de classes de mots (ou parties du discours) reconnues était déjà de huit. Le cas d'Apollonios Dyscole est d'ailleurs révélateur : bien que reconnaissant huit « parties du discours », il rappelle que « toutes les autres parties de phrase se laissent ramener à la construction du verbe et du nom »⁸. Puis vient le passage essentiel : « On montrera plus à fond dans le traité *De la construction* que les parties de phrase les plus fondamentales sont les noms et les verbes, et que les autres se laissent ramener au bon fonctionnement de celles-là – les articles au service des casuels ou assimilés, les adverbes au service des verbes et les prépositions au service des deux »⁹.

Comme une proposition logique n'a ni énonciateur, ni circonstances d'énonciation¹⁰, il y aurait naturellement lieu de faire une place à des fonctions énonciatives, marquées par les éléments déictiques (*ego*, *hic*, *nunc* et les morphèmes temporels).

⁷ Nous nous fondons ici sur Quintilien (I IV 18) : « Les Anciens, parmi eux Aristote et Théodecte, ne connaissaient que les *verbes*, les *noms* et les *conjonctions*. [...] Peu à peu, le nombre (des parties du discours) fut augmenté par les philosophes, surtout stoïciens : les *articles* furent ajoutés aux *conjonctions* ; puis ce furent les *prépositions* ; aux *noms* on ajouta l'*appellatif*, puis le *pronom*, puis un mixte du nom et du verbe, le *participe*, et aux verbes eux-mêmes on ajouta l'*adverbe*. »

⁸ Cité d'après Jean Lallot (1997 : 32).

⁹ Toujours cité d'après Jean Lallot (*ibid.*).

¹⁰ C'est à ce prix que l'on peut déterminer une valeur de vérité immuable.

2. Le développement des « fonctions grammaticales » proprement dites

Les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles nous montrent comment est née pas à pas **l'analyse en fonctions** et comment le nombre de ces fonctions a progressivement augmenté. Aucune autre tradition grammaticale dans l'Europe de cette époque que celle représentée par les grammairiens français des XVII^e et XVIII^e siècles n'est de nature à rivaliser avec elle.

2.1. Le point de départ

Le point de départ de la tradition française est naturellement fourni par la *Grammaire générale et raisonnée* (1660) d'Arnauld et Lancelot¹¹. Les fonctions reconnues au niveau de la proposition sont définies par les deux premières « maximes » (1660 :105) : « La première, qu'il n'y a jamais de nominatif qui n'ait rapport à quelque verbe exprimé ou sous-entendu, parce que l'on ne parle pas seulement pour marquer ce que l'on conçoit, mais pour exprimer ce que l'on pense de ce que l'on conçoit, ce qui se marque par le verbe » ; « La deuxième, qu'il n'y a point aussi de verbe qui n'ait son nominatif exprimé ou sous-entendu, parce que le propre du verbe étant d'affirmer, il faut qu'il y ait quelque chose dont on affirme, ce qui est le sujet ou le nominatif du verbe, quoique devant les infinitifs il soit à l'accusatif ; *Scio Petrum esse doctum* ». La conception de la *Grammaire de Port-Royal* s'inscrit dans la droite ligne d'Aristote : une proposition est un lien entre deux fonctions grammaticales : sujet + prédicat.

2.2. Le Père Claude Buffier et sa *Grammaire française sur un plan nouveau* (1707)¹²

Le Père Buffier (1661-1737) effectue le premier le pas décisif en passant de la proposition (sujet-prédicat) à la phrase, qui comporte d'autres fonctions et en ouvrant prudemment une brèche dans la toute-puissante association « sujet-prédicat ». Commenant par rendre hommage au couple « royal » de la grammaire d'alors : « Le *nom* et le *verbe* sont les plus essentielles parties du langage : puisque tout langage se réduit à exprimer le sujet dont on parle, et ce que l'on en affirme » (p. 45, § 69), il ajoute aussitôt au § 70, le suivant immédiat : « L'un et l'autre (c'est-à-dire le nom et le verbe) sont susceptibles de diverses circonstances ou modifications¹³. Si je dis *Le zèle agit*, voilà un nom et

¹¹ Communément connue sous le nom de *Grammaire de Port-Royal*.

¹² Nous possédons une édition ultérieure, de 1732 ; nos citations sont faites d'après cette édition, peut-être la quatrième ou la cinquième.

¹³ C'est nous (A.R.) qui soulignons.

un verbe sans aucune modification ; mais si je dis *Le zèle sans prudence agit témérairement*. Voilà le nom et le verbe chacun avec une modification ou circonstance. »

Buffier ne parle pas de *terme* ou de *complément*, mais de *régime*, employé à la fois pour les noms (*un ami de plaisir*) et pour les verbes. Dans le chapitre appelé *Des modificatifs* :

Ce sont des mots [...] établis exprès pour exprimer des circonstances du nom ou du verbe, et qui ne servent qu'à cette fonction. Les **modificatifs** s'expriment en trois manières plus remarquables : 1°) par une expression qui a d'elle-même un sens complet et sans aucun régime, 2°) par une expression qui n'a un sens complet qu'avec le secours d'un autre mot qui en est le régime ; 3°) par une expression qui sert à marquer le rapport des mots ou des phrases, entre lesquelles elle forme et indique une sorte de jonction (p. 73).

Fort habilement, Claude Buffier montre la parenté entre les trois types de modificatifs : « Certains mots sont adverbes, prépositions et conjonctions en même temps comme *après* :

- (5) *Il vint après*, il est là adverbe ;
- Après vous*, il est là préposition ;
- Après que j'eus parlé*, il est là conjonction. »

Faisant la distinction entre nature grammaticale et fonction syntaxique, son bilan est très positif, car il est le premier (à notre connaissance) à identifier autant de fonctions : le sujet, le verbe, le double régime du verbe – qui préfigure la théorie du double objet¹⁴ –, les modificatifs.

2.3. *L'Abbé Gabriel Girard et ses Vrais Principes de la Grammaire Française (2 tomes, 1747)*

L'Abbé Gabriel Girard (1677-1748), célèbre par ses *Synonymes François* (1^{re} éd. en 1740), va dresser quelques années plus tard dans sa *Grammaire* le premier le tableau à peu près complet des grandes fonctions grammaticales et syntaxiques. C'est le premier passage de cette longueur dans une grammaire scientifique pour une question qui ne semblait pas jusque-là fondamentale.

Il commence par une allégeance rapide et originale dans sa terminologie, ce qui veut dire qu'elle est purement conventionnelle : « Je trouve qu'il faut d'abord un sujet et une attribution à ce sujet ; sans cela on ne dit rien ». Mais le fait important, et qui est entièrement neuf, c'est qu'il propose aussitôt une description objective des parties constitutives de la phrase :

¹⁴ Cf. A. Rousseau (1992).

Je vois ensuite que l'**attribution**¹⁵ peut avoir, outre son **sujet**, un **objet**, un **terme**, une **circonstance modificative**, une **liaison** avec une autre, et de plus un **accompagnement étranger** ajouté comme un hors-d'œuvre, simplement pour servir d'appui à quelqu'une de ces choses ou pour exprimer un mouvement de sensibilité occasionné dans l'âme de celui qui parle. **Voilà donc sept parties constitutives ou sept différentes fonctions que les mots doivent remplir dans l'harmonie de la phrase.**

Enfin la grammaire française a osé ; elle est enfin sortie de cet état de léthargie ou d'ankylose prolongée dans lequel l'avait plongée la doxa d'Aristote, reprise par Port-Royal. Et Gabriel Girard de bien fixer le contenu de sa pensée en attribuant à chacune des fonctions un nom spécifique : le **SUBJECTIF**, l'**ATTRIBUTIF**, l'**OBJECTIF**, le **TERMINATIF**, le **CIRCONSTANCIEL**, le **CONJONCTIF** et l'**ADJONCTIF**.

Cet immense mérite, celui d'avoir établi une grille des fonctions qui est, à peu de choses près, celle qui est encore en usage aujourd'hui, lui est parfaitement reconnu par l'Abbé Fromant dans ses *Réflexions sur les Fondements de l'Art de parler* Paris, Prault (1749), plus connues sous le nom de *Supplément à la Grammaire générale et raisonnée*¹⁶.

2.4. *Nicolas Beauzée et sa Grammaire générale* (2 volumes en 1767)

Nicolas Beauzée, qui avait succédé à Dumarsais pour l'*Encyclopédie* en 1756, publie en 1767 une *Grammaire générale*. Il va poursuivre dans le domaine des fonctions l'œuvre entreprise vingt ans plus tôt par l'Abbé Girard, si bien qu'à eux deux ils ont complètement renouvelé l'arsenal des fonctions grammaticales ou syntaxiques. S'appuyant sur Dumarsais, Beauzée traite la syntaxe dans le second tome de sa *Grammaire*, effectuant une distinction essentielle entre

1) « la matière grammaticale de l'énoncé », ce qu'il formule de manière nuancée :

La matière grammaticale de la Proposition, c'est la totalité des parties intégrantes dont elle est composée, et que l'analyse réduit à deux, savoir le *sujet* et l'*attribut*. Le *sujet* est la partie de la Proposition qui exprime l'être dont l'esprit aperçoit en soi-même l'existence sous telle ou telle relation à quelque modification ou manière d'être. L'*attribut* est la partie de la Proposition qui exprime l'existence intellectuelle du sujet sous telle ou telle relation à quelque modification ou manière d'être. (tome II : 7-8)

¹⁵ Il commence sa description par l'**attribution**, qui est ainsi promue au rang de membre central de la phrase, car les autres fonctions en sont dépendantes.

¹⁶ Qui se trouve aux pages 364 ss de l'édition de la *Grammaire générale et raisonnée* en 1749.

2) « les différentes sortes de compléments »¹⁷ : Beauzée emploie le terme **complément** et il en propose une typologie sous deux aspects, qui font déjà preuve d'une certaine maturité linguistique : distinguant soigneusement « la forme de l'expression » (*avec soin, pour nous, raison favorable, sans répondre, honnêtement*) de l'« effet de leur signification », il fait appel au « vers technique dont se servent les rhéteurs pour caractériser **les différentes circonstances d'un fait** : *quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando* », formule qui figure dans tous les traités de rhétorique de l'époque – ce qui lui permet de distinguer au plan grammatical l'*objet*, le *lieu*, l'*instrument* et les *moyens de l'action*, le *complément circonstanciel de cause* et le *complément circonstanciel de temps*.

Si l'on fait la synthèse entre les analyses de l'Abbé Girard et celles de Nicolas Beauzée, on obtient une liste des fonctions grammaticales qui est pratiquement celle enseignée dans les écoles à l'heure actuelle.

3. Les solutions alternatives

Dans l'histoire de la pensée grammaticale et logique, trois théories alternatives sont apparues à l'époque moderne : elles ont ceci de commun qu'elles se présentent toutes comme une tentative d'évitement, de contournement des fonctions grammaticales, héritées de la tradition gréco-latine et élargies au XVIII^e siècle.

3.1. La syntaxe logique de Gottlob FREGE

Gottlob FREGE (1848-1925), professeur de mathématiques à l'Université d'Iéna¹⁸, a essayé de proposer des solutions à la crise des mathématiques, créant tout même coup une théorie de la logique mathématique, à la fois comme syntaxe logique et comme sémantique logique, dont seul le premier volet sera évoqué ici. Il a été redécouvert depuis quelques décennies et il est actuellement reconnu comme le père fondateur de la logique moderne. Frege démontre pour la première fois dans la *Begriffsschrift* (1879) qu'une langue symbolique logique est capable d'exprimer de manière univoque les propriétés logiquement pertinentes des propositions.

Après avoir réhabilité la notion de proposition, pourvue d'une « valeur de vérité », Frege rejette l'analyse traditionnelle en « sujet-prédicat », déjà ébranlée par Kant, et lui substitue la distinction entre *fonction* et *arguments*. La valeur de vérité lui permet de passer de

¹⁷ Ce qui est le titre de la page 53.

¹⁸ Il a lui-même publié un article en français (le seul qu'il ait publié en langue étrangère) : *Le nombre entier*, in *Revue de Métaphysique et de Morale*, n° 3, 1895, pp. 73-78.

l'équation à la proposition. « On peut, écrit Frege, envisager de décomposer les propositions assertives (= affirmatives) comme les équations, les inéquations et les expressions analytiques en deux parties, dont l'une est fermée sur soi et dont l'autre réclame un complément, est insaturée » (éd. Patzig, p. 91). Ainsi, dans

(6) César conquiert les Gaules

Frege appelle *fonction* la partie insaturée « conquiert les Gaules » et *argument* « César ». Il transpose ensuite cette analyse sur des expressions nominales comme *La capitale de l'empire allemand*, où « la capitale de » est la fonction et « l'empire allemand » l'argument.

Quel est l'avantage d'avoir remplacé « prédicat » par « fonction » ? Frege a dénoncé le premier la confusion faite dans les syllogismes proposés par Guillaume d'Occam¹⁹ entre des propositions générales quantifiées (*Tous les hommes sont mortels*) et des propositions singulières (*Socrate est mortel*). Pour Frege, ces deux propositions relèvent d'un traitement logique différent : si le second énoncé indique une simple relation d'appartenance : « mortel $\supseteq$ Socrate », le premier est caractérisé par une relation de subordination entre deux fonctions :

(7) $(\forall x) (Hx) \rightarrow (Mx)$,

ce qui se lit ainsi : « pour tout x (= quel que soit x), si x est un homme, alors il est mortel ».

La question des fonctions grammaticales est ici totalement occultée, dépassée par des relations beaucoup plus puissantes.

3.2. *La syntaxe structurale de Lucien Tesnière (1959)*

La pièce maîtresse de la syntaxe de Tesnière (1893-1954)²⁰ est la théorie de la connexion et la représentation hiérarchisée de la phrase qui en découle. Le second pilier, complément indispensable du premier, est représenté par la théorie de la translation. Les représentations en graphes, baptisés **stemmas**, sont loin d'être une invention de Tesnière ; il les a repris de grammairiens scolaires russes, allemands, voire américains. Il en va de même pour la notion de **translation**. Mais ce qui fait l'originalité de son ouvrage, c'est qu'il a su ordonner ces notions éparses et disparates chez ses prédécesseurs en une théorie cohérente et puissante – ce qu'aucun syntacticien n'avait réussi à réaliser avant lui.

¹⁹ Le syllogisme est le suivant : Tous les hommes sont mortels ; Or Socrate est un homme ; Donc Socrate est mortel.

²⁰ Voir A. Rousseau & H. Portine (2002) pour une présentation critique de la syntaxe de Tesnière.

Sa théorie, fondée sur la dominance du prédicat²¹, distingue deux types de fonctions : les actants, dont le nombre est déterminé par la valence du verbe (comprenant les fonctions sujet, objet 1 et objet 2) et les circonstants, considérés comme facultatifs. Si cette théorie n'apporte par elle-même aucun élément nouveau pour l'étude des fonctions, du moins a-t-elle le mérite de faire avancer la réflexion. La définition embarrassée et *ad hoc* du tiers actant chez Tesnière : « au bénéfice ou au détriment duquel se réalise l'action » :

- | | | |
|--------------|-------------|-------------|
| (8a) donner | de l'argent | à quelqu'un |
| (8b) prendre | de l'argent | à quelqu'un |

montre, à mon sens, la nécessité d'introduire une distinction capitale entre des **fonctions vraiment référentielles** par rapport à la représentation que l'on peut avoir du contenu de l'énoncé et des **fonctions purement différentielles, grammaticalisées**²².

3.3. La « grammaire des cas » de Ch. FILLMORE

Ch. J. Fillmore (1968) a mis en place des **rôles sémantiques**, appelés parfois « **cas profonds** », afin d'éviter les déconvenues liées à l'application stricte des fonctions syntaxiques traditionnelles. Ces rôles, qui ont connu plusieurs remaniements et élargissements, soit de Fillmore lui-même, soit d'autres linguistes (Anderson, Jackendoff), gravitent autour du verbe, comme s'il s'agissait d'une sémantique ajoutée au stemma de Tesnière. Ces rôles concernent **l'agentif, l'expérient, l'instrumental, l'objet, le locatif, le temps**, auxquels il est possible d'ajouter **la cause, le but**, etc.

Les faits qui ont conduit à l'établissement des rôles sémantiques sont ceux qui alimentent la critique des fonctions syntaxiques : d'une part, une même fonction syntaxique traditionnelle (ex. sujet) peut représenter successivement, suivant la nature du noyau verbal auquel elle est associée, chacun des rôles sémantiques et, corollairement, tous les rôles sémantiques peuvent fonctionner comme n'importe laquelle des fonctions syntaxiques (sujet, objet I, objet II, circonstanciel, etc.).

Les rôles sémantiques soulèvent la question de leur nature : dans quelle mesure est-on encore ici dans la description de la langue, système abstrait de relations (au sens le plus général) et non dans le décalque de la réalité ? Le soupçon est d'autant plus grand que les rôles sémantiques sont par nature universels : si le mot *clef* représente invariablement un

²¹ Même si Tesnière n'emploie, à dessein, pratiquement jamais ce terme.

²² À cet égard, nous pouvons rappeler l'existence de deux types de fonctionnement des cas : des « cas locaux » exprimant des relations spatiales, comme en finnois, en gothique (Rousseau, 1993) ou en latin, et des « cas grammaticaux » (si l'on peut dire !), exprimant des fonctions syntaxiques.

instrumental. – quelle que soit sa fonction syntaxique réelle –, c'est que la théorie est fondée sur une vision anthropocentrique du monde, reportée ensuite sur la langue, vision dans laquelle l'énoncé de base ne peut être que :

(9) L'homme ouvre la porte avec une clef.

On privilégie en somme un type d'énoncé dont tous les autres seraient dérivés.

Les solutions alternatives envisagées par différents auteurs, qu'ils soient linguistes ou logiciens, n'apportent pas de solution satisfaisante à la question des fonctions.

4. Réflexion sur les cadres dans lesquels s'inscrivent les types d'énoncés

Il nous semble impossible de poursuivre la discussion en évitant une question incontournable et fondamentale, qui se pose en amont et qui conditionne toute la réflexion : quel type d'acte ontologique réalise-t-on quand on produit un énoncé ? Les énoncés relèvent-ils tous d'un type unique ?

L'analyse traditionnelle en « fonctions grammaticales » est liée à la conception non moins traditionnelle d'un modèle unique de phrase, rarement remis en cause. Or il nous semble important de tenir compte de l'apport des philosophes du langage et des logiciens (par ex. Kant), qui ont proposé de distinguer entre **énoncé catégorique** et **énoncé thétique**. Par ailleurs, il existe une analyse communicative de l'énoncé distinguant un **thème** et un **rhème**.

4.1. Énoncé catégorique vs énoncé thétique

Franz Brentano (1838-1917)²³, ancêtre de la phénoménologie, et surtout deux de ses disciples, Alexius von Meinong (1853-1920) et Anton Marty (1847-1914), ont été les premiers à montrer l'opposition entre deux manières de concevoir les objets et par conséquent de présenter un procès :

♦ pour Meinong, auteur de la *Théorie des objets* (1904), la différence essentielle réside entre le *Sein* (« être ») et le *So-sein* (litt. « être-ainsi »). Cette différence ontologique a une conséquence immédiate sur la visée d'une phrase, distinguant ainsi deux types radicalement différents, irréductibles l'un à l'autre.

♦ ainsi peut-on opposer, comme l'a fait Marty en 1918, deux types d'énoncé : soit l'énoncé décrit les propriétés d'un être ou d'un objet déjà

²³ Il était le neveu du poète romantique allemand Clemens Brentano (1778-1842).

posé, peu importe qu'il existe réellement ou non ; soit l'énoncé promet à l'existence un être, un objet ou un fait nouveau, qui n'étaient pas mentionnés auparavant ; c'est le phénomène dit de l'hypostase²⁴.

Frege a apporté dans sa théorie sémantique (*Sens et référence*, article programmatique de 1892) une pierre à cet édifice en créant la notion de présupposé (*Voraussetzung*) et notamment le présupposé d'existence. L'expression même « présupposé d'existence » ne prend son sens plein que dans le cadre de cette théorie²⁵, sinon il n'est qu'une banalité sans grande consistance. Le linguiste danois Otto Jespersen avait de son côté proposé le terme d'**existantiel** dans sa *Philosophy of Grammar* (1924 : 155).

L'opposition véhiculée sous l'étiquette **énoncé thétique** vs **énoncé catégorique**, qui vient de Kant, est un acquis fondamental au plan cognitif et linguistique dont la méconnaissance avait obligé les linguistes et les logiciens de la fin du XIX^e siècle (Christoph Sigwart [1830-1904] et Benno Erdmann [1851-1921] à bricoler en catastrophe la reconnaissance d'un nouveau type de jugement, clos sur le seul prédicat et pour lequel Franz Miklosich (1813-1891), professeur de slavistique à Vienne, a proposé le terme de « Prädikatsurteil »²⁶. Cette réflexion avait été initiée par les Anciens, notamment par Platon. Elle a été reprise par les stoïciens. Sénèque a écrit la phrase fondamentale suivante dans une lettre : « il y a une grande différence entre **nommer une chose** et **discourir à son sujet** ». Cette phrase reprend celle établie dans *Le Sophiste* entre *legein* et *onomazein* : « Aussi avons-nous dit qu'il **discourt** (*legein*) et non point seulement qu'il **nomme** (*onomazein*) » (Platon, *Sophiste* 262 d 4)²⁷.

Les deux types d'énoncés possèdent des caractéristiques spécifiques : seul l'énoncé catégorique est un jugement, dont la fonction est d'attribuer (ou de refuser) des propriétés, des qualités. L'énoncé thétique présente deux propriétés remarquables : L'emploi de l'anaphorique, s'il n'est pas exclu de l'énoncé thétique, est néanmoins soumis à de fortes restrictions :

²⁴ L'hypostase concerne ici le fait de dénommer une entité quelle qu'elle soit et ainsi de lui conférer une existence.

²⁵ Cette théorie sera reprise par plusieurs linguistes, notamment par Kuroda (1973), Ulrich (1985), Sasse (1987), Rosengren (1997) et quelques autres, dont mon ami Michel Maillard.

²⁶ Fr. Miklosich (1883 : 19) ; voir aussi A. Rousseau (2000).

²⁷ La reconstruction de l'énoncé en indo-européen ancien, magistralement menée par Emmanuel Laroche (1957-58) à partir des langues anatoliennes, montre qu'il était de nature thétique. Il est loisible de penser qu'il existait un autre type, de nature catégorique, reconstruit différemment par W.P. Lehmann (1974) et par Paul Friedrich (1975).

(10a) *Il arrive elles / (10b) Le voilà qui arrive.

De même un énoncé thétique n'est soumis à la négation que sous certaines conditions :

(11a) Un soldat monte la garde devant la porte du palais ;

il s'agit d'un faux énoncé catégorique, comme le prouve le fonctionnement de la négation :

(11b) *Un soldat ne monte pas la garde devant la porte du palais

(11c) Il n'y a pas de soldat qui monte la garde devant la porte du palais.

Dans un énoncé thétique, la négation ne peut jamais porter sur le prédicat.

4.2. Typologie des énoncés thétiques

La caractéristique linguistique essentielle d'un énoncé thétique, c'est qu'il pose l'existence (ou la non-existence) soit d'un objet, soit d'un fait ou d'un événement, considéré globalement. Cela signifie que s'il existe des membres d'énoncés, ils ne sont pas traités comme membres d'une relation sujet-prédicat – ce qui reste la caractéristique de l'énoncé catégorique – mais comme une enveloppe indécomposable de l'énoncé.

Les énoncés thétiques se répartissent donc en deux types :

♦ les constructions ou phrases dites *existentielles* :

(12) C'est une licorne !²⁸ (en voyant la tapisserie au musée de Cluny)

(13) Il était une fois une princesse...

♦ les énoncés répondant à la question : « que se passe-t-il ? » ; « que s'est-il passé ? » :

(14) Il y a une manifestation d'étudiants prévue à 15 h sur le campus.

(15) Voilà Pierre qui arrive !

Ces caractéristiques expliquent pourquoi l'énoncé thétique est souvent représenté par des constructions impersonnelles, qu'elles soient simples :

(16) pluit ; il pleut ; es regnet ;

ou plus ou moins complexes :

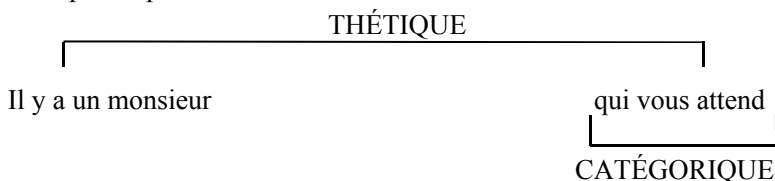
(17a) Il pleut des cordes / (17b) Il est arrivé un malheur !

²⁸ Nous pourrions ici faire place à un sous-type en reconnaissant, à la suite de Bühler (1934), une « fonction déictique ». « Le déictique est en effet dans une relation existentielle avec ce qu'il assigne ou désigne » (Joly & O'Kelly : 424).

Si certains auteurs ont proposé d'analyser les énoncés thétiques comme composés en fait d'un énoncé thétique (ou d'une formule initiale thétique) avec un énoncé catégorique enchâssé, comme dans :

(18a) Il y a un monsieur qui vous attend

que l'on peut représenter ainsi :



Les linguistes sont dans leur ensemble loin d'être de cet avis. Ainsi est-il utile de rappeler dans ce contexte la position de A.W. de Groot (1892-1963), qui à partir d'exemples comme

(18b) Das HAUS brennt ! (« c'est / il y a la maison qui brûle »)

dans lequel « Haus » est fortement accentué, rejette l'interprétation prédicative et souligne que l'accentuation de la phrase « paralyse » ou « neutralise » la fonction prédicative et que le verbe est en quelque sorte incorporé au « sujet sémantique » (1939)²⁹.

Le français utilise l'énoncé thétique avec des verbes de « présentation » comme : *venir, arriver, se produire, se présenter, se préparer* et quelques autres :

(19a) Il vint de la boutique un murmure confus ;

(20a) Il tombait une bruine fine et serrée ;

(21a) Il souffle un vent terrible ;

mais le français n'admet pas ce type de construction avec d'autres types de verbes (activité ou état) :

(22) *Il crie un enfant / Voilà un enfant qui crie ;

(23) *Il brûle la maison / Voilà la maison qui brûle.

Le *il* que nous rencontrons dans les exemples ci-dessus (19a) et suivants n'est pas du tout un *il* vide, susceptible de disparaître, comme ces exemples pourraient le laisser croire, donnant naissance à des énoncés catégoriques :

(19b) Un murmure confus vint de la boutique

(20b) Une bruine fine et serrée tombait

(21b) Un vent terrible souffle.

²⁹ Voir A.W. de Groot « Les oppositions dans les systèmes de la syntaxe et des cas », in *Mélanges de linguistique offerts à Charles Bally*, Genève, pp. 115, 117.

Dès que l'on opère avec des GN au pluriel, il devient totalement impossible de faire disparaître *il*, qui se comporte grammaticalement sinon comme un véritable sujet, du moins un élément indispensable :

- (24) Il arrive des événements graves ;
- (25) Il entre deux étudiants ;
- (26) Il reste trois semaines³⁰.

4.3. La structure thème – rhème

Comme nous l'avons rappelé précédemment, la structure « thème-rhème » est issue de phrases simples, minimales, telles celles citées chez Platon et chez Aristote, du type *Socrate marche*. Mais il faut se garder d'avoir une conception trop minimaliste du thème comme d'ailleurs du rhème : ceux-ci ne sont pas nécessairement constitués d'un élément unique comme l'exemple précédent pourrait le laisser croire. La composition du thème génère dans certaines langues de sérieux problèmes concernant l'agencement linéaire de l'énoncé. Les éléments du thème sont livrés en vrac, apparemment sans hiérarchie et forment une sorte de condensé de la situation perçue par l'énonciateur, qui construit un rhème parfaitement agencé, comme dans ce titre d'un quotidien, relevé il y a de nombreuses années :

- (27) Aujourd'hui, l'OTAN à Londres : maintenir la garde haute.

Dans cet exemple, la délimitation entre thème et rhème est parfaitement indiquée par la ponctuation (deux-points) et l'objet direct est de nature rhématique car il s'agit d'une lexie.

Des thèmes analogues, en rupture avec la construction syntaxique, sont présents de tout temps dans les langues, surtout à l'oral, comme dans le théâtre de Plaute :

- (28) tu, si te di amant, agere tuam rem occasiost (Plaute, *Pœnulus* 559) « toi, si les dieux t'aiment, c'est le moment de faire ton affaire ».

Les phénomènes de « désyntaxisation » peuvent prendre des proportions encore plus larges dans la langue orale de tous les jours :

- (29) Les élections, moi, je ne sais pas pour qui voter.

L'exemple suivant de Dichy (1998), cité par Gilbert Lazard (2001 : 252), démontre à l'évidence qu'il est vain de chercher à retrouver une fonction syntaxique pour chaque élément du thème :

³⁰ Nous ne suivons pas l'hypothèse présentée par G. Lazard, qui préconise d'introduire un « actant H » (Lazard, 1994), ce qui montre que ce type d'énoncé est inanalysable dans le cadre des fonctions traditionnelles. Dans un article récent (Rousseau, 2000), nous avons montré qu'il faut distinguer deux pôles : un pôle énonciatif et un pôle référentiel.

(30) Monsieur, votre chien, la prochaine fois // ce sera dans le vôtre³¹.

Il peut aussi arriver que la situation extérieure ne soit pas *matériellement* présente ou représentée dans le thème, réduit alors à zéro, et où seuls sont présents les éléments du rhème :

(31) [SITUATION] // Au feu ! / au secours ! / au voleur !

Mais ce qui reste le plus délicat à admettre pour la syntaxe, ce sont les éléments d'un thème, syntaxiquement disparates mais sémantiquement homogènes au regard de la situation, dont ils reflètent la perception par le locuteur. Toutes ces constructions, bien présentes dans les langues, soulèvent naturellement une double question au plan des fonctions grammaticales :

1) Nous venons de souligner qu'il s'avère totalement impossible d'attribuer à chacun de ces éléments une fonction grammaticale précise. Des énoncés comme (30) sont de véritables provocations dans le jardin bien entretenu des fonctions grammaticales traditionnelles – ou alors, il faut en élargir la liste en proposant de nouvelles fonctions.

2) En revanche, il semblerait plus simple et plus propice de grouper des fonctions sous les étiquettes de « thème » et de « rhème » ; mais si le rhème présente une relative homogénéité, le thème reste rebelle à toute solution de ce type, car les types de « thème » varient beaucoup d'un énoncé à l'autre.

Dans la structure « thème-rhème », la déréglementation et le désordre syntaxique du thème sont souvent tels que l'énoncé devient, globalement comme dans ses éléments constitutifs, rebelle à toute analyse en fonctions, même s'il est toujours possible d'identifier celles-ci. Ou plus exactement : quel serait l'intérêt d'une analyse en fonctions grammaticales primaires dans la mesure où celles-ci sont regroupées en « fonctions discursives » : là encore, il serait nécessaire d'élargir les fonctions traditionnelles, mais selon quels critères ?

5. Tenir compte des faits de langue

On ne peut valablement procéder à une étude des fonctions grammaticales sans examiner au préalable les « faits de langues » ou du moins certains d'entre eux, qui – c'est bien connu – sont têtus. Un réexamen des fonctions syntaxiques de l'énoncé doit prendre en considération des constructions connues, dont l'analyse fait difficulté dans le cadre des fonctions traditionnelles.

³¹ Il est absolument nécessaire ici de décrire la situation d'énonciation pour comprendre l'exemple cité : « un chien s'étant arrêté devant une boulangerie pour faire ses besoins, la boulangère furieuse sort de sa boutique, flanque un coup de pied dans l'arrière-train du chien et s'adresse à son maître. »

Nous pouvons essayer d'en dresser un inventaire sommaire, qui ne prétend absolument pas à l'exhaustivité en regroupant ces cas délicats sous trois rubriques essentielles.

5.1. *L'interprétation de l'accord (au niveau du prédicat)*

L'accord est généralement considéré comme la marque d'une cohérence syntaxique, ce qui est tout à fait légitime, et beaucoup plus pertinent que sa justification comme redondance.

Il nous semble pourtant que, sans rejeter ce principe de cohérence, l'accord peut être interprété comme la trace ou le reste d'un phénomène syntaxique assez répandu dans les langues, en vertu duquel les membres de l'énoncé sont marqués sur le prédicat verbal – qui contient ainsi un **miniprogramme**.

(32) Les chansons que Paul **a** chant-ées

Ici, le sujet et l'objet sont tous les deux marqués sur le syntagme verbal.

Il subsiste en français une forme renouvelée de ce marquage prédictif, comme dans

(33) **Il le lui a dit**, le concierge au facteur que le voisin était absent

La séquence « il le lui a dit » forme un bloc dans lequel peu d'éléments sont susceptibles de s'insérer. On parlera de pronoms cataphoriques, mais cela ne décrit pas le phénomène essentiel, qui veut que les éléments d'un énoncé soient présents dans le prédicat. A-t-on envisagé des fonctions spécifiques pour ce phénomène ?

5.2. *Le champ du prédicat*

Nous désignons ainsi les éléments qui sont étroitement reliés au prédicat et qui forment une expression solidaire sémantiquement. Plusieurs aspects de ce secteur syntaxique sont concernés par les faits évoqués.

1) les prédicats complexes référenciés : si *tirer* est un verbe transitif construit avec un complément d'objet, comme dans : *tirer un convoi*, *tirer le rideau*, *tirer la conclusion*, etc. Le prédicat complexe *tirer dans les pattes à quelqu'un* est dépourvu d'objet direct. Il faudrait être en mesure d'expliquer le changement de rection et la différence dans le fonctionnement des fonctions grammaticales.

2) les prédicats comportant un préverbe³² : Nous avons en français, comme je l'ai démontré dans un article, des préverbes qui peuvent accéder au rôle de prédicat sémantique de l'énoncé – comme cela est courant par exemple en allemand : *ébruiter*, *effeuiller*. Comme il

³² Cf. A. Rousseau (1995).

n'existe pas de verbe *bruits, ni *feuille, il s'agit d'une construction transitive, dans laquelle c'est le préverbe qui accède au rôle de prédicat :

(34a) **é-bruits** = (**é** – **bruits**) –**er** au sens de « répandre le bruit »

(34b) **ef-feuille** = (**ef** – **feuille**) –**er** au sens de « enlever les feuilles »

3) les prédicats issus de groupes prépositionnels. Un certain nombre de constructions du français sont bâties sur la prédicativisation d'un groupe prépositionnel originel, avec des différences importantes pour les fonctions :

(35) **enfiler une aiguille** = (**en** – **fil**) –**er une aiguille** au sens de « mettre le fil dans » et donc « une aiguille » est membre du groupe prépositionnel « dans une aiguille » et non objet de « enfiler »

(36) **dépoter une plante** = (**de** – **pot**) –**er** au sens de « sortir la plante du pot » ; ici « une plante » est bien objet de (de-pot)-er.

5.3. Le champ des objets

Là encore, plusieurs faits ténus mais importants ne sont pas pris en compte par l'analyse en fonctions grammaticales. Examinons quelques cas.

1) Les phénomènes de double objet. Les langues naturelles ont la possibilité de construire plusieurs visions d'un même procès en jouant sur la fonction exercée par chaque objet³³. Un exemple bien connu est le suivant :

(37a) tartiner le pain avec du beurre ;

(37b) tartiner le beurre sur du pain.

L'existence même de ces énoncés, car ils sont nombreux, nécessite inévitablement une analyse des fonctions, qui soit plus ancrée dans la sémantique et qui distingue par exemple un objet-instrument et un objet-lieu

2) Les constructions au « double datif » : Ces constructions ne sont pas l'apanage des langues indo-européennes anciennes ; leur existence est encore bien vivante dans les langues actuelles, et pas seulement en français :

(38) donner à boire à quelqu'un / jemandem zu trinken geben

alors que fr. *donner* est un prédicat réputé transitif !

Comment rendre compte de l'objet indirect qui caractérise finalement l'ensemble du groupe infinitif, et pas seulement un élément ? Si le datif ancien a pu indiquer la « destination » d'un côté, la « finalité » de

³³ Cf. André Rousseau (1992) et, pour l'aspect historique, Jean Haudry (1977).

l'autre, il est douteux que la préposition française *à* conserve cette ambivalence.

3) les « glissements syntaxiques ». C'est l'expression que nous avons employée depuis 1992 pour caractériser un phénomène général, le fait qu'un élément proche a tendance à prendre la place attribuée à un autre, si celui-ci est – pour diverses raisons – omis ou éliminé :

- (39a) le sang coule de la blessure ;
- (39b) la blessure coule.

Autre exemple qui concerne une sorte de « remplacement à la chaîne » :

- (40a) Le menuisier perce le bois ;
- (40b) Le menuisier perce la planche ;
- (40c) Le menuisier perce un trou.

alors que l'énoncé global montre parfaitement la continuité de l'expression et la différenciation des fonctions exercées par chacun des éléments :

- (40d) Le menuisier perce un trou dans la planche en bois.

L'analyse en fonctions grammaticales a-t-elle une solution pour résoudre ces cas de figure ?

5.4. Quelques constructions spécifiques

Il nous semble que l'analyse en fonctions grammaticales est encore en panne dans deux types de constructions.

1) les « constructions absolues ». En considérant les exemples suivants :

- (41a) Les jambes repliées, la jeune femme admirait le spectacle ;
- (41b) La tête haute, le juge a prononcé la sentence ;
- (41c) Les mains dans les poches, le jeune homme sifflait.

Si l'accord se fait pour attribuer un statut de circonstant à la séquence initiale, séparée par une virgule, encore faut-il l'analyser comme un énoncé intégré comportant une prédication.

En effet, il ne s'agit en aucun cas de groupes nominaux, mais d'énoncés minimaux présentant un sujet et un prédicat : si l'on est prêt à admettre « repliées » comme prédicat, il faut aussi le faire pour « haute » et pour « dans les poches ». L'analyse en fonctions doit être infiniment plus souple pour pouvoir « coller aux faits de langue ».

2) Le contrôle du groupe infinitif. Si le contrôle du groupe infinitif ne pose aucun problème en apparence dans des exemples comme :

- (42) Il **le** voit venir
- (43) Il **lui** ordonne de venir

où ceux-ci ont comme sujet « le » dans un cas et « lui » dans l'autre, il ne s'agit pourtant pas d'une assignation mécanique. Quel est en effet le sujet (sous-jacent) du groupe infinitif dans l'exemple suivant :

(44) Il n'oblige personne à faire la grève ?

Ce n'est qu'un petit échantillon des questions qui se posent. Il est sûr que la langue repose sur des ressorts sémantiques et des relations cognitives, qui échappent très souvent à l'analyse en fonctions.

Conclusions

Arrivé au terme, certes provisoire, de cet exposé, il nous semble opportun de souligner les points qui nous semblent essentiels :

1) L'analyse actuelle en fonctions grammaticales repose presque en totalité sur l'acquis de deux ou trois grammairiens du XVIII^e siècle : le Père Buffier au point de départ, mais surtout l'Abbé Gabriel Girard et également Nicolas Beauzée – qui ont eu un mérite incontestable.

Ce qui fait le plus cruellement défaut aux études du XVIII^e siècle, c'est l'existence de critères clairs et formulables pour déterminer l'existence des fonctions. Il ne nous semble pas que la linguistique actuelle ait fait de grands progrès dans cet examen.

2) Pour l'élaboration d'une théorie ou, tout au moins, d'un essai de rationalisation, il nous apparaît nécessaire de prendre en compte deux exigences :

- les analyses fondatrices et incontournables des philosophes du langage et des logiciens : à cet égard, la reconnaissance de la spécificité de **l'énoncé (ou jugement) thétique** par Meinong et Marty représente un immense progrès pour l'analyse en fonctions et certainement la fin d'un blocage, apparu dans toute son acuité à la fin du XIX^e siècle. De même, l'incontestable supériorité de la notion de **fonction mathématique** introduite par Frege dans le calcul propositionnel et démontrée par le traitement des quantificateurs – qui ont enfin trouvé une solution que le linguiste seul était incapable d'inventer.
- les faits de langues sont réputés têtus, comme chacun sait, et ils sont heureusement présents pour stimuler la recherche. Nous en avons rappelé un certain nombre, échantillon non exhaustif bien sûr, mais dont la prise en compte permettrait déjà d'affiner la détermination des fonctions. Cela aboutirait inévitablement à une diversification et à une multiplication des fonctions : est-ce souhaitable au fond ?

3) Notre exposé a soulevé – nous en avons pleine conscience – beaucoup plus de questions qu'il n'a réglé de problèmes délicats : c'était évidemment le premier objectif et la première urgence que nous nous

étions assignés. Nous avons quand même fait plusieurs suggestions pour améliorer la situation actuelle, indiqué des pistes, proposé des critères complémentaires, dont le croisement pourrait aboutir à une diversification des grandes fonctions : fonction sujet (sujet ergatif, sujet grammatical, sujet thématique, sujet par défaut, sujet zéro, etc.) ; fonction objet, calculée selon la distance sémantique par rapport au prédicat ; fonction prédicative (en faire une typologie à partir de tous les éléments de la langue pouvant exercer cette fonction) ; et que dire de la fonction circonstancielle, qui peut être thématique aussi bien que rhématique, sans parler de ses formes (adverbe, groupe prépositionnel, groupe subordonné) et de ses valeurs (spatial, temporel, notionnel) ?

Comme on le voit, la question des fonctions est toujours d'actualité et nous ne doutons pas qu'elle préoccupera longtemps encore les grammairiens et les linguistes.

Références sélectives

- ARNAUD & LANCELOT (1660), *Grammaire générale et raisonnée, contenant les fondements de l'art de parler*, Paris, Prault.
- BEAUZÉE, N. (1767), *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, 2 vols., Paris, J. Barbou.
- BUFFIER, Cl. (Père) (1732), *Grammaire française sur un plan nouveau*, Paris, Marc Bordelet.
- FILLMORE, Ch. (1968), *La grammaire des cas*, *Revue Langages*, n° 38.
- FREGE, G. (1892), « Sens et référence », article traduit par Cl. Imbert, Paris, Seuil.
- GIRARD, G. (Abbé) (1747), *Les vrais principes de la langue française : ou la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage*, Paris, Le Breton.
- LALLOT, J. (1997), *Apollonios Dyscole : De la construction*, 2 vols., Paris, Vrin.
- NEF, Fr. (1993), *Le langage : une approche philosophique*, Paris, Bordas.
- ROUSSEAU, A. (1992), « Les modèles casuels et prépositionnels dans la syntaxe de l'allemand moderne », in *Systèmes interactifs*, Paris, Klincksieck, pp. 425-452.
- ROUSSEAU, A. (2000), « La longue aventure de l'impersonnel », *Le paradoxe du sujet*, *Cahiers de l'ISL*, Lausanne, pp. 219-233.
- ROUSSEAU, A. & PORTINE, H. (2002), « Tesnière et la syntaxe structurale », *Modèles linguistiques XXIII*, 2, pp. 99-121.
- TESNIÈRE, L. (1959), *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- WEIL, H. (1844), *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes*, Paris, Didier (rééd.).

Extension, incidence et fonctions

Marc WILMET

Professeur à l'Université libre de Bruxelles

« Le moi est haïssable », oui. J'avancerais néanmoins deux excuses pour braver la sentence de Pascal. D'abord, mon intention est de ramasser dans les pages qui suivent plusieurs années de recherches personnelles parfois en dents de scie. Ensuite, parce que, compulsant à cet effet ma propre bibliographie, j'y trouve avec amusement une « note additionnelle » de 1969 faisant écho à un repentir similaire du jeune François-Gustave Guillaume : « Mais il est des travaux que l'on commence d'un cœur léger et que l'on achève avec regret parce que les points acquis en suggèrent d'autres. C'est au moment de donner le bon à tirer que l'on voudrait pouvoir tout refaire mieux. Sentiment pénible, qu'on adoucit en rédigeant une note additionnelle »¹.

La présente contribution s'expose à cette sorte de mésaventure dans chacune de ses trois parties : (1) les classes ou les natures de mots, (2) l'éventail des fonctions en grammaire scolaire, (3) une redescription des fonctions à la lumière de la réflexion théorique.

Les classes ou les natures de mots

Depuis l'Antiquité gréco-latine jusqu'à nos jours, les grammairiens ont cherché à faire entrer la multitude infinie des mots du lexique (dont le repérage, à lui seul, n'était déjà pas une mince affaire) dans un nombre fini de classes.

L'éventail des classes n'est pas stable, mais, l'histoire le prouve, on en ajoute plus facilement qu'on n'en supprime. Le grammairien grec du III^e siècle avant Jésus-Christ nommé Denys de Thrace avait déjà porté les deux classes d'Aristote à huit. Le nombre s'est conservé cinq cents

¹ F.-G. GUILLAUME, *Études de grammaire française logique. I. L'article* (Paris, Fischbacher, 1912), p. 107 ; M. WILMET, « Note additionnelle », dans *Le Français Moderne*, 37, 1969, p. 54.

ans plus tard chez Apollonios Dyscole². Au VI^e siècle, Priscien, contraint d'éliminer l'*arthron* « article » – un « petit mot articulant » inconnu de la langue latine –, bouche le trou par l'*interjectio* (littéralement : « mot jeté entre deux »). L'*interjection* a survécu à la rentrée de l'article en grammaire française, et aujourd'hui, devenue *mot-phrased*, s'accroche à son volet « mot » plutôt que d'émigrer vers la « phrase ».

Les grammairiens latins réunissaient *dominus* « maître », *rosa* « rose », *templum* « temple »... et *bonus, bona, bonum* « bon, bonne »... sous les *nomina* « noms » (ils se déclinaient pareillement). Leurs successeurs médiévaux ont distingué des *nomina substantiva* (censés exprimer les « substances » : *dominus, rosa, templum*, etc.) et des *nomina adjectiva* (censés exprimer les « ajouts » – de *adjicere* « ajouter » – ou les « accidents » des substances : *bonus, bona, bonum*, etc.), devenus en français *noms substantifs* et *noms adjectifs*. C'est l'Abbé Girard (1747) qui érigea le premier les deux sous-classes en deux classes indépendantes : une classe du *nom* (étiquetée *nom* par troncation arrière de *nom substantif*) ou du *substantif* (étiquetée *substantif* par troncation avant de *nom substantif*) et une classe de l'*adjectif*. Le duo *nom ou substantif* que perpétuent plusieurs ouvrages trouve là son origine³.

Quant aux adjectifs, séparés des articles (*le, la, les* dits « articles définis » ; *un, une* dits « articles indéfinis » ; *du, de la* dits « articles partitifs » ; *des* et son allomorphe *de* dits « articles indéfinis ou partitifs »), ils vont progressivement se scinder en deux sous-classes : (1) adjectifs *qualificatifs*, (2) adjectifs non qualificatifs ou *déterminatifs*, subdivisés à leur tour en (2a) adjectifs *numéraux* (coiffant des numéraux *cardinaux* et des numéraux *ordinaux*) et (2b) adjectifs *possessifs* (coiffant des possessifs *toniques* et des possessifs *atones*), (2c) adjectifs *démonstratifs*, (2d) adjectifs *relatifs*, (2e) adjectifs *interrogatifs-exclamatifs*, (2f) adjectifs *indéfinis*.

Ces cloisonnements prêtaient à discussion. Un vent de réforme s'est mis à souffler d'outre-Atlantique. L'originalité de Bloomfield (1933) et de l'école distributionaliste fut de préférer à la vision européenne, d'inspiration mentaliste (i.e. sémantique et psychologisante), une approche mécaniste, s'interdisant autant que possible de recourir au sens ou à l'introspection. Concrètement, le parcours des deux axes 1^o vertical

² Bien que le pseudonyme *Dyscole* signifie « le compliqué, l'atrabilaire, etc. »

³ En privilégiant *nom* au détriment de *substantif*, nous choisissons de sacrifier leur parenté historique. On y regagne en généralité (merci à Anne-Rosine Delbart de me l'avoir fait observer dans son article de *La ligne claire*, Paris-Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1998, p. 268, n^o 2) : tout le monde dit effectivement « nom propre » ou « nom abstrait », jamais « substantif propre » ou « substantif abstrait », et l'adjectif *nominal* (syntagme nominal, groupe nominal, noyau nominal) prévaut de loin sur *substantival*.

ou *paradigmatique*, le long duquel les séquences phoniques présentes commutent avec des séquences absentes, et 2° horizontal ou *syntagmatique*, le long duquel les séquences phoniques se combinent et permutent, aboutit à deux classes d'accompagnateurs du nom : (1) le *déterminant* (recueillant les articles et les adjectifs déterminatifs qui commutent avec eux : les numéraux cardinaux, les possessifs atones, les démonstratifs, les interrogatifs-exclamatifs, les relatifs et la majorité des indéfinis), (2) l'*adjectif* (recueillant les adjectifs qualificatifs et les adjectifs déterminatifs qui se combinent comme eux avec l'article : les numéraux ordinaux, les possessifs toniques et trois indéfinis : *autre, même, quelconque*).

En tout état de cause, les classes réunissent des mots de même *nature* sur la base des *catégories* mises en œuvre (genre, nombre, personne, temps, aspect, etc.).

Combien de natures alors ? Les grammaires en comptent de neuf à onze. Les prétendants réguliers sont le nom, l'adjectif, le pronom, le verbe (quatre espèces de mots variables), l'adverbe, la préposition, la conjonction (trois espèces de mots invariables). Prétendants épisodiques : l'article, le déterminant, l'interjection et, dernier en date, l'introducteur (une proposition de Goosse, le successeur de Grevisse)⁴.

Afin de décider dans quelle mesure la liste est fiable, il importe de se donner un instrument capable de trier les natures d'avec les fonctions. Nous nous servirons du concept d'*extension*, croisé avec la notion guillaumienne d'*incidence*.

Prenons par exemple le mot *homme*. Il a une signification ou, techniquement, une *intension* « animal raisonnable » qui détermine son *extension* i.e. l'ensemble des sujets X auxquels *homme* peut servir d'attribut dans la phrase *X est homme*. Cette extension s'obtient sans intermédiaire : elle est *immédiate*. Comparez pour faire la différence les mots *chauve* ou *courir*. Leur extension englobe tous les êtres du monde qui sont chauves (au choix : des hommes, des montagnes, des souris, etc.) ou qui courent (au choix : des hommes, des torrents, des rumeurs, etc.) : elle est *médiate* (obtenue par l'intermédiaire des hommes et/ou des montagnes, des souris, des torrents, des rumeurs, etc.). Le nom se définit à partir de là comme un mot – et le seul mot – d'extension immédiate,

⁴ A. GOOSSE, *Le bon usage*, Paris-Gembloux, Duculot, 1986¹², § 1043, ayant défini l'*introducteur* : « mot invariable qui sert à introduire un mot, un syntagme, une phrase », y range pêle-mêle le « gallicisme » *est-ce que ?*, les « mises en relief » *quant à* ou *pour*..., les « présentatifs » *voici/voilà*, les prépositions à de *Au secours ! Au feu ! À la soupe !* ou en de *Il s'est conduit en égoïste*, le *ô* d'invocation devant un « mot en apostrophe », le *que* de l'injonction *Que tout le monde sorte !...*, autant dire une série de mots n'ayant en commun que de poser problème.

l'adjectif (par exemple *chauve*) et le verbe (par exemple *courir*) relevant de l'extension médiate.

Gustave Guillaume traitait du phénomène au titre de l'*incidence* i.e. la mise en rapport d'un apport avec un support : incidence *interne* quand l'apport ne sort pas de la signification du support, incidence *externe* quand l'apport sort de la signification du support. Son erreur était de ne pas bien distinguer entre un support virtuel et un support effectif⁵. Précisons donc que l'*extension*, rapportant un mot à un support virtuel, détient la clé des natures (extension *immédiate* du nom, extension *médiate* de l'adjectif et du verbe, assortie pour l'adjectif des catégories de genre et de nombre qui sont celles du nom, et, pour le verbe, des catégories attachées à la conjugaison) et que l'*incidence*, rapportant dans un syntagme ou dans une phrase un ou plusieurs mots à un support effectif, détient la clé des fonctions (incidence *interne* si le ou les mots apports n'ont au sein du syntagme ou de la phrase d'autre support qu'eux-mêmes, incidence *externe* si le ou les mots sont rapportés au sein du syntagme ou de la phrase à un support extérieur).

Les cas litigieux demeurent le *pronom* (la quatrième espèce de mot variable) et les mots invariables, en particulier l'*adverbe*.

Nous faisons du pronom (en abrégé PRO) un syntagme nominal synthétique (qu'il affiche avec un syntagme nominal analytique une ressemblance morphologique – les PRO *accidentels*, conservateurs comme *plusieurs* pronominalisant *plusieurs hommes*, ou novateurs comme *le tien* pronominalisant *ton livre* – ou qu'il rompe toute relation de surface avec lui : les PRO *essentiels* indéfinis *qui, que, quoi, personne, rien, on*, etc. ou personnels *je, tu, il*, etc.). Et nous faisons de l'*adverbe* (en abrégé ADV) un syntagme nominal prépositionnel synthétique (par exemple *ici* = « à l'endroit où je me situe », *hier* = « au jour précédant le jour où nous sommes »), qu'épaulent, pour remplir la fonction adverbiale, des syntagmes nominaux prépositionnels analytiques. Les prépositions et les conjonctions deviennent des ADV interdits ou privés de fonction complétive et se partageant les opérations de ligature, de transposition, d'enchâssement (opérateurs LIG de la conjonction « de coordination », LIG et TRANS de la préposition, LIG, TRANS et ENCH de la conjonction « de subordination »).

En résumé, trois natures de mots : 1° nom, 2° adjectif, 3° verbe. Le pronom et l'*adverbe*, déchus de leur statut ancestral de classes, rallient le plan des syntagmes (PRO ou syntagme nominal synthétique, ADV ou syntagme nominal prépositionnel synthétique). La préposition et les

⁵ Voir pour l'argumentation notre article « Pitié pour l'incidence », annoncé dans le numéro 109 (2006) de *L'Information Grammaticale*.

conjonctions (de coordination et de subordination) sont des ADV exerçant d'autres fonctions que la fonction adverbiale.

L'éventail des fonctions en grammaire scolaire

Obnubilée par l'*orthographe d'accord*, la grammaire scolaire française a édifié pièce à pièce un branlant château de cartes de *fonctions syntaxiques*⁶. La tradition en dénombre onze : 1° sujet (sujet réel et sujet apparent), 2° complément d'objet direct, 3° complément d'objet indirect, 4° complément circonstanciel (y compris, de façon intermittente, le complément d'attribution et le complément d'agent), 5° apposition, 6° apostrophe, 7° attribut (du sujet), 8° attribut du complément d'objet direct, 9° épithète, 10° épithète détachée, 11° complément déterminatif. Remémorons-nous succinctement tout cela.

PREMIÈRE FONCTION : le *sujet*. Sa vocation est de donner au verbe les marques de personne et de nombre (et de genre à la majorité des participes passés conjugués avec l'auxiliaire *être*). On le découvre en posant la question « qui est-ce qui ? » pour les personnes, « qu'est-ce qui ? » pour les choses : *Pierre a réussi*. – *Qui est-ce qui a réussi ?* – *Pierre*. *Les maisons ont brûlé*. – *Qu'est-ce qui a brûlé ?* – *Les maisons*, etc. La recette achoppe sur le *il* dit « impersonnel » i.e. non référentiel : *Il pleut des cordes* (– *Qu'est-ce qui pleut ?* – *Des cordes*) ou *Il s'est construit quantité de villas à la côte* (– *Qu'est-ce qui s'est construit ?* – *Quantité de villas*). Illico, le PRO *il* est dégradé *sujet apparent* et le nom *cordes* ou *villas* promu *sujet réel*. Mais un problème marginal reste occulté, celui de la question augmentée que nécessite le verbe *être* : *Marie est directrice* ou *Les maisons sont incendiées* se questionnent – *Qui est-ce qui est directrice ?* (et non *Qui est-ce qui est ?*) – *Marie*. – *Qu'est-ce qui est incendié ?* (et non *Qu'est-ce qui est ?*) – *Les maisons*⁷ ; du coup, les phrases réversibles comme *Le directeur de l'asile était le meurtrier des vieilles dames* ≡ *Le meurtrier des vieilles dames était le directeur de l'asile* ne s'accordent plus nécessairement avec le sujet désigné : par

⁶ A. CHERVEL, ...*Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. Histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot, 1977, p. 276 : « ...cette prétendue science de la langue n'est qu'un monstrueux bric-à-brac, échafaudé au cours des décennies. Elle réussit à en imposer grâce à ses innombrables silences, et surtout à la relation pédagogique où elle s'insère, fondée sur l'autorité et sur l'obéissance. Grâce aussi à l'orthographe qui, par son caractère institutionnel, apporte à la grammaire scolaire une sanction d'authenticité et de scientificité. [...] Institution orthographique et théorie grammaticale s'épaient l'une l'autre, empêchant le scandale d'éclater. Car c'est bien d'une véritable mystification que sont victimes les élèves, et les maîtres. L'appareil des concepts à partir desquels ils travaillent s'effondre comme un château de cartes quand on le soumet à une analyse rigoureuse. »

⁷ Certains instituteurs n'hésitent pas à faire questionner : **Qu'est-ce qui sont incendiées ?*

exemple *Le plus cher souhait et le grand rêve de Pierre sont que Marie revienne* ≡ *Que Marie revienne est le plus cher souhait et le grand rêve de Pierre* (**Qu'est-ce qui est que Marie revienne ?* vs – *Qu'est-ce qui est le plus cher souhait et le grand rêve de Pierre ?* – *Que Marie revienne*).

DEUXIÈME FONCTION, indispensable, s'imagine-t-on⁸, à l'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir* et du participe conjugué avec *être* de certains verbes « pronominaux » : le *complément*⁹. Complément, mais complément *direct*, attention, comprenez « sans préposition », par exemple le nom *baguette* de *La baguette que le boulanger a cuite...* (ou, nonobstant l'auxiliaire *être* d'une « voix pronominale » qu'il faudra distinguer soigneusement de la « voix active », *La baguette que le boulanger s'est cuite...*), car le nom *farine* de *La farine dont le boulanger s'est servi...* n'entraîne pas l'accord au féminin de *servi*. Complément direct, oui, mais encore complément direct *d'objet*, puisque par exemple le nom féminin *nuit* de *C'est la nuit que le boulanger a pétri...* n'influence pas davantage le participe masculin *pétri*. Dès ce moment, le *complément direct d'objet* occupe le haut du pavé des manœuvres grammaticales. Pour libeller la règle d'accord du participe passé conjugué avec *avoir*, les praticiens donnent la priorité à cet *objet* qui semble compléter harmonieusement le *sujet* de la règle d'accord du participe passé conjugué avec *être*, si bien que le complément *direct d'objet* devient par permutation des épithètes complément *d'objet direct* ; que les élèves – et les maîtres¹⁰ – commencent à parler d'« objet direct » et propulsent la vedette incontestée du cours de grammaire à la

⁸ Nous l'avons contesté : cf. M. WILMET, *Le participe passé autrement* (Bruxelles, De Boeck-Larcier, 1999).

⁹ L'initiateur est Nicolas BEAUZÉE, qui utilise le vocable dans sa *Grammaire générale* de 1767 : « [Un terme] ne devient complexe, que quand on ajoute à ce terme même d'autres mots qui en changent ou qui en complètent la signification : & c'est une addition de cette espèce que l'on appelle *complément* » (II, p. 18) et « ...le *Complément* d'un mot est une addition faite à ce mot, afin d'en changer ou d'en compléter la signification : & nous nous sommes proposé d'examiner ici, 1° quelles sont les espèces de mots susceptibles de *Complément* ; 2° combien il y a de sortes de *Compléments* : on peut ajouter quelque chose à ces deux points de vûe, & discuter 3° l'ordre que doivent garder entre eux les différents *Compléments* d'un même mot » (II, p. 44-45). [Cité en graphie originale d'après la nouvelle édition en facsimilé avec une introduction par B.E. BARTLETT, Stuttgart-Bad Cannstatt, Friedrich Fromann Verlag, 1974, 2 vols.]

¹⁰ Cf. parmi d'autres M. GREVISSE, *Savoir accorder le participe passé* (Gembloux, Duculot, nombreuses rééditions, p. 11-12) : « Le participe passé conjugué avec **avoir** s'accorde en genre et en nombre avec l'objet direct quand cet objet précède : *Ces livres, je les ai lus. Les histoires que tu as racontées.* Il reste invariable si l'objet direct suit ou s'il n'y a pas d'objet direct : *J'ai lu tous ces livres. Tu as raconté des histoires. Elles ont tremblé. Nous avons obéi.* »

gloire du sigle : COD Pour l'identifier, on préconise avant le verbe les questions « qui est-ce que ? », « qu'est-ce que ? » ou, après le verbe, les questions « qui ? », « quoi ? » : *Pierre aime Marie. – Qui est-ce que Pierre aime ? ou Pierre aime qui ? – Marie. Le boulanger a pétri la pâte la nuit. – Qu'est-ce que le boulanger a pétri ? ou Le boulanger a pétri quoi ? – La pâte. – *La nuit).*

TROISIÈME FONCTION, en repoussoir du complément d'objet *direct*, le complément d'objet *indirect* i.e. prépositionnel (un petit peu le parent pauvre et, comme nous le vérifierons, sous-exploité).

QUATRIÈME FONCTION, en repoussoir du complément d'*objet* direct ou indirect, le *complément circonstanciel*, destiné à éclairer les circonstances relativement accessoires du récit par la litanie *ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando* des vieux rhéteurs¹¹. La méthode des questions se déploie. Après « quand ? », « où ? », « pourquoi ? », « comment ? », « combien ? » installant des compléments circonstanciels *de temps, de lieu, de cause, de manière* ou *de moyen, de prix, de mesure* ou *de poids*, les analytiques « pour quoi ? », « avec qui ? », « avec quoi ? », etc. amènent des compléments circonstanciels *de but, d'accompagnement, d'instrument*, etc. et, le stock de mots interrogatifs épuisé, les manuels entassent des circonstanciels *de propos, de résultat, de condition, de conséquence, d'opposition, de comparaison, d'addition, de partie*, etc. (le champion provisoire, Grevisse, en collationne vingt-neuf).

Encore hésite-t-on ça et là entre *objet* et *circonstanciel*. Voyez la phrase *Pierre offre un livre à Marie*. Le verbe *offre* a déjà le complément d'objet direct *un livre*. Pourrait-il en acquérir un second, indirect, à Marie ? Dans le doute, un complément d'*attribution* (ou *de privation* si Pierre *confisque* le livre à Marie) prend du service. Et maintenant *Un livre a été offert à Marie par Pierre*. Le sujet *Pierre* de la « voix active » serait-il autorisé à changer de zone à la « voix passive » ? Va pour un mi-chèvre (objet) mi-chou (circonstanciel) *complément d'agent*. Puis *L'entraînement lui a coûté des millions et beaucoup d'efforts*. Quelle question est adéquate : « coûter quoi ? » ou « coûter combien ? » ? La poire coupée en deux distribue à *beaucoup d'efforts* un morceau complément d'objet direct et à *des millions* un morceau complément circonstanciel (avec la conséquence orthographique que l'on sait : accord du participe passé dans *Les efforts que lui a coûtés l'entraînement...*, non-accord dans *Les millions que lui a coûté l'entraînement...*).

CINQUIÈME FONCTION. À ce stade, les apprentis sorciers éprouvent le besoin de resserrer quelques boulons. L'accumulation des sujets ne

¹¹ Remarquons incidemment que l'adjectif *circonstanciel* aurait permis de déclarer « essentiel » le *complément d'objet*, donc d'établir une différenciation interne aux compléments plutôt que de souligner la différence externe de l'objet et du sujet.

provoque pas l'accord du verbe au pluriel dans par exemple « Femmes, moine, vieillards, tout était descendu » (La Fontaine) ; question : *Qui est-ce qui était descendu ?* Réponse : *Les femmes, le moine, les vieillards, tout* (archaïsme au sens de « tous »). Qu'à cela ne tienne, l'*apposition*, connue en rhétorique comme « figure de construction par exubérance » (Fontanier), retranche les noms supprimables *femmes, moine, vieillards*.

SIXIÈME FONCTION. L'*apostrophe*, en sa qualité de nom tout aussi supprimable (par exemple *Pierre, tu te moques*, réductible à *Tu te moques*, et *Pierre, ne ris pas !* réductible à *Ne ris pas !*), mais doublement confortée par le cas vocatif du latin et par l'*apostrophe* oratoire i.e. l'interpellation rhétorique de vivants ou de morts – d'où l'appellation concurrente de « mot mis en apostrophe » –, vient prêter main-forte à l'*apposition* en adresse directe.

SEPTIÈME FONCTION. La question « qui ou quoi ? » propre à déboucher le complément *la pâte* de par exemple *La pâte que le boulanger a pétrie...* convient aussi à *des cordes* de par exemple *Il pleut des cordes* (– *Il pleut quoi ?* – *Des cordes*). Que résoudre ? Basculer le sujet réel en complément d'objet direct (d'autant qu'il se pronominalise à l'identique : *Il pleut des cordes* ⇒ *Il en pleut*) ? Impensable, car *des cordes* antéposé laisse le participe passé intact : *Les cordes qu'il a plu...* On ne touche à rien. Mais *Marie est directrice* ? Tous les écoliers de France et de Navarre interrogent par réflexe : *Marie est quoi ?* ; réponse : *Directrice*). Or *directrice* laisse le participe passé insensible : *La directrice qu'a été Marie...* La parade consiste à décréter que les verbes copules sont privés de complément d'objet et à rebaptiser *attribut* « le mot qui paraît en être le complément direct » (Saint-Germain, 1862 ; cité par Chervel, 1977, p. 193).

HUITIÈME FONCTION. Un incendie s'allume sous la cendre. Les six premières fonctions ne mettaient en cause que des noms. La septième embrigade également des adjectifs : *Marie est gentille...* Accordable en genre, l'*attribut* sort de l'orbite du verbe, se rebaptise *attribut du sujet* (nominal ou adjectival : *Marie est directrice* ou *Marie est gentille*). Il ne reste plus qu'à l'assortir d'un *attribut du complément d'objet direct* (nominal : *Nous avons élu Marie directrice* ; adjectival : *Tout le monde trouve Marie gentille*), que la construction passive rétrograderait d'ailleurs en *attribut du sujet* (par exemple *Marie a été élue directrice* ou *Marie est trouvée gentille par tout le monde*).

NEUVIÈME FONCTION. Mais l'adjectif non-attribut de par exemple *la gentille Marie* ? Il reçoit en compensation la fonction d'*épithète* (= « placé dessus », le pendant grec du latin *appositio* « placé à côté »).

DIXIÈME FONCTION. La collocation *adjectif épithète* transforme dans l'usage des classes *épithète* en un synonyme d'*adjectif*¹² et l'adjectif supprimable de par exemple *Joyeuse, Marie éclata de rire*, ne pouvant se prévaloir de l'apposition (cataloguée « *nom supprimable* »), devient une *épithète détachée*.

ONZIÈME FONCTION. À l'expérience, les adjectifs épithètes subissent la concurrence de noms : *l'opinion populaire* et *l'opinion du peuple* ou *un berger allemand* et *un berger d'Allemagne*... Des « noms épithètes » ? Ce serait une contradiction, l'épithète désignant justement un adjectif ! Des « noms employés comme adjectifs » ? Passe en juxtaposition pour *des vestes marron* ou *des pantalons garance*, mais avec une préposition ? On rappelle l'inépuisable complément dans son sens large de « complément de mot » (voir les citations de Beuzée en note 9) et l'on ranime à son bénéfice la notion de *détermination*, connue depuis la *Grammaire générale* de Port-Royal (Arnauld & Lancelot, 1660). Résultat : le *complément déterminatif*.

Le bagage grammatical des « petits Français » (Chervel) est ficelé.

Redescription des fonctions

Les trois classes de mots variables dégagées en première partie : 1° nom, 2° adjectif, 3° verbe, sont aptes à fournir le *noyau* (nominal, adjectival, verbal) d'un syntagme (nominal, adjectival, verbal). Le syntagme nominal (SN) se constitue par la mise en incidence externe de mots satellites à un noyau nominal (NN) que l'extension immédiate a tourné vers l'intérieur et que l'incidence interne dispense de support. Le syntagme adjectival (SA) et le syntagme verbal (SV) se constituent par la mise en incidence externe de mots satellites à un noyau adjectival (NA) ou à un noyau verbal (NV) que l'extension médiante a tournés vers l'extérieur. En ajoutant au niveau inférieur du mot et au niveau moyen du syntagme le niveau supérieur de la phrase, qui se constitue par la mise en incidence externe d'un *rhème* (le plus souvent un SV) à un *thème* (le plus souvent un SN), on obtient les trois fonctions : (1) *déterminative*, (2) *complétive*, (3) *prédicative*, auxquelles se ramènent les onze fonctions de la grammaire scolaire.

Fonction déterminative

La fonction déterminative est exercée par des mots de diverses natures faisant office de *déterminants*. Elle opère selon deux mécanismes.

¹² M. GREVISSE, *Le bon usage*, Paris-Gembloux, ¹¹1980, § 680 : « [On omet l'article] devant le nom apposé ou attribut quand ce nom n'a qu'une valeur d'épithète, de simple adjectif. »

Une paire d'exemples qui nous a déjà servi ailleurs en fera la démonstration.

- (1) Le 5 mai 2002, plus de 80 % des Français ont voté Chirac.
- (2) Le 5 mai 2002, les Français d'extrême droite et d'extrême gauche n'ont pas voté Chirac.

Plus de 80 % des Français (phrase 1) et *les Français d'extrême droite et d'extrême gauche* (phrase 2) sont des SN. Le nom *Français* ayant hors discours une extension égale à l'ensemble des sujets X auxquels *Français* peut servir d'attribut dans la phrase *X est Français*, le NN *Français* a en discours une extension égale à l'ensemble des sujets X auxquels *Français* peut servir d'attribut dans la phrase *X est Français* référentiellement cadrée par le circonstant *le 5 mai 2002*. Le déterminant *d'extrême droite et d'extrême gauche* (phrase 2) rétrécit l'extension de *Français* à un sous-ensemble de Français politiquement extrémistes. Les déterminants *plus de 80 % des* (phrase 1) et *les* (phrase 2) livrent une information sur la quantité d'êtres du monde auxquels le NN *Français* (phrase 1) ou le groupe nominal (GN) *Français d'extrême droite et d'extrême gauche* sont appliqués ou, d'un terme emprunté à Guillaume, sur l'*extensité* du NN ou du GN. L'extension se redéfinit à l'économie comme « l'ensemble des êtres du monde auxquels un NN ou un GN est applicable » et l'extensité, par contraste, comme « la quantité d'êtres du monde auxquels un NN ou un GN est appliqué ».

Tirons les enseignements grammaticaux qui nous importent. Les déterminants marqueurs d'extensité sont des *quantifiants*. Les déterminants marqueurs d'extension sont des *qualifiants*. Additionnant la quantification et la qualification, des déterminants *quantiquifiants* procureront à la fois une information relative à l'extensité et à l'extension du NN ou du GN¹³.

Les quantifiants

Les déterminants *quantifiants* se recrutent parmi les articles, les adjectifs déterminatifs numéraux cardinaux et les adjectifs déterminatifs indéfinis de la grammaire scolaire (devenus des déterminants en gram-

¹³ *Quantifiant* préféré à *quantificateur* (qui appartient au vocabulaire des logiciens) et à *quantifieur* (personne ne traduisant l'anglais *determiner* par *détermineur*, inutile de calquer non plus l'anglais *quantifier*). *Qualifiant* est le pendant tout trouvé de *quantifiant* (notre *Grammaire critique du français* utilisait *caractérisant* dans l'espoir de prévenir la confusion avec *qualificatif*). *Quantiquifiant* télescope très naturellement *quantifiant* et *qualifiant*.

maire frottée de distributionnalisme américain)¹⁴. Trois groupes s'y découpent.

(1) Les articles assignent à l'extensité des limites extrêmes. Par exemple, *L'homme est mortel* = « tous les hommes » ou *Un enfant est toujours l'ouvrage de sa mère* = « tous les enfants » vs *J'ai revu l'homme au chapeau melon* ou *Un homme entra...* = « un individu ». Ce sont des quantifiants *transversaux* (au sens strict de *transversal* = « qui traverse une chose en la coupant perpendiculairement à sa plus grande dimension »), répartis en quatre types morphologiques :

Type ZÉRO (forme Ø). Type LE (formes *le, la, les*). Type UN (formes *un, une*). Type DE (forme *de* pure ou en association avec la forme Ø ; formes *du, de la, des* en association avec les formes *le, la, les* ; formes *d'un, d'une* – extrêmement rares mais attestées – en association avec les formes *un, une*).

(2) Une bonne partie des adjectifs déterminatifs indéfinis, cantonnant l'extensité à une zone de fluctuation, sont des quantifiants *sectoriels*. Ils comprennent (a) une liste fermée de formes simples et (b) une liste ouverte de formes composées.

(a) *Aucun* (féminin singulier *aucune*, masculin et féminin pluriels *aucuns, aucunes*), *chaque*, *nul* (féminin singulier *nulle*, masculin et féminin pluriels *nuls, nulles*), *plusieurs*, *quelques* (voir le singulier *quelque* à la rubrique des quantifiqualifiants), *tout* (féminin singulier *toute*) [les pluriels *tous* et *toutes* compléments adverbiaux : voir *infra*] et les archaïsants *force*, *maint* (féminin *mainte*, masculin et féminin pluriels *maints, maintes*), *moult*.

(b) *Assez de, beaucoup de, combien de, moins de, plus de...* ; *que de, ce que... de...* ; *nombre de, quantité de, pas de, point de...* ; *un baril de, une charretée de, un carré de (chocolat), un doigt de (porto), une ligne de (cocaïne), deux ronds de (flan), un pied de (nez), un filet de (vinaigre), un soupçon de (sel), un sac de (nœuds), un océan de (verdure), des torrents de (larmes), une montagne de (paperasse)...*

(3) Les numéraux cardinaux chiffrent l'extensité avec exactitude. Ce sont des quantifiants *numéraux*, exprimant (a) les nombres entiers, (b) les nombres fractionnels :

(a) Vingt-quatre adjectifs (26 en Belgique avec *septante* et *nonante*, 27 en Suisse avec en plus *huitante*) : *zéro, un* (féminin *une*), *deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, vingt* (pluriel *vingts*), *trente, quarante, cinquante, soixante, cent* (pluriel *cents*), *mille*. Passé ce cap, la langue recourt aux noms *million, milliard, billion, trillion*, etc. et, en doublure des adjectifs précédents, *un couple de* (ré-

¹⁴ On ne saurait trop y insister : l'opposition déterminant~adjectif en grammaire scolaire modernisée mélange le plan des fonctions (le déterminant) et celui des natures (l'adjectif).

gional) et *une couple de* (vieux) = 2, *un brelan de* = 4, *une douzaine de* = 12, *un quarteron de* = 25, *une centaine de* = 100, *un millier de* = 1 000, etc.

(b) Pour le nombre 1/2, les adjectifs *demi*, *semi* et le nom *moitié* ; pour les nombres 1/3 et 1/4, les qualifiants numéraux de facture ancienne *tiers* et *quart* ; pour les nombres 1/5, 1/6, 1/7, etc., les qualifiants numéraux de facture moderne *cinquième*, *sixième*, *septième*, etc.

Les qualifiants

Les déterminants *qualifiants* regroupent les adjectifs qualificatifs, les adjectifs déterminatifs numéraux ordinaux, les adjectifs déterminatifs possessifs toniques et les adjectifs déterminatifs indéfinis *autre*, *même*, *quelconque* de l'ancienne grammaire scolaire (promus adjectifs tout court en grammaire rénovée) avec des mots de toutes natures (participe passé *une porte ouverte*..., participes présents dit « adjectif verbal » *l'eau courante*..., nom *un fauteuil Voltaire*..., PRO *des spaghettis bolognaise* = « à la bolognaise »..., ADV *une lettre exprès*..., verbe à l'infinitif *un fer à friser*...) et les compléments déterminatifs (on s'en avise : une hybridation terminologique malheureuse des fonctions déterminative et complétive) à base nominale : *le cheval du voisin*..., pronominale : *le bien d'autrui*... ou phrastique : *l'homme qui rit*... Ils se répartissent :

(1) Qualifiants *stricts*, découpant sans plus un sous-ensemble à l'intérieur d'un ensemble : *grand*, *rouge*, *pauvre*, *ainé*, *cadet*, *rutier*, *terrestre*, *adoptif*, *bavard*, *autre*, *même*, *dernier*, *passé*, *prochain*, *antérieur*, etc.

(2) Qualifiants *numéraux* : *premier*, *deuxième*, *troisième*, *millionième*, etc. (numéraux et ordinaux) et *double*, *triple*, *quadruple*, etc. (numéraux non ordinaux vs les qualifiants stricts ordinaux mais non numéraux *dernier*, *avant-dernier*, *pénultième*, etc.).

(3) Qualifiants *personnels* : première personne singulière *mien* (*miennne*, *miens*, *miennes*), première personne plurielle : *nôtre* (*nôtres*) ; deuxième personne singulière *tien* (*tienne*, *tiens*, *tiennes*), deuxième personne plurielle : *vôtre* (*vôtres*) ; troisième personne singulière : *sien* (*sienne*, *siens*, *siennes*), troisième personne plurielle : *leur* (*leurs*).

Les quantiquifiants

Les déterminants *quantiquifiants* assurent la quantification et la qualification conjointes du NN qu'ils déterminent. Trois subdivisions :

(1) Les quantiquifiants *stricts* réunissent le résidu des adjectifs déterminatifs indéfinis, les adjectifs déterminatifs relatifs et les adjectifs déterminatifs interrogatifs-exclamatifs de la grammaire scolaire, soit des quantiquifiants (a) *synthétiques* (associant dans un seul mot le quantifiant et le qualifiant), (b) *analytiques* (distribuant selon trois types le quantifiant et le qualifiant sur deux mots).

(a) *Certain* (*certaine, certains, certaines*), *différents* (*différentes*), *divers* (*diverses*) [les singuliers *différent, différente* et *divers, diverse* exclusivement qualifiants], *quel* (*quelle, quels, quelles* et les composés *n'importe quel, je ne sais quel, Dieu sait quel*, etc.), *quelque* (le pluriel *quelques* quantifiant), *tel* (*telle, tels, telles*) additionnent pour le sens à un quantifiant 'un/une' ou 'des' une qualification vague : « *Certain* Renard gascon, d'autres disent normand... » (La Fontaine) = 'un renard' + par exemple 'que je sais et qu'il n'est pas nécessaire de situer davantage'. *Différents/divers indices donnent à croire...* = 'des' (quantifiant) + '[indices] variés' (qualifiant). *Quelle surprise* ! = 'une' (quantifiant) + '[surprise] méritant qu'on s'exclame' (qualifiant) ou *Quelle heure est-il ?* = 'une' (quantifiant) + '[heure] sur laquelle je m'interroge' (qualifiant). *N'importe quel livre est un ami* = 'un' (quantifiant) + '[livre] aux caractéristiques interchangeables' (qualifiant). *On sonne à la porte : ce sera quelque mendiant* = 'un' (quantifiant) + '[mendiant] inconnu' (qualifiant). *Rendez-vous tel jour à telle heure* = 'un' et 'une' (quantifiants) + '[jour et heure] à préciser' (qualifiant). Contre épreuve : ils deviennent qualifiants pour peu qu'un déterminant les décharge de leur fonction quantifiante (sauf *quelque*, dont le précipité qualifiant est *quelconque*) : « Toute ma vie, je me suis fait une *certaine* idée de la France » (De Gaulle). « La douleur d'un *tel* homme est la plus belle oraison funèbre » (Fontenelle). *C'est une quelle voiture, encore, que tu as achetée ?* (français familier) = 'une voiture de quelle marque ?', etc.

(b) Le premier type soude un quantifiant *le, la* ou *les* à une forme de *quel* devenu qualifiant : *lequel* (*laquelle, lesquels, lesquelles*) et ses contractions avec *de* (*duquel...*) et *à* (*auquel...*). Le deuxième type coordonne deux associations du quantifiant *le, la* (éolidés en *l'*) ou *les* à une forme de *un* (devenu qualifiant) et de *autre* : *l'un et l'autre* (*l'une et l'autre, les uns et les autres, les unes et les autres*), *l'un ou l'autre* (*l'une ou l'autre, les uns ou les autres, les unes ou les autres*), *ni l'un ni l'autre* (*ni l'une ni l'autre, ni les uns ni les autres, ni les unes ni les autres*), etc. (*l'un comme l'autre, l'un après l'autre, l'un devant l'autre...*). Le troisième type recouvre deux sous-types : (i) les qualifiants nominaux *espèce, genre, manière, sorte* et vraisemblablement les épiciens *bougre* et *drôle* (dès lors non féminisables en *bougresse* et *drôlesse*) corrigeant une identification abusive : « ...l'homme, une *espèce* de Maure... » (Hugo) = 'un vrai Maure', 'presque un Maure'. « Je la suivis dans la maison / Où brillait sans se consumer / Un *genre* de feu sans fumée » (Brassens) = 'un feu bien imité'. « J'ai une *drôle* d'idée dans ma tête » (Voltaire) = 'une idée bizarroïde', etc. ; (ii) les qualifiants nominaux à sémantisme dépréciatif ou (ironiquement) laudatif colorant négativement le NN : « ...un *saint homme* de chat » (La Fontaine). « *Son bonhomme* de mari... » (Brassens), etc. (*cette brute de Pierre, cette coquine de Marie, ma vingt dieux de bécane, un putain de temps*, etc.).

(2) Les quantiquilifiants *personnels*, correspondant aux adjectifs possessifs de la grammaire scolaire, rapportent le NN déterminé à une des trois personnes grammaticales : *mon, ton, son, ma, ta, sa, mes, tes, ses, notre, votre, leur, nos, vos, leurs*. Ils associent d'un point de vue

sémantique le quantifiant transversal *le, la* ou *les* à un qualifiant personnel : *mon* = « le » + « mien », etc.

(3) Les quantifiants *déictiques*, correspondant aux adjectifs démonstratifs de la grammaire scolaire, associent d'un point de vue sémantique le quantifiant transversal *le, la* ou *les* à un qualifiant qui invite, tel un index pointé ou une lampe s'allumant au tableau de bord d'une voiture, à découvrir de quoi le saturer hors du texte ou dans le texte : *ce* (*cet* devant voyelle ou *h* aspiré), *cette, ces*, plus l'anaphorique *ledit* (féminin singulier *ladite*, masculin pluriel *lesdits*, féminin pluriel *lesdites* – la première composante contractable en *au, aux* et *du, des* : *audit, dudit*, etc., la seconde préfixable par *sus* : *le susdit*, etc.).

Fonction complétive

La fonction complétive, exercée par les *compléments*, bifurque en (1) compléments de mots, (2) compléments d'une relation entre mots.

(1) Les mots complétés sont soit (a) des adjectifs soit (b) des verbes.

(a) La grammaire scolaire ignore le *complément de l'adjectif* (CA), embarqué il est vrai dans la fonction déterminative de par exemple *un fruit bon à manger* et *le même livre qu'hier* ou dans la fonction prédicative de par exemple « ...*fier de faire une chose énorme et goguenarde*, / Un grenadier français monte, à Schœnbrunn, la garde ! » (Rostand).

(b) Les *compléments du verbe* (CV), divisés en CV1 et en CV2, occupent les deux créneaux du complément d'objet direct et du complément d'objet indirect mais sans donner à la présence ou à l'absence d'une préposition de rôle essentiel (l'infinitif prépositionnel de par exemple *Marie aime à plaisanter* est CV1, tandis que le pronom de *Pierre lui plaît* est CV2) et en réannexant au CV1 ou au CV2 les sujets dits « réels » *des cordes* de par exemple *Il pleut des cordes* ou *presque rien* de par exemple *Il suffisait de presque rien*, et au CV2 le complément dit « d'attribution » à *Marie* de par exemple *Pierre offre un livre à Marie* (CV2 non du verbe *offre* mais du groupe nominal verbe + CV1 *offre un livre*) ou surtout le prétendu complément « d'agent » *par Pierre* de *Un livre a été offert à Marie par Pierre* (à la fois CA et CV2 du participe passé *offert*, « participant », comme son nom l'indique, des deux natures de l'adjectif et du verbe).

(2) Les compléments d'une relation entre mots sont des *compléments adverbiaux*, tantôt (a) non circonstanciels et tantôt (b) circonstanciels.

(a) Pas de correspondant scolaire au *complément adverbial non circonstanciel*, sinon l'adverbe, abusivement déplacé d'une fonction à une nature, ce qui ne pouvait que poser problème dans par exemple *Demain est un autre jour* (ADV *demain* en fonction de sujet) ou *le temps jadis* (ADV *jadis* en fonction de qualifiant strict).

Quelques exemples : *Marie est très jolie* ou *la très jolie Marie* (l'ADV *très* est complément de la relation entre *Marie* et *jolie*). *Tous les hommes sont mortels* et les locutions *à toutes jambes*, *à tous crins*, etc. (les PRO *tous* et *toutes* sont compléments de la relation allant de l'article *les* ou de l'article Ø aux noms respectifs *hommes*, *jambes* et *crins*). *Pierre s'est marié juste avant les vacances* (l'adjectif *juste* complémente la relation joignant la préposition *avant* au SN *les vacances*). Etc.

(b) Les *compléments adverbiaux circonstanciels* sont compléments d'une relation mobilisant une partie ou le tout de la prédication phrasique¹⁵. De la sémantique à la syntaxe, le foisonnement des compléments circonstanciels de la grammaire scolaire se réduit à cinq et seulement cinq variétés : (i) CC1 ou circonstanciel *infraprédictationnel*, (ii) CC2 ou circonstanciel *intraprédictationnel*, (iii) CC3 ou circonstanciel *extraprédictationnel*, (iv) CC4 ou circonstanciel *supraprédictationnel*, (v) CC5 ou circonstanciel *transprédicationnel*.

(i) Le CC1 est obligatoire (contrairement aux CC2, CC3, CC4, CC5) et non mobile. Sa suppression rend la phrase agrammaticale ou donne au verbe un autre sens : *Pierre vit à Paris* ⇒ **Pierre vit* (à moins de comprendre 'P. a échappé à la mort' ou 'P. végète', etc.). *Tous les chemins mènent à Rome* ⇒ **Tous les chemins mènent*. *Ce plat va au four* ⇒ **Ce plat va*. *Les militaires se sont rendus en Corée* = 'sont allés' (vs le CC2 facultatif *en Corée* de *Les militaires se sont rendus en Corée* = 'ont déposé les armes').

(ii) Le CC2, complément de la prédication englobante, épouse de l'intérieur la relation prédicative. La négation analytique en est le prototype : *Pierre ne chante pas*, etc. = 'P. chante dans une mesure égale à zéro', et tous les CC2 se reconnaissent au fait qu'ils aimantent la négation : *Pierre ne se couche pas tard* ≠ 'P. ne se couche pas'. *Marie ne se lève pas tôt* ≠ 'M. ne se lève pas'. *Pierre et Marie ne chantent pas dans le ton* = 'P. et M. chantent mais pas dans le ton'.

(iii) Complément de la prédication englobée, le CC3 épouse de l'extérieur la relation prédicative : « *Longtemps*, je me suis couché de

¹⁵ La *Grammaire critique du français* (Paris-Bruxelles, Duculot, ³2003) définit la phrase comme « la première séquence quelconque de mots née de la réunion d'une énonciation et d'un énoncé qui ne laisse en dehors d'elle que le vide ou les mots d'un autre énoncé » (§ 558). L'énonciation ou le contenant de la phrase ancre l'énoncé dans une situation de communication ; elle apporte une réponse aux questions 1° *qui énonce ?* (et le corollaire *à qui ?*), 2° *quand ?* (impliquant *où ?*), 3° *comment ?* Pour sa part, l'énoncé ou le contenu de la phrase est comparable à un pont dont le premier pilier figurerait le *thème*, le tablier la *copule*, le second pilier le *rhème* et l'ensemble de l'ouvrage la *prédication*, tantôt obligatoire ou *première* (exhibant ses termes ou *expliquée*, et dès lors *complète* ou *incomplète*, ou dissimulant ses termes et *impliquée*), tantôt facultative ou *seconde*.

bonne heure. *Parfois, à peine ma bougie éteinte*, mes yeux se fermaient si vite que je n'avais pas le temps de me dire : "je m'endors"... » (Proust).

(iv) Le CC4 déborde de la prédication sur l'énonciation pour fournir toute sorte d'informations en réponse aux questions appelées en note 15.

Par exemple, pour la question *qui énonce et à qui ?*, les interlocutifs *de toi à moi* ou *confidemment* = 'entre nous'... et les interpellatifs *voyons, allons, allez, tiens...* (d'anciens impératifs opacifiés), jetant une passerelle entre l'énonciateur et l'allocutaire dont l'attention est sollicitée. Pour la question *quand ?*, plusieurs ADV ou locutions à caractère temporel repositionnant l'actualité : *Maintenant, vous ferez comme il vous plaira* (= 'cela dit'). *Où se trouve déjà la clef ?* (= 'rappelez-moi où elle se trouve', ≠ 'où a-t-elle échoué de façon précoce ?'). *Prends toujours ça* (= ± 'dès'). *En attendant, mieux vaut se dépêcher* (≠ 'hâtons-nous avec lenteur'). Pour la question *comment ?*, tous les compléments contribuant à la valeur modale de l'énoncé par apparemment avec l'assertion = 'je dis que', l'interrogation = 'je demande si' et l'injonction = 'j'ordonne ou je préconise que' : modulateurs de vérité à *coup sûr, certainement, pour sûr, sans doute, vraisemblablement, à dire vrai, blague dans le coin, sans mentir...* ; cadreur *d'après moi, à certains égards, en un sens...* ; traductifs, reformulateurs et résumptifs *en termes juridiques, médicalement parlant, pour ainsi dire..., pour mieux dire, autrement dit..., bref, en un mot comme en cent* ; valideurs *au fond, tout bien pesé, après mûre réflexion, sauf erreur, en fin de compte, à plus forte raison, du moins, de même, quelque part* = 'd'une certaine façon', bien (par exemple « On achève bien les chevaux » = 'pourquoi pas les hommes ?'...) ; ponctueurs *bof, bon, quoi, enfin...* et pertinentiseurs *à propos, par parenthèse, justement...* ; appréciatifs qui réassentent la vérité de l'énoncé en bravant les apparences d'une erreur : *bizarrement, curieusement, étonnamment, franchement, malheureusement, sincèrement, normalement, par tous les diables...*

(v) Le CC5 déborde de la prédication et de l'énonciation sur la phrase entière, qu'il connecte aux phrases voisines. On y trouve des hiérarchiseurs : *primo, secundo, tertio..., d'abord, avant toute chose*, etc. ; des équilibreur *par contre, en revanche*, etc. ; des alternatifs *soit... soit, tantôt... tantôt, d'une part... d'autre part*, etc. ; des additifs : *même, en outre*, etc.¹⁶

¹⁶ Il va de soi qu'aucun complément circonstanciel n'est dévolu une fois pour toutes à une position. Prenez *d'abord*. Il est CC5 dans *D'abord, Pierre est arrivé* = 'le premier événement marquant est l'arrivée de P.' ; CC4 dans *D'abord, Pierre est arrivé* = 'le premier argument que je ferais valoir est l'arrivée de P.' ; CC3 dans *D'abord, Pierre est arrivé* = 'l'arrivée de P. est le premier maillon d'une chaîne d'événements touchant d'autres personnes que lui' ; CC2 dans *Pierre est d'abord arrivé* = 'l'arrivée de P. est le premier maillon d'une chaîne d'événements le touchant personnellement'.

Fonction prédicative

La fonction prédicative héberge (1) le *sujet*, (2) le *prédicat*, (3) l'*apposé*, (4) l'*apposition*.

(1) Le thème de la prédication première est le *sujet grammatical* (incluant le sujet apparent des grammaires), à ne pas mélanger conceptuellement avec le sujet *logique* (par exemple le sujet réel des grammaires) ou le sujet *sémantique* (notamment le complément d'agent des grammaires).

(2) La grammaire française admet tacitement que si, dans par exemple *Pierre chante (la romance)*, le SN *Pierre* exerce une fonction par rapport au SV *chante (la romance)*, le SV n'en remplirait aucune par rapport au SN. Il lui faut une copule visible pour que le prédicat nominal ou adjectival prenne le nom d'*attribut* (un vocable signifiant... « épithète » en Italie, en Angleterre ou en Allemagne). Or, le discours ordinaire entend par *attribut* « la propriété caractéristique ou emblématique d'un être ». Il en est résulté une clôture abusive de son champ grammatical. Nous rapatrons en conséquence une série de syntagmes nominaux prépositionnels que la grammaire scolaire verse indûment aux compléments circonstanciels : *Mon père est à l'hôpital* (= « hospitalisé »). *La concierge est dans l'escalier*. *Pierre et Marie sont contre la peine de mort*, etc.

(3) À peu près inconnu de la grammaire scolaire, l'*apposé* est le thème d'une prédication seconde éventuellement greffée sur la prédication première et doté ou non d'une fonction à l'intérieur de la prédication première.

Exemple d'apposé exerçant une fonction dans la prédication première : *Louis XIV, roi de France et monarque absolu, mourut à Versailles en 1715* (prédication première : *Louis XIV mourut à Versailles en 1715* ; prédication seconde : *Louis XIV, roi de France et monarque absolu* ; apposé : *Louis XIV*, le SN sujet de la prédication première ; apposition : *roi de France et monarque absolu*). Exemple d'apposé n'exerçant aucune fonction dans la prédication première : *Le chat parti, les souris dansent* (le SN apposé *le chat* fait partie du CC3 *le chat parti* de la prédication première *les souris dansent*).

(4) L'*apposition* conçue comme le rhème de la prédication seconde bouscule le triple prescrit – scolaire, logique et rhétorique – qui la restreignait 1° à un nom, 2° à un nom coréférentiel de l'apposé, 3° à un

Considérez encore *Pierre a heureusement survécu* = 1° 'il est heureux que P. ait survécu' (CC4), 2° 'la survie de P. a été heureuse' (CC2). Ou *Comment Pierre a-t-il réussi ?* = 1° 'sa réussite tient du miracle' (CC4), 2° 'quelle mention a-t-il obtenue ?' (CC3). Etc.

nom supprimable. Les contraintes 1° et/ou 3° sont cause que la grammaire française a sous-estimé l'apposition en lui retirant l'« épithète détachée » (en réalité, un adjectif détaché), l'« attribut du complément d'objet direct » (des noms ou des adjectifs ni détachés ni parfois supprimables : par exemple « Il est des lieux où il faut appeler Paris *Paris* et d'autres où il le faut nommer *capitale du royaume* » [Pascal]) et l'« apostrophe » (des noms et aussi des adjectifs détachés mais pas forcément supprimables : par exemple « Adieu, *Meuse endormeuse*, / Qui demeures aux prés, où tu coules tout bas » [Péguy])¹⁷.

Conclusion

Après un sérieux dégraissage des natures (ramenées de onze à trois en vertu de l'extension 1° immédiate et 2° médiata) et un meilleur partage des natures et des fonctions (en vertu de l'incidence 1° interne et 2° externe), la correspondance terme à terme des fonctions de la tradition grammaticale française avec celles qui ressortent de la tripartition des fonctions en 1° déterminative, 2° complétive et 3° prédicative serait finalement la suivante :

Tradition	Redescription
Sujet et sujet apparent	Sujet grammatical
Sujet réel	CV1 ou CV2
Complément d'objet direct	CV1
Complément d'objet indirect	CV2
Complément circonstanciel	CC
Complément d'attribution	CV2
Complément d'agent	CA et CV2
Apposition	Apposition
Apostrophe	Apposition
Attribut du sujet	Attribut
Attribut du complément d'objet direct	Apposition
Épithète	Déterminant qualifiant
Épithète détachée	Apposition
Complément déterminatif	Déterminant qualifiant

¹⁷ La contrainte 2° explique qu'on ait un temps surestimé l'apposition en l'étendant aux noms qualifiants *Paris*, *Louis* ou *les Gaulois* coréférentiels des noyaux nominaux *ville*, *roi* ou *ancêtres* de par exemple *la ville de Paris*, *le roi Louis* ou *nos ancêtres les Gaulois* (*Paris « est » la ville*, *Louis « est » le roi*, *les Gaulois « sont » nos ancêtres*).

Le traitement des fonctions syntaxiques du français dans les grammaires scandinaves

Histoire, définitions et problèmes

Poul Søren KJÆRSGAARD

Professeur de français à l'Université Danemark-Sud (Odense)

À considérer que les parties du discours ainsi que les fonctions syntaxiques constituent des notions connues depuis Denys de Thrace¹ et d'autres grammairiens grecs, les questions suivantes se posent :

Dans quelle mesure parle-t-on des fonctions syntaxiques dans les manuels de grammaire ?

Comment définit-on les fonctions syntaxiques ?

À quoi servent les fonctions syntaxiques dans les manuels de grammaire ?²

La présente communication se propose d'étudier, dans la section I, ces questions dans le cadre restreint des manuels de grammaire parus en Scandinavie pendant un siècle de 1870 à 1970 (env.), puis les décennies depuis 1970.

Toute démarche scientifique requiert un nombre de définitions ou, à défaut, d'axiomes. Définir les unités de base et les relations entre elles fait partie de cette démarche. Y fait partie aussi la définition de l'objet d'analyse et du point de départ de l'analyse. Transposée dans le domaine de la grammaire, cette démarche suppose la définition du nombre et de la nature des constituants en fonction du niveau d'analyse, et la définition des relations entre ces constituants. Il faut savoir aussi si l'analyse part du mot sous sa forme écrite ou sonore, ou vice versa, de la phrase, voire un niveau plus élevé de la structure textuelle. Dans le premier cas, l'analyse est plutôt une synthèse, car en partant des phonèmes et des

¹ Cf. Denis et Sancier-Château, 1994 : XIV. Il est vrai qu'on discute ailleurs de l'authenticité du *Système Grammatical* de Denys, cf. Law and Sluiter (eds.).

² Une question corollaire serait de savoir si les fonctions syntaxiques priment sur les constituants ou vice versa.

lettres, on décrit les mots, leur morphologie, puis la combinaison des mots : la syntaxe. Dans le second cas, l'analyse commence par la phrase, puis s'achemine vers une décomposition de la phrase en ses constituants et les relations entre eux.

À partir de la définition dominante qu'on retrouve dans les pays scandinaves, définition dite de *pronominalisation* – après un essai de généralisation de cette définition dans la section II, la section III abordera un examen critique de cette méthode.

I. Parcours historique

A. 1870-1970

Pour les besoins de cette communication, j'ai parcouru un échantillon, représentatif, je l'espère, de manuels de français parus, notamment au Danemark et en Norvège, entre 1870 et 1970. Si j'ai choisi ce siècle, c'est en fonction d'un critère de disponibilité et ensuite, puisqu'il paraît qu'une sorte de césure caractérise la fin de la période. Il est vrai que ces manuels, dont on peut trouver un tableau analytique sur l'adresse URL <http://www.sdu.dk/troms2005/annexe.pdf>, visent des publics différents ainsi que des ambitions différentes. Ils fournissent néanmoins au lecteur contemporain des renseignements précieux sur l'enseignement de l'époque et ses visées.

Plusieurs leçons se dégagent de l'étude de ces manuels de grammaire française.

Bien que le nombre et la nature des fonctions syntaxiques aient fait couler beaucoup d'encre dans l'histoire de la linguistique (qu'on se rappelle l'ironie cinglante réservée par Érasme aux travaux des grammairiens dans son *Éloge de la folie*), on constate que les fonctions syntaxiques se voient accorder une place infime, sans doute parce qu'on reste dans l'optique des *anciennes langues* casuelles comme le latin et le grec. On oppose ces langues classiques au français et, sous-entendu, aux langues scandinaves en affirmant leur appartenance aux langues dites configurationnelles dont l'ordre des mots est relativement fixe. C'est le cas notamment de la syntaxe d'Euchaire Baruéel de 1890 qui, d'emblée, affirme que « le français est dépourvu de cas », § 1. La syntaxe d'Oluf Nielsen de 1930 constate, § 162, que les règles fixes de la constitution de la phrase compensent « l'absence de cas ». Il en est de même pour le livre d'Aage Grønkjær de 1956.

Bornons-nous à constater l'accord sur ce point entre les descriptions scandinaves et européennes.

À ce critère positionnel s'en ajoute un autre : l'accord en personne et en nombre entre le sujet et le verbe (le prédicat). Là aussi, la définition

s'aligne sur celle qu'on trouve ailleurs en Europe. En effet, on retrouve la même dichotomie chez Pierre Larousse qui déclare, §§203-205 : « Le sujet, ou objet du jugement, est la personne ou la chose dont le verbe exprime l'état ou l'action ». L'incise, *objet du jugement*, indique, à son tour, l'importance donnée à l'action du sujet, autrement dit sa qualité d'agent du verbe. On constate donc que les fonctions syntaxiques sont définies sémantiquement³.

Très souvent, on observe que les fonctions syntaxiques sont seulement énumérées, sans aucune définition. C'est le cas des manuels de Høybye et de Sten & Hyllested, très fréquemment utilisés au Danemark. Une variante est l'emploi de l'article défini indiquant que la définition de la fonction est considérée comme connue d'avance : *Verbets Overensstemmelse med Subjektet* (L'accord du verbe avec son sujet), cit., Barué, *op. cit.*, § 138.

Ce manque de formalisme repose sur une tradition très tenace. Même les manuels à visée universitaire, dont le *Større Fransk Syntax* de Johs. Storm, paru en 1911, ainsi que le monumental *Fransk Grammatik* de Knud Togeby, paru en 1964 en version danoise, ne contiennent aucun paragraphe qui définit les fonctions syntaxiques.

Une deuxième caractéristique se dégage : l'agencement des sujets traités. Alors que le point de départ est la phrase dans les manuels contemporains, le cas type étant le *Fransk Grammatik* de Pedersen, Spang-Hanssen et Vikner, on suit, dans ces manuels, un autre tracé en commençant par la phonétique, puis la morphologie pour aboutir à la structure de la phrase. La syntaxe d'Euchaire Barué qui commence par un bref chapitre sur l'ordre des mots constitue, à cet égard, une exception. Bref, on s'attelle à la description des formes des parties du discours et on ne réserve pratiquement aucune place aux structures que forment ces mots, ni d'ailleurs aux notions dont on se sert.

Un troisième aspect consiste à examiner dans quelle mesure on se sert des fonctions syntaxiques pour améliorer la description syntaxique. C'est l'aspect utilitaire. L'ultime justification d'une définition des fonctions syntaxiques est évidemment qu'elle facilite la compréhension. On constate que là aussi, le lecteur reste sur sa faim. Le potentiel explicatif des fonctions syntaxiques reste inexploité. Parmi bien d'autres, un bon exemple de ce potentiel se trouve dans la syntaxe des articles : soit la modification (*des* → *de*). Dans le cas d'un article partitif devant un

³ Pierre Larousse précise ailleurs, §§ 663-64, que le sujet [est] l'être qui fait l'action ou qui est dans l'état qu'exprime le verbe. §§ 676-78, il s'essaye à un test de substitution syntaxique en définissant le sujet comme répondant à *qui est-ce qui* ou *qu'est-ce qui*, et le complément d'objet direct comme répondant à *qui* ou *quoi*. On admet aujourd'hui que ce test n'est pas définitoire.

adjectif au pluriel, cette modification est indépendante de la fonction du groupe nominal que cet article détermine [*de belles fleurs poussent là ; elle cultive de belles fleurs ; ce sont de belles fleurs*]. Par contre, dans le cas d'un partitif après une négation, la fonction syntaxique est déterminante, le changement n'ayant lieu que là où l'article introduit un groupe nominal COD : [*J'ai des porcs → Je n'ai pas de porcs ; Je suis un cochon → Je ne suis pas un cochon*]. On cherchera pareille observation en vain. Johs. Storm, dans sa description détaillée de l'emploi des articles, privilégie l'évolution historique : on a pu réduire le singulier à *de* : *de bon vin*. Pour la seconde instance, il distingue négation simple (cas du verbe *être*) et négation partitive (cas du verbe *avoir*). Même Knud Togeby tait cette généralisation dans §§ 62 et 64.

Ce serait pourtant erroné d'en conclure que les fonctions syntaxiques ne sont pas considérées utiles. Ce dernier auteur, sans avoir défini les fonctions, étaye sa description de l'emploi des modes dans les complétives postposées sur la fonction syntaxique de la complétive (1964 : §§ 426-464).

En guise de conclusion : primo, les auteurs privilégient l'étude des formes et des parties du discours aux dépens des structures et des fonctions syntaxiques. Si les fonctions sont définies, c'est en fonction de critères positionnels ou sémantiques. De là découle une description partielle : seules les phrases affirmatives et à la voix active et au sens actif sont considérées⁴. Secundo, on n'y fait appel, ni de manière exhaustive, ni systématique pour la description (des règles) de la syntaxe.

B. 1970-

L'histoire d'une discipline ne se divise jamais en étapes bien distinctes. C'est avant Togeby qu'on voit s'amorcer une définition syntaxique, fondée sur un lien entre fonctions syntaxiques et pronoms. Sandfeld consacre plusieurs paragraphes (§ 28 ss.), dans *Les Pronoms*, à la reprise des différentes fonctions syntaxiques (régime, sujet, datif, et cetera) par les pronoms. L'auteur explique cette reprise par un souci de clarté, en ajoutant que cet emploi devient de plus en plus fréquent.

Mais ce sont Pedersen, Spang-Hanssen et Vikner (PSV) qui exploitent à fond ce lien dans leurs manuels *Fransk syntaks*, puis *Fransk grammatik*. Contrairement aux prédécesseurs, les auteurs consacrent un chapitre entier à la définition des constituants et des fonctions syntaxiques primaires. Assorti de quelques précisions, ce principe s'est grosso

⁴ La définition ne s'applique pas aux phrases interrogatives [*Rit-il ?*], les phrases actives au sens passif [*Il meurt*], les phrases au passif [*Il est tué*].

modo maintenu dans les grammaires parues dans la lignée de cet ouvrage novateur⁵.

PSV décomposent la phrase à l'aide des critères structuralistes de substitution et de permutation. Affirmant l'insuffisance d'une analyse en constituants immédiats (ACI), ils définissent ensuite la fonction des constituants à l'aide du critère de substitution : à chaque fonction syntaxique correspond une série de pronoms. Ce procédé a au moins deux caractéristiques : il définit les éléments de manière conséquente dans un cadre syntaxique et ne mêle pas syntaxe et sémantique. Ainsi, les lacunes des descriptions antérieures sont comblées. Il combine l'ACI et l'analyse actancielle : leur position dans un arbre syntaxique ne définit pas les fonctions ; toutes les fonctions primaires orbitent autour du noyau verbal. Ainsi, le statut privilégié du sujet et du prédicat, maintenu dans l'ACI, est abandonné au profit d'une structure non hiérarchisée.

Ce mariage de deux écoles est inconnu dans les manuels de grammaire française des pays francophones. Bien qu'on en parle, la pronominalisation s'inscrit parmi bien d'autres définitions s'appuyant sur des critères morphologiques, positionnels, transformationnels, catégoriels ou interprétatifs⁶.

II. Fonctions syntaxiques – définition(s)

A. Qu'est-ce que la pronominalisation ?

La pronominalisation version scandinave constitue une adéquation entre deux ensembles. Ainsi, le sujet est défini comme un constituant appartenant à la série des pronoms sujets [*je, tu, il/elle, nous, vous, ils/elles, on, ce*] ou qui se substitue par un élément de cette série⁷.

Le complément d'objet direct se définit comme un constituant appartenant à la série des pronoms objets personnels [*me, te, le, la, nous, vous, les*].

⁵ Quatre sur cinq manuels de grammaire parus au Danemark (PSV, Kjærsgaard, Nølke, Rasmussen & Stage) s'alignent sur ce principe. Boysen, seul, s'en tient à une définition sémantique. Deux d'entre eux (PSV et Boysen) sont largement diffusés dans les autres pays scandinaves. Par contre, le *Bonniers Franska Grammatik* de Wall *et al.*, paru en Suède, retourne à la tradition en donnant une définition des fonctions syntaxiques à la fin de l'ouvrage et ne s'appuie que très partiellement sur la pronominalisation.

⁶ On consultera, entre autres, Arrivé *et al.*, article *sujet*, Riegel *et al.*, § V.1.3, Le Goffic § 81 ss.

⁷ Les auteurs sous-entendent que seuls les pronoms de la 3^e p. autorisent une substitution.

J'ai argumenté ailleurs⁸ que la pronominalisation scandinave constitue une instance de la théorie des ensembles.

Pour chaque fonction syntaxique X, il existe un ensemble A et un ensemble B, définis en fonction de leurs constituants (syntagmatiques ou catégoriels). Puis on définit qu'à chaque élément (groupe) de l'ensemble A, il existe un (et un seul) élément équivalent appartenant à l'ensemble B. (sinon, il ne s'agirait pas d'une application). Inversement, on définit qu'à chaque élément de l'ensemble B, il existe au moins un élément appartenant à l'ensemble A (et en général, autant d'éléments que dans l'univers de discours, donc infiniment).

Exemples de définition :

La fonction sujet se définit, selon ce qui précède, comme l'union de deux ensembles I et II ($I \cup II$) :

I : L'ensemble d'éléments (groupes) de A_1 pouvant s'appliquer sur tel élément de B (*il, elle, ils, elles, cela*), de façon que la phrase demeure grammaticale et de façon qu'elle soit sémantiquement invariante.

II : L'ensemble d'éléments (groupes) de A_2 pouvant s'appliquer sur tel élément de B, de façon que la phrase demeure grammaticale mais non pas de façon qu'elle soit sémantiquement invariante.

Dans *Pierre mange le chocolat*, on définit *le chocolat* comme une fonction syntaxique du type (complément) objet direct, car il est remplaçable par *le*, élément de l'ensemble B.

Dans *Pierre mange le dimanche*, on ne définit pas *le dimanche* comme une fonction syntaxique du type (complément) objet direct, car il n'est pas remplaçable par *le*, élément de l'ensemble B.

Bien que la pronominalisation scandinave opère syntaxiquement, il y a lieu de souligner, pour dissiper les malentendus, qu'elle se fonde sur la sémantique. La substitution pronominal implique la comparaison de deux phrases : l'une à compléments non pronominaux, l'autre à compléments pronominaux. Déterminer si ces phrases sont synonymes, constitue une opération sémantique, cf. la notion d'invariance sémantique de la définition.

Si la pronominalisation scandinave fascine souvent, même hors de Scandinavie⁹, c'est qu'elle est facile à manier, même pour des débutants. Elle réussit le tour de force de donner, en un seul chapitre, une vue d'ensemble des fonctions syntaxiques là où d'autres ne disent rien ou étalent leur description sur plusieurs chapitres. Elle satisfait à ce que Hjelmslev exige d'une théorie scientifique : non contradictoire, exhaus-

⁸ Ce paragraphe constitue un abrégé de : <http://www.duo.uio.no/roman/Art/Rf-16-02-2/fra/Kjaersgaard.pdf>, pp. 543-546 auxquelles je renvoie.

⁹ Ainsi en Allemagne : *die grammatischen Funktionen unterscheiden sich durch die Formen ihrer Pronominalisierung*. Stein (1998 : 51).

tive et aussi simple que possible. Certes, certains aspects ne sont pas suffisamment explicités, cf. *infra*. Elle permet néanmoins de saisir et d'analyser de manière satisfaisante un sous-ensemble très considérable des énoncés. Elle fascine aussi parce qu'elle constitue une des premières tentatives d'établir une description cohérente et uniforme des fonctions syntaxiques.

III. Problèmes de la pronominalisation

L'éloge n'exclut cependant pas la critique.

La valeur d'un procédé s'évalue selon plusieurs critères. La pronominalisation est un procédé cohérent, malgré quelques lacunes, cf. A *infra*. Ce n'est pourtant pas tout. Un autre critère est celui de son universalité¹⁰. Nous allons étudier ce problème dans B *infra*.

C'est un problème bien connu en linguistique que les niveaux de l'analyse – quels que soient leur nombre et leur définition – ne sont pas des vases clos. Aucune étanchéité n'existe entre les niveaux. L'ingérence de la sémantique constitue un troisième problème de la pronominalisation. Quelques aspects de ce problème seront étudiés dans C *infra*.

A. Lacunes des ensembles définitoires

Une première lacune est l'omission des pronoms sujets neutres [*il, cela*] ou objets neutres ou réfléchis [*le, cela, se*] qui permettent également l'identification de ces fonctions.

Une deuxième lacune est le manque d'explication en ce qui concerne les syncrétismes [*me, te, se, nous, vous*]. Les trois premiers sont soit objet direct, soit objet datif. Il aurait suffi d'ajouter que dans ces cas, une nouvelle substitution à l'aide d'un pronom de 3^e p. permettrait de lever l'équivoque. Les deux derniers assument encore la fonction de sujet. Dans ce cas, il suffirait d'ajouter un critère positionnel pour éliminer l'ambiguïté.

Une troisième lacune apparaît dans la description de l'objet direct qui n'explique ni la distinction entre groupe nominal défini [$\rightarrow$ *le, la, les*] et indéfini [$\rightarrow$ *en*], ni celle entre groupes nominaux indéfinis à référence spécifique ou non spécifique :

- (a) J'ai fait une grosse erreur. Maintenant, je la paye. Chaîne télé DR.
- (b) Pourquoi voulez-vous un enfant ? Parce que nous n'en avons pas. *Ibid*.

Les autres fonctions primaires [complément d'objet indirect (subdivisé en objet datif et objet prépositionnel), attribut du sujet, attribut de

¹⁰ En sciences de l'information, l'efficacité et l'exactitude s'évaluent en fonction du taux de rappel et du taux de précision.

l'objet, complément circonstanciel] sont définies identiquement, encore que des critères supplémentaires viennent s'ajouter. On remarque pour ces fonctions que plus on s'éloigne du noyau de la phrase, (de moins en) moins joue la pronominalisation.

La subdivision du complément d'objet indirect est problématique et sera discutée plus loin.

L'impossibilité de pronominaliser l'attribut de l'objet constitue une autre entorse à une règle qui veut définir les fonctions à l'aide des pronoms. Ceci vaut aussi pour la fonction, résiduelle, des adverbes.

B. Présupposés de la pronominalisation

La transformation que constitue la pronominalisation exige la présence d'éléments compatibles avec les pronoms figurant dans l'ensemble d'arrivée. Ces éléments compatibles sont les formes verbales finies ainsi que l'infinitif et le participe présent. Cette condition n'est pas remplie dans au moins deux cas :

Sous condition de coréférentialité du sujet et présence de *être*, certaines subordonnées sont elliptiques. Les grammaires énumèrent une série de conjonctions¹¹, mais n'indiquent aucune analyse.

Le participe passé est incompatible avec les pronoms figurant dans l'ensemble d'arrivée. Or, bien que dépourvue d'auxiliaire verbal, cette forme, fonctionnant comme épithète détachée, ne perd pas la caractéristique verbale de s'attacher des compléments. L'analyse de la fonction syntaxique de ces compléments n'est pas possible en s'étayant sur le critère de la pronominalisation, puisque le support requis sous forme d'un élément verbal compatible avec les pronoms est absent.

Sauf erreur, cette contrainte sur le test est passée sous silence dans les descriptions existantes.

Ces deux instances montrent des cas types inanalysables à l'aide de la pronominalisation. Deux causes différentes sont à l'origine de ce problème. La première difficulté réside dans la langue française qui tolère des phrases averbales. La seconde vient des conditions d'emploi de la pronominalisation : en français ainsi qu'en allemand, en anglais et en danois, on trouverait des exemples parallèles. Deux exemples, de la source citée dans la note 7, suffisent pour éclairer ce problème :

- (c) Bien que typiques du bonobo, de tels baisers langués sont totalement inconnus des chimpanzés. *Libération* 2-11-1999.

¹¹ Concessives (*bien que, quoique*), causale (*parce que*), temporelles (*depuis que, sitôt, aussitôt, dès que*) et comparatives (*autant que*).

- (d) Convaincu que deux mois de campagne sont suffisants pour décrocher la timbale élyséenne, il [Lionel Jospin] n'entend pas céder à l'impatience de ses ministres. *Libération* 12-11-2001.

Le problème est de savoir quelle fonction syntaxique attribuer aux constituants des subordonnées. Dans (c), à moins de suppléer des éléments omis ou de les sous-entendre, la pronominalisation ne permet pas d'affirmer qu'il s'agit d'un attribut du sujet de la subordonnée. Dans (d), faute d'un verbe fini, la pronominalisation ne s'applique pas à la complétive de *convaincu* et ne permet donc pas d'affirmer qu'il s'agit d'un objet prépositionnel. Une solution possible consisterait à tolérer une certaine incomplétude aux analyses. Au lieu d'attribuer une fonction syntaxique primaire à *typiques du bonobo* dans (c), on se contente d'affirmer qu'il s'agit de la tête (du noyau) de la phrase averbale. Dans (d), on se contente d'affirmer la dépendance de la complétive par rapport à *convaincu*.

C. Pronominalisation et sémantique

Malgré les apparences, la sémantique s'avère incontournable pour une méthode essentiellement syntaxique. C'est le cas des verbes qui se construisent avec un complément indirect du type *à* + régime. Le problème, pédagogique pour les apprenants étrangers, définitoire pour les francophones, c'est que ce complément se pronominalise soit comme *lui/leur* (défini en Scandinavie comme objet datif), soit comme *y* (défini en Scandinavie comme objet prépositionnel)¹².

Le complément de *penser à* dépend du trait sémantique : +humain → *à elle/à lui* ; -humain → *y*. Les deux sont analysés comme complément d'objet prépositionnel. Le complément de *répondre à* s'analyse par contre comme objet prépositionnel ou objet datif en fonction du trait sémantique : +humain → *lui* (objet datif) ; -humain → *y* (objet prépositionnel). Dans les descriptions existantes, on trouve des formules vagues du type *Certains verbes sont construits différemment selon le type d'objet indirect, animé ou inanimé*.

- (e) On ne peut refuser à ce pont une espèce d'admiration par sa grandeur, son élévation (55 m sous clef) et par sa construction sur des cintres de bois... Inscription sur le pont d'Asfeld (Briançon).
http://www.itirando.com/rando/rando_print.php?rando=alpes&jour=20
- (f) Et si la proposition peut sembler improbable sur le podium, une fois passée sous un pantalon, on peut imaginer à ces tenues une seconde vie, plus rangée, moins folle. *Libération* 3-7-2004, p. 36.

¹² Souvent, ces deux fonctions sont confondues dans les descriptions françaises sous l'étiquette *complément d'objet indirect*.

Dans ces exemples, une substitution du *à* + régime par *y* ne serait pas acceptée.

Selon Kotschi (1981), la différence entre *lui* et *y* ne reflète pas seulement une différence de fonction syntaxique, basée sur le trait $\mp$ humain, mais encore un sens différent : $\mp$ individualisation. Ainsi *lui* dénoterait +individualisation et *y* -individualisation dans *Cette équipe de football, Paul lui a appartenu assez longtemps* vs *Cette équipe de football, Paul y a appartenu assez longtemps*.

Pour l'objet direct, on peut substituer *ça* ou *les* aux groupes nominaux en fonction de ce critère¹³ :

(g) Ça fait trop de bruits, ces engins-là (Orsenna, Grammaire, 122)

(h) Ça t'intéresse, les phrases (*op. cit.*, 126)

La sémantique refait surface non seulement quand il s'agit de distinguer différentes fonctions syntaxiques, mais aussi en ce qui concerne la définition de l'objet datif. On a tendance à y associer un possesseur ou un bénéficiaire, ce qui cadre mal avec des verbes tels que *ôter* (*on lui a ôté le pull*) ou *voler* (*on lui a volé ce bijou*).

Un troisième problème de la pronominalisation, ignoré ou passé sous silence dans les descriptions scandinaves, c'est que parfois les pronoms ne se substituent pas aux noms, mais leur sont prioritaires. Kotschi (1981), s'inspirant de l'approche pronominale de Blanche-Benveniste et de Van den Eynde, note ainsi que si on admet l'existence de verbes à quatre valences, au moins un pronom assumant la fonction d'objet indirect ne peut être remplacé par un groupe nominal. Ainsi la phrase *Pierre lui apporte les livres au bureau* ne correspond-elle pas à *Pierre apporte les livres à son ami au bureau*.

IV. Des ébauches de solution

Les insuffisances de la pronominalisation purement syntaxique conduisent nécessairement à la question de savoir si la pronominalisation est un critère de définition à sauver.

Une première solution consisterait à abandonner les distinctions « à mailles fines » entre les différents types d'objet indirect. Depuis la thèse de Herslund (1989) sur le datif, des recherches en ce sens se poursuivent à Copenhague¹⁴. Ainsi, les attributs du sujet et de l'objet, l'objet locatif, et les types de compléments d'objet indirect (objet prépositionnel et objet datif et objet locatif) sont des instances d'une superfonction dite

¹³ Communication personnelle de Blanche-Benveniste qui confirme l'observation d'un glissement entre pronoms personnels et neutres (Sandfeld, *op. cit.*, § 181 et 184).

¹⁴ Herslund : 1996 ; Korzen : 2004.

*adjet*¹⁵ (en danois *adjekt*). Deux arguments sont avancés en faveur de cette position, le premier étant l'alternance observée entre les sous-types, cf. (e) et (f), et le second leur incompatibilité mutuelle (plusieurs sous-types ne sont pas admis simultanément pour un même verbe)¹⁶, d'où l'argument que ces sous-types remplissent le même argument dans la structure.

Puisque le problème d'une substitution double comprend aussi l'objet direct, je doute que cette solution suffise à elle seule.

Une autre solution consisterait à ajouter aux définitions syntaxiques des contraintes sémantiques. On considérera donc la définition comme un procédé à deux temps : substitution syntaxique classique à laquelle s'ajoutent des contraintes morphosyntaxiques (choix du nombre et du genre) et spécification(s) sémantique(s) en fonction de traits sémantiques : $\neg$ humain, $\neg$ individualisation et $\neg$ spécificité et d'autres.

Cela signifie d'une part l'abandon de la vision réductrice de la pronominalisation scandinave comme une instance de la théorie des ensembles. D'autre part, cela permet un découpage net entre les apports respectifs de la syntaxe et de la sémantique.

L'évolution de la pronominalisation scandinave montre combien la réalité linguistique est plus compliquée que les systèmes et méthodes censés la décrire. Le modèle classique, en mariant l'ACI et l'analyse actancielle, a permis une définition méthodologiquement saine des fonctions syntaxiques et une couverture dépassant de loin les modèles antérieurs. Marqué par son temps (l'autonomie de la syntaxe), il a partiellement sous-estimé l'apport sémantique. Ce faisant, il a simplifié excessivement la description de la réalité linguistique. Pour l'instant, je crois que la dose sémantique ajoutée permettra de sauvegarder l'essentiel de la méthode.

En respectueux hommage à l'initiateur principal de la pronominalisation scandinave, Ebbe Spang-Hanssen, décédé en janvier 2006.

Références

- ARRIVÉ, M., GADET F. et GALMICHE M. (1986), *La grammaire d'aujourd'hui*, Flammarion, Paris.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., DEULOFEU, J., Stéfanini, J. et VAN DEN EYNDE K. (1984), « *Pronom et syntaxe* ». *L'approche pronominale et son application au français*, Sélaf, Paris.

¹⁵ À ne pas confondre avec le terme de Jack Feuillet qui désigne des « objets sémantiques » régis, mais non requis.

¹⁶ Un contre-exemple est apparemment : *Les partis politiques y/leur sont indifférents*, où attribut du sujet et objet datif ou prépositionnel se rejoignent. L'apparition simultanée d'un objet direct et d'un attribut de l'objet en est un autre.

- DENIS, D. et SANCIER-CHÂTEAU, A. (1994), *Grammaire du français*, Librairie Générale Française, Paris.
- HERSLUND, M. (ed.) (1996), « *Det franske sprog* », kap. III. Valens og transitivitet [La langue française – Valence et transitivité], Handelshøjskolen, København.
- KORZEN, H. (ed.) (2004), *Det franske sprog, Introduktion til leksikalske og syntaktiske strukturer på fransk og dansk* [Introduction aux structures lexicosyntaxiques du français et du danois], Handelshøjskolen, København.
- KOTSCHI, T. (ed.) (1981), « Verbvalenz im Französischen », in *Beiträge zur Linguistik des Französischen*, 80-122, G. Narr, Tübingen.
- LAROUSSE, P. (1853), *Lexicologie des écoles*, Larousse et Boyer, Paris.
- LAW, V. and SLUITER I. (1998), *Dionysius Thrax and the Techné Grammatike*, Nodus, Münster.
- LE GOFFIC, P. (1993), *Grammaire de la Phrase Française*, Hachette, Paris.
- Manuels de grammaire scandinaves 1870-1970 et 1970-
<http://www.sdu.dk/troms2005/annexe.pdf>.
- RIEGEL, M., PELLAT, J.-C. et RIOUL R. (1997³), *Grammaire méthodique du français*, Presses universitaires de France, Paris.
- SANDFELD, K., 1965 (1928), *Syntaxe du français contemporain*, tome I : Les pronoms, Librairie Honoré Champion, Paris.
- STEIN, A. (1998), *Einführung in die französische Sprachwissenschaft*, J.B. Metzler, Berlin.
- TOGEBY, K. (1982-1985), *Grammaire française*, vol. I-V, Akademisk Forlag, Copenhagen.
- TOURATIER, C. (1977), « Comment définir les fonctions syntaxiques ? », *Bulletin de la société linguistique de Paris*, 72, n° 1, pp. 27-54.

Le terme *complément* dans l'histoire de la grammaire et son utilisation dans la grammaire moderne

Définitions et précisions

Hans Petter HELLAND

Université d'Oslo

Introduction

Le terme *complément* s'emploie dans la grammaire moderne pour un grand nombre de *fonctions grammaticales*. On distingue ainsi les compléments du **verbe**, du **nom**, de l'**adjectif**, de l'**adverbe**, de la **préposition** et du **pronom**, mais également, pour l'analyse de la phrase en général, les compléments circonstanciels ou adverbiaux. Cette liste ne s'arrête pas là, le terme complément s'étendant parfois même au sujet de la phrase et à l'attribut du sujet. Il peut également inclure tous les éléments du groupe nominal qui se combinent avec le nom tête. Il s'agit en effet de l'un des termes les plus fréquents de la grammaire moderne, et en même temps l'un des plus vagues.

Les grammaires formelles offrent pour leur part une définition beaucoup plus restrictive. Dans le système X-barre, le *complément* est sélectionné par la tête du groupe syntaxique formant avec le *spécifieur* le schéma de base de toute projection lexicale ou grammaticale. Le complément se distingue ainsi par rapport aux *adjoints* qui entretiennent un rapport plus périphérique avec la tête.

Dans cette contribution, je tracerai d'abord les grandes lignes de la notion de complément dans l'histoire de la grammaire. Sur la base de comparaisons entre les grammaires dites traditionnelles et formelles, j'essaierai ensuite de préciser les définitions du terme et de l'appliquer à des fins théoriques et pratiques.

Le terme complément dans l'histoire de la grammaire

Le terme « complément » remonte au XVIII^e siècle, plus spécifiquement à la grammaire de l'*Encyclopédie*. Diderot avait sollicité Du Marsais pour rédiger la partie grammaticale de cette œuvre monumentale. Et c'est à Du Marsais qu'on attribue généralement le terme « complément » (Chevalier, 1968 : 651). Les idées de Du Marsais réapparaissent dans l'article « régime » de la version rédigée par Beauzée quelques dizaines d'années plus tard. Dans cet article de l'*Encyclopédie*, nous trouvons une première ébauche d'une théorie sur la complémentation. Son point de départ est essentiellement sémantique :

On doit regarder comme *complément* d'un mot, ce qu'on ajoute à ce mot pour en déterminer la signification, de quelque manière que ce puisse être. Or il y a deux sortes de mots dont la signification peut être déterminée par des compléments : 1. tous ceux qui ont une signification générale susceptible de différents degrés ; 2. ceux qui ont une signification relative à un terme quelconque (La grande *Encyclopédie*, tome XIV, dans l'article « régime »).

Dans la première catégorie des compléments, Beauzée avait rangé les éléments soulignés dans (1) qui se rapportent au nom appellatif *livre* :

1. un livre nouveau / le livre de Pierre / un livre de grammaire / un livre qui peut être utile.

Mais également les éléments dans (2) qui se rapportent à l'adjectif *savant*, les éléments dans (3) qui se rapportent au verbe *aimer* et les éléments dans (4) qui se rapportent à l'adverbe *sagement* :

2. peu savant / fort savant / plus savant que sage / moins savant qu'un autre / aussi savant aujourd'hui qu'il était il y a vingt ans / savant en droit.
3. aimer peu / aimer beaucoup / aimer ardemment / aimer plus sincèrement / aimer en apparence / aimer avec une consistance que rien ne peut altérer.
4. peu sagement / fort sagement / plus sagement que jamais / aussi sagement que jamais / aussi sagement qu'heureusement / sagement sans affectation.

Dans de tels cas, il s'agit, selon l'auteur, de mots qui « exigent nécessairement un complément, dès qu'il faut assigner quelque degré déterminé ». Dans la deuxième catégorie de compléments, Beauzée avait rangé des mots ayant une « signification relative ». Ainsi les noms se combinent-ils avec un « complément » souligné dans (5). Il en va de même pour les adjectifs (6), les verbes (7) et les adverbes (8). Beauzée parle dans ces cas-ci de « mots relatifs » :

5. le fondateur de Rome / l'auteur des tropes / le père de Cicéron.
6. nécessaire à la vie / digne de louange / facile à concevoir.
7. aimer Dieu / craindre la justice / aller à la ville.
8. relativement à vos intérêts / indépendamment des circonstances / conformément à la nature.

Quant aux prépositions, elles régissent de façon typique les compléments. Selon Beauzée, il serait même « inutile d'en accumuler des exemples ». Dans cette deuxième acception du terme « complément », il s'agit de « mots relationnels » qui ont besoin d'une complémentation. Cette définition du terme est proche de celle qu'on trouve dans les grammaires formelles d'aujourd'hui. Mais Beauzée va plus loin. Il ajoute qu'un même mot – et spécialement le verbe – peut admettre autant de compléments différents, « qu'il peut y avoir de manières possibles de déterminer la signification du mot ». Ainsi, les compléments peuvent englober des éléments qui marquent les « différentes circonstances d'un fait », plus particulièrement ce qu'il appelle les compléments circonstanciels de lieu, d'instrument, de moyen, de cause, de manière et de temps. Ainsi la grammaire de l'*Encyclopédie* a-t-elle introduit tous les éléments nécessaires à un élargissement de la nomenclature grammaticale qui est restée en vigueur jusqu'à nos jours.

La définition étendue du « complément »

La définition des encyclopédistes repose sur une idée de « complétude », c'est-à-dire « ce qu'on ajoute à un mot pour en déterminer la signification ». Il s'agit donc d'un terme essentiellement sémantique. Cependant, à l'analyse, il s'avère que la définition initiale doit être précisée. En principe, tous les mots peuvent être complétés – ou faudrait-il dire « complémentés » – de sorte que le terme risque de perdre sa raison d'être. Si le terme « complément » s'applique aux éléments soulignés dans (1) – y inclus les adjectifs (*un livre nouveau*), on pourrait se demander pourquoi Beauzée n'a pas inclus les déterminants parmi les compléments. De telles questions sont légitimes et elles ont même été proposées récemment par Willems (1995). Dans le cadre d'une harmonisation terminologique entre le français, l'anglais et le néerlandais, Willems (1995 : 19) opte pour une « solution sémantique globale » selon laquelle le noyau du groupe nominal s'accompagne de trois types de *compléments* : les déterminants, les quantifiants et les qualifiants dans (9) :

9. déterminant [quantifiant] [qualifiant antéposé] noyau [qualifiant postposé].

Les fonctions sémantiques dans (9) pourraient dès lors être assurées par différentes classes grammaticales. Willems maintient ainsi une définition sémantique du terme « complément ». De plus, elle réinclut parmi les compléments les « adjectifs épithètes ». Comme on le sait, la pratique scolaire du XIX^e et du XX^e siècle a préféré exclure les adjectifs épithètes ainsi que les appositions de la liste des compléments. Ces choix ont certes été critiqués. Ne peut-on pas lire dans le *Grand Larousse de la langue française* (1971 :833) concernant la nomenclature grammaticale officielle des années 1960 et 1970 : « Il importe que les maîtres, en France, ne craignent pas d’user des latitudes du texte officiel pour présenter l’épithète et l’apposition comme des sous-ensembles de la fonction “complément” ». Malgré ces efforts, l’épithète et l’apposition – tout comme le déterminant – ont gardé leur statut fonctionnel autonome jusqu’à nos jours.

Avec la définition d’inspiration sémantique à l’appui, on a également envisagé des extensions plus radicales de la théorie de Beauzée. D’après la *Grammaire du français* de Wagner, Pinchon (1994 : 24), tout terme qui se trouve dans une relation de dépendance grammaticale doit être considéré comme un complément. Ainsi, le terme s’appliquerait « aussi bien au verbe par rapport à son sujet, qu’à l’adjectif par rapport au substantif auquel il se rapporte qu’au nom ou à l’adverbe par rapport au verbe auquel ils se rapportent » (1994 : 24). Dans la terminologie que les auteurs proposent pour la suite de leur ouvrage, ils distinguent cependant les compléments « déterminatifs » dans des exemples comme *la maison de mon père* par rapport à l’« épithète » dans des exemples comme *ce dessin absurde*. Donc, ils ne veulent pas rompre les liens avec la tradition grammaticale établie après l’ère des encyclopédistes. Il en va de même pour Damourette et Pichon (1911-36) qui définissent l’attribut, qu’il s’agisse de l’attribut du sujet ou de l’objet, comme des compléments sans pour autant qu’ils incluent les verbes personnels dans la classe des compléments. S’ils l’avaient fait, il aurait fallu considérer tout prédicat comme un complément et on ne voit pas comment les auteurs pourraient maintenir l’analyse classique de la proposition comme une combinaison entre sujet et prédicat. Nous verrons cependant que même avec des ajustements moins radicaux les problèmes de définition persistent.

Le complément dans les grammaires d’aujourd’hui

Les grammaires actuelles traitent généralement le complément comme une fonction syntaxique. Son statut reste cependant vague comme on peut en juger par la réforme de la terminologie grammaticale en France de 1997. Le complément s’emploie d’abord pour les fonctions dans la phrase définies comme des compléments essentiels. Parmi ces

compléments, on classe le complément d'objet direct dans (10), le complément d'objet indirect dans (11) et d'autres types de compléments essentiels dans (12) marquant le prix, le poids, la mesure, la durée, etc. :

10. Elle aime beaucoup Mozart et Louis Armstrong.

11. Je pense à mon frère / Je parle à mon fils / Je me souviens de votre frère.

12. Je reviens de Menton / La pierre pesait trois tonnes / La secousse a duré deux minutes.

Aux compléments essentiels dans (10)-(12) on oppose les compléments circonstanciels dans (13), le complément de verbe passif (14) et le complément de phrase dans (15) :

13. Pierre a offert un cadeau à Marie pour son anniversaire.

14. La manifestation a été organisée par le comité des fêtes.

15. Malheureusement, il est parti.

Sur la base de cette bipartition de la classe des compléments, on retrouve l'idée de Beauzée selon laquelle certains compléments sont sélectionnés par le verbe, d'où la dénomination de compléments essentiels dans (10)-(12). Il en va autrement pour les compléments dans (13)-(15) qui ont un statut plus périphérique. Les compléments circonstanciels se caractérisent par leur caractère facultatif et mobile. Ils se distinguent par rapport aux compléments de phrase en marquant « les circonstances d'un fait » dans la terminologie de Beauzée. Le complément du verbe passif pour sa part – terme qui a remplacé le complément d'agent – est également un élément périphérique de la phrase, mais cette fois comme un élément facultatif de la construction passive correspondant au premier argument du verbe. On notera donc que le complément s'emploie à la fois pour des éléments sélectionnés par un mot tête (10)-(12) et des éléments non sélectionnés (13)-(15).

Le même type de flexibilité est applicable aux compléments appartenant aux différents groupes syntaxiques. Pour le groupe nominal, on a maintenu la distinction entre « adjectif épithète » (16) et complément du nom (17)¹ :

16. Un soleil noir / un roman fleuve.

17. Le chat des voisins / la course contre la montre.

Pour le groupe adjectival, on distingue le complément de l'adjectif (18) ainsi que les compléments du comparatif et du superlatif (19) :

¹ Je fais ici abstraction de la distinction qu'on fait également entre « complément de détermination » et « apposition ».

18. Un livre utile à tous / agréable à lire.

19. Georges est plus intelligent que son frère / Le plus beau de tous les chiens du monde.

Quant au groupe nominal et au groupe adjectival, le critère de sélection s'applique plus difficilement. Aussi ne se risque-t-on jamais à faire part entre compléments sélectionnés et non sélectionnés au sein de ces groupes. On ne trouve pas non plus d'exemples illustrant la complémentation des adverbes ni des pronoms. Fait plus important encore, on ne recourt pas au terme complément pour marquer le rapport entre la préposition et son « régime » dans le groupe prépositionnel. Rappelons qu'il s'agissait de l'un des exemples types de la complémentation dans le texte de Beuzée.

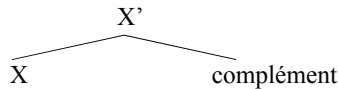
La situation sur ce point est paradoxale. Le terme « complément » s'emploie d'une part pour des groupes syntaxiques non sélectionnés quel que soit son domaine d'application (verbal, nominal, phrastique, etc.). D'autre part, il ne s'emploie pas pour des groupes syntaxiques sélectionnés par la préposition dans le groupe prépositionnel. Comme nous le verrons par la suite, le problème est assez facilement résolu dans le domaine prépositionnel : l'élément qui suit la préposition va se définir comme un complément. Il en va tout autrement pour les compléments circonstanciels. Les exemples de ce type de « compléments » abondent. Dans la *Grammaire critique du français* (1998 : 498-9), Wilmet argue en faveur de l'inclusion des circonstanciels dans la classe des compléments. La distinction s'établit, selon cet auteur, entre les compléments non adverbiaux et les compléments adverbiaux, y inclus les circonstanciels. Une telle classification permettrait même de traiter le sujet comme le premier « complément non adverbial » du verbe à côté du complément deuxième (= objet premier) et du complément troisième (= objet second). Autrement dit, les compléments engloberaient des éléments sélectionnés et non sélectionnés, mais la distinction se fait à travers la caractérisation adverbiale et non adverbiale.

Indépendamment de ces extensions théoriques, les grammaires usuelles ont nettement tendance à vouloir réserver le terme « complément » aux éléments sélectionnés et non sélectionnés, le sujet excepté. En ceci, on retrouve les idées de Beuzée. Rappelons que Beuzée avait exclu de façon explicite le sujet de la classe des compléments tout en mettant au même niveau les compléments d'objet et les compléments circonstanciels. C'est justement le parallélisme entre ces derniers que remettent en question les grammaires formelles.

Le complément dans les grammaires formelles

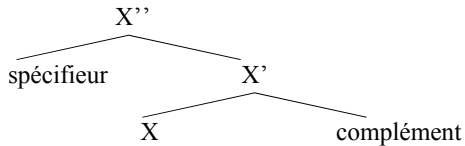
Les grammaires formelles réservent généralement le terme « complément » à une position fixe dans l'arbre syntaxique. La meilleure illustration en est la syntaxe X-barre de la grammaire générative. Tout groupement syntaxique est la projection d'une tête. Ainsi, le groupe verbal a pour tête un verbe, le groupe nominal a pour tête un nom, le groupe adjectival a pour tête un adjectif, etc. La tête peut se combiner avec un complément selon la schématisation dans (20), pour former un niveau intermédiaire du groupe appelé X' :

20.



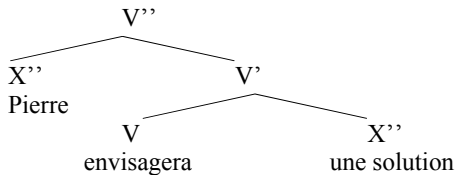
Le complexe formé par X' peut ensuite fusionner avec un spécifieur dans (21) pour aboutir à la projection maximale :

21.



Le système X-barre peut être appliqué à des têtes lexicales du type *envisagera* dans (22) où le verbe se combine d'abord avec son complément *une solution* pour former le V' , le V' fusionne ensuite avec le spécifieur *Pierre* pour former la projection maximale. Pour l'instant, j'ometts la spécification de la catégorie des X :

22.



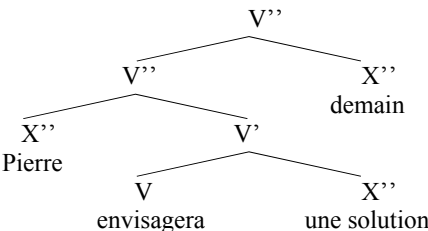
Il s'ensuit que le complément occupe une position fixe dans l'arbre syntaxique, comme *sœur* de la tête verbale et *fille* de V' . Une telle position est directement prévisible à partir des propriétés syntaxiques et sémantiques du verbe spécifiées dans la structure argumentale de celui-ci. La structure argumentale se trouve à l'interface entre la sémantique lexicale et la structure syntaxique.

Contrairement aux compléments du verbe, les adverbiaux ne sont pas sélectionnés par le verbe tête. Si l'on ajoute une spécification d'ordre temporel pour des phrases du type (22) dans (23), il faut lui accorder un statut plus périphérique que le complément par rapport à la base verbale :

23. Pierre envisagera une solution demain.

Cette spécification ressort d'adjonctions. L'adverbial est appelé *ad-joint*. Il s'ajoute à une projection déjà achevée dans la structure syntaxique. Donc, l'adjonction dans (24) se distingue par rapport aux opérations de fusion (tête-complément ; X'-spécifieur) en créant une nouvelle occurrence de V'' :

24.

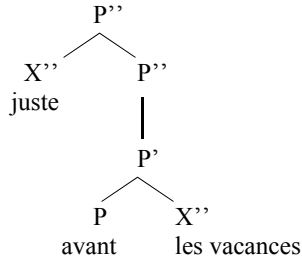


L'opération d'adjonction dans (25) rend explicite l'intuition selon laquelle le lien entre la tête et le complément est plus étroit que celui qui existe entre la tête et son adjoint. Il est par conséquent exclu d'utiliser le même terme « complément » pour les deux fonctions grammaticales.

Un tel appareil théorique permet de régler le problème posé par les groupes prépositionnels. Selon Beauzée, l'élément qui suit la préposition était un exemple type de la complémentation, il serait même « inutile d'en accumuler des exemples ». Ce point de vue avait par la suite été remis en cause. Mais pour le système X-barre, la structure du groupe prépositionnel est le résultat d'une application directe de l'opération de fusion (« merge ») : la préposition constitue la tête du groupe prépositionnel tout en sélectionnant le groupe syntaxique qui suit, d'où la dénomination justifiée de complément. Le complexe formé par la tête et le complément peut ensuite être modifié par un adjoint (Melis, 2003 : 9-26). Nous obtenons pour un groupe prépositionnel du type (25) la structure dans (26) :

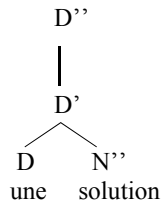
25. juste avant les vacances.

26.



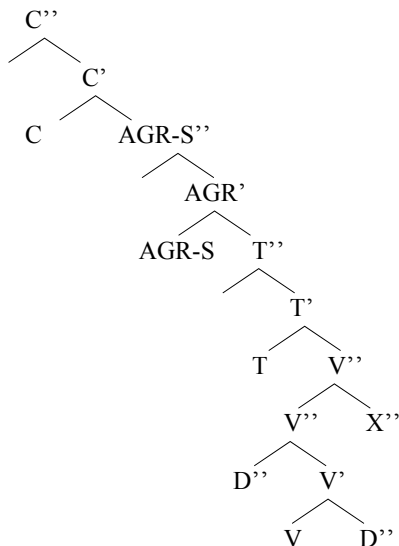
Le système X-barre a en effet un caractère très général. Il s'applique à toute tête syntaxique, qu'elle soit de nature lexicale ou grammaticale. Le groupe nominal, par exemple, est en vérité une projection du déterminant qui sélectionne pour son complément un groupe nominal au sens restreint du terme. Pour un groupe syntaxique du type *une solution*, on pourrait obtenir la structure dans (27) :

27.



Sur le modèle des projections grammaticales qui ont connu leur plein essor dans les années 1990, on pourrait également former des structures phrastiques comme (28) :

28.



En bas de l'arbre de (28) on trouve le matériau lexical de (24)-(25). La tête verbale se combine avec son complément pour former un V' , le V' se combine avec son spécifieur pour former un groupe verbal (V'') auquel est adjoit l'adverbial. Au-dessus de ce squelette lexical, s'érigent les projections grammaticales (T'' , $AGR-S''$, etc.) qui forcent les projections lexicales à se déplacer. Donc, il reste trois opérations linguistiques fondamentales, la fusion, l'adjonction et le déplacement.

Quelle que soit l'étendue de ces considérations théoriques, le statut du complément est clair. La tête de la projection syntaxique a la possibilité de fusionner avec un complément. C'est cette idée de la complémentation qui domine de nos jours dans nos grammaires formelles. On pourrait citer à titre d'exemples la théorie des Principes et des Paramètres de Chomsky, la Grammaire Lexico-fonctionnelle de Bresnan et bien d'autres.

Conséquences théoriques et pratiques

En vue d'une harmonisation de la terminologie – et des théories linguistiques –, il est clair que le terme « complément » est inapte à caractériser aussi bien des éléments sélectionnés que des éléments non sélectionnés. Sur ce point, nous rompons avec la pratique établie par Beauzée, pratique qui a été maintenue dans la grammaire française jusqu'à nos jours. En réservant la complémentation aux têtes syntaxiques, nous demeurons cependant fidèles aux idées de Beauzée

quand, selon sa deuxième acception du terme, il déclare que les mots « relationnels » ont justement besoin d'une complémentation.

Une telle idée de la complémentation nous force néanmoins à opérer la division entre complément et adjoint pour toute catégorie lexicale ou grammaticale. Pour les têtes verbales, on peut s'appuyer sur une riche tradition qui nous a permis, grâce à des tests linguistiques, de distinguer les deux types d'expansions. Ainsi, toutes les théories linguistiques s'accordent pour dire que le rapport qu'entretient le complément avec son verbe dans (23)-(24) est plus proche que le rapport qui s'établit entre l'adjoint et le verbe. Il en va de même pour la constitution interne du groupe prépositionnel dans (25)-(26) et les adjectifs et les adverbess qui sélectionnent des compléments obligatoires dans des structures du type (29) et (30) :

29. enclin à la pitié / réfractaire à la loi.

30. relativement aux mœurs / conformément aux principes.

On pourrait également parler de complémentation dans (31).

31. fier de ses origines / content de son travail / furieux contre la décision.

Bien que de tels compléments soient facultatifs, le rapport qui existe entre la tête adjectivale et son complément est plus étroit que celui qui existe entre l'adjectif et ses adjoints dans (32) :

32. très fier de ses origines / très content de son travail / très furieux contre la décision.

La situation est plus complexe pour la structure interne du groupe nominal. Il faut admettre que le nom tête peut se combiner à la fois avec des compléments et des adjoints. Mais en principe toutes les expansions du groupe nominal sont facultatives. Il est courant de parler de complémentation dans des cas du type (33) ayant pour nom tête des noms déverbaux :

33. (la) démonstration du théorème / (la) construction du barrage / (la) destruction de la ville.

Mais que dire des expansions dans (34) ? De telles expansions semblent correspondre à des adjoints dans le domaine phrastique :

34. (sa) mission de douze jours vers la station spatiale internationale.

On traitera de la même façon les modificateurs adjectivaux qui ont par définition un statut facultatif et éloigné de la tête nominale. Il s'agit par conséquent d'adjoints :

35. (sa) récente mission de douze jours vers la station spatiale internationale.

On s'aperçoit que le système X-barre se laisse appliquer à toutes les projections syntaxiques que la tête soit de nature lexicale ou grammaticale. À la base d'un tel système se trouve la distinction entre la complémentation et l'adjonction. Ainsi a-t-on pu maintenir l'intuition de Beauzée selon laquelle les compléments sont sélectionnés par les têtes syntaxiques. Il a cependant fallu abandonner l'idée du complément comme un élément accessoire de la phrase.

Bibliographie

- Adger, D., 2003, *Core syntax. A minimalist approach*, Oxford : Oxford University Press.
- Arrivé, M. et al., 1986, *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris : Flammarion.
- Bresnan, J., 2000, *Lexical Functional Syntax*, London : Blackwell.
- Chevalier, J. C., 1968, *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française*, Genève : Droz.
- Combettes, B., 1998, « Analyse critique de la nouvelle terminologie grammaticale des collèges et des lycées (1997) », *Pratiques*, 195-217.
- Damourette, J., Pichon, E., 1911-1927, *Des mots à la pensée*, Paris : D'Artrey.
- Dictionnaire de linguistique*, 2002, Paris : Larousse.
- Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 1751-1772, Paris.
- Girard, G., 2004, « La notion de sujet et la notion de complément », *Cercles*, 9, 39-52.
- Grand Larousse de la langue française*, 1971, Paris : Larousse.
- Grande Encyclopédie. Inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts*, 1885, Paris.
- Grevisse, M., 1988, *Le bon usage*, Paris : Duculot.
- Herslund, M. et al., 1996, *Det franske sprog*, Chapitre III, Valens og transitivitet, Version préliminaire.
- Huddleston, R. et al., 2002, *The Cambridge grammar of the English language*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Lauwers, P., 2004, *La description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique*, Leuven : Peeters.
- Melis, L., 2003, *La préposition en français*, Paris : Ophrys.
- Mounin, G., 2000, *Dictionnaire de la linguistique*, Paris : PUF.
- Neveu, F., 2004, *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris : Armand Colin.
- Riegel, M. et al., 1998, *Grammaire méthodique du français*, Paris : Presses universitaires de France.
- Schweikert, W., 2005, *The order of Prepositional Phrases in the structure of the clause*, Amsterdam : John Benjamins Publishing Company.
- Tellier, C., 1991, *Licensing theory and French parasitic gaps*, Dordrecht : Kluwer.

- Terminologie grammaticale*, 1997, ministère de l'Éducation nationale de la recherche et de la technologie.
- Trask, R., 1993, *A dictionary of grammatical terms in linguistics*, London : Routledge.
- Wagner, R., Pinchon, J., 1994, *Grammaire du français*, Paris : Hachette.
- Willems, D., 1995, « La terminologie grammaticale : de l'hétérogénéité à l'harmonisation ? », *Travaux de linguistique*, 31, 13-23.
- Wilmet, M., 1998, *Grammaire critique du français*, Paris : Duculot.

DEUXIÈME PARTIE

AU-DELÀ DES FONCTIONS GRAMMATICALES TRADITIONNELLES : LES FONCTIONS CASUELLES

Concepts, rôles actanciels et fonctions casuelles

Bernard POTTIER

Université de Paris-Sorbonne

I. – Le JE énonciateur parle pour évoquer le rapport qu’il a au monde (perception et conception du visible, du sensible, de l’imaginaire).

Il en ressort des événements conceptualisés qui sont **à-dire**, au moyen de tout système sémiologique approprié. Il s’agit ici des langues.

À ce niveau, on reconnaît des **entités**, le plus souvent discrètes (qui ne sont pas encore nommées et que nous pourrions dessiner, mais que nous signalons entre virgules pour nous comprendre : ‘soleil’, ‘maison’, ‘Paul’, ‘nuage’, etc.). Ces entités peuvent être choisies pour elles-mêmes (l’existence), pour leurs caractéristiques ou leurs propriétés (leurs « attributs »), pour leurs liens avec d’autres entités (les comportements plus ou moins actifs et interactifs), pour leur localisation (dans l’espace, le temps) et elles reçoivent les modalisations décidées par le JE énonciateur.

Voici une hypothèse sur les principales représentations conceptualisées par l’énonciateur lorsqu’il prend en charge un **événement** :

- saisie d’entités : ‘maison’, ‘soleil’, ‘chien’
- attributions aux entités : ‘bleu’, ‘courir’, ‘trois’
- dépendances fortes du JE énonciateur : ‘ce’, ‘mon’, ‘joli’, ‘croire’
- relations entre des entités : ‘dans’, ‘avant’, ‘sans’

SUPPORT	←	APPORTS	}	Modalisations du JE
Entité		Attributions		

Un même **noyau intentionnel** chez trois locuteurs de trois langues différentes fera qu’il y aura « équivalence » entre des réalisations linguistiques comme :

Après la pluie, le beau temps,

T¹ T²
axiologie “-” → axiologie “+” = /optimisme/

L'« équivalence » (qui n'est évidemment pas une identité) est réalisée dans :

- Un projet très *intéressant* / un projet d'un grand *intérêt*
- Il a plusieurs *fonctions* / il est *multifonctionnel*
- Jean *traverse* le Pacifique / Jean assure la *traversée* du Pacifique / Jean *vogue à travers* le Pacifique / Jean fait un parcours *transpacifique*
- Vase d'*argent* / (lat.) vas *argenteum*

Si /REGRET/ est le lexème choisi pour exprimer une modalité, le choix d'une classe syntaxique de ce lexème, non innocent de la part de l'énonciateur, entraînera des sélections formelles complémentaires compatibles, selon la typologie de la langue :

Je *regrette* / que la maison se dégrade
 Je *regrette* / la dégradation de la maison
 Mon *regret* / est que la maison se dégrade
 Il est *regrettable*, selon moi, / que la maison se dégrade

La constante intentionnelle peut être ainsi figurée :
(maison ← se dégrader)

REGRET

 JE

III.— En mathématiques, l'équivalence peut être maximale (identité) dans le cas de

$a > b$ et $b < a$, ou encore $4 = 2+2$ ou 2×2 ou $5-1 \dots$

En langue, si un *chat* est plus fort qu'une *souris* et qu'il s'agit d'une poursuite entre les deux animaux (niveau I de globalisation d'un événe-

ment), il y aura équivalence moyenne, parasynonymie ou mieux **para-sémie** entre :

Le chat/ court après la souris
La souris/ est poursuivie par le chat

Il s'ensuit des **fonctions discursives** différentes, donc généralement des marques morphologiques distinctes, mais l'essentiel est la **constante actancielle** (celle d'« agent » pour le *chat*, de « patient » pour la *souris*) qui est indifférente aux solutions syntaxiques secondaires.

L'énonciateur peut donc **hiérarchiser** comme il l'entend les composantes qu'il a retenues. Devant un chat, du lait et un événement qui a fait que le lait s'est répandu par terre sous l'action du chat, un nombre indéterminé de solutions est disponible :

Du lait a été renversé par le chat
Le chat a renversé du lait
Le chat, il a renversé du lait
Du lait, il y en a eu de renversé par le chat

Si on se limite à trois lexèmes, sans oublier que certains des constituants de l'événement peuvent être implicites (*il y a eu du lait de renversé*), le nombre de solutions devient très élevé.

Selon l'option choisie par le JE, les composantes seront affectées de marques indiquant leur fonction : relateur antéposé en français (*par le chat*), cas en latin :

Hostis adventat : l'ennemi approche (NOM)

Nuntiat *hostem* adventare : on annonce que l'ennemi approche (ACC)

Hoste adventante ad arma curritur : l'ennemi approchant, on court aux armes (ABL)

On voit que le choix d'une base de départ (donc des prédications qui vont suivre), est de la responsabilité du JE :

Le nuage noir, dans sa course, va cacher le soleil
Le soleil risque d'être caché par le nuage noir
La noirceur du nuage peut cacher le soleil
La course du nuage peut arriver à cacher le soleil
Il est possible que *le nuage* finisse par cacher le soleil
Il n'est pas impossible que *le soleil* soit caché par le nuage noir

Si plusieurs événements sont concernés, la chronologie réelle peut être appréhendée très différemment par l'énonciateur :

PLUIE	→	EAU DANS CAVE	→	AGIR
passé		visée présente		futur
A		B		C
<i>savoir</i>		<i>voir</i>		<i>vouloir</i>

A/B/C : Après les pluies de la veille, et voyant sa cave inondée, il réfléchit comment faire

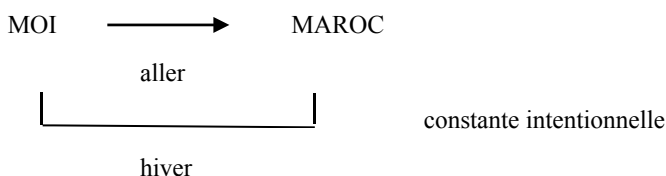
B/A/C : Il voit sa cave inondée après les pluies de la veille et réfléchit comment faire

C/B/A : Il veut évacuer l'eau de sa cave, après les pluies de la veille et ainsi de suite.

IV. – QUELQUES ANALYSES

(a) L'ensemble // moi, Maroc (LOC-E), hiver (LOC-T), mouvement de moi vers Maroc // peut se réaliser, selon les hiérarchies voulues (dans le cadre des hiérarchisations permises par la langue) :

Je vais au Maroc en hiver
 En hiver, je vais au Maroc
 L'hiver, je vais au Maroc
 L'hiver est le moment où je vais au Maroc
 Le Maroc est le pays où je vais en hiver
 Là où je vais en hiver, c'est au Maroc
 C'est en hiver que je vais au Maroc
 etc.



(b) FUMER TUE

À première vue, ces deux verbes forment un énoncé parfait. FUMER renvoie en compréhension à

/quelqu'un fumer tabac/ (événement 1)

et TUE à

/quelque chose tuer quelqu'un/ (événement 2),

la conjonction des deux modules établissant la coréférence des deux *quelqu'un*.

La situation de cet énoncé sur les paquets de cigarettes entraîne une modalisation double :

– cause à conséquence : /si fumer/ alors /être tué/

– conseil du type : /ne pas devoir faire/ si /vouloir être BIEN/

On est loin d'une formulation traditionnelle comme « *fumer* est le sujet de *tue* ».

En Espagne une échonymie est apparue :

El machismo mata

dans un encadré noir comme celui qui se trouve sur les paquets de cigarettes.

(c) La BOUTEILLE que je vois devant moi.

Son volume m'étonne car elle est plus grande que la normale. Devant cette entité bien visible et définie, je peux vouloir la **dire** selon des hiérarchies très différentes, et il s'ensuivra des conséquences syntaxiques entraînant des fonctions et des cas variés :

Cette bouteille contient deux litres

La contenance de cette bouteille est de deux litres

*C'*est une bouteille de deux litres

Sa contenance est deux litres (figement de « deux litres »)

Il tient deux litres dans cette bouteille

Deux litres sont contenus dans cette bouteille

Deux litres est la contenance de cette bouteille (figement permettant le sing. *est*)

La « fonction sujet » est assurée par des éléments très divers (ici en *italique*). On est en présence de contraintes syntaxiques dépendant essentiellement des choix sémantiques du JE.

RÉSUMÉ DES POSITIONS

Il est utile de distinguer trois niveaux d'analyse dans le parcours onomasiologique, celui que suit l'énonciateur.

1.– **La conceptualisation des événements** au niveau mental, globalisation fondée sur la « nature des choses », mettant en évidence des entités, perçues et conçues, supports sur lesquels sont incidents des apports variés, formant ainsi le **noyau intentionnel**.

2.– **La mise en langue** à travers les **signifiés** des signes (sémiotisation), choisis comme étant les plus adéquats pour exprimer cette constante intentionnelle, en recourant à une combinatoire de **classes formelles** (syntaxe) conformément à la typologie de la langue.

3.– **La mise en discours** dans laquelle les **fonctions** sémantico-syntaxiques hiérarchisées par le JE sont exprimées par des marques (relateurs, cas, positions, intonations, etc.).

On ne trouvera pas dans cet exposé les termes *sujet*, *objet*, *circonstant*, *adjectif*, qui relèvent de l'étiquetage du niveau le plus tardif de la formation du message.

La pédagogie aurait intérêt à insister sur les **opérations** qui jalonnent le chemin menant au **texte** et à privilégier les hyperonymes recouvrant, pour chaque langue, des formes ou des combinaisons équivalentes :

Adjectivation : adjectifs, *de* + SN, *que* + phrase...

Prédication : tout ce qui est incident à la Base choisie

Modalisation : tout ce qui dépend fortement de la subjectivité du JE

Localisation : situation dans le temps, l'espace, le notionnel

La **sémantique** (le sens) doit contrôler tous les mécanismes de la communication.

Bibliographie

Pottier, B., *Représentations mentales et catégorisations linguistiques*, Louvain-Paris, Peeters, 2000, 318 pages.

Pottier, B., *Images et modèles en Sémantique*, Paris, Champion, 2012, 186 pages.

Les fonctions grammaticales dans les écrits de Bernard Pottier

Essai de synthèse

Aboubakar OUATTARA

Université de Tromsø

*« Ce qui donne sa valeur à une théorie,
c'est sa cohérence et son pouvoir explicatif. »*

B. Pottier, 1967 : 10.

0. Introduction

La question des fonctions grammaticales a pour répondant celle des fonctions casuelles dans les écrits de Bernard Pottier. Nous en présentons ici une synthèse. Elle se veut le produit des systématiques casuelles présentées par lui à travers le temps, et ce dès 1955. Elle s'assume comme synthèse due à l'ancien élève qui croit avoir compris, au-delà de la lettre, l'esprit de la linguistique du Maître et sa tournure de pensée.

Nous produirons d'abord une synthèse du cadre d'analyse des cas. Elle mettra en évidence l'esprit de l'analyse et les niveaux d'analyse (1.). Nous produirons ensuite une synthèse de la systématique des cas. Elle mettra en évidence les étapes de la construction du système casuel d'ensemble ainsi que le système d'ensemble lui-même (2.). Nous procéderons enfin à une étude pratique de grammaire casuelle pottérienne. Elle mettra en évidence la cohérence et la puissance explicative du système casuel d'ensemble vis-à-vis des réalisations discursives impliquant les cas (3.).

1. Le cadre d'analyse des cas

1.1. *L'esprit de l'analyse*

La recherche de Bernard Pottier sur les cas est animée par trois idées complémentaires et coexistantes qui en définissent l'esprit (SER : 267-

274 ; PDL : 44-46, 49-50 ; LGTD : 55-56 ; 119-136 ; TAL : 91-92, 115-121 ; SG : 75, 148-149, 170-183 ; RMCL : 236-241) :

- (i) les cas sont sémantiques ;
- (ii) les cas forment un système explicitable ;
- (iii) les cas sont fondamentalement dynamiques.

Autrement dit, les cas s'organisent en un système sémantique fondamentalement dynamique dont il est possible de rendre compte clairement.

Les composantes de ce système se définiront relativement les unes aux autres par rapport au critère sémantique et fédérateur de la dynamici-té. Les aspects extérieurs et discriminants de ce critère seront les membres du couple puissance (pui +) / non puissance (pui -).

L'esprit de l'analyse signe l'hypothèse fondatrice et l'objectif de la recherche sur les cas chez Bernard Pottier. Il émerge de la lecture des travaux de divers auteurs (SER : 267-270). En voici un échantillon :

(i) Lecture de C. de Boer (1933) : *Introduction à l'étude de la syntaxe du français* (principes et applications), Groningue-Paris.

a) Il lui est reproché son asémantisme :

Ce qui détermine le système casuel syntaxique d'une langue, c'est justement le fait qu'on se sert, pour exprimer certains rapports, de signes *absolument vides*, et, par là, *incapables de précise* (De Boer, *ibid.* : 125).

Avec une telle conception, lui rétorque Bernard Pottier, on se demande comment on peut arriver à une classification quelconque des cas ! (SER : 267).

b) Il lui est reproché la limitation de son étude au niveau discursif :

M. DE BOER a étudié les cas latins (et « français ») au niveau du discours, celui des effets de sens. Il en résulte une grande complexité dans la classification (SER : 267).

c) Il lui est reproché l'absence de système casuel construit et homogène :

En fait, le système des cas latins établi par M. DE BOER est très hétéroclite. Il les définit selon des notions syntaxiques (sujet, régime)^{[...] ou logiques (localisation, circonstances accompagnantes, etc.) :}

1. Le cas du sujet N.
2. Le cas du régime Ac.
3. Le cas de la localisation L.
4. Le cas du point de départ Ab.
5. Le cas de la direction D.
6. Le cas des circonstances accompagnantes I^[...].

On ne voit pas quelle opposition établir entre « sujet » et « direction » par exemple. Ce tableau n'est qu'un inventaire des effets de sens de discours (SER : 268).

(ii) Lecture de A.V. Isačenko (1948) : « Morphologie, syntaxe et phraséologie », in *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 7, p. 17-32.

Il lui est reproché son asémantisme (SER : 267-268) :

L'accusatif latin *amorem* comporte pour nous, d'abord, la notion fondamentale qui est celle de la racine *amor-* et en plus une indication que cette forme peut figurer tantôt comme complément d'objet direct, tantôt comme sujet logique d'une proposition infinitive, tantôt encore apparaître après certaines prépositions (par ex. *ante*, *apud*, *ad*, etc.). Il est clair que cette indication grammaticale est très vague, très diffuse. Il ne peut réellement pas être question ici d'une « signification ». C'est pourquoi nous ne pouvons suivre sur ce point R. JAKOBSON, lorsqu'il parle d'une « signification globale » des « cas » (Isačenko, *ibid.* : 24).

Et Pottier de rétorquer :

Cette « signification globale » existe à notre avis (SER : 268).

(iii) Lecture de S. Šaumjan (1977) : *Applicationnal Grammar as a semantic theory of natural language*, Chicago University Press, Chicago ; S. Šaumjan (1987) : *A semiotic theory of language*, Indiana University Press, Bloomington ; Ch. Fillmore (1968) : « The case for case », in *Universals in Linguistic Theory*, Bach et Harms, Londres.

Au-delà de 1955, ce sont ces deux auteurs qui tombent sous le coup de la lecture critique de Bernard Pottier :

Les tentatives de Šaumjan ou de Fillmore restent très empiriques, dans la mesure où les motifs qui conduisent à l'établissement des cas profonds ne sont pas explicités. *Ils sont plutôt énumérés, que construits* (TAL : 115).

(iv) Lecture de L. Hjelmslev (1935, 1937) : *La catégorie des cas. Étude de grammaire générale* (première partie, deuxième partie), Wilhelm Fink Verlag, Munich ; R. Jakobson (1936) : « Beitrag zur allgemeinen Kasuslehre. Gesamtbedeutungen der russischen Kasus », in *Travaux du Cercle Linguistique de Prague*, 6, 240-88.

Ces deux auteurs ont les faveurs de Bernard Pottier :

Des linguistes distingués, tels que Hjelmslev (1935, 1937) et Jakobson (1936) ont abondamment parlé des cas. Notre thèse de 1955 s'inscrit dans cette ligne (TAL : 115).

La théorie des cas de M. HJELMSLEV n'aurait pas toute sa valeur si l'auteur n'avait inséré, dans les considérations fonctionnelles, des vues sur la substance. Une véritable substance de langue d'ailleurs, celle qui existe en dehors des contingences du discours, celle qui n'exprime qu'une puis-

sance de réalisation. Une valeur non pas abstraite, mais *générale* et *concrète*. Tellement concrète qu'elle se dessine aisément sur le papier. [...] L'essai sur la *catégorie des Cas*, où la fonction et la substance sont associées, marque un net progrès dans la connaissance de la langue (SER : 268-269).

L'essai discret de représentation graphique des cas russes de R. JAKOBSON est au fond assez proche de nos schèmes [...]. On voit clairement le rapport entre accusatif et datif d'une part [...] et entre l'instrumental et le datif d'autre part [...]. Le génitif a, comme en latin, une place à part, un peu hors système. Mais l'absence de marque du nominatif [...] est à reconsidérer.

L'identité relative constatée entre les cas russes et les cas latins vient naturellement d'abord du fait que les dénominations des cas sont données en fonction du sens de ceux-ci dans les deux langues (SER : 273).

Les niveaux d'analyse complètent l'esprit de l'analyse. Ils contribuent à définir le cadre global de la recherche sur les cas chez Bernard Pottier.

1.2. Les niveaux d'analyse

La linguistique de Bernard Pottier postule l'existence de quatre niveaux d'analyse pour rendre compte du langage et de l'activité de langage (SS : 401 ; CS : 7 ; LVN : 61-62 ; TAL : 59 ; SG : 18 ; CL : 175 ; RMCL : 33-37 ; RM : 11 ; fig. 1 ci-après). Ces niveaux, qui constituent ensemble son espace méthodologique, sont les suivants :

(i) *Le niveau référentiel* : il désigne tout ce à quoi l'on se réfère aussi bien par le biais des sens que par celui de la mémoire ou de l'imaginaire (SG : 61 ; CL : 182) ;

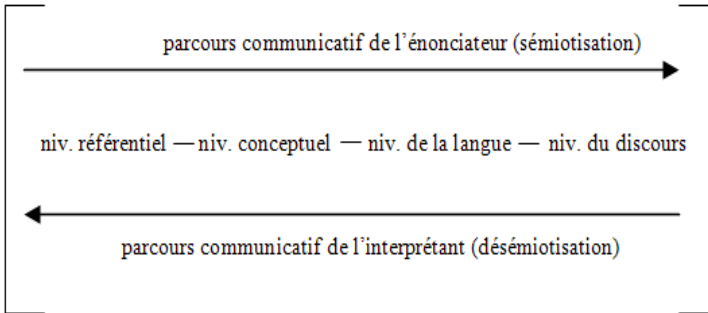
(ii) *Le niveau conceptuel* : il désigne la représentation mentale que l'on se donne de l'événement de niveau référentiel ;

(iii) *Le niveau de la langue* : il désigne à la fois le savoir-dire ou compétence linguistique et le savoir-faire ou compétence pragmatique (TAL : 1987 : 15) ;

(iv) *Le niveau du discours réalisé* : il désigne celui de l'énoncé : le texte produit.

À eux quatre, ils épuisent l'intégralité des parcours communicatifs de l'énonciateur et de l'interprétant (MLD : 95-97 ; LGTD : 21-25, 35 ; LVF ; PGF : 6-7 ; GT : 22 ; SGC : 22-24 ; LVN : 61-62 ; TAL : 10-17, 103-115 ; ALBP : 631-641 ; SG : 15-17, 224-227 ; FNL : 11-13 ; CL : 175 ; LEE : 331-341 ; RMCL : 32-38, 46 ; CLD ; SGP ; DFPC) :

Fig. 1



C'est dans le cadre institué par les niveaux, les parcours communicatifs et l'esprit d'analyse que Bernard Pottier rend compte des cas.

2. Le système casuel

2.1. Les genèses du système

Les écrits de Bernard Pottier autorisent à distinguer deux genèses casuelles successivement liées :

- une genèse non linguistique ayant pour lieux d'existence les niveaux référentiel et conceptuel ;
- une genèse linguistique ayant pour lieu d'existence le module ac-tanciel impliqué dans le lexème verbal, au niveau de la langue.

2.1.1. La genèse non linguistique

(i) Grammaire et expérience humaine

Pour Bernard Pottier :

La grammaire n'est qu'une abstraction généralisante de l'expérience humaine.

L'homme vit à l'abri, dans une habitation. Il est dedans ou dehors, il y entre ou il en sort, ou bien il y reste. Tout le système de la localisation est ici en puissance¹.

Il agit sur le monde en chassant, pêchant, cueillant, cultivant et mangeant ces produits².

Dans le cycle de la journée, il est debout, couché, assis ou parfois allongé dans un hamac. On s'attend donc à des lexies spécifiques de ces positions et celles-ci ont des destins très variés selon les langues (elles deviennent par

¹ Ce passage subsume la zone casuelle des SITUANTS (cf. sections 2.2.2. ; 3.2.4.).

² Ce passage subsume les zones casuelles d'AGENTS et de PATIENTS (cf. sections 2.2.2. ; 3.2.1. ; 3.2.2.).

exemple auxiliaires modaux ou aspectuels : cf. lat. *esse, stare, sedere, iacere*)³ (SG : 72).

Toute entité peut être dotée de **puissance** (+ PUI) ou non (- PUI). Il s'agit là d'un principe hiérarchique de vie et de survie : l'aigle attaque sa proie, l'homme tue le cerf, l'eau érode la montagne, le mâle séduit la femelle.

Ce « *QUI fait QUOI* » fonde la relation actancielle nucléaire autour de laquelle s'organisent les diathèses, les systèmes casuels, les axes d'actance et de dépendance (SG : 75. C'est nous qui soulignons).

(ii) Des entités conceptuelles et autres

François Rastier (1998 : 450) a souligné l'ontogenèse non linguistique des cas chez Bernard Pottier :

Une des fonctions de la grammaire aristotélicienne était de pourvoir la grammaire de la proposition d'un fondement ontologique. La plupart des théories casuelles contemporaines n'ont pas abandonné les hypothèses réalistes : Pottier distingue ainsi parmi ses primitives des Entités et des Comportements (1974), Jackendoff des entités non locales, comme la Chose, l'État et l'Événement (1983).

Dans la linguistique de Bernard Pottier, les entités et les comportements sont des éléments de sens du niveau conceptuel sis entre ceux du niveau référentiel qui les *conditionnent* et ceux du niveau linguistique qu'ils *conditionnent* (LGTD : 41-43 ; TAL : 8, 59-65, 102-104, 106-115 ; SG : 71-72, 91-92, 122, 126, 147 ; RMCL : 54-57, 59-60, 68, 124-125). Ce sont ces rapports de causations successifs, rendus ici en termes de *condition*, qui justifient la genèse non linguistique des cas. En effet, la question des cas concerne, au niveau référentiel, les êtres et les choses. Au niveau conceptuel, elle concerne les entités qui les représentent. Au niveau linguistique, elle concerne les actants qui dénomment ces entités. Soit figurativement :

Fig. 2

Niveau référentiel	Niveau conceptuel	Niveau linguistique
● les êtres, les choses	● les entités	● les actants
● conditionnant	● conséquentiel	
● avant	● après	
	● conditionnant	● conséquentiel
	● avant	● après
● cause référentielle	● cause conceptuelle	

³ Ce passage subsume la zone casuelle des ÉTANTS (cf. sections 2.2.2. ; 3.2.3.).

2.1.2. La genèse linguistique

(i) Des actants linguistiques aux cas linguistiques

Lorsque Bernard Pottier écrit :

- Toute entité peut être dotée de **puissance** (+ PUI) ou non (- PUI) [...] (SG : 75) ;
- Le « “QUI fait QUOI” *fonde* la relation actancielle nucléaire autour de laquelle *s’organisent* [...] les systèmes casuels [...] » (*ibid.* C’est nous qui soulignons)

il adosse la question des cas linguistiques à son conditionnement linguistique, les actants, et, celui-ci (le conditionnement linguistique), à son conditionnement conceptuel, les entités qu’il subsume et qui participent de l’événement conceptuel. On comprend, en termes de genèse linguistique, que les cas linguistiques présupposent les actants linguistiques. Soit figurativement :

Fig. 3

Le « Qui fait quoi »	La relation actancielle nucléaire	Les systèmes casuels
● les entités conceptuelles	● les actants linguistiques	● les cas linguistiques
● conditionnant	● conséquentiel	
	● conditionnant	● conséquentiel

(ii) Le module actanciel

Les participants de l’événement [conceptuel] *deviennent* les actants des modèles sémantico-syntaxiques appelés *modules actanciels* [...] (RMCL : 66. C’est nous qui soulignons *deviennent*).

Le module actanciel [...] est constitué par l’ensemble des participants liés à un comportement pour former un réseau événementiel :

//qq’un¹ *donner* qq’ch à qq’un²//

(le comportement est le lexème *DON*- qui peut se réaliser aussi bien comme verbe que comme substantif ou adjectif ; [...]).

L’événement « scriptural » suppose

//qq’un¹ *écrire* qq’ch//

– nécessairement : « avec qqch, sur qqch, en langue x »

– probablement : « à qq’un² »

– possiblement : « pour que P »

– circonstanciellement : « quand, où... »

Ces prégnances sémantiques variées sont constitutives du SAVOIR de langue, et sont indépendantes de la réalisation discursive qui répond à l’intention de l’émetteur en fonction de l’environnement. On trouvera aussi bien, comme actants réalisés :

« laisse-moi : *j’écris* »

que :

« j'écris une recommandation en anglais sur un papier à en-tête avec mon nouveau stylo, au Président Lesage, pour qu'il intervienne auprès de l'Ambassade ».

Un texte intermédiaire serait :

« il a écrit PAPA sur le sable avec son doigt » (RMCL : 108-109).

D'un mot, et au risque de nous répéter, les cas linguistiques ont pour genèse linguistique les actants impliqués dans le lexème de comportement verbal. Ces actants constituent avec celui-ci le module actanciel.

(iii) Remarque

La dernière citation livre des arguments pour une typologie des actants : des nécessaires (obligatoires) aux circonstanciels (toujours possibles) en passant par les actants probables (suggérés) et les actants modo-axiologiques (toujours possibles aussi) (SG : 126-130 ; RMCL : 227-228, 241-242). On conçoit donc qu'à partir du noyau actanciel modulaire (module actanciel limité aux actants nécessaires) qui fonde le système casuel nucléaire, des extensions actancielles, casuelles par voie de conséquence, restent possibles, donc réalisables. Elles ne contrarient en rien la chaîne de causation des cas, du référentiel au discursif, c'est-à-dire de la genèse non linguistique à la genèse linguistique. Ce qui est en cause, ce sont les opérations énonciatives possibles sur le noyau modulaire actanciel : opérations d'extension (ajout), opérations de réduction (économie), etc. Autrement dit, c'est la prise en charge énonciative du lexème de comportement verbal dans le parcours communicatif qui est en cause ici. Nous y reviendrons (cf. section 3, notamment 3.2.2.2.).

2.2. *Au-delà des genèses : la construction dynamique du système casuel proprement dit*

2.2.1. *Première étape : précautions terminologiques et méthodologiques*

La théorie du système casuel de Bernard Pottier opère avec un arsenal terminologique et méthodologique dont nous présentons ci-après un échantillon essentiel.

(i) *Entité et comportement* (TAL : 8, 64-66, 156-157 ; LGTD : 41-43 ; SG : 82, 91-95, 122-123 ; RMCL : 54-57, 59-60)

– Parmi ce qu'il perçoit, l'homme retient un certain nombre d'éléments qu'il conceptualise à des fins d'expression linguistique^[...]. VOIR le monde, c'est le transformer en saisies du banalement observable (les *entités*, telles que les êtres ou les choses) et en créations interprétatives beaucoup plus fortes (les *comportements*, tels les actes ou les pensées). Ex. : « Je vois un monsieur qui se tient debout sur le trottoir ». J'observe deux entités : « monsieur » et « trottoir ». La localisation est déjà une création interprétative, faible. Si j'en

fais un discours comme « il attend l'autobus », j'imagine une entité (l'autobus), et je crée un comportement (attendre), résultat d'une vaste élaboration mentale liée à tous les éléments des conditions du message. Entité et comportement sont alors des universaux de conceptualisation, dont les affinités avec respectivement les substantifs et les verbes ne sont que des constatations générales, dominantes, mais non nécessaires (*attente*, substantif, est évidemment un comportement) [...].

Lorsqu'on met en rapport deux ou plusieurs entités, elles entretiennent entre elles des relations actanciennes (cf. les fonctions casuelles, fait commun à toutes les langues) (TAL : 8).

– [...] Sur le plan conceptuel on peut hiérarchiser :
Entité ← Comportement.

L'entité peut avoir une existence autonome (incidence interne : *chat* se dit de « chat »).

Un comportement, par contre, suppose au moins une entité ; *rire*, *se disputer*, *comploter* sont des lexèmes de comportement qui renvoient nécessairement à des supports, de même que (être) *bleu*, *gentil*, *carré*, ou également *regard*, *destruction* ou *acceptabilité*.

L'exception (apparente) serait le cas des impersonnels. Dans *il pleut*, le comportement renvoie à un support déictique (situationnel).

[...] Il n'y a pas de correspondance automatique entre entité et nom, comportement et verbe ou adjectif (TAL : 65).

– Ces deux formes logiques peuvent être remplies linguistiquement par des charges plus ou moins complexes. En langue naturelle, on aura aussi bien *parler* que *prendre la parole*, *faire usage de la parole*, pour exprimer un comportement.

[...]

L'entité peut également avoir une charge complexe : *la course à pied*, *la guerre froide* (séquences mémorisées) (LGTD : 43).

– [...] Le propos est généralement constitué d'entités (Ent.) et de comportements (Cp.).

L'entité se réfère à des êtres et des choses du monde perçus comme autonomes (*moi*, *soleil*, *rivière*, *poisson*, *arbre*), indépendamment de la sémiotisation dans une langue naturelle. La plupart du temps, on aura des substantifs, mais tout autre choix est possible pour des raisons de visions culturelles.

Le comportement se dit toujours d'une entité :

Entité ← Comportement
(support) (apport)

Plusieurs langages gestuels mettent bien en évidence cette chronologie conceptuelle liant l'apport à un support [...]

En langue, on aura en particulier, pour exprimer le comportement, des verbes, des adjectifs, des nominalisations ou des séquences équivalentes (RMCL : 54-55).

(ii) *Cas* (LGTD : 320 ; TAL : 116-119 ; SG : 170-183 ; RMCL : 66-67, 236-241).

On sait que la notion de *cas* concerne les êtres et les choses au niveau référentiel ; les entités au niveau conceptuel ; les actants au niveau linguistique (cf. section 2.1.). Du référentiel au linguistique, la chaîne continue des causations fait des actants linguistiques les *transformées* des entités conceptuelles et des entités conceptuelles les *transformées* des êtres et des choses référentiels. Nous sommes donc en présence de différents états du *même* selon le niveau d'analyse considéré. Cela rend possible une définition générale et opératoire de la notion de cas :

Classe de relation sémantico-dynamique appliquée aux êtres, choses, entités, actants selon le niveau d'analyse considéré et traduisant leur fonction, c'est-à-dire leur rôle. (d'après LGTD : 320).

Dans les écrits de Bernard Pottier, au chapitre des cas, la notion de dynamacité recouvre celles de puissance/non puissance ; contrôle/non contrôle, c'est-à-dire présence de volonté/absence de volonté (TAL : 116-119 ; SG : 170-183 ; RMCL : 66-67, 236-241).

Dire que x est à l'ergatif, au nominatif, à l'accusatif, etc., c'est plus qu'affubler une étiquette à x, c'est déterminer le rôle sémantico-dynamique qui est le sien dans la structure relationnelle où il se trouve.

(iii) *Cas conceptuel/cas linguistique* (LGTD : 119, 124-128, 320 ; TAL : 116, 118, 120-121).

On comprend que les cas conceptuels s'appliqueront aux entités et les cas linguistiques aux actants, car la présente distinction casuelle a pour fondement les niveaux d'analyse dont elle porte le nom : niveau conceptuel / niveau linguistique. Elle épouse la nature du lien entre ces niveaux : lien de condition à conséquence et inversement. Les cas conceptuels sont donc conditionnants à l'endroit des cas linguistiques qui, en retour, sont réminiscent à leur endroit. Somme toute, on comprendra aussi qu'un cas, qu'il soit conceptuel, c'est-à-dire d'entité, ou linguistique, c'est-à-dire d'actant, dit *toujours* le rôle sémantico-dynamique de l'entité ou de l'actant en question.

Quantitativement, les cas conceptuels sont en nombre réduit, relativement aux cas linguistiques. Qualitativement, les cas conceptuels sont permissifs des cas linguistiques. La distinction cas conceptuel/cas linguistique dénonce un intérêt heuristique selon lequel les cas conceptuels intègrent sémantiquement et expliquent fondamentalement les cas linguistiques. Ceux-ci les traduisent diversement selon la visée de

l'énonciateur dans les situations de communication variées. Méthodologiquement, il va sans dire qu'un système intégrant des cas conceptuels s'impose pour rendre compte des multiples et diverses solutions linguistiques casuelles (TAL : 118). On comprend donc que Bernard Pottier en soit venu à prendre des précautions méthodologiques :

Il y a lieu de distinguer nettement le niveau conceptuel (où l'on peut distinguer des *zones*) et le niveau linguistique, celui d'une langue naturelle particulière (où l'on rencontre des *formes*) (TAL : 116).

Notre compréhension (que nous soyons émetteur ou récepteur) suppose de notre part une organisation caso-conceptuelle, à laquelle nous référons les données sémantiques manifestées dans le cadre d'une langue particulière (TAL : 120).

[...]

Toutes les langues ont un nombre *n* de cas linguistiques, liés à une morphologie distinctive. La linguistique générale se préoccupe de mettre en relation ces cas linguistiques avec les zones et sous-zones caso-conceptuelles [...] (TAL : 120).

Un même cas conceptuel [...] peuvent être manifestés [*sic*] à travers différents cas linguistiques (TAL : 121).

D'un mot, l'explication des cas linguistiques ne saurait être pleinement satisfaisante sans la prise en compte des cas conceptuels dont ils sont réminiscent. « Il est vain de vouloir expliquer le fonctionnement linguistique uniquement à l'intérieur de la langue » (SG : 121).

(iv) *Zone caso-conceptuelle* (TAL : 116-121 ; LGTD : 54-56 ; 124-128 ; RMCL : 228 ; 236-238).

La notion de zone caso-conceptuelle définit un espace conceptuel continu, sémantico-dynamique, commun à un ensemble de cas conceptuels différents. Une zone caso-conceptuelle couvre, pour ainsi dire, des cas conceptuels de même famille. Les travaux de Bernard Pottier autorisent à distinguer quatre zones caso-conceptuelles réparties sur deux plans et qui épuisent l'organisation systématique intégrale de sa théorie des cas ; ce sont les suivantes : zone caso-conceptuelle des *agents*, zone caso-conceptuelle des *patients*, zone caso-conceptuelle des *étants*, zone caso-conceptuelle des *dépendants* (RMCL : 228)⁴.

Dans cette systématique intégrale, la notion de zone caso-conceptuelle ne tient pas seulement son caractère opératoire de la répar-

⁴ Sous la plume de Bernard Pottier, les termes *situation* et *localisation* apparaissent aussi pour nommer la zone caso-conceptuelle des *dépendants*. Notre préférence va au premier de ces termes, pour les raisons avancées plus bas (cf. section 2.2.2.2. ; LGTD : 56, 326 ; TAL : 118-119, 124, 130-132).

tition des cas en familles différentes ; elle le tient aussi de la chaîne de filiation quantitative et qualitative qu'elle impose de considérer entre elle, la notion de cas conceptuel et les solutions linguistiques aux cas conceptuels :

– Quantitativement, la théorie dénombre, on le sait, quatre zones caso-conceptuelles. Qualitativement, elle reconnaît à chacune un domaine de compétence propre (cf. section 2.2.2.2.).

– Quantitativement, elle inventorie un nombre N de cas conceptuels supérieurs à quatre, et, au-delà, un nombre n de solutions linguistiques aux cas conceptuels, largement supérieur au nombre de ceux-ci (cf. sections 2.2.2.2. ; 2.2.2.3. ; 3.2. ; 3.3.3.2.1.). Qualitativement, les cas linguistiques expriment diversement les cas conceptuels (cf. section 2.2.1., point (iii) ; cf. section 3.2.). Les cas conceptuels, dans leur ordre, en font autant à l'endroit des zones caso-conceptuelles qu'ils traduisent au niveau conceptuel même (cf. section 3.2.).

D'un mot, on conçoit que des zones caso-conceptuelles aux solutions linguistiques casuelles via les cas conceptuels et inversement, il existe une chaîne de corrélations dicible quantitativement et qualitativement.

(v) *Module casuel*

Les travaux de Bernard Pottier favorisent une définition générale de la notion de module casuel :

Structure de relation(s) tenant sa caractérisation sémantique des cas (d'après LGTD : 120, 327 et TAL : 119, 146-147, 153)

Autrement dit, un module casuel est une structure relationnelle déterminée sémantiquement par les fonctions casuelles.

On distinguera entre deux états d'existence complémentaires du module casuel :

(i) le module casuel considéré au niveau conceptuel ou *module caso-conceptuel* ;

(ii) le module casuel considéré au niveau linguistique ou *module caso-linguistique*.

Le premier, on s'en doute, concerne les entités dont il détermine le rôle sémantico-dynamique de cas conceptuel dit encore, par Bernard Pottier, *cas d'entendement* (TAL : 72).

Le second, lui, on s'en doute aussi, concerne les actants dont il détermine le rôle sémantico-dynamique en termes de cas linguistique dit encore, par Bernard Pottier, *cas prédiqué* (TAL : 72).

Fort de la nature de la relation entre cas conceptuel et cas linguistique, il importe de souligner que les modules caso-conceptuels sont toujours sous-jacents aux modules caso-linguistiques.

Autrement dit, chaque *module caso-linguistique* subsume un module caso-conceptuel ; chaque cas prédiqué (linguistique) subsume un cas d'entendement (conceptuel) (TAL : 72, 120-121).

On écrira les modules, quels qu'ils soient, entre deux barres, et, à la suite de Bernard Pottier, les cas conceptuels en majuscules, les cas linguistiques en minuscules (TAL : 120, 125)⁵.

Exemplifions :

[...] les linguistes ont l'impression que les énoncés sont très liés à la structure d'une langue naturelle déterminée. Examinons un exemple : « Ce chat a été blessé par un enfant ». Le sémantisme lié à la langue naturelle (ici le français) est caractérisé par une relation attributive (chat ← être blessé), accompagnée de la manifestation d'un agent (enfant). Si l'énoncé avait été : « Un enfant a blessé ce chat », le sémantisme lié à la langue naturelle aurait été la relation active (enfant → blesser chat). Dans la mesure où l'on peut rendre *équivalents* jusqu'à un certain point ces deux énoncés, on se réfère à une constante de compréhension, que nous nommons schème d'entendement (SE) et qui peut s'écrire :

/ ENFANT → BLESSER CHAT /

et mieux encore, en affectant aux entités un cas d'entendement qui sera toujours sous-jacent quel que soit le cas prédiqué réalisé [...] :

/ ENFANT^{ERG} → BLESSER CHAT^{ACC} /.

D'ou les schèmes prédiqués suivants (SP)

/ LE CHAT^{ACC_{nom}} A ÉTÉ BLESSÉ PAR UN ENFANT^{ERG_{age}} /

/ UN ENFANT^{ERG_{nom}} A BLESSÉ CE CHAT^{ACC_{acc}} /

qui sont en relation paraphrastique du point de vue de la génération et paronymiques quant à leur sémantisme (TAL : 72).

Autre exemple :

SE : / renard^{ERG} tuer poule^{ACC} /

SP : le renard^{ERG_{nom}} a tué la poule^{ACC_{acc}}

la poule^{ACC_{nom}} a été tuée par le renard^{ERG_{age}} (TAL : 120).

Après cet excursus dans les précautions terminologiques et méthodologiques, nous pouvons à présent aller plus en avant dans notre essai de synthèse du système casuel d'après les écrits de Bernard Pottier.

⁵ Bernard Pottier n'écrit pas toujours les modules casuels, quels qu'ils soient, entre deux barres. Il reste que sous sa plume le cotexte permet chaque fois une lecture claire, nette et sans ambiguïté qui distingue entre modules caso-conceptuels et modules caso-linguistiques (cf. par exemple : TAL : 72, 120-121).

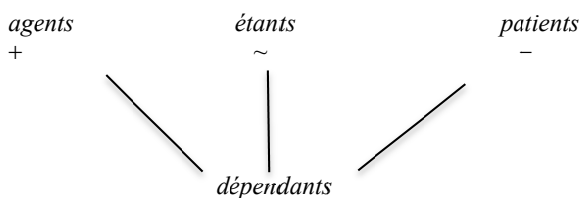
2.2.2. Seconde étape : la structure générale conceptuelle du système casuel

2.2.2.1. Mise en place de la structure

Prenons notre départ au propos suivant de Bernard Pottier (RMCL : 228) :

Les systèmes casuels expriment les relations essentielles des participants à un événement, selon quatre zones :

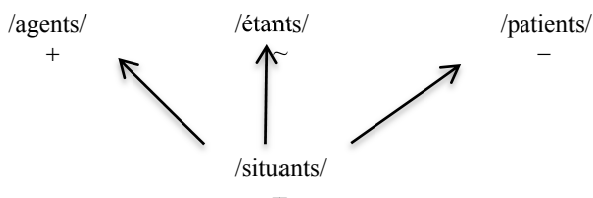
Fig. 4



Explicitons à l'attention du lecteur non familier des écrits de Bernard Pottier :

Les systèmes casuels expriment les relations essentielles, sémantico-dynamiques, entre les participants à un événement selon quatre zones caso-conceptuelles : /agents⁺, étants[~], patients⁻, situants⁻/. Figurativement :

Fig. 5



2.2.2.2. Description de la structure

Toutes ces zones participent d'un même trait de qualité sémantique : la dynamicité (cf. section 2.2.1., point ii : *cas*). Ce trait assure diversement le lien entre elles et fonde l'unité systématique de la structure générale conceptuelle des cas.

(i) La zone caso-conceptuelle des agents définit l'espace imparti aux rôles casuels articulés autour de la notion active du même nom : *agent*. Il s'agit de rôles conceptuels en position de puissance dans une relation entre participants à un événement. Bernard Pottier dénomme cette zone, « zone de puissance (+) », relativement à la dynamicité puissancielle en

cause dans les autres zones caso-conceptuelles (cf. section 2.2.1., point ii : *cas*, point iv : *zone caso-conceptuelle* ; LGTD : 55-56, 124-128 ; TAL : 91-92, 116-119 ; SG : 148-149, 170-183 ; RMCL : 228 ; 236-238).

Dans le droit fil des précautions terminologiques et méthodologiques liées à la notion de zone caso-conceptuelle, et plus précisément eu égard à la chaîne de filiation quantitative et qualitative que cette notion impose de considérer entre elles, les cas conceptuels et les solutions linguistiques aux cas conceptuels (section 2.2.1., point iv), il apparaît important de considérer, dans l'état actuel de la linguistique de Bernard Pottier, N cas conceptuels d'usage utile, de nature agentive, pour recouvrir la zone caso-conceptuelle d'agent et pour garantir une explication rigoureuse des faits linguistiques (LGTD : 124 ; TAL : 117 ; *infra* : section 3.). Ces cas conceptuels sont : l'ERGATIF, qui nous apparaît être le cas conceptuel prototypique de la zone caso-conceptuelle des agents (LGTD : 55, 124-126 ; TAL : 91-92, 116 ; SG : 149, 172 ; RMCL : 236-237), le CAUSATIF, l'INSTRUMENTAL (LGTD : 124, 126 ; TAL : 117-119 ; SG : 148-149 ; RMCL : 237).

(ii) La zone caso-conceptuelle des patients est le corrélat dialectique de celle des agents. Elle définit l'espace imparti aux rôles casuels articulés autour de la notion du même nom, *patient*, notion « dépuissantialisée » (SG : 174). Les rôles casuels dont il s'agit sont en position de non-puissance dans une relation de confrontation entre participants de puissances inégales en un même événement. Bernard Pottier dénomme cette zone, « zone de puissance (-) », relativement à la dynamicité en cause dans la zone symétrique des agents (TAL : 117 ; SG : 86, 172-173 ; RMCL : 228, 236-239).

Pour satisfaire les précautions terminologiques et méthodologiques, ainsi que l'exigence d'une exploitation rigoureuse des faits linguistiques, il est apparu important, dans l'état actuel de la linguistique de Bernard Pottier, de considérer N' cas conceptuels *passivants* pour recouvrir la zone caso-conceptuelle des patients. Ces cas conceptuels sont : l'ACCUSATIF, qui nous apparaît être le cas conceptuel prototypique de la zone caso-conceptuelle des patients (LGTD : 55, 124-125 ; TAL : 91-92, 116, 118-119 ; SG : 149, 172 ; RMCL : 236-237), le DESTINATIF, le FINAL (LGTD : 124, 126-127 ; TAL : 117-119 ; SG : 149 ; RMCL : 237).

(iii) La zone caso-conceptuelle des étants, par sa position entre les zones d'agents et de patients est une zone intermédiaire, à dynamicité puissancielle synaptique. Elle définit en cela, un espace de rôles casuels indifférents à la relation de puissance hiérarchique et bipolaire entre un agent et un patient. Dans l'état actuel de la linguistique de Bernard Pottier, un seul cas recouvre la zone caso-conceptuelle d'étant ; c'est le

NOMINATIF. Il s'impose, il va de soi, comme étant le prototype caso-conceptuel de ladite zone et règne donc sans partage avec d'autres cas, au niveau conceptuel même (LGTD : 55, 124 ; TAL : 91-92, 116, 118-119 ; SG : 148-149 ; RMCL : 236).

(iv) La zone caso-conceptuelle des situants définit l'espace imparti aux rôles casuels du même nom : les situants. Il s'agit de rôles casuels qui instituent une relation situative entre entités, soit sous le mode de la localisation : (cas conceptuel LOCATIF) ; soit sous le mode de la dépendance (cas conceptuel de DÉPENDANCE) ; soit sous le mode l'association (cas conceptuel d'ASSOCIATION) (LGTD : 55-56, 127-128 ; TAL : 118 ; RMCL : 238).

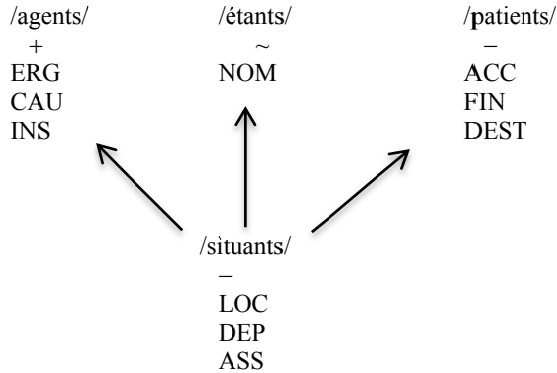
La relation situative, comme son nom l'indique, *situe* (TAL : 124, 130-132). Elle met une entité dans la mouvance, la fluence, l'orbite d'une autre entité. Elle situe une entité par rapport à une autre. Le cas conceptuel prototypique de la zone caso-conceptuelle de situants est le cas LOCATIF (LGTD : 56, 124 ; TAL : 118-119 ; SG : 149).

La dynamicité casuelle ici réside moins dans les entités elles-mêmes, considérées sous un aspect discret, figé, que dans le mouvement d'attribution présupposé, involué dans et par la relation situative : mouvement qui est anti-figement donc prodynamique ; anti-discret donc procontinu (SER : 273-274 ; RMCL : 128-129, 238). Dans l'état actuel de la linguistique de Bernard Pottier, trois cas conceptuels utiles pour l'examen des faits linguistiques recouvrent la zone caso-conceptuelle des situants. Ce sont les ci-dessus cités et que nous reprenons ici : cas conceptuel LOCATIF, cas conceptuel de DÉPENDANCE, cas conceptuel d'ASSOCIATION.

2.2.2.3. Récapitulation

La structure générale conceptuelle du système casuel se décline en termes de zone caso-conceptuelle, écrite entre barres, et en termes de cas conceptuels, écrits en majuscules. On peut la visualiser comme suit :

Fig. 6



Avec le module caso-conceptuel (cf. section 2.2.1., point v), cette structure constitue la boîte à outils disponible pour l'étude des cas au niveau linguistique. À ce niveau, on le sait, les cas sont écrits en minuscules pour satisfaire au besoin pratique de clarté de l'analyse (cf. section 2.2.1., point v). Aussi, sait-on que la nature des liens établis par la théorie entre cas conceptuels et cas linguistiques rend impossible un inventaire exhaustif des cas linguistiques (cf. section 2.2.1., point iii). Il reste que tout cas linguistique est affilié à un cas conceptuel et donc à une zone caso-conceptuelle. C'est entre autres ce que nous allons essayer de montrer dans la section ci-après.

3. Du linguistique au conceptuel et inversement : études pratiques de grammaire casuelle pottérienne

3.1. Préliminaires

3.1.1. Principes d'une étude pratique de grammaire casuelle pottérienne

Une étude pratique de grammaire casuelle pottérienne convoquera trois ordres de faits :

(i) la systématique caso-conceptuelle élaborée par la théorie (cf. section 2.2.2. Seconde étape : la structure générale conceptuelle du système casuel) ;

(ii) les précautions terminologiques et méthodologiques établies par la théorie (cf. section 2.2.1. Première étape : précautions terminologiques et méthodologiques) ;

(iii) l'esprit d'analyse de la théorie en matière de recherche sur les cas (cf. section 1.1. L'esprit de l'analyse).

3.1.2. Tâches d'une étude pratique de grammaire casuelle pottérienne

Une étude pratique de grammaire casuelle pottérienne déterminera et explicitera dans les énoncés :

- (i) les cas linguistiques des actants considérés ;
- (ii) les cas conceptuels auxquels sont affiliés ces actants ;
- (iii) les zones caso-conceptuelles auxquelles sont affiliés ces actants.

3.1.3. Objectifs d'une étude pratique de grammaire casuelle pottérienne

Une étude pratique de grammaire casuelle pottérienne formulera des corollaires et remarques jugés pertinents, susceptibles d'augmenter :

- (i) notre compréhension des cas momentanément traités ;
- (ii) notre compréhension de la problématique des cas en linguistique particulière et en linguistique générale.

3.2. Étude de cas : première partie

3.2.1. De la zone des agents

3.2.1.1. Affiliations paradigmatiques et exemplifications

Les écrits de Bernard Pottier révèlent les affiliations paradigmatiques suivantes :

/zone des agents/ → ERG, CAU, INS → ergatif (erg), causal (cau) instrumental (ins) et assimilés⁶.

- (1) Jean_{nom}^{ERG} a blessé Pierre.
- (2) Pierre a été blessé par Jean_{age}^{ERG} (d'après LGTD : 126).
- (3) Pierre a reçu l'aide de Jean_{adj}^{ERG} dans la résolution de cet exercice.

Si O est un objet :

- (4) Jean_{nom}^{ERG} envoie O à Pierre (d'après TAL : 121).
- (5) Pierre reçoit O de Jean_{cau/ori}^{ERG} (d'après TAL : 121).
- (6) O se promène de Jean_{loc/ori}^{ERG} à Pierre (d'après TAL : 121).
- (7) Pierre est inquiet par les événements_{age}^{ERG} (d'après SG : 99-100).
- (8) Pierre est inquiet des événements_{cau/cond}^{CAU} (d'après SG : 99-100).
- (9) Les événements_{nom}^{CAU} inquiètent Pierre (d'après SG : 99-100).

⁶ Les assimilés seront tel ou tel cas imageant ceux nommément cités. Par exemple : origine (ori) et condition (cond) sont des assimilés de CAU / cau (SG : 149 ; TAL : 117) ; agent (age) est un assimilé d'ERG / erg ; adjuvant (adj) est un assimilé d'agent (RMCL : 237). On sait qu'un inventaire exhaustif des cas est chose impossible (cf. section 2.2.1., point iii : *Cas conceptuel / cas linguistique*).

(10) Pierre a été blessé par sa *faute*^{CAU}_{cau} (d'après LGTD : 126).

(11) Pierre a été blessé par un *obus*^{INS}_{ins} (d'après LGTD : 126).

(12) Jean a blessé Pierre avec un *poignard*^{INS}_{ins} (d'après TAL : 117).

3.2.1.2. Quelques corollaires

(i) Un même cas conceptuel (d'entendement) peut être manifesté à travers différents cas linguistiques : cf. (1)-(2) ; (4)-(6) ; (8)-(9).

(ii) Le causal est de nature propositionnelle (TAL : 117) : cf. (8)-(10) :

– (8)-(9) Pierre est inquiet / CAU P (parce qu'il y a les événements).

– (10) Pierre a été blessé / CAU P (parce qu'il a fauté).

(iii) « Certains actants peuvent être intégrés au verbe » (TAL : 117) : cf. (12) Jean a blessé Pierre avec un *poignard* → Jean a *poignardé* Pierre.

L'actant instrumental *poignard* est intégré au verbe *poignarder*.

(iv) L'énonciateur peut faire varier la charge agentielle dont il affuble les actants. Les exemples (7)-(9) sont exemplaires à cet effet :

– En (7), [... par les événements^{ERG}_{age}], on a affaire à une relation attributive (subie) avec agent. Le relateur *par* est ici un marqueur énonciatif de puissance forte (SG : 99-100 ; TAL : 72).

– En (8), [... des événements^{CAU}_{cau/cond}], on a affaire à une relation attributive conditionnée, causale⁷. Le relateur *de* est ici un marqueur énonciatif de puissance faible (SG : 99-100).

En termes de charge agentielle, le relateur *par* marque ici une visée de charge agentielle forte, relativement au relateur *de* qui marque ici une visée de charge agentielle faible (SG : 99-100).

– En (9), [Les événements^{CAU}_{nom} ...], on a affaire à une relation active « sans marque de relateur » (SG : 149), provoquée par un actant-cause (TAL : 85-86 ; SG : 108-117, 149, 186-198). L'absence de marque de relateur ou d'un adverbe de modalité axiologique (atténuateur ou intensificateur) dans le cotexte, rend indécidable la charge puissancielle du causal.

(v) On peut parler de polyvalence casuelle du relateur *par* (ERG : cf. (2), (7) ; CAU : cf. (10) ; INS : cf. (11) ; age : cf. (2), (7) ; cau : cf. (10) ; ins : cf. (11)). On peut en dire autant du relateur *de* (ERG : cf. (3), (5), (6) ; CAU : cf. (8) ; adj : cf. (3) ; cau / ori : cf. (5) ; loc / ori : cf. (6) ; cau / cond : (8))⁸

⁷ Cf. note précédente sur les assimilés casuels.

⁸ La corrélation affine entre la catégorie des relateurs prépositionnels et celle des cas a été amplement traitée par Bernard Pottier dans SER (290-297), notamment à partir

3.2.2. De la zone des patients

3.2.2.1. Affiliations paradigmatiques et exemplifications

Les écrits de Bernard Pottier révèlent les affiliations paradigmatiques suivantes :

/zone des patients/ → ACC, FIN, DEST → accusatif (acc), final (fin) / but, destinataire (dest) et assimilés⁹.

(1) Jean a blessé *Pierre*_{acc}^{ACC}.

(2) *Pierre*_{nom}^{ACC} a été blessé par Jean (d'après LGTD : 126)

Si O est un objet :

(3) Jean envoie *O*_{acc}^{ACC} à Pierre (d'après TAL : 121)

(4) Jean agit sur *Pierre*_{acc}^{ACC} (d'après RMCL : 238)

(5) Jean envoie O à *Pierre*_{dat}^{DEST} (d'après TAL : 121)

(6) *Pierre*_{nom}^{DEST} reçoit O de Jean (d'après TAL : 121)

(7) O se promène de Jean à *Pierre*_{loc}^{DEST} (TAL : 121)

(8) Jean pense à *Pierre*_{dat/« bnf »}^{DEST} (LGTD : 129 ; d'après RMCL : 238)

(9) Jean pense à *cela*_{dat}^{DEST} (d'après LGTD : 129)

(10) Jean ressemble à *Pierre*_{dat}^{DEST} (d'après SG : 172)

(11) Jean a demandé un café pour *Pierre*_{bnf}^{DEST} (d'après LGTD : 126)

(12) Jean s'_{bnf}^{DEST} achète une maison (d'après LGTD : 117)

(13) Jean a poussé Pierre à *accepter la proposition*_{fin}^{FIN} (d'après TAL : 119)

(14) Jean s'adresse à Pierre pour *obtenir des explications*_{fin}^{FIN} (d'après LGTD : 120)

(15) Jean n'a pas raconté cela à Pierre pour qu'*il aille le répéter*_{fin}^{FIN} (d'après LGTD : 126)

(16) Jean est allé *voir sa mère*_{fin}^{FIN} à Cannes (d'après LGTD : 127)

(17) Jean est descendu *acheter le journal*_{fin}^{FIN} (d'après LGTD : 127)

(18) Jean est monté *chercher une couverture*_{fin}^{FIN} (d'après LGTD : 127)

3.2.2.2. Quelques corollaires

(i) Un même cas conceptuel peut être manifesté à travers divers cas linguistiques : cf. (1)-(2) ; (5)-(7). (TAL : 72, 120-121, 125 ; ci-avant : section 2.2.1. point (v) : *Module casuel*).

des travaux de L. Hjelmslev (1935 ; 1948), E. Benveniste (1949), G. Guillaume (1939).

⁹ Les assimilés seront tel ou tel cas imageant ceux nommément cités. Par exemple : datif (dat) et bénéfactif (bnf) sont des assimilés de DEST / dest. On sait qu'un inventaire exhaustif des cas linguistiques est chose impossible (cf. section 2.2.1., point iii : *Cas conceptuel / cas linguistique*).

(ii) La relation active de puissance avec différence de potentiel justifie l'accusativité de Pierre en (4). « Agir sur » a le comportement, en l'occurrence, d'« influencer ». Autrement dit, par « Jean agit sur Pierre », je comprends : « Jean influence Pierre » (LGTD : 55, 124 ; TAL : 116 ; RMCL : 238).

(iii) « Le substitut peut aider à distinguer des cas exprimés analytiquement de la même façon » (LGTD : 129) : cf. (8)-(9).

– En (8) : Jean pense à *Pierre*, on comprend Jean pense à *lui* (datif / bnf humain), à savoir que *Pierre* est l'objet datif / bnf auquel la pensée de l'énonciateur est destinée.

– En (9) : Jean pense à *cela*, on comprend Jean *y* pense (datif non humain). *Cela* (ce à quoi l'énonciateur pense) est l'objet datif auquel la pensée de l'énonciateur est destinée.

(iv) Le cas conceptuel DEST de Pierre (cf. (10)), tient au fait que la relation de ressemblance est vue *échoir* à ses traits pour être, pour ainsi dire, validée. En d'autres termes :

a) c'est à partir des traits de Pierre pris comme repère, traits auxquels sont reconnus ceux affines de Jean, que la ressemblance est construite ;

b) c'est à ce repère que la ressemblance de Jean échoit ; c'est à lui qu'elle est vue arriver (SER : 271-274 ; SG : 172).

(v) Le cas final est de nature propositionnelle (TAL : 117) : cf. (13)-(18) :

(13) Jean a poussé Pierre / FIN P (à accepter la proposition).

(14) Jean s'adresse à Pierre / FIN P (pour obtenir des explications).

(15) Jean n'a pas raconté cela à Pierre / FIN P (pour qu'il aille le répéter).

(16) Jean est allé à Cannes / FIN P (pour voir sa mère).

(17) Jean est descendu / FIN P (pour acheter le journal).

(18) Jean est monté / FIN P pour (pour chercher une couverture).

(vi) Le cas final peut être surajouté au MA principal qu'il étend de l'extérieur : cf. (13)-(15).

(vii) Le cas final peut être inséré au MA principal qu'il étend, pour ainsi dire, de l'intérieur : cf. (16). Le MA principal y a la configuration suivante : Actant 1 *aller* Actant 2 (qqpart) ; d'où : Jean est allé à Cannes. On comprend que le cas final inséré à l'intérieur, extensionnel, est la séquence suivante : (pour) voir sa mère.

(viii) Le cas final peut-être surajouté au MA principal qu'il étend sur fond d'ellipse de l'actant 2 : cf. (17)-(18).

– En (17), le MA principal est le suivant : Actant 1 *descendre* Actant 2 (qqpart) ; d'où : Jean est descendu (+ ellipse de l'actant 2). On comprend que le cas final surajouté, extensionnel sur fond d'ellipse de l'actant 2, est la séquence suivante : (pour) acheter le journal.

– En (18), le MA principal est le suivant : Actant 1 *monter* Actant 2 (qqpart) ; d'où : Jean est *monté* (+ ellipse de l'actant 2). On comprend que le cas final surajouté, extensionnel sur fond d'ellipse de l'actant 2 est la séquence suivante : (pour) chercher une couverture.

(ix) On peut parler de polyvalence casuelle du relateur *pour* (DEST : cf. (11) ; FIN : cf. (14) ; bnf : cf. (11) ; fin : cf. (14)).

3.2.2.3. Remarques

Les exemples (19) et (20) ci-dessous méritent à notre avis une attention particulière :

(19) *Pierre*_{nom}^{ACC} obéit à Jean (d'après LGTD : 129).

(20) *Pierre*_{nom}^{ACC} obéit à ces ordres (d'après LGTD : 129).

En (19), nous sommes en présence d'une relation de puissance à deux actants avec différence de potentiel en faveur de Jean. En termes de cas conceptuel, l'entité manifesté sous l'actant *Jean* est un ERGATIF, relativement à celui manifesté sous l'actant *Pierre* qui apparaît être alors un ACCUSATIF. En termes de cas linguistiques, l'actant *Pierre* est un nominatif par antéposition (TAL : 120-121) et l'actant *Jean* un causatif. C'est lui qui motive, cause l'obéissance de Pierre par injonction.

Une autre lecture semble possible, qui interprète *Jean* comme ressortissant à la zone du patient :

(19') Pierre obéit à *Jean*_{dat/« bnf »}^{DEST} (d'après LGTD : 129)

Cette lecture sacrifie à la relation de puissance, avec différence de potentiel, impliquée sémantiquement dans le comportement /obéir/. Elle fait de (19') un exemple de même type que (8), déjà examiné (cf. section 3.2.2.2., point (iii)).

En (20), *Pierre*_{nom}^{ACC} obéit à ces ordres, la relation de puissance, avec différence de potentiel, est toujours de mise et toujours en défaveur de l'actant Pierre. Il reste un nominatif linguistique articulé sous un ACCUSATIF conceptuel. Corrélativement, l'actant *ordres* fonctionne dans cette relation de puissance avec un statut casuel particulier dû au fait qu'il émane d'une instance autre que lui-même et qui est son causateur : l'instance donatrice des ordres.

Or, force est de constater que l'énonciateur donne à comprendre la relation de puissance de telle sorte que les ordres en question sont vus s'imposer directement à Pierre et causer son obéissance sans le biais affiché, sémiologiquement, du donneur d'ordre.

Le résultat, en termes de statut casuel, est donc que linguistiquement, l'actant *ordres* est un causatif causé, c'est-à-dire émanant du causateur sous-entendu, donneur d'ordre, et, sur le plan conceptuel, un ERG

causé, en vis-à-vis de l'entité ACCUSATIVE sémiologiquement affichée par Pierre. Autrement dit, *ordres* a un statut casuel de deuxième degré, pro-forma, eu égard au donneur d'ordres sous-entendu qui lui, a un statut casuel réel, de premier degré. De là, la possibilité de marquer casuellement l'exemple 20 comme suit : *Pierre*_{ERG2^{cau2}}^{ACC_{nom}} obéit à ces *ordres*.

Une autre lecture semble possible, qui interprète *ordres* comme ressortissant à la zone du patient :

(20') *Pierre* obéit à ces *ordres*_{DAT (non humain)}^{DEST PRO-FORMA} (d'après LGTD : 129).

Cette lecture sacrifie à la relation de puissance, avec différence de potentiel, impliquée dans le comportement /obéir/. Elle fait de (20') un exemple de même type que (9) déjà examiné (cf. section 3.2.2.2., point (iii)). L'obéissance de Pierre, en visant à la satisfaction des ordres, en fait sa destination, fusse celle-ci pro-forma, en lieu et place d'un destinataire réel.

3.2.2.4. Autre remarque

Quid du vocatif ? C'est, croyons-nous, dans le traitement de la zone des patients qu'il faille accorder une place au vocatif. Il ressort des écrits de Bernard Pottier que :

« Le vocatif est le cas de la [relation interlocutive] directe [...] » dans et par laquelle un JE (énonciateur) interpelle un TU (destinataire) en vue d'un acte à accomplir par ce dernier (TAL : 121, 159, 196).

Le vocatif est, « [...] par tradition [,] lié à une désignation en propre d'un humain (ou assimilé) :

– Pierre !

– Chef !

– Amis ! » (LGTD : 193)

Le vocatif est bien un cas de discours (SER : 269)

Le vocatif est proche de l'injonctif. « On peut réserver ce [dernier] terme à toute tranche de discours qui fait appel à l'allocuté en situation d'urgence [...] :

– Attention !

– Ta main !

– Là ! » (PDL : 50 ; LGTD : 193)

De ce qui est dit du vocatif :

(i) il nous apparaît qu'en termes de cas conceptuel, le cas vocatif est DESTINATAIRE vu qu'il marque l'appel de l'allocuté par le locuteur.

(ii) il nous apparaît qu'en termes de zone caso-conceptuelle, le vocatif ressortit à la zone des patients où siège le cas conceptuel DESTINATAIRE. Aussi, sait-on que dans la relation d'interlocution, le poste

élocutif, celui de JE, est un poste de puissance (+) relativement au poste allocutif, celui de TU, qui est un poste de puissance (-) (LGTD : 192).

(iii) il nous apparaît qu'en termes de cas linguistique, le cas vocatif est *destinataire* et cumulativement *nominatif* si son marqueur, c'est-à-dire « la désignation en propre [de l'] humain (ou assimilé) », est antéposé. Ci-dessus, les appellatifs *Pierre !*, *Chef !*, *Amis !* ont chacun le même statut casuel : /patient/ → DEST → dest/nom.

3.2.3. De la zone des étants

3.2.3.1. Affiliations paradigmatiques et exemplifications

Les écrits de Bernard Pottier révèlent les affiliations paradigmatiques suivantes :

/zone d'étant/ → NOM → nom.

- (1) Jean_{nom}^{NOM} est grand (RMCL : 69)
- (2) Jean_{nom}^{NOM} est professeur (*idem*)
- (3) Jean_{nom}^{NOM} est dans la cour (*idem*)
- (4) Jean_{nom}^{NOM} est éveillé (*idem*)
- (5) Jean_{nom}^{NOM} habite Lyon (*idem*)
- (6) Jean_{nom}^{NOM} a un rhume (*idem*)
- (7) Jean_{nom}^{NOM} sait l'anglais (*idem*)
- (8) Jean_{nom}^{NOM} se trouve ici (*idem*)
- (9) Jean_{nom}^{NOM} réfléchit (*idem*)
- (10) Jean_{nom}^{NOM} danse (*idem*)
- (11) Jean_{nom}^{NOM} court (*idem*)
- (12) Jean_{nom}^{NOM} s'asseyait (*idem*)
- (13) Jean_{nom}^{NOM} lit le journal (*idem*)
- (14) Jean_{nom}^{NOM} réfléchit au problème (*idem*)
- (15) Jean_{nom}^{NOM} observe le chat (*idem*)
- (16) Jean_{nom}^{NOM} remue les doigts (*idem*)
- (17) Jean_{nom}^{NOM} se lave (*idem*)
- (18) Jean_{nom}^{NOM} se frappe le front (*idem*)
- (19) Les chats_{nom}^{NOM} se battent entre eux depuis une heure (d'après RMCL : 70)
- (20) C'_{nom}^{NOM} est une bataille entre chats (RMCL : 70)

3.2.3.2. Quelques corollaires

(i) La zone d'étant se révèle peu productive : elle recouvre un seul cas conceptuel, le NOMINATIF, et un seul cas linguistique de même nom, le *nominatif*.

(ii) Les vingt exemples illustratifs se laissent discriminer sémantiquement en trois groupes eu égard à la relation entre le support casuel de

nominativité pris comme repère central, et son extérieur sur la chaîne textuelle :

- le groupe d'exemples (1)-(8) a pour trait caractéristique l'*affectation* (RMCL : 68-80). *Jean* y « [...] est le support d'une affectation endocentrique, sémantiquement variée (l'inaccusatif de certaines écoles linguistiques) [...] » (RMCL : 69).

L'apport sémantique de l'affectation au support est soit de type /être/ (cf. (1)-(5) ; (7)-(8)), soit de type /subir/ (cf. (6)).

- le groupe d'exemples (9)-(16) a pour caractéristique le fait que le support « [...] est la source d'une activité qui [le] concerne tout seul [...] (l'inergatif) [...] » (RMCL : 69). Ainsi en va-t-il de *Jean*.

- le groupe d'exemples (17)-(20) a pour caractéristique le fait que le support « [...] a une activité orientée vers l'extérieur, avec un point d'application » (RMCL : 69).

Dans les exemples (17)-(18), l'activité du support est de nature réflexive. *Jean* est l'« *effectuant* » et l'« *affecté* », c'est-à-dire le « point d'application » de sa propre activité (RMCL : 69). La relation de puissance est neutralisée par la réflexivité de l'action en cause et cela justifie le NOMINATIF conceptuel. Quant au statut de nominatif linguistique, il est justifié par l'antéposition en tête d'énoncé.

Dans les exemples (19)-(20), l'activité du support est de nature réciproque. En (19), les chats *se battent entre eux*. En (20), il s'agit d'une *bataille entre* chats (RMCL : 70). Ils sont donc, alternativement, *participants* « *effectuants* », développant une activité, et *participants* « *affectés* », c'est-à-dire « points d'application » d'une activité (RMCL : 69). La relation de puissance est neutralisée par l'interaction réciproque en cause entre les participants, ce qui justifie le NOMINATIF conceptuel. Quant au statut de nominatif linguistique des participants considérés, il est justifié par leur antéposition en tête d'énoncé.

Le participant *C'* dans l'énoncé (20) traduit l'interaction réciproque par un mode de référence attributif selon lequel le SN *une bataille entre chats* réfère à lui, en amont, par la médiation du verbe *être*.

3.2.4. De la zone des situants

3.2.4.1. Affiliations paradigmatiques et exemplifications

Les écrits de Bernard Pottier révèlent les affiliations paradigmatiques suivantes :

/zone des situants/ → LOC, DEP, ASS → locatif spatial (loc esp), locatif temporel (loc tps), locatif notionnel (loc not) ; dépendance c'est-à-dire génitif (dep c'est-à-dire gen) ; sociatif (soc), comitatif (com).

- (1) Jean est dans la *cave*_{loc esp}^{LOC} (d'après LGTD : 56)
- (2) Il y avait, *en entrant*_{loc esp}^{LOC}, deux statues (d'après LGTD : 127)
- (3) Jean est arrivé en *hiver*_{loc tps}^{LOC} (d'après LGTD : 56)
- (4) *En entrant*_{loc tps}^{LOC}, [Jean] vit tout de suite sa sœur (d'après LGTD : 127)
- (5) *Au milieu de l'après-midi*_{loc tps}^{LOC}, Jean passera au bureau.
- (6) Jean est en *sueur*_{loc not}^{LOC} (d'après LGTD : 56)
- (7) La personne *que [Jean] a rencontrée*_{loc not}^{LOC} est sa sœur (d'après LGTD : 127)
- (8) L'offre *de la France*_{gen}^{DEP} a été accueillie très favorablement par les ONG de la place (d'après TAL : 118)
- (9) L'amour *de Jean*_{gen}^{DEP} pour le travail bien fait est incontestable (d'après TAL : 118)
- (10) L'assassinat *de Jean*_{gen}^{DEP} par le gang des dealers a été su très tôt ce matin (d'après TAL : 118)
- (11) Jean est entré *avec Pierre*_{com}^{ASS} (d'après TAL : 118 ; RMCL : 238)
- (12) Jean prend le café *avec du sucre*_{soc}^{ASS} (d'après TAL : 118 ; RMCL : 238)

3.2.4.2. Quelques corollaires

(i) Un même cas conceptuel peut-être manifesté à travers divers cas linguistiques : cf. (1), (3), (6), (11)-(12).

(ii) Il est remarquable que le cas conceptuel de DEP se manifeste toujours à travers le cas linguistique génitif : cf. (8)-(10).

(iii) Les limites entre loc esp et loc tps ne sont pas toujours nettes (LGTD : 127) :

– dans l'exemple (2), le SP *en entrant* permet à l'interprétant de localiser, c'est-à-dire de situer spatialement autant que temporellement, les deux statues. L'énoncé de cet exemple pourrait être la réponse aux interpellations suivantes : *Qu'y avait-il et où ? ; Qu'y avait-il et quand ?*

– dans l'exemple (5), le SP *au milieu de l'après-midi* localise le passage annoncé de *Jean* dans un lieu de temps donné. *Au milieu de* détermine un *espace de temps* dans *l'après-midi* ; espace situé ni au début de l'après-midi ni à sa fin.

Il y a dans l'exemple (5) une prédominance intuitive de localisation temporelle. Cela est souligné par la difficulté d'admettre l'énoncé de cet exemple comme réponse à une interpellation visant une information spatiale. Malgré la combinaison de deux domaines spécifiques de référence dans le SP (domaine spécifique de référence à l'espace : *au milieu de* ; domaine spécifique de référence au temps : *l'après-midi*), c'est au total la localisation temporelle qui prévaut. On conçoit que la séquence spatiale *au milieu de* a acquis, par métaphorisation (subduction), une valeur temporelle. De là, l'admission aisée de l'énoncé (5) comme suite aux interpellations suivantes qui visent une information temporelle :

Quand Jean passera-t-il au bureau ? *À quel moment* de l'après-midi Jean passera-t-il au bureau ?

(iv) En (7), le relatif déterminatif situe la personne dont il est parlé dans l'événement *rencontre*. Il permet à l'interprétant de la localiser, notionnellement. Aucun indicateur *situant*, de nature spatiale (... que Jean a rencontré *à l'église*) ou temporelle (... que Jean a rencontré *ce matin*) n'est manifesté dans (7).

3.2.4.3. Remarques

(i) Selon Bernard Pottier, on peut rattacher le génitif au locatif notionnel (TAL : 118). Ce point de vue se conçoit pleinement dans la mesure où le génitif ou cas dépendant est situant, localisant, dans un champ sémantique qui n'est ni spatial, ni temporel. Les exemples (8)-(10) en témoignent. Dans les trois cas, le SN (*l'offre*, *l'amour*, *l'assassinat*) est situé, localisé par rapport à un repère lié : le SP (*de la France*, *de Jean*). Ce SP n'est entendu ni spatialement, ni temporellement.

(ii) Bernard Pottier remarque aussi que « “le génitif” recouvre trois cas conceptuels d'origine » : l'ERG, le NOM et l'ACC (TAL : 118). Les trois exemples cités ne contrarient pas cette remarque :

– dans l'exemple (8), le génitif recouvre un ERG d'origine. On entend qu'il est question de l'offre *faite par* la France, non pas en sa qualité d'aire spatiale, mais en sa qualité « d'entité » existentielle, d'actant participant capable d'agir et doté de volonté et de puissance (TAL : 130 ; SG : 170-171).

– dans l'exemple (9), le génitif recouvre un NOM d'origine. On comprend que Jean *a de* l'amour pour le travail bien fait.

– dans l'exemple (10), le génitif recouvre un ACC d'origine. On comprend qu'il s'agit de l'assassinat dont Jean est la *victime*.

(iii) Bernard Pottier fait remarquer aussi la grande proximité du génitif d'avec l'adjectif dans les langues indo-européennes (SER : 273 ; TAL : 118) : l'exemple (8) permet d'en témoigner : L'offre *de la France* / l'offre *française*. Autre exemple : Regis domus (le palais *du roi*) / Regia domus (le palais *royal*).

3.3. Étude de cas : seconde partie

La section 3.2. a souligné un certain nombre de corollaires et de remarques utiles en grammaire casuelle pottérienne. La présente section cristallisera trois centres d'intérêt, tout aussi utiles, couverts par les écrits de Bernard Pottier en grammaire casuelle ; ce sont les suivants : la dominance casuelle ; les variations casuelles ; les procédés d'expression et marques casuelles.

3.3.1. La dominance casuelle

3.3.1.1. Essai de définition et exemplification

« Certains lexèmes ont, par la nature de leur sémème, des affinités avec certains cas conceptuels » (LGTD : 119). La notion de *dominance casuelle* réfère à cette relation affine (LGTD : 119 ; TAL : 119 ; SG : 170-171).

(1) Jean a ouvert la porte avec une *clé*^{INS}_{ins} (d'après LGTD : 119).

(2) Le cortège conduit par Jean est passé sur un *pont*^{LOC}_{loc esp} (d'après TAL : 119).

(3) L'entreprise dont Jean est le PDG a construit un *pont*^{ACC}_{acc} pour relier les deux rives du fleuve (d'après TAL : 119)

3.3.1.2. Commentaires et remarques

(i) Le terme *clé* a une affinité casuelle avec l'INSTRUMENTAL (cf. (1)) (LGTD : 119 ; TAL : 119).

(ii) Le terme *pont* a une affinité casuelle avec le LOCATIF (cf. (2)) et l'ACCUSATIF (cf. (3)) (TAL : 119).

(iii) « L'histoire des langues [romanes] met en évidence ces dominances casuelles » (LGTD : 119 ; TAL : 119 ; SG : 170-171) :

a) « [...] certains noms de personnes ont conservé leur forme ERGATIVE : *Dios, Marcos, Carlos* en esp. Par ex. » (LGTD : 119 ; TAL : 119 ; SG : 171)

b) « Par contre les “neutres” n'avaient que la forme ACCUSATIVE (*templum*), qui pouvait fonctionner comme NOMINATIF » (LGTD : 119)

c) « Il se trouve que tous les exemples du mot *porte* dans le dictionnaire de Robert sont au NOMINATIF ou à l'ACCUSATIF et jamais à l'ERGATIF [...] » (LGTD : 119)

d) « Le latin classique conserve quelques locatifs qui se réfèrent tous à des lexèmes spatiaux (*romae, domi...*) » (LGTD : 119 ; TAL : 119 ; SG : 170-171)

(iv) La notion de *dominance casuelle* ressortit à la prédisposition caso-conceptuelle liée au savoir sur les propriétés sémantiques des lexèmes, par suite d'habitudes socioculturelles (LGTD : 119 ; TAL : 119 ; SG : 170-171). Elle fonde celle de *variation casuelle*.

3.3.2. Les variations casuelles

3.3.2.1. Essai de définition et exemplification

La notion de *variation casuelle* a pour « fond de tableau » celle de *dominance casuelle* qui la rend possible en discours. Elle décrit un transfert casuel particulier, à savoir, le changement du statut casuel de

dominance en un autre statut casuel grâce à un travail de l'énonciateur (TAL : 119-120).

- (1) *À midi*^{CAU}_{cau}, on ne doit plus prendre son petit déjeuner (d'après TAL : 120)
- (2) À cause de ce *pont*^{CAU}_{cau}, le trafic a augmenté (d'après TAL : 119)
- (3) La *clé*^{ERG}_{nom} a ouvert cette porte (d'après LGTD : 119)

3.3.2.2. Commentaires

(i) Le SP *à midi* est « banalement un LOCATIF (temporel) » en termes de dominance casuelle (cf. section 3.3.1.). Toutefois, son antéposition et sa dislocation à gauche par l'énonciateur lui confèrent un relief particulier, pas du tout « banal », comparativement à :

- (4) On ne doit plus prendre son petit déjeuner *à midi*,

énoncé exempt d'antéposition et de dislocation du SP qui, de fait, s'impose immédiatement dans sa fonction casuelle dominante, « banale », de LOCATIF (temporel).

En (1), en revanche, étant donné les opérations énonciatives signalées, l'énonciateur a construit un énoncé du type « si P alors Q » (TAL : 199-201) :

- (5) *S'il est midi*, alors on ne doit plus prendre son petit déjeuner.

Ceci a pour effet de donner à lire le SP *à midi* comme étant casuellement un CAUSAL (LGTD : 134 ; TAL : 120). Le fait discursif de variation casuelle ici réside donc dans le changement du statut casuel de dominance (*à midi* / LOCATIF (temporel) en un autre statut casuel (*à midi* / CAUSAL). Au passage, *à midi* aura été transféré, énonciativement, de la zone casuelle des SITUANTS à celle des AGENTS.

(ii) En termes de dominance casuelle, « le terme *pont* a une affinité [...] avec le LOCATIF (*passer sur un pont* [...]) et avec l'ACCUSATIF (*construire un pont* [...]). Les circonstances de la communication permettent naturellement d'utiliser (d'actualiser) les autres cas conceptuels, mais ils auront moins de "banalité" » (TAL : 119). Il en va ainsi, dans l'exemple (2), du terme *pont* qui nous est offert doté du statut casuel de CAUSAL ; un statut autre que le LOCATIF et l'ACCUSATIF, à la suite d'un travail de transfert casuel opéré par l'énonciateur et dont la marque, dans l'énoncé, est la locution prépositionnelle *à cause de*. C'est donc une visée casuelle causative qui a motivé ce transfert et avec lui, un changement de zone casuelle.

(iii) En termes de dominance casuelle, « on pourrait dire qu'étant donné notre civilisation, la *clé* a une prédisposition à fonctionner comme INSTRUMENTAL : "*ouvrir qqch. avec une clé*". Seul un transfert [...] permet la construction "la clé a ouvert cette porte" » (LGTD : 119). Dans cette construction, l'ERGATIF dispose de l'INSTRUMENTAL par métaphore casuelle et signe, par là même, la variation (LGTD : 134-

135). L'opération énonciative a transféré dans la *clé* un sème de classe animée, humaine ou assimilée, le sème de puissance +, relativement à la *porte* qui assure, dans la relation de facto dynamique *clé* / *porte*, la puissance – (LGTD : 200 ; SG : 171). La visée qui fait de *clé* un ERGATIF et de *porte* un ACCUSATIF est permise par leurs propriétés sémantico-culturelles respectives (LGTD : 119, 134-135).

À la différence des exemples (1) et (2) où la variation opère d'une zone casuelle à l'autre, en (3), elle opère à l'intérieur de la même zone casuelle : celle /d'AGENT/. Il y a une homologie casuelle entre l'INSTRUMENTAL et l'ERGATIF eu égard à leur appartenance commune à la même zone (cf. section 2.2.2. ; SG : 175).

3.3.3. Les procédés d'expression casuelle et les marques casuelles

« Les relations casuelles [...] peuvent être exprimées par des affixes, des relateurs (ou les deux), sans omettre les signifiants tactiques (l'ordre des termes) » (RMCL : 236). On exemplifiera brièvement chaque procédé d'expression puis on établira une liste de quelques marques du français en vis-à-vis des cas linguistiques correspondants (SER : 291-297 ; PDL : 44-45 ; LGTD : 128-133, 255 ; TAL : 120-121 ; RMCL : 236-241).

3.3.3.1. Les procédés d'expression casuelle

3.3.3.1.1. Exemplification

(i) Exemple de procédé d'expression casuelle par affixe « postposé au lexème, et fortement lié à lui » :

- latin : Domin-*us* puer-*um* uocat (LGTD : 128) / Le maître appelle le garçon ; Le maître appelle le jeune esclave.

(ii) Exemple de procédé d'expression casuelle par relateur antéposé au lexème et délié de lui :

- français : Il parle *de* ses problèmes à son frère (LGTD : 128)

(iii) Exemple de procédé d'expression casuelle par relateur antéposé, délié du lexème, et par affixe postposé lié au lexème :

- latin : Romam uenit *per* Albanos montes (LGTD : 128) / il arriva à Rome par les collines d'Alba ; Il est arrivé à Rome par les collines d'Alba.

(iv) Exemple de procédé d'expression casuelle par signifiant tactique :

- français : Le lion^{ERG_{nom}} tue le serpent^{ACC_{acc}} (d'après LGTD : 128)

3.3.3.1.2. Cas particuliers

Il existe des cas particuliers dans les procédés d'expression casuelle, eu égard à ce qui précède :

(v) Exemple de procédé d'expression casuelle par réduction du relateur à un signifiant zéro :

- français : J'habite (à) Paris^{LOC_{loc esp}} ; J'y resterai (pendant) 8 jours^{LOC_{loc tps}} (d'après LGTD : 128)

On comprend qu'un relateur casuel « peut se réduire à un signifiant zéro lorsqu'il exprime la coïncidence » (d'après LGTD : 128)

(vi) Exemple de procédé d'expression casuelle par un marqueur *a priori* non casuel :

- anglais : *Should* a driver lose his way, he can find his direction by using instruments (LGTD : 128) / Trad. possible : Si un pilote s'égare, il peut retrouver son chemin avec un GPS.

- français : *Aurait-il* insisté, je ne lui aurais pas cédé (LGTD : 129)

Ces deux exemples sont construits sur le modèle de l'hypothèse corrélatrice : si P alors Q (TAL : 200). Casuellement, ils mettent en cause du causal combiné avec de l'hypothèse (« causal d'hypothèse » : LGTD : 128-129 ; RMCL : 227-228 ; 241-242). Cette combinaison est portée par la première séquence de chaque exemple. Les deuxièmes séquences, elles, portent la conséquence virtuelle induite par le causal d'hypothèse. Le cas causal est donc exprimé ici par des marqueurs *a priori* non casuels et qui appartiennent, en l'occurrence, à la catégorie de la modalité hypothétique.

3.3.3.2. Des marques casuelles

3.3.3.2.1. Exemplification

Les cas linguistiques sont en nombre indéterminé relativement aux cas conceptuels et aux zones caso-conceptuelles (cf. section 2.2.1., points (iii)-(iv) et section 2.2.2.). Les marques casuelles traduisent les cas linguistiques qui traduisent les cas conceptuels qui, à leur tour, traduisent les zones caso-conceptuelles (cf. section 2.2.2.3.). La liste des cas linguistiques qui suit vise à mettre en évidence quelques marques casuelles courantes du français (TAL : 120-121 ; RMCL : 236-237) :

- causal : à cause de, grâce à, parce que, par sa faute, etc.
- instrumental : avec, à l'aide de, par (un obus), sans, etc.
- agent : par, de, etc.
- nominatif : antéposition.
- accusatif : postposition.
- datif : à.

- bénéfactif : *pour*.
- final : *afin que, pour (que), dans le but de, à la seule fin de*, etc.
- sociatif : *avec*.
- comitatif : *avec, en compagnie de*, etc.
- génitif : *de*.
- locatif spatial (loc esp) : *ici, ailleurs*, etc.
- locatif temporel (loc tps) : *maintenant, à un autre moment*, etc.
- locatif notionnel : (loc not) : *ainsi, autrement, à contre-courant*, etc.

3.3.3.2.2. Remarques

(i) Étant donné la chaîne de filiation marque casuelle → cas linguistique → cas conceptuel → zone caso-conceptuelle, on comprend que les marques appartiennent à des familles casuelles. Celles-ci apparaissent plus ou moins poreuses dans la mesure où une marque peut se retrouver dans plus d'une famille casuelle, ne serait-ce que pour les besoins de la communication (cf. section 3.3.2.).

(ii) On gagne à compléter le propos suivant :

Les relations casuelles [...] peuvent être exprimées par des affixes, des relateurs (ou les deux), sans omettre les signifiants tactiques (l'ordre des termes) (RMCL : 236).

On devrait ajouter à cette liste les marqueurs de cas de localisation spatiale et temporelle (LGTD : 255 ; RMCL : 238, 251-261).

(iii) « Il existe en français une amorce de morphologie suffixale ac-tancielle :

- [PUI] + : *producteur, créateur, acheteur, persécuteur*.
- [PUI] – : *produit, création, achat, persécuté*.
- LOC : *fumoir, dortoir, ouvrier, lavoir*

mais les irrégularités et les polymorphies sont nombreuses » (RMCL : 241).

4. Conclusion

(i) On trouve dans les écrits de Bernard Pottier une théorie des fonctions grammaticales incarnée dans sa théorie des cas, elle-même inscrite dans une théorie plus générale, celle de l'énoncé (TAL : 97-154).

(ii) La théorie pottérienne des cas se retrouve ainsi encadrée par un esprit d'analyse systématique, sémantico-dynamique (cf. section 1.1.) et par quatre niveaux d'analyse interreliés (cf. section 1.2.). Ces niveaux favorisent la distinction heuristique centrale que l'on sait entre un

niveau conceptuel, celui des zones caso-conceptuelles (au nombre de quatre), des cas conceptuels (au nombre de dix), et un niveau linguistique, celui des cas linguistiques (en nombre indéterminé) (cf. sections 2.2.1. ; 2.2.2.).

(iii) La relation casuelle entre les deux niveaux est que les cas conceptuels sont permissifs des cas linguistiques qui les portent en réminiscence (cf. section 2.2.1.). En revanche, la relation casuelle entre les zones caso-conceptuelles et les cas conceptuels tient au fait que ces derniers se distribuent sémantiquement dans les zones, en sorte que chaque zone définit une famille de cas conceptuels (cf. sections 2.2.1. et 2.2.2.).

(iv) Le système casuel est un construit conditionné par les relations actancielles qui elles-mêmes sont conditionnées par les relations entre entités. Ces conditionnements donnent raisonnablement à penser qu'en définitive, le système casuel est une abstraction de l'expérience (cf. section 2.1.).

(v) L'étude pratique de grammaire casuelle pottérienne que nous avons menée met en évidence la puissance explicative du système casuel vis-à-vis des réalisations discursives impliquant les cas (cf. section 3.). Le faisant, elle « [concilie] le point de vue théorique (généralisant) et le point de vue analytique (particularisant) » (SER : 275).

Bibliographie

- Benveniste É., 1949, « Le système sublogique des prépositions en latin », *Travaux du cercle linguistique de Copenhague*, 5, p. 177-184.
- De Boer C., 1933, *Introduction à l'étude de la syntaxe du français (principes et applications)*, Groningue, Erven & Noordhoff, Paris, Librairie E. Droz.
- Fillmore C., 1968, « The case for case », in Bach E. et Harms R. (eds.), *Universals in Linguistic Theory*, New York, Holt, p. 1-88.
- Guillaume G., 1939, « Esquisse d'une théorie psychologique de la déclinaison », *Acta linguistica hafniensia*, 1, p. 167-178.
- Hjelmslev L., 1948, [Rapport], *Actes du sixième Congrès international des linguistes*, Paris, Klincksieck, p. 419-431.
- Hjelmslev L., 1935-1937, *La catégorie des cas. Étude de grammaire générale*, I-II, Copenhagen, Munksgaard.
- Jackendoff R., 1983, *Semantics and Cognition*, Cambridge (Mass), MIT Press.
- Jakobson R., 1936, « Beitrag zur allgemeinen Kasuslehre. Gesamtbedeutungen der russischen Kasus », *Travaux du Cercle Linguistique de Prague*, 6, p. 240-288.
- Isačenko A.V., 1948, « Morphologie, syntaxe et phraséologie », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 7, p. 17-32.

- Pottier B., 1955 (publié en 1962), *Systématique des éléments de relation* (cité SER), Paris, Klincksieck.
- Pottier B., 1966a, « Sémantique et syntaxe », (cité SS), *Travaux de Linguistique et de Littérature* (TraLiLi), 4, 1, Strasbourg, p. 399-401.
- Pottier B., 1966b, « Les mécanismes supposés par le passage des catégories de langue à la syntaxe du discours » (cité MLD), *Méthodes de la grammaire. Traduction et nouveauté*, Liège, p. 93-104.
- Pottier B., 1967, *Présentation de la linguistique. Fondements d'une théorie* (cité PDL), Paris, Klincksieck.
- Pottier B., 1972, *Cours de sémantique* (cité CS), Mons, Université de l'État.
- Pottier B., 1974, *Linguistique générale. Théorie et description* (cité LGTD), Paris, Klincksieck.
- Pottier B., 1978, « Les voix du français. Sémantique et syntaxe », (cité LVF), *Cahiers de lexicologie*, 33, Besançon, p. 3-39.
- Pottier B., 1980a, « Préalables pour une grammaire fondamentale du français », (cité PGF), *L'information Grammaticale*, 6, Paris, p. 2-10.
- Pottier B., 1980b, « Guillaume et le Tao : l'avant et l'après, le Yang et le Yin », (cité GT), *Langage et psychomécanique du Langage*. Études dédiées à Roch Valin, Lille et Québec, PULille et PULaval p. 19-61.
- Pottier B., 1981, « Le schéma général de la communication », (cité SGC), *Comprendre le langage*, Paris, Didier, p. 22-24.
- Pottier B., 1984, « L'opposition verbo-nominale n'est pas un phénomène primaire », (cité LVN), *Modèles linguistiques*, 6, Lille, p. 61-65.
- Pottier B., 1987, *Théorie et analyse en linguistique* (cité TAL), Paris, Hachette.
- Pottier-Navarro, H., 1988, « Quelques aspects de l'évolution de la théorie de Bernard Pottier », (cité ALBP) in Benezech J.-L. et al. (eds.), *Hommage à Bernard Pottier*, vol. 2, Paris, Klincksieck, p. 631-647.
- Pottier B., 1992, *Sémantique générale*, (cité SG), Paris, PUF.
- Pottier B., 1995a, « Le fonctionnement "normal" du langage » (cité FNL), in Pottier B., Touchon J., et Ekelsberger O., *Aphasies et langage*, Montpellier, Espaces 34, p. 7-44.
- Pottier B., 1995b, « Le cognitif et le linguistique », (cité CL), *Acta Romanica Basiliensia (ARBA)*, 3, Université de Bâle, p. 175-199.
- Pottier B., 1997, « Les étapes énonciatives », (cité LEE), in Kleiber, G. et Riegel, M. (eds.), *Les formes du sens. Études de linguistique française, médiévale et générale offertes à Robert Martin*, Louvain-la-Neuve, Duculot, p. 331-341.
- Pottier B., 2000, *Représentations mentales et catégorisations linguistiques*, (cité RMCL), Louvain-Paris, Peeters.
- Pottier B., 2003, « Les représentations mentales (synthèse de l'exposé) », (cité RM), in Ouattara, A. (ed.), *Parcours énonciatifs et parcours interprétatifs. Théories et applications*, Paris/Gap, Ophrys, p. 11-20.

- Pottier B., 2004a, « Les concepts, la langue et les discours », (cité CLD), in F. Oliveira, I. Margarida Duarte (org.), *Da língua e do discurso*, Porto, Campo das Letras, p. 11-29.
- Pottier B., 2004b, « Sur la genèse de la phrase », (cité SGP), *Modèles linguistiques*, XXV, vol. 49-50, Toulon, éd. Du Dauphin, p. 153-154.
- Pottier B., 2005, « Le *devoir faire* et le *pouvoir choisir* dans le processus langagier » (cité DFPC), in F. Silva & O. Figueiredo (coords), *Estudos em homenagem ao Professor Doutor Mário Vilela*, vol. 1, Universidade do Porto, p. 141-145.
- Rastier F., 1998, « Prédication, actance et zones anthropiques », in Forsgren, M., Jonasson, K. et Kronning, H. (eds.), *Prédication, Assertion, Information*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, p. 445-461.
- Šaumjan S., 1977, *Applicative Grammar as a semantic theory of natural language*, Chicago, Chicago University Press.
- Šaumjan S., 1987, *A semiotic theory of language*, Bloomington, Indiana University Press.

TROISIÈME PARTIE

FONCTIONS GRAMMATICALES, FORMALISMES LOGIQUES ET GRAMMAIRE VALENCIELLE

Les fonctions du langage et les types fonctionnels

Jean-Pierre DESCLÈS

LaLIC-STIH, Université de Paris-Sorbonne

Divers usages du terme « fonction » apparaissent en linguistique. Nous rencontrons, en effet, les fonctions syntaxiques (des syntagmes nominaux et verbaux), les fonctions actanciennes, les fonctions discursives (thème/rhème, focus, liens anaphoriques, premier plan/arrière-plan, etc.). Aussi, la notion même de fonction dans le domaine de la linguistique n'est-elle pas toujours un concept univoque. Certaines fonctions établissent des relations *verticales ou interprétatives* entre *deux niveaux de description*, en particulier, entre d'un côté, un espace des formes et d'un autre côté, un espace des significations interprétatives associées ; ainsi, telle unité linguistique particulière encode telle fonction sémantique : par exemple, un cas morphologique peut servir à exprimer une fonction sémantique casuelle particulière (un rôle d'agent, de patient, de destinataire, d'instrument, d'orientation vers un lieu, etc.) ou encore, tel temps grammatical (*tense*) est le marqueur morphologique d'une relation temporelle et, éventuellement, d'une valeur aspectuelle... D'autres fonctions établissent, par ailleurs, des relations de connexion *horizontales ou syntagmatiques* entre *des unités d'un même niveau* ; par exemple, les relations de dépendance chez Lucien Tesnière (1966) ou chez Igor Mel'čuk (1987) ou encore celles d'incidence de Gustave Guillaume (1964) sont des exemples de connexions entre unités d'un même niveau de description... La distinction entre « catégorie » (« appartenir à une catégorie ») et « fonction » (« assumer une fonction dans un système ») reste l'une des discussions majeures de la linguistique générale. Ainsi, Lucien Tesnière (1966) oppose les catégories « statiques » aux fonctions plutôt « dynamiques » :

Les catégories sont un élément statique et inerte. Les fonctions sont au contraire un élément dynamique et vivant. (...) Les catégories varient considérablement selon les langues, tandis que les fonctions restent plus ou moins identiques à elles-mêmes. (...) On peut comparer les catégories à des pièces d'artillerie rangées dans leur parc à l'état de repos, les fonctions aux mêmes

pièces mises en batterie et en pleine action, c'est-à-dire en train de fonctionner. (...) Nous appellerons syntaxe statique celle qui a pour objet l'étude des catégories et syntaxe dynamique celle qui a pour objet l'étude des fonctions.

Lucien Tesnière, *Éléments de syntaxe structurale*, p. 49-52

Otto Jespersen (1971), de son côté, considère, dans sa *Philosophie de la Grammaire*, qu'il y a « trois » niveaux dans le traitement grammatical d'un même phénomène, ce qui revient à avoir trois points de vue différents sur chacun des faits de la grammaire décrits et analysés comme une forme, une fonction et une notion.

En partant de la définition mathématique de la fonction, nous allons en dégager une notion opératoire qui traverse un grand nombre d'approches linguistiques ; cette notion générale repose sur l'articulation entre « opérateur » et « opérande », l'opérateur étant *appliqué* à l'opérande pour *construire* un résultat.

1. La notion de fonction « pensée comme un ensemble » versus « pensée comme un opérateur »

Une fonction est définie usuellement en mathématiques par son « graphe » (ou par sa courbe représentative) ; chaque fonction est alors « *pensée comme un ensemble* », constitué par tous les couples < argument, valeur de la fonction pour l'argument >, c'est-à-dire par un *ensemble statique* : à chaque élément de domaine de la fonction correspond une unique valeur du co-domaine de la fonction – ou l'image de l'élément choisi dans le domaine –. Dans le modèle computationnel et cognitif de la Grammaire applicative et cognitive (GA&C), présenté, entre autres dans Desclés (1990a, 2011), la fonction d'une unité linguistique reçoit une conception beaucoup plus dynamique puisqu'elle est « *pensée comme un opérateur qui s'applique à un opérande pour construire un résultat* » – voir, entre autres, Hindley & Seldin, (1986) et Desclés (1990, 2004) –. Comme l'opérateur est « non saturé », il attend un opérande pour pouvoir entrer en action et ainsi construire ainsi un unique résultat.

La notion d'opérateur appliqué, par l'opération, notée '@', à un opérande se retrouve aussi bien dans la décomposition morphologique d'un mot que dans l'analyse syntaxique d'une phrase. Les grammaires catégorielles – voir Oehrle *et al.* (1988) – utilisent implicitement la notion dynamique de « *fonction pensée comme un opérateur* ». En effet, dans une analyse effectuée dans le cadre des grammaires catégorielles classiques, chaque unité linguistique se voit être assignée à une catégorie (ou à plusieurs catégories, dans certains cas) : un *type syntaxique*, comme nous le verrons plus loin, indique explicitement : 1°) si l'unité

linguistique en question doit fonctionner comme un opérateur ou uniquement comme un opérande ; 2°) sur quelle catégorie d'unités l'opérateur peut seulement agir ; 3°) quelle est la catégorie de l'unité construite à la suite de l'application de l'opérateur sur un opérande approprié. D'autres modèles de la linguistique font explicitement appel à des opérateurs appliqués à des opérandes de différents types, c'est le cas, par exemple, du modèle des opérateur/opérande de Zellig Harris (1976, 1982) et des modèles des grammaires applicatives de S.K. Shaumyan (1977, 1987), d'une part et de J.P. Desclès (1990, 2004, 2006, 2011), d'autre part.

Ainsi, le mot *anticonstitutionnellement* est construit à partir du nom *constitution* ; avec le morphème *-nel* qui lui est appliqué ; le nom devient alors un adjectif qui est, à son tour, transformé en un adjectif féminin par le morphème *-le* ; le résultat, modifié par le préfixe *anti-*, devient alors l'opérande du morphème d'adverbation *-ment*. Par le même genre de procédé opératoire, la phrase *Luc donne un livre à Paul* est construite en appliquant, dans un premier temps, l'opérateur verbal '*donne-à*' (à trois actants, selon la terminologie de Tesnière) à un argument (ou destinataire) '*Luc*' ; le résultat devient un opérateur '*donne-à (Luc)*' qui s'applique à un autre argument (ou objet) '*un livre*, d'où le résultat '*(donne-à (un livre))(Luc)*' ; cette expression non saturée est de nouveau un opérateur qui est enfin appliqué à l'opérande '*Paul*' (actant sujet) pour former l'expression saturée '*((donne-à (Luc)) (un livre))(Paul)*', présentée selon une notation préfixée où chaque opérateur précède toujours (dans la présentation linéaire) son opérande. Cette expression peut être ensuite présentée selon l'ordre syntagmatique du français : '*Luc donne un livre à Paul*'. Le processus de transformation de l'ordre syntagmatique vers l'ordre applicatif (et, inversement, de l'ordre applicatif vers l'ordre syntagmatique) est assuré par un analyseur syntaxique directement associé à une grammaire catégorielle (nous reviendrons plus loin sur ce point).

La distinction « apport/support », liée étroitement à la théorie de l'incidence de G. Guillaume (1964), utilise implicitement l'opposition entre opérateur et opérande. Pour B. Pottier (2000, 2012), la notion « apport / support » apparaît comme l'un des dispositifs les plus fondamentaux de son modèle. Ce dispositif est formalisable, selon nous, par l'opération d'application d'un apport-opérateur à un support-opérande. Comme nous l'avons argumenté ailleurs, le « schéma de lexis » à trois places $\langle \xi_0, \xi_1, \pi \rangle$ de A. Culioli (1968, 1990) s'interprète, lui aussi, comme un *schème applicatif* où ' ξ_0 ' est « la place d'un opérande », ' ξ_1 ' « la place du résultat » et ' π ' « la place d'un opérateur ». Ainsi, dans des courants théoriques d'inspirations assez diverses, il apparaît nettement que le dispositif « opérateur / application / opérande // résultat » est mis

en œuvre, souvent implicitement et sous des appellations diverses, plus ou moins formalisées, dans l'analyse des constructions linguistiques opérées par plusieurs modèles.

2. Types fonctionnels

Nous allons considérer la famille *des types fonctionnels* utilisés dans différents domaines de la linguistique et de la logique (mais également en informatique avec la programmation fonctionnelle ou applicative). Nous avons donc des types fonctionnels en morphologie pour analyser les problèmes de dérivation, de composition, de flexion, etc. ; des *types fonctionnels syntaxiques* pour décrire des parties du discours (nom, verbe, adjectif, conjonction, etc.) et des relations comme « sujet de ... », « objet de ... », « complément de ... » ; des *types fonctionnels logiques* pour l'analyse des connecteurs propositionnels, des prédicats, des quantificateurs ; des *types logico-grammaticaux* nécessaires à la description des rôles grammaticaux – ou « cas conceptuels » comme agent, patient, localisateur, destinataire, etc. – ; des *types fonctionnels énonciatifs* associés aux énonciateurs, aux différents sites d'énonciation et aux différents systèmes référentiels (référentiel énonciatif, référentiels non actualisés, hypothétiques, externes, etc.) ; des *types fonctionnels sémantico-cognitifs* associés aux entités de base (entités individuelles, entités collectives, classes d'entités, lieux spatiaux et temporels, etc.) et aux types des situations (statiques, cinématiques, dynamiques) construites et associées aux phrases et énoncés...

Un *type* est associé à une classe d'entités qui ont un même fonctionnement opératoire (à un niveau d'analyse donné : morphologique, syntaxique, énonciatif, sémantique, cognitif, etc.) : toutes les entités *de même type* sont soumises aux mêmes contraintes de complexité formelle et aux mêmes modes de construction...

Un *type fonctionnel* (Church, 1940) est associé à une catégorie d'opérateurs (ou de fonctions pensées comme des opérateurs) ; il est engendré récursivement à partir d'un ensemble (fini) de types de base associés à des catégories d'opérandes absolus (c'est-à-dire des classes d'entités qui ne sont jamais des opérateurs) au moyen de règles de formation. Les deux règles de *formation des types fonctionnels abstraits* sont :

- (i) Les types de base (ou sortes) sont des types fonctionnels ;
- (ii) SI ' α ' et ' β ' sont des types fonctionnels ALORS ' $\mathbf{O}\alpha\beta$ ' est un type fonctionnel.

La signification d'un type fonctionnel de la forme ' $\mathbf{O}\alpha\beta$ ' est la suivante : si un opérateur ' X ', de type ' $\mathbf{O}\alpha\beta$ ', s'applique à l'opérande Y , de type ' α ', alors l'unique résultat, exprimé par ' $X @ Y$ ' (ou ' XY '), est de

type ‘ β ’. Nous exprimons cette opération d’application par le *schème applicatif* suivant :

$$(iii) \quad O\alpha\beta : X \quad \alpha : Y$$

$$\beta : XY$$

Prenons, par exemple, les deux types de base : ‘p’ des propositions et ‘t’ des termes ; l’opérateur verbal ‘*dort*’ se voit être attribué du type ‘*Otp*’ ; il peut s’appliquer à l’opérande nominal ‘*Luc*’ de type ‘t’ pour construire la proposition de type ‘p’ ‘*dort Luc*’ (qui, ici, est une phrase simple). On peut ainsi comparer utilement les représentations syntaxiques sous forme d’arbres de dépendance (comme les stemmas de Tesnière ou les schémas de Mel’čuk) avec les représentations applicatives.

2.1. Les types syntaxiques des grammaires catégorielles

Les grammaires catégorielles mettent en œuvre, comme nous l’avons déjà dit, des systèmes de types fonctionnels associés aux catégories syntaxiques usuelles (phrase, nom, verbe, adjectif, adverbe, conjonction, préposition, etc.) avec cependant une contrainte supplémentaire : les types des opérateurs sont dépendants de l’ordre syntagmatique « de surface » ; aussi, le type d’un opérateur – entité non saturée, rappelons-le – doit indiquer, par la notation elle-même (avec les notations ‘ β/α ’ et ‘ $\beta\backslash\alpha$ ’), la position syntagmatique et le type ‘ α ’ de l’opérande attendu (soit donc immédiatement à la gauche de l’opérateur, soit immédiatement à sa droite) pour construire un résultat de type ‘ β ’. Les règles précédentes de formation des types syntaxiques – (i) et (ii) – et les schémas applicatifs (adaptation du schème (iii) précédent) s’en déduisent en devenant plus spécifiques :

(i) Les types ‘N’, ‘N*’ et ‘S’ sont les types syntaxiques de base ;

(ii) Si ‘ α ’ et ‘ β ’ sont des types syntaxiques, ALORS ‘ α/β ’ et ‘ $\alpha\backslash\beta$ ’ sont des types syntaxiques.

(iii) Schémas applicatifs :

$$\begin{array}{ccc} \beta/\alpha : X & \alpha : Y & \alpha : Y \quad \beta\backslash\alpha : X \\ \text{-----}> & & \text{-----}< \\ \beta : XY & & \beta : XY \end{array}$$

À titre d’illustration, donnons l’analyse syntaxique de la phrase *Le petit chat dort sur le paillason* dans le cadre des grammaires catégorielles simples (qualifiée de ‘AB’). Associons des types aux unités

linguistiques [*chat* : N] ; *paillasson* : N] ; [*dort* : S\N*] ; [*petit* : N/N] ; [*sur* : ((S\N*)(S\N*)/N*)] ; [*le* : N*/N]. Le dispositif d'analyse découvre que l'article *le* (de type N*/N) opère sur le nom *paillasson* (de type N), d'où le résultat *le-paillasson* (de type N*) sur lequel opère la préposition *sur* (avec le type ((S\N*)(S\N*)/N*), d'où le résultat *sur (le-paillasson)* ayant le statut d'un adverbe (de type (S\N*)(S\N*)) ; cet adverbe vient ensuite déterminer le verbe *dort* (de type S\N*), d'où l'expression préfixée : *(sur-(le-paillasson))(dort)* (de type S\N*) ; cette dernière expression est un opérateur qui doit s'appliquer au syntagme nominal sujet, qui est analysé comme suit : l'adjectif *petit* (de type N/N) vient déterminer le terme nominal *chat* (de type N), d'où le terme nominal *petit-chat* (de type N) auquel est ensuite appliqué l'article *le* (de type N*/N) qui construit le syntagme nominal complet *le (petit-chat)* (de type N*). Cette expression est opérande du prédicat verbal déjà constitué *(sur-(le-paillasson))(dort)* (de type S\N*) ; le résultat obtenu après application du prédicat verbal sur le terme nominal sujet est une phrase (de type S), exprimée par une expression applicative préfixée où l'opérateur précède toujours son opérande. Le dispositif algorithmique, qui utilise les informations données par les types fonctionnels associés aux unités linguistiques (ici, des mots) et les positions syntagmatiques de l'opérateur par rapport à son opérande, a permis, d'une part, de « vérifier » la connexion syntaxique de la séquence syntagmatique donnée en entrée : c'est une phrase de type 'S', et d'autre part, de lui associer une expression applicative où l'on exprime explicitement le rôle des opérateurs appliqués à leurs opérandes. On est ainsi passé automatiquement d'une expression syntagmatique à une expression applicative :

Le petit chat dort sur le paillasson -> ((sur(le-paillasson))(dort)) (le (petit-chat))

2.2. Types logiques

Prenons maintenant le type 't' des termes et le type 'p' des propositions comme étant des types (logiques) de base ; nous en déduisons les types dérivés pour les différents opérateurs logiques usuels (Desclés, 2009b) :

Opérateurs de prédication qui construisent des propositions à partir d'un ou de plusieurs termes :

O_{tp} = type des prédicats unaires ;

$O^2_{tp} =_{\text{def}} O_{tOtp}$ = type des prédicats binaires ;

$O^3_{tp} =_{\text{def}} O_{tO_{tOtp}}$ = type des prédicats ternaires.

Opérateurs de connexion qui connectent des unités de même type :

$O^2_{pp} =_{\text{def}} O_{pO_{pp}}$ = type des connecteurs de deux propositions.

Quantificateurs (frégéens) qui construisent des propositions à partir de termes :

OOtp = type des quantificateurs simples ;

OOtpOOtp = type des quantificateurs restreints.

Opérateurs de modalité portant sur une proposition :

Opp = type de la négation.

Les prédicats lexicaux construisent des propositions à partir d'un ou plusieurs termes. Donnons quelques exemples de prédicats verbaux : *dort* et *tombe* sont de type '**Otp**' ; *regarde* et *admire* de type '**O²tp**' = '**OtOtp**' ; *donne-à* et *reçoit-de* de type '**O³tp**' = '**OtOtOtp**'. Le type générique d'un prédicat (n-aire) est : **Oⁿtp** = _{def} **OtOt...Otp** (avec n occurrences du type de base 't').

Les opérateurs de connexion sont des opérateurs binaires qui *construisent une unité d'un certain type à partir de deux unités du même type*. Ainsi la coordination de propositions est effectuée par des connecteurs de type '**OpOpp**'. Nous généralisons car le type générique des connecteurs est de la forme '**OxOxx**' (où 'x' est une variable désignant un type quelconque). Cette généralisation est absente des langages logiques du premier ordre. Ainsi, nous pouvons coordonner des adjectifs (comme *blanc*, *rouge* ... de type '**Ott**') puisque ces adjectifs déterminent des termes) par des connecteurs de type '**OOttOOttOtt**' (dans ce cas, x = '**Ott**') comme dans *la nappe blanche et rouge*, ou coordonner des prédicats unaires par des connecteurs de type '**OOtpOOtpOtp**' (dans ce cas, x = **Otp**) comme dans *Pierre est venu et est reparti*.

Les quantificateurs (frégéens) *opèrent sur des prédicats* pour construire des propositions ou des prédicats d'arité moindre, ce qui a pour conséquence la « saturation » de l'une des places non saturées du prédicat. Les quantificateurs simples ont pour types respectifs '**OOtp**' (pour les quantificateurs portant sur des prédicats unaires), '**OOⁿtpOⁿ⁻¹tp**' (pour les quantificateurs portant sur des prédicats n-aires) et les quantificateurs restreints ont pour types '**OOtpOOⁿtpOⁿ⁻¹tp**' (pour les quantificateurs restreints par une propriété portant sur des prédicats n-aires). On en déduit alors une stratification des langages logiques du premier ordre : termes et prédicats (unaires, binaires, ternaires, ...n-aires), conduisant aux opérations de prédications, aux connexions propositionnelles (*et*, *ou*, *si... alors*, etc.), à l'opérateur de négation propositionnelle (*il est faux que*), aux quantificateurs simples et restreints.

2.3. Types logico-grammaticaux

Aux types des opérateurs précédents (prédicats, connecteurs, quantificateurs frégéens), nous ajoutons maintenant les opérateurs suivants (Desclés, 2009b) :

Types des opérateurs de détermination qui construisent un résultat de même type que le type de l'opérande. Le type générique de ces opérateurs est 'Oxx'.

Ott = type des opérateurs de détermination de termes (nominaux) = type des adjectifs (modificateurs de noms) ;

OOp_{tp}Otp = type des opérateurs de détermination de prédicats = type d'adverbes (modificateurs de verbes) ;

Opp = type des opérateurs de détermination modale (modalités de propositions comme la négation).

Types des opérateurs de transposition qui construisent un résultat de type différent de celui de l'opérande ; ils expriment les mécanismes de translation (au sens de Tesnière) ou de changement de type :

OOp_{tp}t = type des opérateurs de transposition d'un prédicat en un terme = type des nominalisateurs ;

OtOtp = type des opérateurs de transposition d'un terme en un prédicat = type des verbalisateurs ;

OtOOtpOtp = type des opérateurs de transposition d'un terme en un déterminant adverbial, ce qui revient à relier un terme avec un prédicat, pour construire un nouveau prédicat qui devient ainsi mieux déterminé (référentiellement) = type de certaines prépositions déterminatives ;

OtOtt = type des opérateurs de transposition d'un terme en un déterminant adjectival, ce qui revient à établir une relation entre deux termes pour construire un nouveau terme qui devient ainsi mieux déterminé (référentiellement) = type de certaines prépositions ;

OtOOtp_{tp} = type des opérateurs de transposition d'un terme en un opérateur qui a pour argument un prédicat, ce qui revient à relier un terme avec un prédicat unaire, pour construire une proposition où le terme constitutif a été muni d'un « cas » ou d'un rôle grammatical dans une relation prédicative ;

OtOOⁿtpOⁿ⁻¹tp = type de transposition d'un terme en un opérateur qui opère sur un prédicat n-aire, ce qui revient à établir relier un terme avec un prédicat n-aire pour construire un prédicat où le terme constitutif muni d'un « cas », ou d'un rôle grammatical, est intégré dans le prédicat d'arité moindre.

Types des opérateurs de subordination qui ont pour l'un de leurs arguments une expression propositionnelle ; le type générique de ces opérateurs est :

OpOⁿtp = type des opérateurs de subordination.

2.4. Quantificateurs « stars » non frégéens

Depuis G. Frege (1893), la logique classique analyse les quantificateurs (universels ou existentiels) sous la forme d'opérateurs qui construisent des propositions à partir des prédicats ou, plus généralement, des prédicats ayant une arité moindre. Or, ce genre d'analyse n'est pas toujours en complète adéquation avec l'analyse sémantique des lin-

guistes et même avec une approche traditionnelle de la logique héritée de Port-Royal, et certainement pas en correspondance étroite avec les analyses syntaxiques opérées dans le cadre des différents modèles syntaxiques (aussi bien syntagmatiques que les modèles de dépendance). En logique classique, donc frégréenne, une proposition comme *tout homme est mortel* est analysée comme suit :

(p : (((**OOtpOOtp** : tout) @ (**Otp** : être-homme)) @ (**Otp** : est-mortel)))

Le terme nominal *homme* est analysé, ici, comme un prédicat « être homme » sur lequel s'applique le quantificateur restreint *tout* de façon à ce que le syntagme nominal quantifié *tout homme* devienne, à son tour, un opérateur qui s'applique au prédicat « être mortel » pour construire finalement la proposition *tout homme est mortel*. L'analyse syntaxique, opérée par la plupart des linguistes et des grammairiens, procède, en revanche, tout autrement puisqu'elle fait appel à des déterminants : le quantificateur *tout*, dans le syntagme nominal *tout homme*, est analysé comme un déterminant qui ajoute une certaine spécification (restrictive) au nominal *homme*. Ainsi, d'un côté, dans une approche syntaxique généralement admise pour les langues naturelles, le syntagme nominal *tout homme* serait plutôt construit au moyen d'une *opération de détermination*, le quantificateur *tout* venant alors déterminer le nominal *homme* pour construire le syntagme nominal *tout homme*, qui, ainsi constitué, est considéré plutôt comme un argument (un actant chez Tesnière) du prédicat verbal *est mortel* ; d'un autre côté, dans l'analyse logique, le nominal *homme* est représenté par le prédicat « être homme » et le syntagme nominal quantifié *tout homme* fonctionnerait alors, non comme un argument du prédicat verbal, mais comme un opérateur ayant pour argument le prédicat verbal *est mortel*. Les deux analyses (logiques et linguistiques) ne sont donc pas congruentes – voir Desclés (2005 a).

Remarquons que si nous partons du terme '*homme*' en lui assignant le type 't' et si nous introduisons des *quantificateurs pseudo-frégréens*, de type '**OtOOtp**' et non plus '**OOtpOOtp**', comme en « logique classique », nous obtenons la représentation suivante :

(p : (((**OtOOtp** : tout) @ (t : homme)) @ (**Otp** : est-mortel)))

dans laquelle le quantificateur *tout* construit un terme quantifié *tout homme* qui fonctionne toujours comme un opérateur ayant pour opérande le prédicat *est-mortel*, pour construire la proposition souhaitée *tout homme est mortel* ; là encore, le syntagme nominal *tout homme* n'est pas argument du prédicat verbal, ce qui ne maintient toujours pas une correspondance directe entre d'un côté, une analyse syntaxique qui a ses propres justifications et d'un autre côté, l'analyse proposée par la logique classique du premier ordre.

En ce qui nous concerne, nous avons introduit des quantificateurs non fré géens, appelés *quantificateurs* « *stars* » (Desclés & Guentcheva, 2001 ; Desclés, 2003, 2009b) de façon à maintenir une relation étroite entre l'analyse syntaxique et une analyse logique interprétative. La phrase *tout homme est mortel* reçoit l'analyse logique interprétative suivante :

(p : (((**OO**tp : tout) @ (**O**tp : homme)) @ (**O**tp : est-mortel)))

Dans cette nouvelle analyse, le quantificateur *tout* est un opérateur, de type '**OO**tp', qui s'applique à un prédicat pour construire le syntagme nominal *tout homme*, de type 't' ; ce dernier devient argument du prédicat verbal *est-mortel* ; la correspondance entre une analyse syntaxique et la syntaxe de ce langage intermédiaire des représentations interprétatives devient plus immédiate. L'interprétation sémantique donnée aux quantificateurs « *star* » conduit à les considérer que comme des opérateurs (syntaxiques et sémantiques) :

- qui construisent des objets (plus ou moins référentiellement déterminés) ;
- qui structurent l'extensité (et « l'étendue » au sens de Port-Royal) associée à un syntagme nominal qui dénote des objets (objets individuels ou des classes d'objets), certains étant complètement déterminés (les objets individuels comme ceux qui sont dénotés par des noms propres ou par des descriptions définies), d'autres objets étant plus ou moins indéterminés ;
- qui permettent de rendre compte de la notion de « l'exemplaire typique » (par opposition à « l'exemplaire atypique ») ; dans l'exemple *Un castor construit des barrages*, le terme *un castor* dénote « un castor (indéterminé) typique » et non pas n'importe lequel castor (typique ou atypique), ce qui serait alors exprimé par *Tous les castors construisent des barrages* ;
- qui permettent de rendre compte de l'opposition sémantique entre le « quelconque » et « l'indéterminé », à la source d'une analyse sémantique de l'indétermination que certaines langues naturelles (comme le français) grammaticalisent au moyen d'articles (*un, des*) et d'adjectifs et pronoms indéfinis (*certain, certains, quelques, quelque, un certain, etc.*).

3. Stratification d'une langue par des modules de différents types d'opérateurs

Le recours aux types fonctionnels nous a permis de montrer qu'une langue n'est pas un système homogène mais se présente plutôt comme un système stratifié de différents modules d'opérateurs et d'opérandes

de différents types. Nous avons ainsi dégagé un premier langage morphologique composé d'affixes, de suffixes, de préfixes qui sont considérés comme des opérateurs morphologiques qui construisent les mots et des mots dérivés. La seconde classe de langages fonctionnels avec les types syntaxiques formalise, au moyen de types distincts, les différentes parties du discours (noms, verbes, adjectifs, adverbes, coordonnants, prépositions, etc.) ainsi que les syntagmes nominaux et syntagmes verbaux. Il est certain que les types fonctionnels associés au langage logique du premier ordre (langage des prédicats) dégagent bien les rôles opératoires des prédicats, des quantificateurs (frégéens) et des connecteurs propositionnels. Cependant, la discussion précédente sur le rôle opératoire des quantificateurs dans les langues naturelles a fait apparaître des opérations de détermination (ce qui implique alors, par ailleurs, la prise en compte d'une certaine indétermination souvent fortement grammaticalisée par les langues) ; cette notion de détermination/indétermination est totalement absente de la logique classique bien que présente dans des recherches logiques antérieures (logique de Port-Royal, par exemple) à Frege, Russell, Peano (Desclés et Pascu, 2011, Pascu, 2006). Il s'agit d'aboutir à une meilleure correspondance entre les représentations (et analyses) syntaxiques et les représentations (et analyses) logico-grammaticales des langues, ces représentations étant des *représentations métalinguistiques intermédiaires* entre d'un côté, les expressions et les analyses syntaxiques syntagmatiques de surface (réalisées, par exemple, à l'aide de grammaires catégorielles étendues) et d'un autre côté, les interprétations sémantiques construites et exprimées dans un langage formel (Desclés, 2009b).

3.1. Différents modules impliqués par les types fonctionnels

Nous obtenons ainsi une succession de modules, plus ou moins complexes et caractérisés par des types fonctionnels, certains modules pouvant s'emboîter dans d'autres modules. Nous obtenons ainsi « le langage de la prédication » L_1 (un prédicat est appliqué à ses arguments successifs). Lorsque l'on y adjoint les connecteurs propositionnels (*et, ou, si ... alors*, etc.), on obtient « le langage des connecteurs propositionnels » L_2 . Avec l'introduction des quantificateurs frégéens, nous obtenons « le langage des prédicats et quantificateurs ou logique du premier ordre » L_3 . Nous avons donc :

- L_1 = langage de la prédication ;
- L_2 = L_1 + connecteurs propositionnels ;
- L_3 = L_2 + quantificateurs frégéens.

Certains prédicats (*penser que, croire que, s'imaginer que*, etc.), acceptent des propositions comme arguments ; on doit donc enrichir le langage précédent L_3 en complexifiant alors le type des prédicats, d'où

« le langage avec subordonnants » L_4 . En adjoignant à L_4 les « opérateurs de détermination », on obtient le langage L_5 ; en ajoutant à L_5 les opérateurs de « transposition », on obtient le langage L_6 , c'est-à-dire un langage qui admet que certains opérateurs puissent changer le type de leur opérande pour en faire de nouveaux opérateurs. Les langages purement syntaxiques et les différents langages logico-grammaticaux, que nous venons d'évoquer, ne permettent cependant pas encore d'analyser et de représenter correctement certains rôles grammaticaux des actants d'un prédicat verbal (rôles d'agent, de patient, de destinataire, de localisateur, etc.) dans la construction d'une relation prédicative propositionnelle. Il faut donc encore étendre les langages fonctionnels précédents en introduisant d'une part, d'autres types fonctionnels et d'autre part, des opérateurs spécifiques aux langues naturelles afin de pouvoir exprimer ces rôles casuels et de formaliser d'autres opérations qui structurent les expressions rencontrées dans les langues naturelles, comme, par exemple, les opérations de thématisation ou encore les différentes opérations de diathèse. Pour entreprendre ces analyses, que la logique traditionnelle et la logique classique ne prennent pas en compte, il est nécessaire d'introduire des opérateurs abstraits qui indiquent comment peuvent être composés des opérateurs élémentaires pour construire des « prédicats complexes ». Ainsi, il est souvent nécessaire de savoir composer des prédicats lexicaux (verbes ou adjectifs) entre eux (*laisser passer*, *faire partir*, *rendre stérile*, etc.) ou encore d'anciennes prépositions, devenues préverbes, avec des prédicats lexicaux, comme dans *sur-veiller/sur-prendre/sur-abaisser* pour ne prendre que ces exemples. Le cadre formel de la logique combinatoire ouvre une voie dans cette direction. En effet, ce formalisme doit être pensé comme « une logique d'opérateurs » munie d'opérateurs abstraits appelés « combinateurs », chargés de composer et de transformer des opérateurs plus élémentaires (Curry, 1958 ; Hindley *et al.*, 1986 ; Desclés, 1990, 2009b).

Pour illustrer notre propos, évoquons deux exemples très simples. Le prédicat verbal (intransitif) *se lave* est de type ' Otp ' ; il est analysé comme un prédicat complexe dérivé du prédicat binaire *lave* qui, lui, est de type ' $OtOtp$ '. Le morphème *se* est alors la trace linguistique dans cet exemple, d'un opérateur abstrait de composition, noté ' W ', à savoir le combinateur de « diagonalisation », qui duplique un argument ' T ' d'un prédicat binaire ' P_2 ', pour construire un nouveau prédicat unaire ' P_1 ', selon le schéma de l'action de ' W ' :

$$[P_1 \ T = (WP_2) \ T =_{\text{def}} P_2 \ T \ T] \quad (\text{avec } OtOtp : P_2 ; Otp : P_1)$$

En appliquant ce schéma à l'opérateur lexical *lave*, nous obtenons :

$$[se-lave \ T = Wlave_2 \ T =_{\text{def}} lave_2 \ T \ T] \quad (\text{avec } OtOtp : lave_2 ; Otp : se \ lave_1)$$

La réduction paraphrastique '*Luc se lave* -> *Luc lave Luc*' exprime bien une paraphrase interprétative. Dans le même esprit, le prédicat passif ' P_{passif} ' est construit à partir d'un prédicat actif ' P_{actif} ' de la façon suivante :

$$[P_{\text{passif}} =_{\text{def}} \mathbf{B}\Sigma\mathbf{C}P_{\text{actif}}] \quad (\text{avec } \mathbf{Otp} : P_{\text{passif}} \text{ et } \mathbf{OtOtp} : P_{\text{actif}})$$

où ' $\mathbf{B}\Sigma\mathbf{C}$ ' est un opérateur qui, étant appliqué au prédicat actif ' P_{actif} ', construit le prédicat passif associé ' P_{passif} '. Dans l'expression de l'opérateur ' $\mathbf{B}\Sigma\mathbf{C}$ ', le symbole ' Σ ' désigne l'opérateur de quantification existentielle, le symbole ' $\mathbf{C}$ ' le combinateur qui a pour action la permutation des arguments d'un prédicat binaire arbitraire et ' $\mathbf{B}$ ' désigne le combinateur qui compose fonctionnellement les deux opérateurs ' Σ ' et ' $\mathbf{C}$ ' entre eux. Nous pouvons ainsi rendre compte de la paraphrase (réduction de la construction passive à sa contrepartie active) : *Marie a été accusée de mensonge* -> *On a accusé Marie de mensonge*

La description des langues naturelles nous impose de rendre compte des opérations de paraphrase et des modulations énonciatives puisque chaque langue intègre ce genre d'opérations, chaque opérateur ajoutant alors une certaine signification à son opérande ou la transformant. C'est ainsi que la phrase passive *Marie a été accusée de mensonge* n'a pas exactement la même signification (et les mêmes emplois discursifs) que sa contrepartie active *On a accusé Marie de mensonge* : le rôle discursif d'une passive revient à marquer une inversion thématique entre « agent » et « patient », en ne faisant d'un côté, plus assumer un rôle thématique privilégié à un agent déterminé (d'où l'élimination de l'agent réalisée par le choix du passif) et, d'un autre côté, en thématisant le patient qui ainsi peut venir occuper la place privilégiée du sujet syntaxique et être ainsi repris sans ambiguïté par des anaphores (Desclés *et al.*, 1985 ; Desclés, 1990).

3.2. L'agentivité analysée par l'opérateur de « contrôle »

Chaque langue exprime, souvent par des catégorisations grammaticalisées différentes, les mêmes opérations abstraites. Ainsi, telle langue ne disposera pas de procédés de construction de relatives, analogues à ceux qui sont utilisés en français, telle autre langue marquera clairement une classe d'adjectifs selon qu'ils expriment des propriétés inaliénables ou aliénables, telle autre langue opposera systématiquement les prédicats lexicaux « statifs » aux prédicats lexicaux « dynamiques » (par exemple dans les langues dites « actives/inactives »), telle autre langue introduira des opérations spécifiques dans la construction des relations prédicatives, donnant ainsi naissance aux « constructions ergatives » opposées aux « constructions accusatives », aux constructions moyennes, médio-passives, équatives et attributives, etc.

Nous allons développer brièvement l'analyse grammaticale du concept d'agentivité pour argumenter notre propos. En effet, il ne suffit pas de mettre l'étiquette « agent » à certains termes de certaines constructions linguistiques – comme dans *Luc (agent) a détruit la grange* opposée à *le vent (non agent) a détruit la grange* – pour expliquer la sémantique du rôle grammatical d'agent. Dans notre approche théorique, « l'agent » est, par définition, « celui qui contrôle » un mouvement, un changement, une action ou une activité, le contrôle étant défini, de son côté, comme « la capacité à déclencher ou à interrompre une action ou une activité » (Desclés, 1990 : 225-293). Le rôle grammatical d'agent est clairement indiqué par le cas « ergatif » dans le modèle des « cas conceptuels » de Bernard Pottier (1974 : 119-142). Dans une langue du groupe typologique des langues « actives/inactives », l'indice casuel « agentif » est typiquement « actif » (*aller, courir*), l'indice casuel « affecté » (non agentif) est typiquement « inactif » (*être grand*) ou affecté par un changement d'état (*déplacer une chaise*). La notion de contrôle joue ainsi un rôle sémantique important dans la conceptualisation de l'agentivité et dans l'organisation des diathèses (avec et sans contrôle). Le contrôle est la grammaticalisation du « point de vue » que l'énonciateur choisit de porter sur un changement (que ce soit une activité ou une action) ou un mouvement. Remarquons bien que le contrôle qui est associé à un actant d'une relation prédicative n'est pas ontologique, bien que certaines entités aient une certaine prédisposition naturelle à exercer un certain contrôle selon un continuum bien connu : humain > animé > artefact instrumental > force de la nature... L'actant est présenté comme exerçant un contrôle qui porte soit sur lui-même (constructions moyennes et réfléchies), soit sur un autre actant (constructions transitives). Le rôle de contrôleur peut cependant être transféré à une autre entité qui n'exerce pas, en général, ce rôle de contrôleur. Par exemple, un transfert d'agentivité est exercé sur « voiture » dans *la voiture s'apprête à démarrer*. Inversement, une entité qui exerce habituellement le contrôle peut perdre cette capacité comme dans *Jean est tombé* (involontairement).

La notion de contrôle est-elle caractéristique de la transitivité ? La réponse est clairement « non » puisque certaines constructions (comme *Jean court dans le parc, Paul marche dans la rue, Paul entre dans la forêt*) sont intransitives et n'impliquent aucune transitivité alors que l'entité exprimée par le sujet syntaxique exerce un certain contrôle sur l'activité effectuée et qui l'affecte. Par ailleurs, dans la phrase syntaxiquement transitive *Les colonnes supportent le toit du temple*, le sujet syntaxique n'assume aucun rôle agentif. La « transitivité sémantique » est donc définie comme l'expression d'un « contrôle exercé par une entité – un agent – sur une action ou sur un changement d'état affectant une autre entité – un patient – ». Dans cette définition, l'action transitive

« ne passe pas du sujet sur l'objet » (contrairement à l'étymologie du terme transitif *transéo* exploitée par les grammaires traditionnelles) mais le contrôle est exercé sur le changement ou le mouvement par le sujet-agent, ce contrôle s'exerçant sur une relation prédicative emboîtée dans laquelle l'objet-patient est impliqué (Desclés, 1998).

Le contrôle conceptualise un point de vue portant sur une situation représentée verbalement par l'énonciateur qui s'exprime dans une langue particulière. Certaines langues l'expriment explicitement par des « constructions ergatives » au moyen de cas grammaticaux spécialisés (ou par des « constructions dites actives », opposées alors aux constructions inactives). Le français, qui ne grammaticalise pas le contrôle par un marqueur morphologique casuel ou par un indice verbal spécifique, considère que le prédicat lexical *être soûl* exprime une propriété statique alors que *se soûler* renvoie à une action qui suppose alors un certain contrôle (grammatical) exercé par un agent. Si dans la langue lakota, les notions prédicatives comme « éternuer », « hoqueter », « vomir » sont conceptualisées comme étant agentives, donc liées à l'exercice d'un certain contrôle, dans la langue pomo central, ces mêmes notions sont conceptualisées comme étant non agentives, donc associées à aucun contrôle. Dans la langue mohawk, « vomir » est une notion agentive ; donc contrôlée, mais « éternuer » est non agentive. Le contrôle peut laisser des traces linguistiques directes sous la forme d'opérateurs de transitivisation, indiquant par-là l'introduction d'un contrôle qui est exercé par un actant, comme en français avec : *le fils dort* (état) / *le père endort son fils* (introduction d'un contrôleur agentif exercé par « le père ») ; *être riche* / *enrichir sa famille* (introduction d'un contrôle) / *s'enrichir* (introduction d'un autocontrôle exercé par l'agent à son profit).

Pour formaliser la notion d'agentivité, nous avons introduit dans Desclés (1985, 1990) un « opérateur grammatical de contrôle », noté 'CONTR', qui a pour opérande soit directement un prédicat d'activité, soit une relation prédicative qui implique soit un terme identique à celui qui contrôle l'action, soit un terme différent (par exemple dans les constructions de « transitivité sémantique »). Nous avons ainsi les constructions suivantes analysées et représentées à l'aide d'expressions métalinguistiques sémantiques préfixées, où l'opérateur précède toujours l'opérande :

CONTR (prédicat) T	(Luc tombe volontairement pour ...)
CONTR (prédicat T) T	(Luc marche/arrive/ <u>se</u> soûle // Luc bouge/ <u>se</u> déplace/ <u>se</u> lève)
CONTR (prédicat T ²) T ¹	(Luc bouge la chaise /Luc déplace la table/Luc endort son fils)

Grâce à l'introduction de l'opérateur 'CONTR', nous sommes maintenant en mesure d'opposer par des représentations métalinguistiques différenciées : (i) les « constructions d'activité contrôlée » ; (ii) les « constructions moyennes », avec un terme qui joue à la fois le rôle grammatical d'un agent et d'un non agent ; (iii) les « constructions transitives sémantiques » avec deux termes distincts assumant respectivement les rôles d'agent et de patient. Nous en déduisons la construction générique 'CONTR (Prédicat) T' où 'Prédicat' désigne, ici, aussi bien un prédicat lexical unaire qu'une relation prédicative formée avec un prédicat (lexical) appliqué soit successivement au même terme 'T', soit appliqué à plusieurs termes distincts. L'opérateur 'CONTR' contribue à l'édification d'une théorie unifiée des diathèses grammaticales, il nous apparaît comme l'un des concepts grammaticaux, ayant une portée cognitive évidente, que les langues prennent en compte en l'exprimant par divers procédés : grammaticalisation directe avec des cas morphologiques marqués, comme le « cas ergatif » ; constructions syntaxiques différenciées ou encore par des lexicalisations spécifiques.

3.3. Opérations d'énonciation

Pour espérer « couvrir » la complexité des constructions exprimées par les langues naturelles (en opposition aux langages artificiels comme ceux de la logique formelle ou les langages de programmation), il faut introduire d'autres types d'opérateurs et d'opérations qui sont alors entièrement spécifiques aux langues naturelles. Dans les approches énonciatives – voir, entre autres, C. Bally (1932/1965), E. Benveniste (1966, 1974), A. Culioli (1968, 1990, 2002), B. Pottier (2000, 2012), etc. –, tout énoncé est le résultat d'une nécessaire « prise en charge » par un énonciateur. L'énonciateur est, dans notre approche formelle (Desclés, 1976, 2009a, 2010, 2011 ; Desclés et Guentchéva, 2000 ; Desclés et Guibert, 2011), un être abstrait, évidemment distinct des locuteurs concrets. Cet énonciateur abstrait, désigné par 'JE', exprime un rôle nécessaire dans le *schème du dialogue* ; il s'oppose d'une part, à son co-énonciateur, désigné par 'TU', et d'autre part, à un autre actant – désigné par 'IL' –, « mis en dehors » ou à l'extérieur du di-pôle dialogique <JE-TU>, formé par l'énonciateur 'JE' et son co-énonciateur 'TU' ; IL désigne « l'absent du dialogue » dans le di-pôle dia-logique <JE-TU>.

S'intéressant essentiellement aux fondements des mathématiques et de la rationalité universelle, la logique héritée de G. Frege et B. Russell n'a pas pris en compte les opérations énonciatives et les catégorisations grammaticales qui y sont directement attachées (temps, aspects, modalités, prise en charge énonciative, engagement ou désengagement des locuteurs, etc.). Il faut donc encore complexifier considérablement l'approche inspirée par la logique classique (prédication, quantification, connexion) en y ajoutant les opérateurs et opérations qui relèvent d'une

approche formelle de l'énonciation, d'où le langage L_7 qui emboîte d'autres sous-langages :

$$L_7 = L_6 + L_5 + L_4 + \text{langage des opérateurs et des conditions d'énonciation}$$

Comme tout énoncé est le résultat d'une « prise en charge » d'une relation prédicative par un énonciateur, nous pouvons concevoir, en reprenant Charles Bally (1932/1965), que le schème générique de l'énonciation puisse être formulé par *Modus @ (dictum)* ; les opérateurs d'énonciation, composés entre eux sont exprimés dans le *Modus* qui s'applique alors au *dictum* exprimant un contenu prédicatif propositionnel (sous la forme d'un prédicat appliqué à différents arguments). Le *modus* constitue ainsi une sorte de macro-opérateur qui a le *dictum* pour opérande. Nous allons expliquer quelques éléments constitutifs du *modus*.

Nous introduisons dans un premier temps l'opérateur JE-DIS qui exprime « l'acte de prise en charge minimale » d'un contenu prédicatif (« ce qui est dicible ») par l'énonciateur 'JE' ; ce dernier peut être spécifié, donc instancié, dans chaque acte pragmatique d'énonciation, par un référent, ou actant, empirique et concret jouant alors le rôle du sujet (pragmatique) d'énonciation. Le *schème de la simple prise en charge énonciative* (1) (Desclés et Guentchéva, 2001, Desclés, 2009b) se formule par l'expression métalinguistique (énonciative) suivante :

(1) JE-DIS (« ce qui est dicible »)

qui signifie que l'opérateur de prise en charge énonciative 'JE-DIS' s'applique au contenu prédicatif (« ce qui est dicible »).

Afin d'illustrer notre démarche, nous allons spécifier les différentes variations des représentations métalinguistiques d'une simple prise en charge énonciative d'un même contenu prédicatif 'ξ être-à-l'heure', construite avec le prédicat unaire « être-à-l'heure », 'ξ' étant, ici, une simple variable d'argument. Étant prise en charge par l'énonciateur 'JE', la relation prédicative 'ξ être-à-l'heure' devient l'opérande de l'opérateur 'JE-DIS'. Le schéma 'ξ être-à-l'heure' est ainsi à la source de la variation sur les personnes dans les trois énoncés suivants : *je suis à l'heure* / *tu es à l'heure* / *il est à l'heure*. Les signes *je*, *tu* et *il* sont des indexicaux, c'est-à-dire que les valeurs référentielles de l'occurrence de ces signes dépendent explicitement d'un calcul qui implique l'énonciateur 'JE', en faisant abstraction des conditions temporelles et spatiales de l'énonciation, donc du contexte de leur énonciation. Par conséquent, ces trois signes *je*, *tu* et *il* sont les *traces linguistiques d'une relation de repérage référentiel*, ce qui permet de repérer 'ξ' par rapport à l'énonciateur 'JE', selon que 'ξ' *s'identifie* (=), *se différencie* (≠) ou *est en rupture* (#) avec 'JE'. Pour représenter les trois énoncés, il faut donc préciser les différentes valeurs (à savoir =, ≠, #) de l'opérateur

abstrait de repérage 'rep', entre ' ξ ', le repéré et 'JE', qui lui sert de repère. Nous sommes ainsi conduits au schéma suivant :

(2) JE-DIS ([(ξ être-à-l'heure) & [x rep JE]])

qui se spécifie en trois représentations associées à trois énoncés sémantiques différents :

(3) JE-DIS ([(ξ être-à-l'heure) & [ξ = JE]]) $\Rightarrow$ *Je suis à l'heure*

JE-DIS ([(ξ être-à-l'heure) & [$\xi \neq$ JE]]) $\Rightarrow$ *Tu es à l'heure*

JE-DIS ([(ξ être-à-l'heure) & [$\xi \#$ JE]]) $\Rightarrow$ *Il est à l'heure*

Les indexicaux *je*, *tu* et *il* apparaissent comme étant les *traces linguistiques* de trois sortes de relations { =, $\neq$, # } de repérage de l'argument ' ξ ' par rapport au sujet énonciateur 'JE'. Le schéma simplifié du jeu des personnes dans une simple énonciation se ramène alors à la forme générale suivante :

(4) JE-DIS ((prédicat (ξ , u, v, ...)) & [ξ rep JE])

Dans ce schème, ' ξ ' est une place d'argument exprimée dans l'énoncé par un marqueur de personne alors que 'u', 'v', etc., indiquent des places d'arguments non indexicaux du prédicat ces dernières n'entretiennent, par conséquent, aucune relation avec l'énonciateur. La relation de repérage [ξ rep JE] vient spécifier la relation entre la dénotation de ' ξ ' et l'énonciateur 'JE' dans un système métalinguistique interprétatif qui prend son ancrage dans un schème dialogique (Desclés, 2006, 2009a, 2010).

Le problème se complique lorsque nous considérons que l'énonciation dépend non seulement de l'énonciateur (abstrait) 'JE' mais également de l'espace énonciatif dans lequel ce dernier s'insère. Plusieurs composantes, en particulier une composante temporelle et aspectuelle, constituent en effet cet espace énonciatif. Remarquons bien que l'acte d'énonciation ne se ramène pas à un « instant ponctuel », souvent appelé, dans la littérature, « moment d'énonciation » et désigné par ' T^0 ', comme c'est le cas, par exemple, dans la modélisation proposée par H. Reichenbach et que reprennent, sans grandes interrogations épistémologiques, de nombreux linguistes, malgré certaines critiques importantes (Desclés, 1980, 2005). En effet, nous pouvons constater que « énoncer consomme du temps », aussi l'énonciation s'inscrit-elle nécessairement dans une temporalité co-extensive, ce qui implique nécessairement une certaine durée. L'acte d'énonciation qui se déploie dans le temps a également une valeur aspectuelle, celle d'un *processus inaccompli* à l'instant ' T^0 ' qui n'est évidemment pas l'instant d'énonciation mais « le premier instant (non accompli) de la temporalité non encore réalisée ». En faisant abstraction, pour simplifier, des relations de repérage des actants par rapport à l'énonciateur 'JE', nous obtenons *le schème aspect-*

tualisé d'énonciation (5), devenu plus complexe que le schème précédent (1), très simplifié (Desclés, 2005, 2006) :

(5) PROC_{J₀} (JE-DIS (ASP_I (« ce qui est dicible »)))

Ce schème (5) exprime la prise en charge d'un procès (aspectualisé) inséré dans la temporalité de l'énonciation en faisant appel à différents opérateurs :

1°) l'opérateur d'aspectualisation 'ASP_I' qui a pour opérande la relation prédicative (« ce qui est dicible ») appréhendée sous un certain aspect (un état, un événement, un processus, une suite d'événements identiques, un état résultant, etc.) ; cette relation prédicative est actualisée (ou est déployée) sur un intervalle temporel 'I' d'instant consécutifs ; la nature topologique (ouvert, fermé, semi-ouvert, etc.) de cet intervalle dépend étroitement du choix retenu pour l'aspect de la relation prédicative ; le résultat de la relation prédicative aspectualisée constitue ce que nous appelons *procès* ;

2°) l'opérateur aspectuel de « processus inaccompli » 'PROC_{J₀}', déterminé par l'acte d'énonciation, est un *processus inaccompli* qui s'actualise (ou se déploie) sur un intervalle temporel 'J₀', composé d'instant contigus ; 'J₀' est fermé à gauche (marquant ainsi le début de processus d'énonciation) et ouvert à droite (dont la borne d'inaccomplissement 'T⁰' est exclue, le processus étant inaccompli).

Ayant introduit les intervalles topologiques (qualitatifs), avec bornes ouvertes ou fermées, d'instant consécutifs sur lesquels se déploient les opérateurs aspectuels, il nous faut maintenant spécifier les relations (elles aussi qualitatives) de repérage entre les différents intervalles, en repérant l'intervalle temporel 'I', sur lequel se déploie le procès prédictif, par rapport à l'intervalle temporel 'J₀', sur lequel se déploie l'acte énonciatif. En effet, ces intervalles peuvent coïncider ou ne pas coïncider sur les parties finissantes droites, établissant ainsi une *concomitance* entre les bornes droites, ou une *différenciation temporelle* (par antériorité ou postériorité) entre ces bornes. Nous devons donc de nouveau complexifier le schème (5) par le nouveau *schème d'énonciation aspectualisée* (6), en introduisant maintenant les conditions d'un repérage temporel entre les intervalles d'actualisation, de la même façon que nous avons introduit un repérage pour représenter le « jeu des personnes » :

(6) PROC_{J₀} (JE-DIS ([ASP_I (« ce qui est dit »)) & [I rep J₀]])

À titre d'exemple, nous donnons la représentation métalinguistique (7') de la première proposition de l'énoncé (7) *Tu tournais le coin de la rue (lorsque je t'ai rencontré)* en tenant compte à la fois, dans la représentation métalinguistique, du déictique *tu* de personne et des relations

aspecto-temporelles exprimées par la prise en charge énonciative aspectualisée :

(7) Tu tournais le coin de la rue (lorsque je t'ai rencontré)

(7') $PROC_{J_0}$ (JE-DIS ([$PROC_{J_1}$ ((ξ) tourner le coin de la rue) & [[$\delta(J_1) < \delta(J_0)$] & [$\xi \neq JE$]]]))

L'analyse de l'énoncé (7) fait apparaître :

1°) l'opérateur de prise en charge 'JE-DIS', avec une aspectualisation formalisée par l'opérateur $PROC_{J_0}$, sous la forme d'un « processus inaccompli » qui s'actualise sur l'intervalle ' J_0 ', dont la borne droite ' $\delta(J_0)$ ' ouverte coïncide avec la borne ' T^0 ' ;

2°) l'opérateur aspectuel ' $PROC_{J_1}$ ' de « processus inaccompli » portant sur de la relation prédicative '(ξ) tourner le coin de la rue' ; ce processus s'actualise sur un intervalle ' J_1 ', ouvert à la borne droite ' $\delta(J_1)$ ' ;

3°) une antériorité de l'intervalle ' J_1 ' par rapport à l'intervalle ' J_0 ' d'énonciation, d'où la relation d'antériorité [$\delta(J_1) < \delta(J_0)$] entre les deux bornes droites ' $\delta(J_1)$ ' et ' $\delta(J_0)$ ' de ces deux intervalles ' J_1 ' et ' J_0 ' ;

4°) une relation de différenciation [$\xi \neq JE$], entre l'argument ' ξ ' de la relation prédicative et l'énonciateur 'JE', cette différenciation ayant pour trace le signe indexical *tu* dans l'énoncé.

Pour formaliser les opérations de prise en charge énonciative, nous introduisons des nouveaux types de base spécifiques aux prises en compte des opérations énonciatives :

enon : énoncé

prop : proposition

proc : procès

inst : instants

intv : intervalle d'instant

pers : personne

On en déduit les types dérivés des opérateurs spécifiques à l'énonciation et à ce qui en découle immédiatement (opérateurs de modalité, d'aspectualisation, de temporalisation, etc.). Par exemple, dans le schème de la simple prise en charge énonciative (1), l'opérateur 'JE-DIS' a pour type '**Oprop énonc**' ; ce type indique que l'opérateur s'applique à une expression propositionnelle pour construire une expression qui acquiert alors le statut d'énoncé :

Oprop énonc : JE-DIS

prop : « ce qui est dicible »

enonc : JE-DIS (« ce qui est dicible »)

Dans le schème (6), les opérateurs aspectuels ont des types fonctionnels :

O_{enon} **O_{intv}** **enon** : PROC

O_{prop} **O_{intv}** **prop** : ASP

Ces opérateurs se composent entre eux, comme des fonctions mathématiques, de façon simple (c'est-à-dire que le résultat de l'application d'un opérateur à un opérande devient l'opérande de l'opérateur suivant). Nous introduisons alors la définition de l'opérateur 'ENONC' avec introduction de deux quantificateurs existentiels (Desclés, 2005 ; Desclés et Ro, 2011) :

$$(8) [ENONC\text{-}asp =_{\text{def}} \exists I \exists J_0 \{PROC_{J_0} \mathbf{0} JE\text{-}DIS \mathbf{0} ASP_{I_1}\}]$$

Nous en déduisons alors le schème général (9) suivant :

(9) ENONC-asp (« ce qui est dicible »)

avec le type assigné : **O_{prop}** **enonc** : ENONC-asp

Remarquons que si la simple énonciation d'un contenu prédicatif reste négociable entre les interlocuteurs, l'assertion de l'énonciateur devient non négociable, même si elle est réfutable par son co-énonciateur (Desclés, 2009a). Nous devons donc maintenant exprimer la différence entre le schème d'une simple prise en charge énonciative et celui d'une assertion en complexifiant de nouveau le schème (1), tout en faisant abstraction, pour simplifier la présentation dans le cadre de cet article général, d'exprimer des variations des conditions aspecto-temporelles d'insertion dans l'espace énonciatif de l'énonciateur. Dans le *schème d'assertion* (10), il faut introduire une nouvelle primitive sous la forme de l'opérateur métalinguistique 'il-est-vrai' qui a pour opérande une relation prédicative (Desclés et Guentchéva, 2000 ; Desclés, 2009a) :

$$(10) \quad JE\text{-}DIS (\underline{\text{il-est-vrai}} \text{ (« ce qui est dicible »)})$$

Sans tenir compte de la temporalité de l'acte d'énonciation, ce schème est une expansion directe du schème (1) ; il exprime que la relation prédicative (en fait « ce qui est dicible ») est présentée comme *étant vraie pour l'énonciateur* JE. L'opérateur métalinguistique 'il-est-vrai' se compose fonctionnellement avec l'opérateur 'JE-DIS', d'où la définition de l'opérateur d'assertion 'ASSERT' :

$$(11) \quad [ASSERT =_{\text{def}} JE\text{-}DIS \mathbf{0} EST\text{-}VRAI]$$

Il conviendrait maintenant d'y ajouter les conditions qui permettent de spécifier les personnes et les conditions aspecto-temporelles de l'assertion. Nous laissons au lecteur le soin d'imaginer de telles complexifications.

4. Langage fonctionnel interprétatif des schèmes sémantico-cognitifs

Le recours aux différents types (fonctionnels) fait apparaître une langue naturelle comme un système de systèmes, qui peut être décomposable en modules, plus ou moins emboîtés, chaque module faisant appel à des opérations de différente nature, donc avec différents types fonctionnels, ce qui permet de mettre en évidence les *fonctions langagières* que doit nécessairement exprimer une langue naturelle, c'est-à-dire les fonctions langagières suivantes : (i) de prédication, (ii) de détermination, (iii) de quantification, (iv) de subordination, (v) de transposition et (vi) la fonction complexe d'énonciation absolument nécessaire pour qu'il y ait production d'énoncés résultant d'une prise en charge (plus ou moins complexe) par un énonciateur.

L'analyse sémantique des lexèmes introduit de nouvelles complications. Nous considérons que les *significations des opérateurs verbaux* (verbes et des prépositions) sont représentées par des *schèmes sémantico-cognitifs* (SSC) (Desclés, 1985, 1990, 2004 ; Desclés *et al.*, 1998) exprimés également dans un langage engendré à partir d'opérateurs primitifs sémantico-cognitifs de différents types. Les types de base des entités sémantico-cognitives (donc d'opérandes absolus) sont :

- le type I des entités individuelles (*Luc, Aristote, un chien, une table, etc.*)
- le type L des lieux :
 - lieux spatiaux : L (*Paris, un lac, le ciel, ici, etc.*)
 - lieux temporels : T (*durant une année, en 2007, dans une prison*)
 - lieux spatio-temporels : ST (*pendant le voyage, jusqu'au jardin, etc.*)
 - lieux d'activité : A (*en prison, à la pêche, etc.*)
- le type K des entités collectives (*troupeau, armée, cité, etc.*)
- le type D des classes distributives (*classe d'animaux, classe des humains, etc.*)
- le type Pl des entités pluralisées (*des chiens, trois chats, etc.*)
- le type M des entités massives (*du beurre, de l'huile, etc.*)
- le type Inf des informations (*une nouvelle, [lire dans] un journal, etc.*)
- le type Sit des situations qui sont les valeurs référentielles des relations prédicatives

Parmi les primitives sémantico-cognitives, il faut compter des opérateurs et des relateurs comme :

- relateurs de *repérage* (avec les différentes valeurs de l'archi-opérateur, noté 'rep') ;
- relateur associé au *mouvement* spatio-temporel (noté 'MOUVT') entre deux situations statiques ;

- relateur associé au *changement* de propriétés (noté ‘CHANGT’) entre deux états affectant une même entité ;
- relateur d’*effectuation* (noté ‘FAIRE’) d’une action au moyen d’une certaine entité (un instrument par exemple) ;
- relateur de *contrôle* (noté ‘CONTR’) d’une entité (un agent) intégrée sur une situation dynamique de mouvement et de changement ;
- relateur de *causalité* (noté ‘CAUSE’) entre deux situations, l’une étant la cause, l’autre l’effet qui en est la conséquence nécessaire ;
- opérateurs *topologiques* d’intériorité, d’extériorité, de fermeture, de frontière (notés respectivement ‘Int’, ‘Ext’, ‘Fer’, ‘Fro’).

Par exemple, la phrase *La carte est dans la voiture* exprime une situation statique dont la sémantique est analysée et représentée par des expressions métalinguistiques équivalentes (aux présentations et notations près) :

- > représentation relationnelle infixée 1 : <(la carte) est (dans (la voiture))>
- > représentation (représentation applicative infixée) 2 : [(la-carte) rep (Int (Loc (la-voiture)))]
- > représentation (représentation applicative préfixée) 3 : rep (Int (Loc (la-voiture))) (la-carte).

Cette relation de repérage est construite en faisant opérer des opérateurs (de différents types) sur des opérands ; ainsi, la préposition *dans* est la trace d’un opérateur topologique qui opère sur *la voiture* appréhendée alors comme un lieu (d’où ‘Loc(la-voiture)’), dont on prend l’intérieur (d’où ‘Int (Loc(la-voiture))’); le marqueur *est* apparaît comme étant la trace linguistique d’une relation de repérage (d’où ‘rep’) entre un lieu repère (*dans (la voiture)*) et une entité individuelle repérée (*la carte*).

L’exemple précédent est celui d’une *relation statique*. Prenons maintenant un énoncé cinématique comme *Le train entre dans le tunnel*. Nous pouvons analyser la signification du prédicat verbal « entre-dans » à l’aide d’une *représentation cinématique* qui décrit qu’une entité mobile « le train » est l’opérande d’un opérateur MOUVT* qui lui fait subir un mouvement dont le but est l’intérieur du lieu représenté par ‘Int(Loc(tunnel))’ (« l’intérieur du lieu tunnel »). La sémantique opérationnelle de l’opérateur unaire MOUVT* peut être représentée par une représentation iconique qui représente qu’une entité passe de l’extérieur à l’intérieur d’un lieu. À cette représentation *sémantique opérationnelle*, est associée systématiquement une *sémantique relationnelle* : à l’opérateur unaire ‘MOUVT*’ on associe canoniquement le relateur binaire ‘MOUVT’ qui relie une situation initiale statique antérieure à une situation statique postérieure, ces deux situations étant appréhendées comme étant deux phases saillantes du mouvement qui affecte l’entité mobile « le train ». La représentation sémantique du prédicat verbal

« entrer dans » qui apparaît dans la phrase *Le train entre dans le tunnel* peut être représentée par un schème sémantico-cognitif (SSC), obtenu par abstraction des arguments ‘y’ (« le tunnel ») et ‘x’ (« le train »), sous la forme d’une λ -expression (Desclés, 1990, 2003, 2004 ; Desclés et Guentchéva, 2011b) :

$$\lambda y. \lambda x. \{ \text{MOUVT} (\text{rep} (\text{Ext} (\text{Loc} (y))) x) (\text{rep} (\text{Int} (\text{Loc} (y))) x) \}$$

Alors que la phrase *Le train entre dans le tunnel* exprime une *situation cinématique* qui décrit simplement un mouvement, la phrase *Luc entre dans le tunnel* exprime plutôt une *situation dynamique* où, cette fois, il est indiqué qu’un *agent exerce un contrôle sur une situation cinématique dans laquelle il est impliqué*. La représentation sémantico-cognitive associée au prédicat verbal ‘entre-dans’ dans la phrase *Luc entre dans le tunnel* est alors une représentation dynamique qui exprime explicitement que l’agent x (avec x = « Luc ») contrôle un mouvement cinématique exprimé par « x entre dans y » (avec y = « le tunnel ») qui l’affecte. Le schème sémantico-cognitif dynamique associé à cette signification de « entrer-dans » est exprimé par une λ -expression, où le schème cinématique de mouvement est emboîté dans la relation de contrôle par un agent :

$$\lambda y. \lambda x. \{ \text{CONTR} ((\text{MOUVT} (\text{rep} (\text{Ext} (\text{Loc} (y))) x) (\text{rep} (\text{Int} (\text{Loc} (y))) x))) x \}$$

D’une façon plus générale, on peut dégager, par abstraction des représentations précédentes et en les généralisant, le *schème de la transitivité sémantique* où un agent ‘x’ contrôle un instrument ‘z’ qui effectue un changement ou un mouvement qui fait passer un patient ‘y’ d’un état désigné par ‘SIT₁[y]’ à un autre état désigné par ‘SIT₂[y]’, ou, dans le cas du mouvement, qui fait passer un patient d’une position spatiale à une autre (Desclés, 1998, 2003). Dans le cas du changement d’état affectant un patient, nous avons le schème suivant :

$$\lambda z. \lambda y. \lambda x. \{ \text{CONTR} (\text{FAIRE} (\text{CHANGT} ((\text{SIT}_1[y]) (\text{SIT}_2[y])) z) x) \}$$

Un exemple de transitivité sémantique est donné par la phrase *Luc [un agent] entre sa voiture [un patient] dans le garage [un localisateur]* ; dans cet exemple, l’agent contrôle le mouvement et il est, en même temps, l’instrument qui l’effectue ; ce mouvement fait passer le patient d’un état (« la voiture » est à l’extérieur du lieu « garage ») à un autre état (« la voiture » est à l’intérieur du lieu « garage »). Par abstraction, nous obtenons alors le *schème de transitivité spatio-temporelle* suivant :

$$\lambda u. \lambda y. \lambda x. \{ \text{CONTR} (\text{FAIRE} (\text{CHANGT} ((\text{SIT}_1[y,u]) (\text{SIT}_2[y,u])) x) x) \}$$

$$\begin{aligned} \text{avec :} \quad & \text{SIT}_1[y,u] = \text{rep} (\text{Ext} (\text{Loc} (u))) y \\ & \text{SIT}_2[y,u] = \text{rep} (\text{Int} (\text{Loc} (u))) y \end{aligned}$$

En identifiant maintenant les rôles d'agent et de patient, nous avons la représentation sémantico-cognitive (RSC) d'une construction moyenne d'une phrase comme *Luc se lève*

CONTR (FAIRE (CHANGT (État₁ (est-couché (Luc))) (État₂ (est-debout (Luc)))) Luc) Luc

dans laquelle les prédicats « est-couché » et « est-debout » sont considérés comme des primitives empiriques (ou expérientielles).

5. Conclusion

Résumons ici nos acquis. L'analyse des organisations linguistiques des énoncés (et des phrases, en faisant abstraction des conditions contextuelles d'énonciation) au moyen de représentations qui font toujours appel à des opérations où des opérateurs (de différents types fonctionnels) s'appliquent à des opérands. Nous avons dégagé plusieurs modules d'opérations, ce qui revient à concevoir une échelle de complexité croissante d'opérations langagières et permet de mieux situer la complexité des langues naturelles par rapport aux langages artificiels usuels, en particulier ceux développés par la logique formelle et par les langages de programmation usuels. L'ensemble des opérations les plus fondamentales et nécessaires pour qu'il y ait une activité minimale de langage est constitué par les *opérations constitutives des propositions*, à savoir les opérations de prédication (avec différents types de prédicats). Une première complexification intervient avec les connexions entre propositions puis avec les opérateurs de quantification, ce qui permet d'atteindre la complexité des langages logiques classiques (langage et calcul des prédicats). En introduisant les opérations de détermination (adjectifs, adverbes, relatives, etc.) et les opérations de transposition (ou de translation, avec les prépositions par exemple), complètement absentes de la logique classique, on élargit considérablement la puissance expressive et descriptive des représentations. L'introduction des opérateurs de subordination avec d'autres types d'opérateurs élargit encore le pouvoir expressif. Les représentations logico-linguistiques de R. Montague (1974) se situent à ce niveau de complexité. Cependant, les langues naturelles sont encore plus complexes puisqu'elles introduisent des opérations de prise en charge énonciative qui permettent de traiter, entre autres, les opérations aspecto-temporelles et modales et les catégorisations grammaticales associées. Ces opérations sont évidemment nécessaires pour espérer atteindre la complexité opératoire des langues naturelles. Par ailleurs, les opérations formelles de construction d'expressions sémiotiques, bien formées selon une certaine syntaxe, doivent être accompagnées de représentations interprétatives qui prennent alors en compte les significations des prédicats et des différents opérateurs grammaticaux (prépositions, préverbes) et énonciatifs. La

description des significations des prédicats verbaux est effectuée au moyen des schèmes sémantico-cognitifs (SSC) exprimés également dans le cadre des langages applicatifs avec des fonctionnels typés ; dans ces schèmes, les types de base et un certain nombre de relateurs et opérateurs, constituent des primitives sémantico-cognitives (PSC) d'un système sémantique dont le pouvoir expressif dépasse considérablement une sémantique basée uniquement sur des jeux de traits sémantiques ou de sèmes. Certaines de ces primitives (les primitives grammaticales et les primitives de composition, entre autres) tendent à être des *invariants nécessaires* d'une sémantique générale des langues naturelles. Nous obtenons ainsi le schéma général qui décrit la complexification croissante des langages fonctionnels utilisés comme des systèmes métalinguistiques emboîtés et mis en relation par des processus d'interprétation.

L'articulation entre les différents niveaux des représentations métalinguistiques (logico-grammaticales, grammaticales et sémantico-cognitives) et les configurations morpho-syntaxiques plus superficielles, est réalisée par l'architecture du modèle de la Grammaire applicative et cognitive (Desclés, 1990, 2004, 2011). Une grammaire catégorielle étendue – la Grammaire Catégorielle Applicative Combinatoire de Biskri & Desclés (2006) – assure, par un processus algorithmique précis, d'un côté, l'analyse syntaxique des séquences d'unités linguistiques données en entrée et d'un autre côté, les constructions effectives des représentations applicatives logico-grammaticales associées au second niveau. L'interprétation de ces expressions s'effectue ensuite en faisant appel au formalisme des compositions (et décompositions) intrinsèques exprimées par les combinateurs de la logique combinatoire de Curry et du λ -calcul typé de Church, permettant d'établir des définitions entre un *definendum* (unité nouvelle d'un certain niveau de description) et son *definiens* (exprimé comme une composition intrinsèque d'éléments plus élémentaires, éventuellement des primitives du système sémantique d'un autre niveau de description) (Desclés, 2004, 2008 ; Desclés et Ro, 2011). Ce formalisme général étant bien fondé, il fournit des outils techniques d'analyse (réductions paraphrastiques, définition synthétique de nouveaux opérateurs, décomposition analytique en primitives composantes et intégration synthétique de nouvelles unités, articulation opératoire entre niveaux, spécification syntaxique des expressions par les types fonctionnels... aux différents niveaux de représentations) pour formuler les *processus de synthèse sémantique* (dans une démarche onomasiologique ou descendante) et d'une *analyse sémantique* (dans une démarche sémasiologique ou ascendante). Cela revient à exhiber les processus opératoires qui consistent d'une part, à montrer comment un schème se synthétise en un prédicat lexical par « réunitarisation » des composantes du schème, sous la forme d'un opérateur complexe construit par des agencements de primitives et,

d'autre part, à montrer comment la signification d'un prédicat lexical peut être analysée et représentée sous la forme d'un schème qui organise, dans une structure applicative, des représentations emboîtées mettant en œuvre les primitives de base et des emboîtements de relations à l'intérieur d'autres relations.

Nous avons eu déjà l'occasion de présenter ces processus opératoires dans l'analyse de plusieurs problèmes orientés vers une théorie générale et unifiée des diathèses, une théorie générale de l'aspectualité, de la temporalité et des modalités au moyen de différents référentiels temporels (Desclès et Guentchéva, 2011 a) et l'étude de la polysémie lexicale (de verbes, de prépositions et de préverbes associés) au moyen de schèmes topologiques (Desclès et Guentchéva, 2011b, 2012).

Quelques références bibliographiques

- BALLY, C., (1932) 1965, *Linguistique générale et linguistique française*, Franke, Berne (quatrième édition ; première édition, 1932).
- BENVENISTE, É., 1966, 1974, *Problèmes de linguistique générale*, tomes I et II, Gallimard, Paris.
- BISKRI I. & J.-P. DESCLÈS, 2006, « Coordination de catégories différentes en français », n° 28, *Faits de langues*, Ophrys, 2006, pp. 37-66.
- CHURCH, A., 1940, « A formalization of the simple theory of types », *Journal of Symbolic Logic*, 5, 1940, pp. 56-68.
- CULIOLI A., 1968, « La formalisation en linguistique », *Cahiers pour l'Analyse*, 9, pp. 106-117.
- CULIOLI A., 1990, *Pour une linguistique de l'énonciation Opérations et représentations*, Tome 1, Ophrys, Paris, 1990.
- CULIOLI A., 2002, *Variations sur la linguistique*, Klincksieck, Paris, 2002.
- CURRY, H. & R. FEYS, *Combinatory Logic*, 1958, North-Holland Publishing Company, Amsterdam, 1958.
- DESCLÈS J.-P., 1976, « Description de quelques opérations énonciatives », in David et Martin (eds.), *Modèles logiques et niveaux d'analyse linguistique*, Klincksieck, Paris, pp. 213-242.
- DESCLÈS J.-P., 1980, « Construction formelle de la catégorie grammaticale de l'aspect », in David & Martin (eds.), *La notion d'aspect*, Klincksieck, Paris, pp. 195-237.
- DESCLÈS J.-P., 1985, *Représentations des connaissances : archétypes cognitifs, schèmes conceptuels, schémas grammaticaux*, Actes sémiotiques, Documents VII, CNRS.
- DESCLÈS J.-P., 1990, *Langages applicatifs, langues naturelles et cognition*, Paris, Hermès, 1990.
- DESCLÈS J.-P., 1998, « Transitivity syntaxique, transitivity sémantique », in Rousseau André (éditeur), 1998, *La transitivity*, Lille : Presses du Septentrion.

- DESCLÉS J.-P., 2003, « Représentations cognitives, schèmes prédicatifs et schèmes énonciatifs », (éd. Aboubakar Ouattara), *Parcours énonciatifs et parcours interprétatifs, Théorie et applications*, Ophrys, Paris, pp. 21-46.
- DESCLÉS J.-P., 2004, « Combinatory Logic, Language, and Cognitive Representations », (ed. Paul Weingartner), *Alternative Logics. Do Sciences Need Them ?*, Springer, pp. 115-148.
- DESCLÉS J.-P., 2005, « Reasoning and Aspectual-temporal calculus », in Vanderveken, Daniel, (ed.), *Logic, Thought and Logic*, Springer, pp. 217-244.
- DESCLÉS J.-P., 2006, « Opérations métalinguistiques et traces linguistiques », (éditeurs Dominique Ducard, Claudine Normand), *Antoine Culioli, Un homme dans le langage, Colloque de Cerisy*, Ophrys, Paris, pp. 41-69.
- DESCLÉS J.-P., 2008, « De la définition chez Pascal aux définitions en logique combinatoire », in Joray & Miéville, 2008, *Définition, Rôles et fonctions en logique et en mathématiques*, CdRS, Université de Neuchâtel, pp. 73-113.
- DESCLÉS J.-P., 2009a, « Opérations de prise en charge et d'engagement : une carte sémantique de catégorisations opérées par les langues », *La notion de « prise en charge » en linguistique, Langue française*, 162, pp. 29-53.
- DESCLÉS J.-P., 2009b, « Le concept d'opérateur en linguistique », *Histoire, Épistémologie, Langage*, 31/1, pp. 75-98.
- DESCLÉS J.-P., 2010, « L'énonciation : approches théoriques en France », in Dutka-Mańkowska Anna et Giermak-Zielińska Teresa (sous la direction de), *Des mots et du texte aux conceptions de la description linguistique*, Wydawnictwa Uniwersytetu Warszawskiego, Warszawa, pp. 98-124.
- DESCLÉS J.-P., 2011, « Une articulation entre syntaxe et sémantique cognitive : la Grammaire applicative et cognitive », *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, nouvelle série tome XX, l'Architecture des théories linguistiques, les modules et leurs interface*, Leuven : Peeters, pp. 115-153.
- DESCLÉS J.-P., V. FLAGEUL, Ch. KERENBOSCH, J.-M. MEUNIER, J.-F. RICHARD, 1998, « Sémantique cognitive de l'action, I. Contexte théorique », *Langages* 132, pp. 28-47.
- DESCLÉS J.-P., Z. GUENTCHEVA & S. SHAUMYAN, 1985, *Passivization in Applicative Grammar*, John Benjamins Publishing Company, 1985.
- DESCLÉS J.-P. & Z. GUENTCHEVA, 1998, « Causality, Causativity, Transitivity », L. Kulikov & H. Vater (eds.), *Typology of verbal Categories*, Niemeyer, pp. 7-27.
- DESCLÉS J.-P. & Z. GUENTCHEVA, 2000, « Locuteur, énonciateur, médiateur dans l'activité dialogique », in A. Monod Becquelin et P. Ereikson (eds.), *Les rituels du dialogue*, Société d'ethnologie, Paris X Nanterre, pp. 79-112.
- DESCLÉS J.-P. & Z. GUENTCHEVA, 2001, « Quantification Without Bound Variables », *Variable – free Semantics*, (ed. Böttner, Thümmel), Secolo Verlag, Rolandsmaner 13-14, Osnabrück, pp. 210-233.
- DESCLÉS J.-P. & Z. GUENTCHEVA, 2011a, « Référentiels aspecto-

- temporels : une approche formelle et cognitive appliquée au français », in *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 2011, 56 (1), pp. 95-127.
- DESCLÈS J.-P. & Z. GUENTCHEVA, 2011b, « Trimorphe et topologie », in A. Ouattara (ed.), *La linguistique de Bernard Pottier : bilan, critiques, perspectives*, Reims : Presses universitaires de Reims, 2011, pp. 218-252.
- DESCLÈS J.-P. & Z. GUENTCHEVA, 2012, « Universals and Typology », in R. Binnick (ed.), *The Oxford Handbook of Tense and Aspect*, Oxford : Oxford University Press, 2012. chapitre 4, pp. 123-154.
- DESCLÈS J.-P. & G. GUIBERT, 2011, *Le dialogue, fonction première du langage. Analyse énonciative des textes*, Paris : Honoré Champion.
- DESCLÈS J.-P. & A. PASCU, 2011, « Logic of Determination of Objects (LDO) : How to Articulate “Extension” with “Intension” and “Objects” with “Concepts” », *Logica Universalis*, 5, 2011, pp. 75-89.
- DESCLÈS J.-P. & H. RO, 2011, « Opérateurs aspectuels et logique combinatoire », *Mathématiques et sciences humaines*, 194, pp. 39-70.
- FREGE, G., 1893/1967, *Grundgesetze der Arithmetik*, (1893), *The Basic Laws of Arithmetic, exposition of a system, Translated and edited, with an Introduction, by Montgomery Furth*, University of California Press.
- GUILLAUME, G., *Langage et science du langage*, Presses de l'Université de Laval, Québec.
- HARRIS, Z., 1976, *Notes du cours de syntaxe*, Éditions du Seuil, Paris.
- HARRIS, Z., 1982, *A Grammar of English on Mathematical Principles*, John Wiley & Sons.
- HINDLEY J.R. & J.P. SELDIN, 1986, *Introduction to Combinators and λ -Calculus*, Cambridge University Press.
- JESPERSEN, O., 1971, *Philosophie de la Grammaire*, Éditions de Minuit, Paris.
- MEL'ČUCK, I., 1987, *Dependency Syntax : Theory and Practice*, State University of New York Press.
- MONTAGUE, R., 1974, *Formal Philosophy, Selected papers of Richard Montague, edited with an introduction by Richmond H. Thomason*, Yale University Press.
- OEHRLE R.T., E. BACH & D. WHEELER, 1988, *Categorical Grammars and Natural Language Structures*, D. Reidel Publishing Company, Dordrecht.
- PASCU A., 2006, *Les objets dans la représentation des connaissances. Application aux processus de catégorisation en informatique et dans les sciences humaines*, Dossier d'habilitation à diriger des recherches, Université de Paris-Sorbonne, décembre 2006.
- POTTIER B., 1974, *Linguistique générale, théorie et description*, Klincksieck, Paris.
- POTTIER B., 2000, *Représentations mentales et catégorisations linguistiques*, Éditions Peeters, Louvain-Paris.

POTTIER B., 2012, *Images et modèles en Sémantique*, Paris : Honoré Champion.

SHAUMYAN S.K., 1977, *Applicative Grammar as a semantic theory of natural Languages*, Chicago University Press, Chicago.

SHAUMYAN S.K., 1987, *A Semiotic Theory of Language*, Indiana University Press, Bloomington.

TESNIÈRE L., 1966, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.

Quelle formalisation pour les fonctions grammaticales ?

Marcel CORI

Université Paris Ouest – Nanterre et CNRS MoDyCo (UMR 7114)

Dans cet article les fonctions grammaticales sont présentées comme une interface dans le passage d'une représentation syntaxique superficielle des énoncés à une représentation des connaissances qui sont sous-jacentes à ces énoncés. Ainsi est fait le lien entre deux types de travaux : les recherches sur la représentation des connaissances en intelligence artificielle, florissantes dans les années 1970 et 1980, et l'élaboration de formalismes de description syntaxique, développés plutôt à partir des années 1980.

1. Traitement automatique des langues et représentation linguistique

1.1. *Le traitement automatique des langues*

On peut dire que l'ambition du traitement automatique des langues (TAL), énoncée de manière simpliste et idéalisée, consiste à faire en sorte que les ordinateurs « comprennent » les productions langagières, et ceci à des fins diverses (traduction automatique, dialogue « en langue naturelle », extraction d'informations, etc.).

Cependant le TAL a, tout au long de sa courte histoire, été écartelé entre un souci théorique et des objectifs pratiques (voir Cori et Léon, 2002). Le fossé s'est sans doute spécialement élargi dans la période récente, avec une prédominance de méthodes qui, regroupées sous le terme de « TAL robuste », s'appuient sur des calculs statistiques ou l'usage de règles *ad hoc*. À ce TAL robuste on peut opposer ce que j'appellerai le « TAL théorique ». Le TAL théorique a le souci d'une rigueur tant du point de vue linguistique que du point de vue des modèles formels employés. On peut penser que c'est la raison pour laquelle il a exercé une forte influence sur les recherches en linguistique formelle (voir Cori et Marandin, 2001). Les modèles élaborés dans l'optique du

TAL théorique ont pour caractéristique d'être totalement explicites, calculatoires, et par là même falsifiables.

Plus précisément, le TAL théorique décompose le travail en plusieurs modules, qui correspondent à des niveaux d'analyse linguistique différents. Ce qui peut se schématiser en figure 1.

Figure 1



On part de productions langagières, écrites ou orales, on obtient une suite d'unités de l'ordre du mot, ensuite, par une analyse syntaxique, on construit des structures qui rendent compte de l'organisation syntaxique des énoncés, et enfin on aboutit à une représentation des connaissances sous-jacentes aux énoncés, autrement dit à une représentation sémantique. De fait, la compréhension se réalise par une *représentation*. Représenter, cela consiste à associer à chaque énoncé un objet abstrait. Ce qui nécessite de disposer d'un modèle formel, mais également d'une grammaire définie dans le cadre du modèle. L'ensemble composé d'un modèle et d'une grammaire sera appelé dans ce qui suit « système de représentation ».

1.2. Les différents niveaux de profondeur

Dans la pratique, on s'aperçoit qu'il est difficile de distinguer clairement les représentations de niveau sémantique des représentations de niveau syntaxique. En tout cas, les différents systèmes de représentation habituellement considérés comme syntaxiques sont plus ou moins éloignés des représentations sémantiques. C'est pourquoi j'ai émis l'hypothèse (dans Cori, 1987) que les systèmes de représentation étaient à *différents niveaux de profondeur*. Une représentation est d'autant plus profonde qu'elle se rapproche d'une représentation sémantique. Ce qui revient à dire qu'une représentation est d'autant plus profonde qu'elle permet de répondre à une plus grande quantité de questions. Mais une représentation plus profonde est plus distante de l'énoncé qu'elle doit représenter, elle est par conséquent susceptible de perdre des nuances portées par l'énoncé, d'éliminer certaines interprétations possibles. Une représentation plus profonde est censée également s'éloigner de la langue particulière dans laquelle est exprimé un énoncé.

La notion de profondeur fait évidemment référence aux structures profondes des grammaires génératives, mais elle en diffère par le fait qu'aucune des profondeurs possibles n'est privilégiée, qui constituerait la *bonne* représentation.

En examinant la question de plus près, on s'aperçoit que la différence de profondeur se réalise d'au moins trois manières distinctes : (a) la profondeur peut provenir d'une prise en compte de relations entre constituants, (b) elle peut être rendue par la découverte de similitudes entre énoncés dissemblables, ou bien (c) en faisant entrer dans les représentations la signification des mots qui composent les énoncés.

a. Les relations entre constituants

Une représentation sera d'autant plus profonde qu'elle marquera davantage de relations entre les constituants qui entrent dans les énoncés. Ce qui peut se révéler par le fait que deux énoncés recevront une même représentation dans un système plus superficiel et deux représentations distinctes dans un système plus profond. Par exemple les énoncés (1) et (2) ci-dessous pourront recevoir une représentation identique dans un système qui n'indiquera pas à quoi s'attachent les syntagmes prépositionnels, alors qu'ils recevront deux représentations distinctes dans un modèle syntagmatique plus classique, ce qui permettra de répondre aux questions (3) et (4). Dans un tel modèle pourra être rendue l'ambiguïté de l'énoncé (5), qui recevra deux représentations différentes.

- (1) *Marie mange une glace à la vanille*
- (2) *Marie mange une glace à la terrasse*
- (3) *Quelle glace Marie mange-t-elle ?*
- (4) *Où Marie mange-t-elle une glace ?*
- (5) *Marie mange une glace au café*

De même, un système de représentation qui rend compte des deux significations (7) et (8) de l'énoncé (6) ci-dessous, c'est-à-dire un système qui marque le lien entre l'infinitif et son sujet, sera plus profond qu'un système qui n'en rend pas compte. Un tel système devra produire pour l'énoncé (9) une représentation distincte des deux représentations obtenues pour (6).

- (6) *Paul regarde chasser son chat*
- (7) *Paul regarde son chat qui chasse*
- (8) *Paul regarde qu'on chasse son chat*
- (9) *Paul veut boire un verre*

La résolution de certaines anaphores peut rendre également une représentation plus profonde. Par exemple une représentation sera profonde si elle établit un lien d'identité entre *une pomme* et *la* dans (10), et un lien entre *Marie* et *elle* ainsi qu'entre *Jean aime Marie* et *le* dans (11).

- (10) *Paul prend une pomme et la mange*
- (11) *Jean aime Marie et elle le sait*

b. Équivalences entre énoncés dissemblables

Une représentation profonde va voir des équivalences là où une représentation superficielle n'en verra pas. Ainsi l'équivalence en dépit d'un ordre distinct des constituants, comme entre les énoncés (12) et (13) ci-dessous, ou entre (14) et (15).

- (12) *Passeront me voir tous les étudiants qui ont une note inférieure à la moyenne*
- (13) *Tous les étudiants qui ont une note inférieure à la moyenne passeront me voir*
- (14) *Jean a donné une pomme à sa fille*
- (15) *Jean a donné à sa fille une pomme*

De même sera plus profond un système qui marque l'équivalence actif/passif, ainsi l'équivalence entre les énoncés (16) et (17).

- (16) *Marie a frappé Paul*
- (17) *Paul a été frappé par Marie*

Enfin, la mise en évidence d'équivalences que l'on peut qualifier de « casuelles » dénote un certain degré de profondeur, ainsi l'équivalence entre (18), (19) et (20).

- (18) *Paul casse la glace avec un piolet*
- (19) *La glace casse*
- (20) *Le piolet casse la glace*

c. Prise en compte de la signification des mots

Les systèmes de représentation atteignent un niveau plus grand de profondeur quand ils incorporent la signification des mots qui composent les énoncés. Tout d'abord, quand ils tiennent compte des relations d'hyponymie/hyperonymie entre noms (ou adjectifs). On peut dire que dans ce cas la représentation des énoncés est insérée dans un réseau de représentation de connaissances. Ce qui permet par exemple de déduire (22) de (21).

- (21) *Il y a un canard qui a attrapé la grippe*
- (22) *Il y a un oiseau qui a attrapé une maladie*

La représentation est encore plus profonde quand on va au cœur de la définition des verbes, en décomposant ceux-ci selon des primitives sémantiques. C'est ainsi qu'on peut trouver en (24) la signification de (23).

- (23) *Paul a volé le stylo de Marie*
- (24) *Marie possédait un stylo que Paul ne possédait pas. Paul s'est livré à une manœuvre frauduleuse dont le résultat est que Marie ne possède plus le stylo et que Paul possède le stylo*

Il est clair que dans un tel cas on s'éloigne très fortement de l'énoncé de départ, et que l'interprétation obtenue peut sembler très arbitraire.

1.3. Différents modèles de représentation

On peut, très rapidement, énumérer quelques types de représentations qui sont apparus au cours des cinquante dernières années. Le modèle des grammaires syntagmatiques, ou plutôt des *Context Free Grammars (CFG)*, issu de Chomsky (1957), occupe une place à part, car il a été très utilisé en TAL et il a servi de base à nombre de modèles ultérieurs. Les systèmes de représentation fondés sur ce modèle peuvent être considérés comme très superficiels, pourtant il existe des systèmes encore plus superficiels. En effet, une CFG pourra rendre compte de la différence de structure entre (1) et (2) (figure 2), alors que certains systèmes qui, en TAL robuste, refusent de chercher à quoi s'attachent les syntagmes prépositionnels (tel que celui de Abney, 1996) produiront une représentation unique (0).

Figure 2

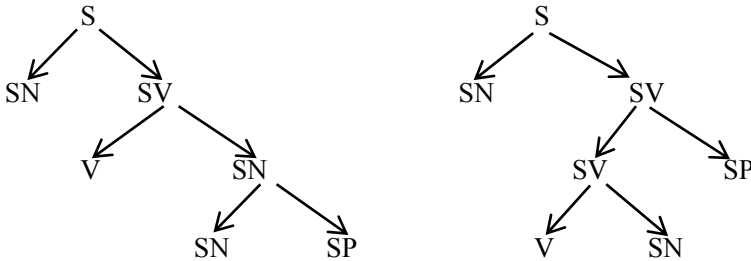
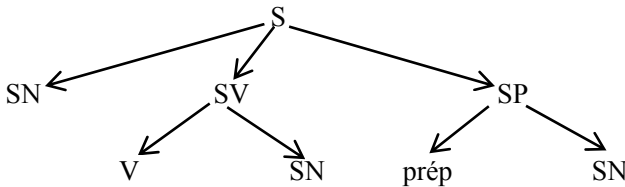
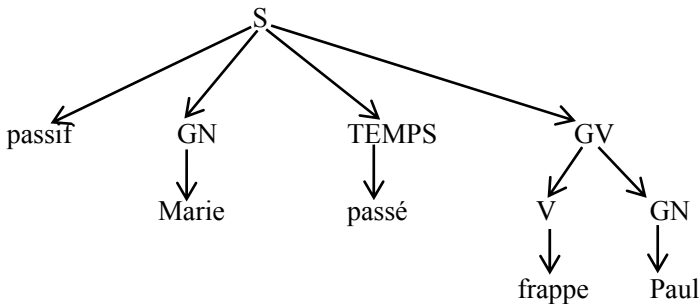


Figure 3



Les grammaires transformationnelles ont inspiré, dans le champ du TAL, les *Augmented Transition Networks (ATN)*, Woods, 1970). On obtient des arbres hétérogènes, du type de celui de la 0 qui représente la phrase (17). La représentation est plus profonde puisque l'ordre entre les constituants est en partie perdu, et que notamment on peut retrouver l'équivalence entre un énoncé à la voix active et son correspondant passif. La représentation de (16) ne différerait de celle de (17) que par l'étiquette *actif* à la place de *passif*.

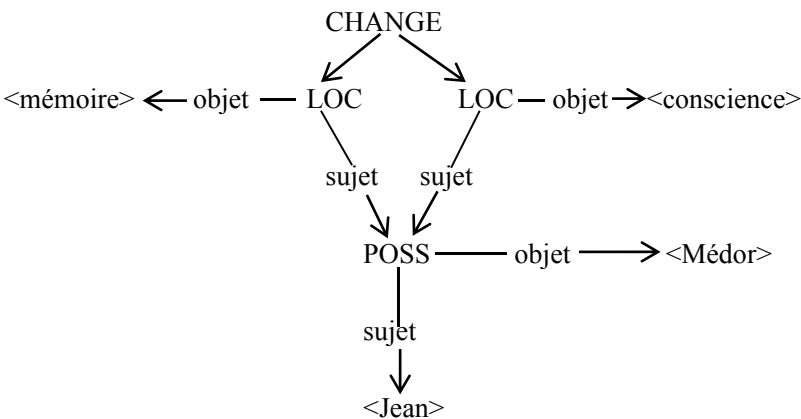
Figure 4



Les grammaires casuelles (Fillmore, 1968) sont à l’origine, quant à elles, de représentations encore plus profondes (par exemple Sabah, 1981). Mais le plus grand niveau de profondeur a été atteint dans les années 1970 par (Shanck, 1975) ou par Norman et Rumelhart (1975) qui ont proposé des structures telles qu’en 0 pour représenter les connaissances sous-jacentes à l’énoncé :

(25) Jean se rappelle qu’il possède Médor

Figure 5



Ces derniers travaux se rattachent plutôt au domaine de la représentation des connaissances en intelligence artificielle qu’au domaine du TAL proprement dit, encore moins au domaine de la linguistique formelle. Dans ces derniers domaines, les années 1980 ont été très fécondes avec l’apparition soit de modèles fondés sur des considérations linguistiques (Gazdar *et al.*, 1985, Joshi, 1985, pour ne citer que deux exemples), soit de modèles davantage motivés par le traitement automatique (Pereira et Warren, 1980, Shieber, 1986, notamment). Les pré-

sentations produites par ces différents modèles sont en général intermédiaires entre une représentation très superficielle et une représentation plus profonde¹.

1.4. Deux modèles qui privilégient les fonctions

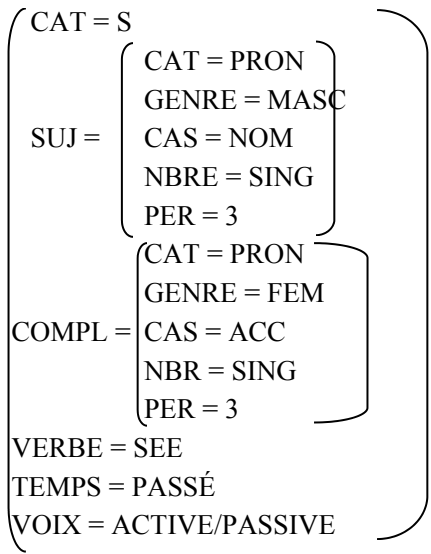
Le modèle des *Lexical-Functional Grammar* (LFG, Bresnan, 1982, Bresnan et Kaplan, 1982) présente la particularité de combiner une représentation superficielle et une représentation plus profonde.

Les notions de SUJET et d’OBJET sont des notions primitives universelles, à l’œuvre dans toutes les langues. Un lien est effectué entre la *c-structure*, qui rend compte des constituants, et qui varie selon les langues, et la *f-structure*, qui rend compte des fonctions, et qui est davantage indépendante des langues.

Les *Functional Unification Grammars* (FUG, Kay, 1985) constituent un modèle plus tourné vers le traitement automatique. Ce modèle est une des premières grammaires d’unification. Les représentations sont des structures de traits à base de fonctions grammaticales. Comme on le voit en figure 6, on obtient, de la même manière qu’avec les ATN, une représentation semblable pour les deux énoncés :

(26) He saw her / She was seen by him

Figure 6



¹ Ne visant pas à l’exhaustivité, je ne dis rien des systèmes de représentation fondés sur les grammaires de dépendance ou les grammaires catégorielles, malgré leur importance historique et théorique.

1.5. Conclusion

Si on admet que, du point de vue théorique au moins, il faut définir des étapes entre une représentation de surface et une représentation des connaissances sous-jacentes aux énoncés, les fonctions grammaticales forment une de ces étapes, elles peuvent jouer le rôle d'interface. Il en résulte que, même dans la perspective du traitement automatique, les travaux linguistiques sur les fonctions présentent un grand intérêt.

2. Un formalisme positionnel de représentation syntaxique

2.1. Introduction

Un certain nombre de considérations sont à l'origine de l'élaboration des *Grammaires d'arbres polychromes* (GAP, Cori et Marandin, 1993, 1994), mais l'idée directrice a été de bâtir un modèle explicitement défini qui permette de distinguer précisément entre *position* et terme qui occupe une position.

La nécessité d'opérer une telle distinction a été largement argumentée par Milner (1989), mais on peut l'illustrer à travers un ou deux problèmes spécifiques. Ainsi, un sujet n'a pas une nature nécessairement nominale, puisque cela peut être un verbe à l'infinitif (28) ou une complétive (29) :

(27) *La malchance me poursuit*

(28) *Dormir me fatigue*

(29) *Que la France gagne la coupe me surprendrait bien*

De même un groupe adjectival peut être organisé autour d'un nom et pas d'un adjectif, un groupe nominal peut ne pas contenir de nom mais un adjectif :

(30) *Paul est très fatigué*

(31) *Paul est très sieste*

(32) *Paul a acheté des fruits, Marie a jeté les cerises*

(33) *Paul a acheté des fruits, Marie a jeté les pourris*

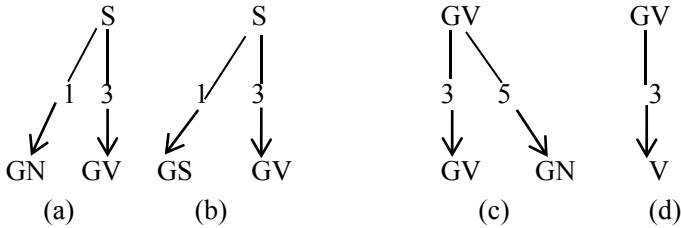
Il semble nécessaire de rendre compte de la similitude entre (27), (28) et (29), de même qu'entre (30) et (31), ou entre (32) et (33) malgré la différence catégorielle entre les termes qui occupent les mêmes positions.

2.2. Les Grammaires d'arbres polychromes (GAP)

Les positions sont désignées par des « couleurs » de branches, en fait des nombres, de 1 à 5 pour le français. Elles sont distinctes des étiquettes catégorielles affectées aux nœuds. Une position est privilégiée,

la position noyau (numéro 3), qui joue un rôle de pivot autour duquel se placent les autres éléments constitutifs de la catégorie.

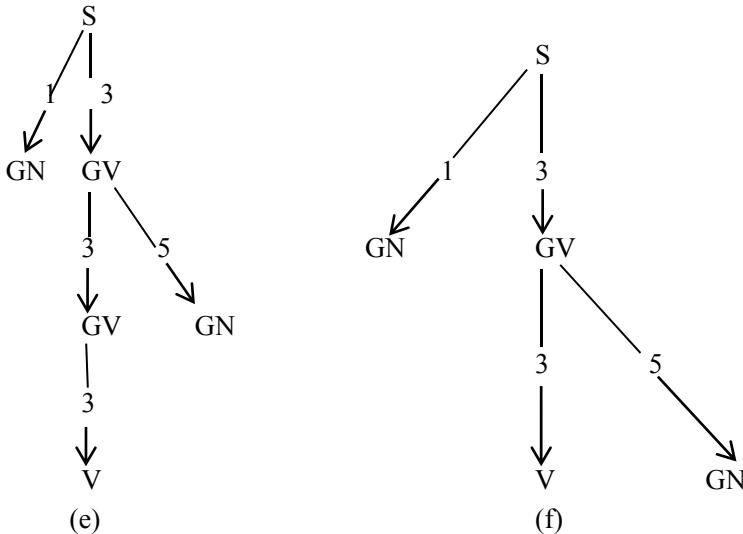
Figure 7



Plus exactement, une position est définie relativement à la catégorie qui la domine. Chaque catégorie se voit ainsi attribuer une syntaxe.

Les grammaires sont constituées d'ensembles d'arbres élémentaires. Des arbres complexes sont obtenus par l'opération de composition qui intègre un effet de compactage. Par exemple, à partir des arbres (a), (c) et (d) de la 0 on obtient l'arbre (f) de la 0, l'arbre (e) étant une représentation intermédiaire, qui montre ce qu'on obtiendrait s'il n'y avait pas le compactage².

Figure 8



² Pour le détail des définitions formelles, se référer à Cori et Marandin (1993, 1994, 1998).

Les traits permettent d'interdire/autoriser certaines combinaisons. Ils se présentent comme des couples <attribut : valeur>, la valeur pouvant être une variable. On considère par exemple deux traits qui accompagnent les verbes et les constructions qui s'organisent autour des verbes : a1 et a2 représentent respectivement le complément d'objet direct et le complément dit indirect. <a1 : oui> signifie qu'un complément direct est attendu, alors que <a1 : non> indique que ce complément n'est pas attendu, soit en raison des propriétés de sous-catégorisation du verbe, soit parce que le complément direct est inclus dans la construction considérée. De même pour a2.

Ainsi les arbres élémentaires de la 0 sont accompagnés de traits. Leur composition (0) est autorisée en (i), mais interdite en (j). Cela permet de rendre compte du contraste :

(34) *présente Paul à Marie* / **présente Paul Marie*

Figure 9

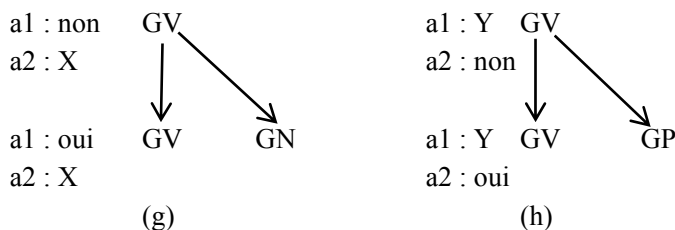
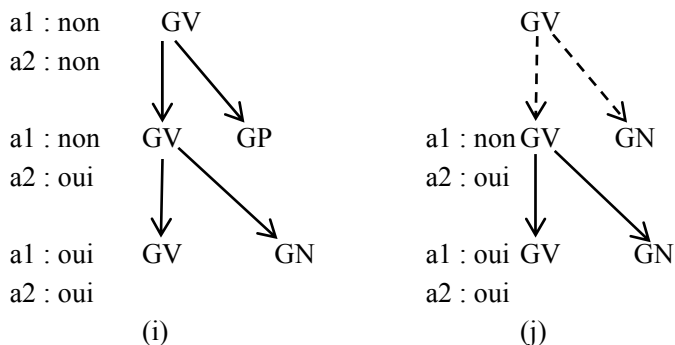


Figure 10



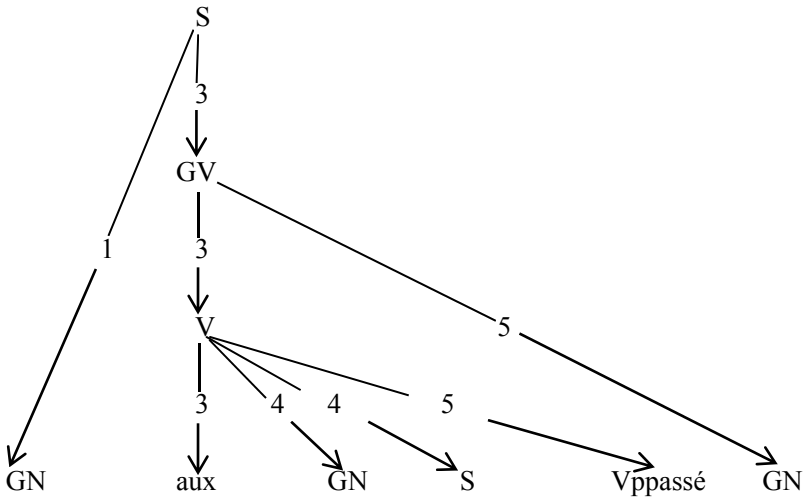
C'est le lexique qui permet de déterminer que *présenter* attend deux compléments, alors que *manger* attend un complément de type a1 et que *songer* attend un complément de type a2.

Les GAP constituent un modèle très superficiel, car fort éloigné de la signification des énoncés, et très attaché à l'ordre effectif entre les constituants. Ainsi, les incidents sont représentés comme faisant partie

du constituant hôte qui les accueille, comme on le voit en 0 qui présente une représentation de l'énoncé (35).

(35) *Jean a, le pauvre, Marie me l'a dit, perdu sa place*

Figure 11



2.3. Les positions du sujet

Il n'y a pas de « position sujet » car le sujet peut occuper différentes positions. Nous allons décrire trois positions que peut occuper le sujet : le sujet canonique, le sujet inversé et l'inversion locative³.

Le sujet canonique (36) précède le verbe. On distingue deux constructions dans lesquelles le sujet suit le verbe. D'une part les constructions à sujet inversé dans lesquelles un groupe verbal complet est suivi d'un groupe nominal (37). D'autre part, comme dans (38) et (39), une construction que l'on peut appeler « inversion locative », pour laquelle la présence du sujet après le verbe semble exclure la possibilité d'un complément, que le verbe soit intransitif (38) ou transitif (39).

(36) *Jean aime Marie*

(37) *Referont un devoir tous les étudiants qui n'ont pas la moyenne*

(38) *Dans le lit de la petite fille dormait un ours*

(39) *Dans la cour mangeait un vagabond*

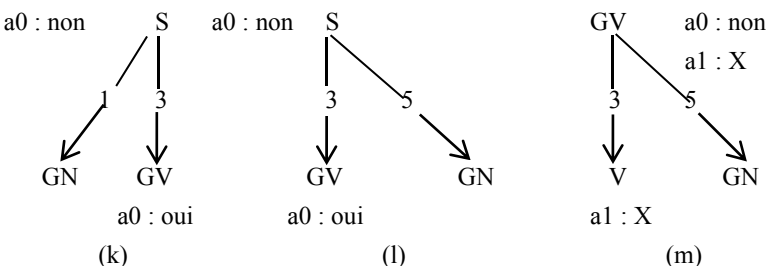
(40) **Dans la cour mangeait un vagabond des pommes*

(41) *?Dans la cour mangeait des pommes un vagabond*

³ Pour une description plus détaillée, voir Cori et Marandin (1998).

Les arbres élémentaires permettant de représenter ces constructions sont présentés en 0. On utilise un trait a0, qui se comporte d’une manière analogue aux traits a1 et a2 introduits pour les compléments. Ce qui revient à dire que le sujet est considéré comme une sorte de complément⁴.

Figure 12



2.4. Les positions de l’adjectif épithète

Le développement ci-dessous s’appuie sur le travail de Lablanche (2007).

a. Adjectif relationnel vs adjectif qualificatif

On distingue en français les adjectifs *relationnels* des adjectifs *qualificatifs*.

(42) *une décision ministérielle / une décision courageuse*

Les adjectifs relationnels sont dérivés d’une base nominale (voir Noailly, 1999), ils établissent une relation entre le nom et un autre élément nominal.

(43) *une décision ministérielle = une décision du ministre*

(44) *les affections buccales = les affections de la bouche*

Ils ont par ailleurs des propriétés syntaxiques : ils ne sont pas gradables, ils ne peuvent avoir la fonction d’attribut, ni être mis en apposition, ils sont obligatoirement postposés.

(45) **une décision très ministérielle / une décision très courageuse*

(46) **la décision qui a été prise est ministérielle*

(47) *la décision qui a été prise est courageuse*

(48) **cette maladie, faciale, fait souffrir Paul*

(49) **une ministérielle décision / une courageuse décision*

⁴ Provisoirement, le sujet est supposé de nature nominale.

Les adjectifs relationnels ne sont pas coordonnables avec les adjectifs qualificatifs :

(50) *un parc immense et municipal

(51) *un arrêté ministériel et important

b. *Sur l'ordre*

Les adjectifs relationnels précèdent obligatoirement les adjectifs qualificatifs épithètes postposés.

(52) une décision ministérielle courageuse

(53) *une décision courageuse ministérielle

c. *Les unités nominales polylexicales N+A*

Il existe pourtant un cas où un adjectif apparemment qualificatif peut précéder l'adjectif relationnel : *le tableau noir professoral*. On analyse cette construction en considérant qu'il s'agit en fait d'une unité nominale polylexicale, autrement dit d'une structure figée, formée selon un processus à la limite de la morphologie et de la syntaxe, qui désigne une catégorie d'objet.

(54) tableau noir, vin blanc, patate douce, ski alpin

Le sens de l'unité n'est pas calculable à partir de ses composants (un *tableau noir* n'est pas un *tableau* dont la couleur est *noire*) et l'association entre nom et adjectif n'est pas libre :

(55) ? tableau vert, vin vermillon, patate amère, pomme de terre douce, ski pyrénéen (vs flore alpine/flore pyrénéenne)

d. *La position relationnelle*

On peut trouver pour à peu près tous les adjectifs relationnels des emplois en tant que qualificatifs :

(56) le ton très présidentiel de Jospin

(57) Ce parc n'est pas national mais régional⁵

(58) une attitude (très) sportive/ un journal sportif

C'est pourquoi il est inutile d'isoler une classe particulière qui serait constituée par les adjectifs relationnels. La propriété d'être relationnel renvoie à une *position* de l'adjectif, et non à une appartenance catégorielle. Les adjectifs dénominaux peuvent occuper la position des adjectifs qualificatifs ou celle des adjectifs relationnels.

De même, les adjectifs qui permettent de constituer des unités nominales polylexicales ne semblent pas appartenir à une classe particulière.

⁵ Bosredon, 1988.

La grammaire proposée pour rendre compte de cette analyse va donc définir des positions différentes selon les trois cas d'adjectifs épithètes postposés (0). L'adjectif qualificatif et l'adjectif relationnel vont être dominés par l'étiquette GN, alors que va être dominé par l'étiquette N l'adjectif qui forme les unités polylexicales. L'adjectif qualificatif va être en position 5, alors que l'adjectif relationnel va être en position 4 en raison de sa plus grande proximité avec le nom. C'est un groupe adjectival qui va occuper la position de l'adjectif qualificatif, alors que c'est un adjectif « nu » qui va occuper la position de l'adjectif relationnel ou de l'adjectif qui entre dans une unité polylexicale. Enfin, il faut prévoir une position pour l'adjectif qualificatif antéposé (arbre (n)).

Figure 13

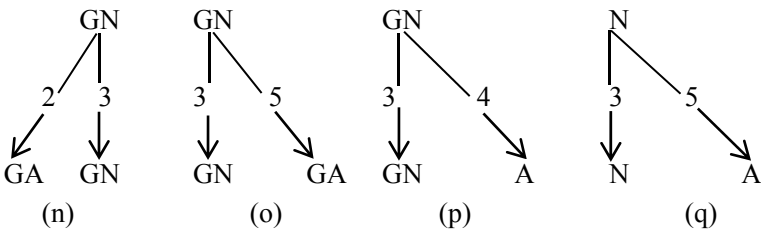
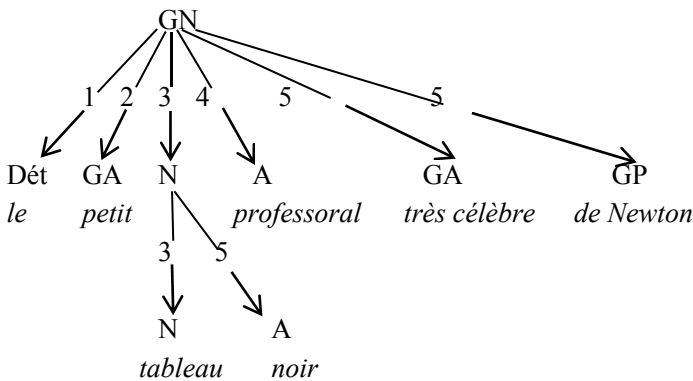


Figure 14



Par composition des arbres élémentaires de cette grammaire, on arrive à rendre compte de l'ordre de l'exemple (59) en 0.

(59) le petit tableau noir professoral très célèbre de Newton

3. Des positions aux fonctions

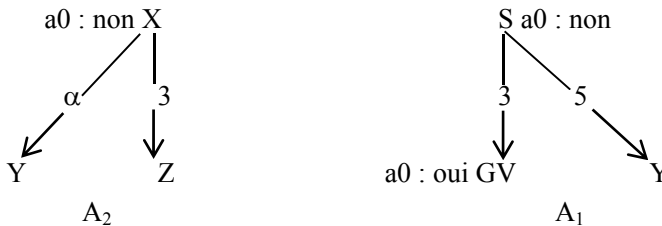
3.1. Introduction d'une hiérarchie dans les grammaires

Afin de mieux capter les généralités, une relation hiérarchique a été introduite dans les grammaires d'arbres polychromes (Cori et Marandin, 1998). Les arbres élémentaires de la grammaire ne sont pas définis les uns indépendamment des autres. Certains arbres sont sous-spécifiés : la catégorie, la couleur d'une branche ou certains traits peuvent ne pas être déterminés. On utilise des variables pour indiquer cette indétermination.

La hiérarchie entre arbres élémentaires des grammaires est induite par une relation d'ordre, qui est une relation de *subsumption* : l'arbre A_2 subsume l'arbre A_1 quand A_1 est plus spécifié que A_2 .

Ainsi, en 0 aucune des catégories de l'arbre A_2 n'est spécifiée, d'où l'utilisation des variables X, Y et Z. Seule Y reste non spécifiée dans A_1 . La couleur d'une branche n'est pas spécifiée dans A_2 (variable α), elle prend la valeur 5 dans A_1 . Enfin dans A_1 figure le trait $\langle a0 : \text{où} \rangle$ associé à un des sommets, alors qu'aucun trait n'est associé au sommet correspondant de A_2 . A_2 subsume bien A_1 .

Figure 15



La relation de subsumption permet d'abstraire les propriétés communes à plusieurs constructions et d'isoler les propriétés qui distinguent les constructions. Le graphe qui relie des représentations superficielles établit des équivalences entre représentations : deux arbres qui descendent d'un même arbre sous-spécifié sont équivalents au regard de certaines propriétés. Les systèmes de représentation induits par les GAP hiérarchisées sont ainsi plus profonds que ceux pour lesquels la grammaire n'est pas hiérarchisée.

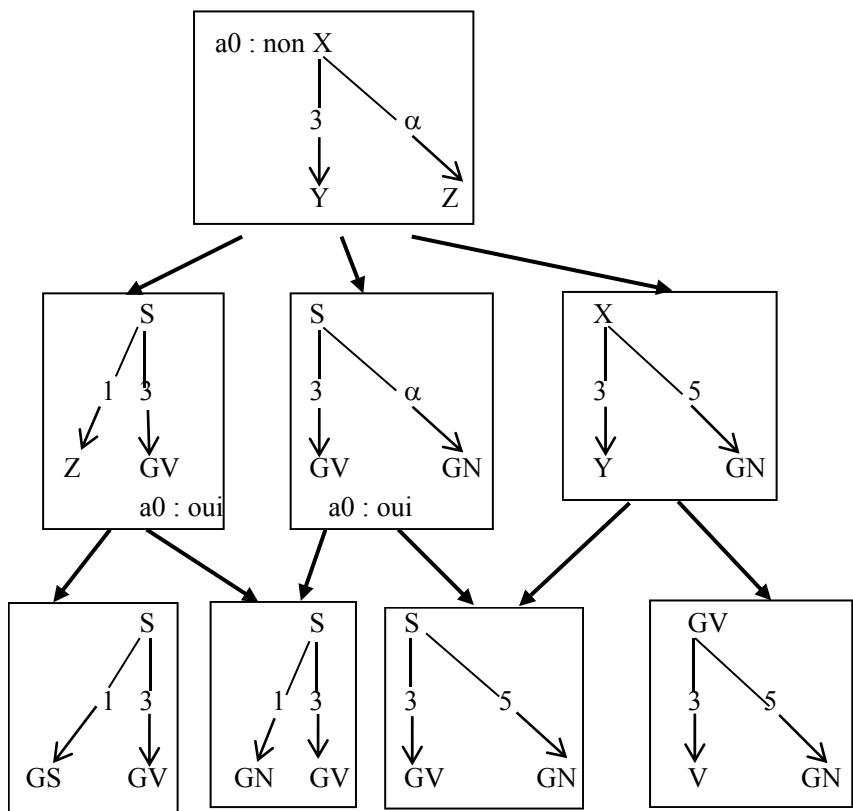
La hiérarchie va ainsi permettre de donner une représentation unifiée des fonctions grammaticales. Une fonction va être décrite par un sous-graphe d'un graphe plus global.

3.2. La représentation (partielle) du sujet

En figure 16 est présentée une représentation très partielle du sujet. Les arbres élémentaires de la 0 sont reliés, par la relation de subsump-

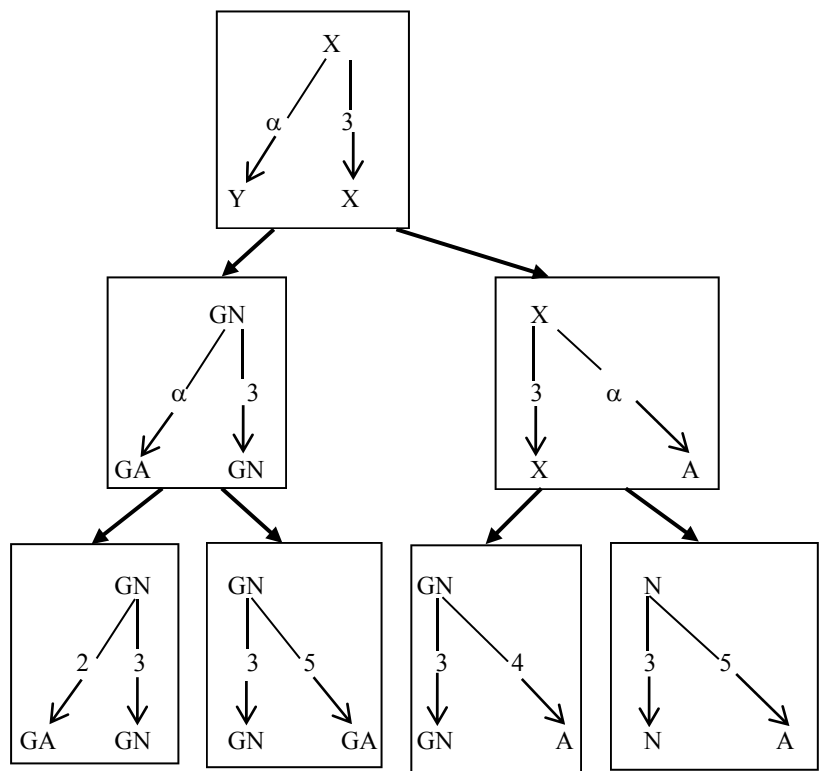
tion, à des arbres moins spécifiés. La sous-spécification permet d'envisager le cas d'un sujet non nominal, que l'on suppose possible uniquement dans la position du sujet canonique. Un arbre sous-spécifié, au niveau intermédiaire, représente le sujet canonique, sans que sa catégorie soit précisée : elle est étiquetée par une variable, Z. De cet arbre descendent deux arbres spécifiés, Z prenant soit la valeur GN, soit la valeur GS (étiquette de la complétive). Au niveau intermédiaire également, un arbre sous-spécifié permet de rendre compte de l'analogie entre les deux cas de phrase complète à sujet nominal, et un dernier arbre montre l'analogie entre les deux cas de sujet inversé. Enfin, l'arbre qui au niveau supérieur subsume toutes les constructions envisagées n'est caractérisé que par le trait <a0 : non> affecté à sa racine.

Figure 16



3.3. Une représentation des épithètes

Figure 17



De la même façon que pour le sujet, on relie les différents arbres élémentaires qui représentent les adjectifs épithètes à des arbres moins spécifiés (figure 17). Cela permet de constater que, s'il y a une forte analogie entre les deux cas d'adjectif qualificatif, il ne reste aucune propriété caractéristique à l'arbre qui subsume l'ensemble des constructions envisagées. On peut penser par conséquent que les adjectifs relationnels et les adjectifs qui forment les unités polylexicales n'ont pas la même fonction que les adjectifs qualificatifs épithètes.

Conclusion

La formalisation syntaxique en termes de positions ne conduit pas à abandonner la notion de fonction, elle lui donne une nouvelle dimension. Elle peut conduire à revenir sur la délimitation entre les différentes fonctions telle qu'elle est traditionnellement considérée, comme par

exemple pour les adjectifs épithètes. Elle est donc riche d'une interrogation envers les concepts de la syntaxe.

Références

- ABNEY, S. (1996), « Partial parsing via finite-state cascades », *Natural Language Engineering*, vol. 2, n° 4, 337-344.
- BOSREDON, B. (1988), « Un adjectif de trop : l'adjectif de relation », *L'information grammaticale*, 37, pp. 3-7.
- BRESNAN, J. et KAPLAN, R. (1982), « Introduction : Grammars as mental representations of language » [Bresnan J. ed.], *The mental representations of grammatical relations*, Cambridge : MIT Press.
- CHOMSKY, N. (1957) [trad. fr. le Seuil, 1969], *Syntactic structures*, La Haye : Mouton.
- CORI, M. (1987), *Modèles pour la représentation et l'interrogation de données textuelles et de connaissances*, Thèse d'État, Université Paris 7.
- CORI, M. et LÉON, J. (2002), « La constitution du TAL, Étude historique des dénominations et des concepts », *TAL*, vol. 43, n° 3, pp. 21-55.
- CORI, M. et MARANDIN, J.-M. (1993), « Grammaires d'arbres polychromes », *TAL*, vol. 34, n° 1, 101-132.
- CORI, M. et MARANDIN, J.-M. (1994), « Polychrome Tree Grammars (PTGs) : a formal presentation », *Current Issues in Mathematical Linguistics*, C. Martin-Vide ed., Elsevier, pp. 141-149.
- CORI, M. et MARANDIN, J.-M. (1998), « Héritage de propriétés dans les grammaires d'arbres polychromes », *LINX*, vol. 39, n° 2, 13-42.
- CORI, M. et MARANDIN, J.-M. (2001), « La linguistique au contact de l'informatique : de la construction des grammaires aux grammaires de construction », *Histoire, Épistémologie, Langage*, vol. 23, n° 1, pp. 49-79.
- FILLMORE, C.J. (1968), « The case for case », *Universals in linguistic theory*, [Bach et Harms, eds.], Holt, Rinehart and Winston, Inc., Chicago.
- GAZDAR G., KLEIN E., PULLUM G. ET SAG I. (1985), *Generalized Phrase Structure Grammar*, Oxford : Basil Blackwell.
- JOSHI, A.K. (1985), « Tree adjoining grammars : How much context-sensitivity is required to provide reasonable structural descriptions » [D.R. Dowty, L. Karttunen, A.M. Zwicky, eds.], *Natural language parsing*, Cambridge University Press, 206-250.
- KAPLAN, R.M. (1995), The formal architecture of LFG, [Dalrymple *et al.*, eds.] *Formal issues in LFG*, Stanford : CSLI.
- KAY M. (1985), « Parsing in functional unification grammar », [D.R. Dowty, L. Karttunen et A.M. Zwicky, eds.] *Natural language parsing*, Cambridge University Press, 251-278.
- LABLANCHE, A. (2007), *L'infinitif complément d'un verbe, d'un adjectif, d'un nom : écriture d'un fragment de grammaire*, Thèse de doctorat, Université Paris X.

- MILNER, J.-C. (1989), *Introduction à une science du langage*, Paris : Le Seuil.
- NOAILLY, M. (1999), *L'adjectif en français*, Paris : Ophrys.
- NORMAN, D.A. et RUMELHART, D.E. (1975), *Explorations in cognition*, W.H. Freeman and Company, San Francisco.
- PEREIRA, F. et WARREN, D. (1980), « Definite Clause Grammars for Language Analysis – A Survey of the Formalism and a Comparison with Augmented Transition Networks », *Artificial Intelligence*, 13 (3) : 231-278.
- SCHANK, R.C. (1975), *Conceptual information processing*, North-Holland.
- SHIEBER, S. (1986), *An introduction to unification-based approaches to grammar*, Stanford : CSLI.
- WOODS, W.A. (1970), « Transition Network Grammars for Natural Language Analysis », *Communications of the ACM*, 13 : 10, 591-606.

Les fonctions grammaticales en français moderne

Inventaire, critères definitoires et hiérarchie

Marianne HOBÆK HAFF

Université d'Oslo

Introduction

Une de mes premières publications s'intitule « La subordonnée – un cas de subordination ? ». Et depuis, j'ai régulièrement abordé les fonctions grammaticales en français, comme en témoignent ma thèse sur la coordination de 1987, de même que de nombreux articles sur les problèmes valenciels et l'ordre des mots. Cet article se situe, principalement, dans le cadre de la grammaire valencielle. J'ai choisi de comparer mes analyses à celles de deux autres linguistes. Il s'agit du linguiste danois Michael Herslund, qui a examiné le français, et du linguiste français Gilbert Lazard, qui s'intéresse à la syntaxe générale mais aussi au français. Cette comparaison me permet premièrement de mieux faire ressortir mes idées et deuxièmement de montrer la diversité au sein de la grammaire valencielle. Je me propose d'étudier les actants primaires en français moderne. Comme Herslund, je ne distingue que trois actants au premier niveau : le sujet, l'objet et l'adjet, lequel connaît cinq manifestations différentes. Dans ma discussion de la hiérarchie des fonctions grammaticales, non seulement les actants mais aussi les circonstants seront pris en compte.

I. Regard sur la grammaire valencielle

A. Entrée en matière

Si la grammaire valencielle est à l'ordre du jour depuis une vingtaine d'années dans les milieux romanistes en Scandinavie, c'est largement grâce à l'effort considérable de Michael Herslund. Dans une série de travaux intéressants, il a repris toute la discussion relative aux notions d'actants et de circonstants et proposé une classification des membres de

phrase primaires¹. Il y apporte à la fois des éléments nouveaux par rapport à l'analyse traditionnelle de Tesnière mais s'oppose aussi au père de la grammaire valencienne sur des points précis, notamment en soutenant que les actants peuvent contracter une relation entre eux, j'y reviendrai. Comme la plupart des linguistes concernés, Herslund affirme que le verbe peut comporter trois actants au maximum. En ce qui concerne le nombre d'actants différents, par contre, Herslund se distingue de la théorie traditionnelle. C'est qu'il n'opère qu'avec trois actants distincts : le sujet, l'objet et l'adjet, création originale qui se présente sous cinq formes : l'adjet locatif, l'adjet neutre, l'adjet datif, l'attribut du sujet et l'attribut de l'objet, qui, traditionnellement, correspondent à cinq fonctions syntaxiques différentes. Il avance plusieurs arguments en faveur de cette hypothèse, le fait, par exemple, que ces cinq manifestations s'excluent mutuellement dans la phrase auprès du même verbe. Si cet argument est valable dans la grande majorité des cas, Herslund reconnaît qu'il y a des cas problématiques, tel le verbe *servir de qch. à qn*, qui semble admettre en même temps un adjet neutre et un adjet datif. Ce que les cinq manifestations de l'adjet ont en commun, selon Herslund, « c'est le fait qu'elles expriment non seulement une relation au verbe, mais en même temps une relation à un autre actant, à savoir l'actant fondamental » (1994 :113). Plus précisément, ce sont le sujet intransitif et l'objet direct qui constituent l'actant fondamental du verbe, qui « découpe et précise la polysémie inhérente à tout verbe » (1994 :112).

Pour classer les membres de phrase, il faut distinguer entre actants et circonstants, un problème que j'ai étudié à fond dans Hobæk Haff 1998. Herslund a raison, à mon avis, de souligner qu'il n'y a pas de critère opératoire à 100 % pour différencier actants et circonstants, distinction qui constitue pourtant le fondement de la grammaire valencienne. Après avoir examiné nombre de critères, dont seul le test de la négation semble pertinent, il conclut ainsi :

[...] je suppose pourtant que le problème posé, l'identification sûre des actants, a une solution, et je prendrai pour acquise, dans ce qui suit, la distinction fondamentale entre actants et circonstants selon les lignes esquissées ici : les actants sont les membres de phrase qui font partie intégrante des spécifications lexicales du verbe (1988 : 33-34).

Autrement dit, les actants sont impliqués par le sens du verbe contrairement aux circonstants.

Après cette entrée en matière, il est temps de regarder de plus près les trois actants retenus.

¹ Certains de ces travaux ont été écrits en collaboration avec son collègue Finn Sørensen.

B. Le sujet

Le sujet est-il un actant comme les autres ? La grammaire valencielle traditionnelle, comme on le sait, répond à cette question par l'affirmative. En effet, selon Tesnière (1959 : 109), « le sujet est un complément comme les autres », et tous les actants sont des « subordonnés directs du verbe » (p. 103). Lazard semble, à première vue, se ranger du côté de Tesnière par la constatation suivante : « Le verbe est le centre et le nœud de la phrase, et tous les actants sont en liaison avec lui » (1994 : 18). Or, plus loin dans son ouvrage, les choses se nuancent et se compliquent. Lazard déclare alors que le rapport entre sujet et verbe varie selon les langues. Herslund, parlant du français, soutient, de son côté, que le sujet et le verbe se trouvent sur un pied d'égalité et forment une prédication ou un nexus. Selon ce point de vue, que je partage, le sujet n'est donc pas un actant comme les autres. Le statut particulier du sujet fait qu'il se distingue des autres actants à beaucoup d'égards, comme en témoigne son obligatorité en phrase verbale ou son rôle de pivot syntaxique enclin à contrôler d'autres membres de phrase. Contrairement à Tesnière, Herslund et Lazard soutiennent donc que les verbes avalents n'existent pas. Les verbes météorologiques, par exemple, ont un sujet vide mais syntaxique.

Le sujet est-il un actant homogène ou plutôt un monstre à plusieurs têtes ? Lazard semble prendre pour acquise la première des deux alternatives quand il déclare : « On n'a, semble-t-il, jamais mis en doute que le sujet, en français, est toujours identique, qu'il soit sujet d'un verbe intransitif, d'un verbe transitif ou d'un verbe trivalent » (*ibid.*, p. 79). C'est là un point de vue qui peut être contesté. Herslund, par exemple, défend l'idée d'un sujet à plusieurs facettes (cf. Herslund, 1988, 1994 et 1996). Selon lui, il y a deux types de sujet : le sujet transitif d'un côté, et, de l'autre, le sujet intransitif, qui, lui, a des points en commun avec l'objet, je l'ai déjà mentionné. Voilà pourquoi on pourrait considérer le sujet à la Herslund comme bicéphale. Herslund montre de façon convaincante la ressemblance profonde entre le sujet intransitif et l'objet d'un point de vue syntaxique et sémantique (1996 : 113-154). De même, Herslund et Sørensen (1985) soulignent que la distinction capitale entre constructions transitives et constructions intransitives n'est pas seulement une question de présence ou absence de l'objet mais aussi de type de sujet, transitif ou intransitif. Il se trouve, cependant, qu'au sein du sujet intransitif il y a également une distinction à faire. Perlmutter 1978 soutient qu'il existe deux catégories de verbes intransitifs : les inaccusatifs et les inergatifs, dont seuls les premiers sont de vrais verbes intransitifs, correspondant au S_i , tel que Herslund le définit. Les verbes inergatifs, verbes d'activité, sont en réalité des verbes transitifs, bien que

déguisés en intransitifs. Ainsi, plutôt que bicéphale, le sujet semble être tricéphale.

C. L'objet

Comme nous l'avons vu, l'objet représente, tel que le S_i , l'actant fondamental. Celui-ci précise le sens du verbe et détermine ainsi le rôle sémantique du sujet transitif. Son lien étroit avec le verbe se voit aussi, en français, par sa position. Dans la séquence progressive, l'objet a sa place canonique juste après le verbe, et dans la séquence inversée, il ne permet pas au sujet de s'intercaler entre lui et le verbe, contrairement au norvégien. Soit l'exemple (1) et sa traduction en français (1') :

(1) I dag lager Kari vafler.

CC V S O

(1') Aujourd'hui Kari fait des crêpes.

CC S V O

(1'') *Aujourd'hui fait Kari des crêpes.

CC V S O

Dans Hobæk Haff (2003), je compare l'ordre des mots dans les deux langues. Le norvégien étant une langue V/2, il y a automatiquement inversion du sujet dans (1) après le complément circonstanciel en position thématique, et, ce qui importe ici, le sujet se place entre le verbe et l'objet direct, position proscrite en français, comme le montre (1''), qui est une traduction mot à mot de l'exemple norvégien.

Comme on le sait, il n'y a qu'un seul objet direct véritable en français, contrairement au latin et à l'allemand, par exemple, où il y en a deux, qui, pourtant, ne sont pas égaux d'un point de vue hiérarchique (Lazard, 1994 : 90-91). Par contre, l'objet direct français domine de façon majestueuse sans concurrence d'un demi-frère importun.

D. L'adjet

L'adjet, je l'ai indiqué, connaît cinq manifestations différentes, toutes de nature locative plus ou moins concrète, selon Herslund. Ces variantes correspondent à cinq fonctions différentes dans la grammaire traditionnelle, mais aussi dans la théorie actancielle de Lazard, par exemple. L'adjet de Herslund a la particularité d'être relié non seulement au verbe mais aussi à l'actant fondamental, le S_i ou l'O. Plus précisément, l'adjet sert à « placer » l'actant fondamental et introduit une prédication secondaire dans la phrase. Herslund définit l'adjet datif (A_{dat}), qui, à son avis, a le sens locatif le plus abstrait, comme le type d'adjet qui devient sujet dans la prédication secondaire, alors que, pour l'adjet locatif (A_{loc}) et l'adjet neutre (A_{neu}), c'est le sujet intransitif ou l'objet qui devient sujet. Soit ses exemples (2), (3) et (4), dont la prédi-

cation secondaire est rendue par les périphrases sémantiques (2'), (3') et (4'). Ces exemples illustrent respectivement l'adjet datif, l'adjet locatif et l'adjet neutre. Il faut noter que ces périphrases ne représentent qu'une partie du sens global des phrases :

- (2) J'ai envoyé un cadeau à Julie
- (2') 'Julie AVOIR un cadeau'
- (3) Jérôme a envoyé sa femme à Nice
- (3') 'sa femme ÊTRE à Nice'
- (4) Jérôme arrive à une autre conclusion
- (4') 'Jérôme ÊTRE à une autre solution'

Pour montrer l'unité de cette construction, Herslund aurait pu choisir le même type de paraphrase pour les trois manifestations prépositionnelles de l'adjet, ce qui donnerait pour le datif dans l'exemple (2) 'un cadeau ÊTRE à Julie', solution qu'il mentionne mais rejette (cf. 1988 : 102). C'est qu'il trouve que 'Julie AVOIR un cadeau' est « une paraphrase bien meilleure » (p. 102). Dans Herslund 1996 : il argumente d'une façon convaincante en faveur du choix de cette paraphrase de l'adjet_{dat.}

Alors que la relation entre l'actant fondamental et l'adjet est marquée formellement par l'accord en ce qui concerne les attributs, ceci n'est pas le cas pour les trois autres types d'adjet, où faute d'une relation morpho-syntaxique, il faut donc se contenter d'une périphrase sémantique. Cela crée, à mon avis, un déséquilibre, au sein de l'adjet. Ceci dit, l'analyse de Herslund contribue largement à simplifier la description des fonctions grammaticales.

II. Actants et circonstants : L'échelle hiérarchique

Herslund souligne à plusieurs reprises l'importance qu'il y a à différencier actants d'un côté et circonstants de l'autre, ce que je pense aussi, car si on abandonne cette distinction, la notion même de valence devient floue. Or, s'il faut garder la ligne de démarcation entre ces deux catégories de compléments, cela n'exclut aucunement une gradation à l'intérieur de chaque groupe, à mon avis. Ainsi, de même qu'il existe des coordonnants et des subordonnants plus ou moins optimaux (Hobæk Haff, 1987), actants et circonstants se rangent respectivement sur une échelle hiérarchique. En effet, il y a des actants qui ressemblent à des circonstants et vice versa. Dans Hobæk Haff 1992, j'appelle ces éléments non optimaux « actants circonstanciels » et « circonstants actanciels ».

Chaque langue a sa hiérarchie des membres de phrase. Or, de façon générale, les linguistes s'accordent pour considérer le sujet et l'objet direct (ou les membres qui y correspondent) comme les actants les plus

centraux. Le fait que les deux soient très liés au verbe explique qu'il y ait une tendance nette à les différencier de façon maximale, comme le souligne Judith Aissen (2003 : 438) dans un article intéressant sur l'objet, écrit dans le cadre de la théorie de l'optimalité. Quant au rapport entre ces deux, j'ai déjà souligné que le sujet n'est pas un actant comme les autres. Lazard, aussi, pense qu'il vaut mieux ne pas les hiérarchiser l'un par rapport à l'autre, vu le statut particulier du sujet : « En français et sans doute dans la plupart des langues européennes, (...) le sujet apparaît à la fois comme le plus central des actants, puisqu'il est obligatoire et régit l'accord du verbe, et comme le moins solidaire du verbe, puisqu'il disparaît nécessairement à l'infinitif. (...) le sujet est dissocié de la hiérarchie que forment les autres actants » (1994 : 124)². Ainsi, le sujet, actant essentiel à beaucoup d'égards mais très complexe, ne sera pas pris en compte dans l'échelle hiérarchique des membres de phrase que je propose. En ce qui concerne le statut de l'objet, Lazard et Herslund pensent tous les deux que, si un verbe permet deux constructions, le référent de l'objet direct est généralement plus affecté par le procès que celui de l'objet indirect, qui est souvent partiellement atteint par l'action ou pas du tout. Ceci se voit dans beaucoup de langues, dont le français, les langues slaves ou les langues scandinaves. Soit le verbe norvégien *skyte* (« tirer »), qui se combine avec un objet direct ou indirect :

(5a) *skyte bjørnen* ('tirer l'ours')

(5b) *skyte på bjørnen* ('tirer + sur + l'ours')

L'ours chassé s'en tire mieux dans b) que dans a), où le pauvre est objet direct. Il en est de même, par exemple, pour le verbe français *pénétrer*, qui a également deux constructions, comme le montrent les deux exemples suivants, empruntés à Herslund (1996 : 228) :

(6a) La balle a pénétré le mur

(6b) La balle a pénétré dans le mur

Le mur est plus affecté dans a. que dans b. Ce degré d'affectation plus grand de l'objet direct constitue encore un argument pour dire que l'objet est plus proche du verbe que l'adjet.

Le lien fort entre le verbe et l'objet direct se manifeste aussi par l'ordre des mots dans les constructions inversées en français. En effet, aucun membre de phrase ne peut s'insérer entre le verbe et l'objet direct quand le verbe est antéposé au sujet (voir plus loin).

Lazard discute longuement les problèmes de définition et de hiérarchie des actants et des circonstants. Il présente de nombreux critères,

² Soit dit entre parenthèses que selon J. Aissen, c'est le sujet qui est le plus central (*ibid.*, pp. 476-477).

dont quelques-uns que nous allons aborder. À partir de critères de présence et de forme, Lazard établit trois catégories d'actants (p. 70) :

- ceux qui sont à la fois *requis* et *régis* (« le verbe impose à la fois la présence d'un actant et la forme qu'il prend », ex. : *rencontrer*, *appartenir*)
- ceux qui sont *régis* (« ils sont facultatifs, mais leur forme n'est pas libre », ex. : *obéir*)
- ceux qui sont simplement *requis* (ils « ont une forme libre, mais leur présence est exigée par le verbe », ex. *se rendre*, *habiter*)

De façon générale, les membres de ces trois types sont de moins en moins liés au verbe, selon Lazard. Prenons la troisième catégorie, que Lazard appelle *adjet*. Notons, avant toute chose, que son *adjet* est très différent de celui de Herslund. Selon Lazard « ces termes ne sont pas régis, mais ils sont requis et en outre cumulables » (p. 70). Le fait qu'ils puissent se cumuler les rapproche des circonstants, souligne-t-il (p. 81). Soit l'exemple (7) :

(7) Il habite à la campagne en Bourgogne dans une maison isolée (Lazard, p. 70)

On peut cependant opposer plusieurs arguments à cette analyse. Premièrement, la même fonction syntaxique n'est pas cumulable en français auprès du même verbe. C'est ce critère, justement, que Herslund utilise pour montrer que les cinq manifestations de l'adjet, qui s'excluent mutuellement, constituent une seule fonction. Selon son analyse, il y a donc un seul adjet locatif dans cet exemple. Quant à déterminer lequel des trois compléments constitue l'actant, Herslund (1996 : 23) semble pencher pour *en Bourgogne*, ce qui n'est pas évident. Quoi qu'il en soit, il faut déterminer la fonction syntaxique des deux éléments locatifs qui ne constituent pas un adjet. La meilleure solution, à mon avis, est de les considérer comme des constituants subordonnés à l'adjet (cf. Herslund, 1996 : 22-24 et Steinitz, 1969 : 55). Deuxièmement, en ce qui concerne la forme « libre » des actants requis, je ne suis pas non plus d'accord avec Lazard. Il est vrai que l'adjet locatif permet une certaine variation de préposition en fonction du régime (*habiter à la campagne/dans une ferme/en France*). Cependant, la liberté de choix est limitée. Plus précisément, le verbe sélectionne, dans ce cas, une classe de prépositions, celles qui alternent avec *à* et qui ont un sens local. Troisièmement, d'une façon générale le critère *requis*, qui signifie, pour Lazard, que l'actant en question est obligatoirement exprimé, est très difficile à appliquer. Il se trouve que les verbes qui exigent l'expression de leur objet ou adjet dans tout contexte sont plutôt rares. *Habiter* en est un, cependant.

Le français a quatre séries de pronoms personnels clitiques : la série sujet (*je, tu, il*, etc.), la série objet (*me, te, le, la*, etc.), la série datif (*me,*

te, lui, etc.), et finalement, les clitiques *en* et *y*, qui remplissent diverses fonctions syntaxiques, actanciellles ou non. Selon Lazard, les actants qui peuvent prendre la forme d'un pronom clitique sont plus centraux que les autres. Il arrive cependant qu'il y ait discordance entre les critères. C'est le cas en français pour les actants introduits par la préposition *à*, par exemple. Soit les exemples suivants empruntés à Lazard (1994 : 79) :

(8a) Je recours à lui

(8b) Je lui obéis

Comme on peut le constater, l'actant dans a) est requis et régi selon la terminologie de Lazard, mais il n'est pas corrélatif d'un clitique, alors que dans b) il s'agit d'un actant non requis, mais en corrélation avec un clitique. Puisque l'utilisation de deux critères importants aboutit à des résultats divergents, Lazard pense qu'il est difficile de hiérarchiser ces actants (cf. p. 79). Or, malgré les problèmes rencontrés, il affirme qu'il est normalement possible d'établir une hiérarchie « au moins approximative », qui va de l'actant le plus central aux circonstants, en se basant sur les critères mentionnés entre autres. Ce que (8a) et (8b) montrent surtout, à mon avis, c'est que l'opérationnalité des critères en question peut être mise en doute.

Examinons maintenant l'adjet locatif, l'adjet neutre et l'adjet datif dans une perspective hiérarchique. Comme nous le savons, il s'agit, selon Herslund, de trois manifestations du même actant, alors que pour Lazard, il est question d'actants différents. Ils semblent néanmoins d'accord pour désigner le datif comme le plus lié au verbe des trois. Selon Lazard, c'est la corrélation avec le pronom clitique datif et l'emploi obligatoire de la préposition *à*, quand le datif est réalisé par un groupe prépositionnel, qui justifient cette analyse. Quant au rapport hiérarchique entre l'adjet locatif et l'adjet neutre, Lazard soutient que c'est le locatif qui est le moins central, entre autres parce qu'il est cumulable, trait qu'il partagerait avec les circonstants (cf. plus haut). Côté circonstants, Lazard semble les mettre tous dans le même sac, du moins en ce qui concerne l'échelle hiérarchique, et Herslund n'a pas non plus tenté de les hiérarchiser.

Pour ma part, j'ai utilisé un autre critère formel pour établir une hiérarchie des membres, à savoir leur position dans la phrase. Il se trouve que le caractère plus ou moins central ou optimal des fonctions syntaxiques se manifeste notamment dans les constructions inversées³ en français et plus précisément dans l'inversion finale (ou nominale) telle

³ Il en est différent dans une phrase sans postposition du sujet, où l'ordre des mots est déterminé entre autres par le volume des membres de phrase.

que Hanne Korzen (1983, 1996) l'a définie. Soit (9) où Korzen rend compte des mécanismes de l'inversion finale :

(9) Ne peuvent suivre le sujet que les compléments moins liés au verbe que le complément antéposé (1983 : 80).

Cette règle constitue un critère important pour qui veut étudier la hiérarchie des membres de phrase en français. Regardons quelques exemples⁴ :

(10) *A qui dira ce type la vérité ? (Korzen 1987 : 28)

(11) ? Quand parviendra ce pauvre homme [à faire accepter ses propositions à ses employés ?] Aneu (accepté par 3 informateurs sur 21)

(12) Quand parviendra cette lettre [au directeur de l'entreprise ?] (accepté par 10 informateurs sur 21) A dat

(13) Quand reviendra le ministre [de son voyage en Indonésie ?] (accepté par tous mes informateurs) A loc

(10) illustre bien la règle : il est agrammatical parce que le sujet est suivi d'un élément plus lié au verbe que l'élément antéposé. Dans les trois autres exemples, le sujet postposé est suivi respectivement d'un adjectif neutre, un adjectif datif et un adjectif locatif. Il s'agit de contre-exemples à la règle de Korzen, mais pas au même degré, ce qui s'explique, à mon avis. Plus l'élément postposé au sujet est lié au verbe, plus l'exemple est douteux. C'est qu'un actant optimal ou typique fait mieux respecter la règle, si j'ose dire, qu'un actant moins central. Il s'ensuit que l'adjectif neutre, qui récuse la structure proscrite (cf. l'exemple 11), est le plus optimal des trois, et l'adjectif locatif le moins optimal (cf. l'exemple 13). Il y a certainement plusieurs facteurs qui expliquent la hiérarchie qui semble s'esquisser entre les trois manifestations prépositionnelles de l'adjectif. Le fait d'avoir, parmi les circonstants, un pendant qui ressemble à l'actant en question à la fois par la forme et le sens, constitue, me semble-t-il, un élément important. En effet, contrairement à l'adjectif neutre, aussi bien l'adjectif locatif que l'adjectif datif ont un double du côté des circonstants, à savoir le complément de lieu et le datif libre, et il en résulte une sorte de « contamination », si j'ose dire. L'adjectif locatif, par exemple, peut se masquer en circonstant de lieu, comme dans (13). Ainsi le locuteur natif a l'impression qu'il s'agit d'une séquence acceptable.

L'objet direct est le complément le plus lié au verbe, ce qui lui confère le statut d'actant optimal. Ce degré de cohésion très fort entre lui et le verbe explique, à mon avis, que l'exemple (10) soit carrément agrammatical. En effet, l'objet direct n'accepte aucunement de céder le pas à l'adjectif, comme celui-ci le fait dans certains cas vis-à-vis du cir-

⁴ Les exemples sans référence ont été soumis à 21 informateurs.

constant (cf. 13). L'objet direct n'a pas, à l'instar de l'adjet, de pendant parmi les circonstants. Je pense donc qu'il y a un lien entre le statut d'actant optimal et le fait de ne pas avoir de « cousin germain » du côté des circonstants.

Comme les actants, les circonstants peuvent être plus ou moins optimaux. Regardons deux exemples empruntés à Togeby (1985 : 144)

- (14) À qui parlera Pierre demain ?
- (15) *Quand parlera Pierre à Paul ?

Le verbe *parler* se construit avec deux groupes prépositionnels (*parler de GN à GN*). Comme on peut parler de quelque chose sans parler à quelqu'un, Herslund considère *à GN* comme un datif libre et donc un circonstant. Si (15) est agrammatical, c'est sans doute que le datif libre est plus lié au verbe que le circonstant de temps antéposé. Étant donné que les circonstants se caractérisent par leur liberté relative vis-à-vis du verbe, il semble naturel de considérer le circonstant le moins lié au verbe comme le plus optimal en tant que circonstant. En ce qui concerne le rapport entre le circonstant de lieu et le circonstant de temps, Korzen (1996 :70) a montré que, dans le cas où il y a plusieurs circonstants scéniques dans le même énoncé, c'est tantôt le complément de lieu qui est le plus lié au verbe, tantôt le complément de temps. Tous les compléments adverbiaux ne sont donc pas concernés par la règle de Korzen, ce qui fait qu'ils ne figurent pas dans la hiérarchie proposée.

Conclusion

Pour mieux faire ressortir mon optique des fonctions grammaticales, j'ai confronté mes idées avec celles de Herslund et de Lazard. Comme Herslund, j'opère avec trois types d'actants : le sujet, l'objet et l'adjet. Le critère formel qu'est l'ordre des mots m'a permis d'esquisser une hiérarchie approximative des membres de phrase en français en fonction de leur lien avec le verbe. L'échelle hiérarchique que je propose peut être illustrée par un tableau qui va du lien le plus fort avec le verbe (+) au lien le moins fort (-) :

+ O A_{neu} A_{dat} A_{loc} Datif libre Circonstants de temps / de lieu –

Le sujet étant dissocié de la hiérarchie, c'est l'objet direct qui, sans surprise, est le plus optimal. En ce qui concerne les trois manifestations prépositionnelles de l'adjet, la variante locative est la moins optimale, alors que la variante neutre, qui n'a pas son double du côté des circonstants, semble être la plus optimale des trois. Côté circonstants, les compléments scéniques de temps et de lieu, périphériques par rapport au verbe, sont optimaux en tant que circonstants, alors que le datif libre, qui entretient une relation plus étroite avec le verbe, doit se contenter d'un statut circonstanciel moins optimal. Sachant que l'utilisation de critères

différents peut donner des résultats divergents, je tiens à souligner que la hiérarchie que j'ai proposée des actants et des circonstants est approximative, et pas complète d'ailleurs.

Références

- AISSEN J. (2003), « Differential object marking : Iconicity vs. Economy », *Natural Language & Linguistic Theory*, 21, 435-483.
- HERSLUND M. (1988), *Le datif en français*, Louvain-Paris, Peeters.
- HERSLUND M. (1994), « Valence et relations grammaticales », *Mélanges Lucien Tesnière. Linguistica XXXIV*, 109-117.
- HERSLUND M. (1996), *Det franske sprog. Kapitel III. Valens og transitivitet*, Foreløbig version. København, non publié.
- HERSLUND M. & SØRENSEN F. (1985), *De franske verber. En valensgrammatisk fremstilling. I. Verbernes syntaks*, København, Samfundslitteratur.
- HOBÆK HAFF M. (1980), « La subordonnée – un cas de subordination ? », *Moderna språk*, n° 3.
- HOBÆK HAFF M. (1987), *Coordonnants et éléments coordonnés*, Oslo-Paris, Solum-Didier Érudition.
- HOBÆK HAFF M. (1992), « Actants circonstanciels et circonstants actanciels – une analyse de la dichotomie actant/circonstant », *Revue Romane*, 27, 285-291.
- HOBÆK HAFF M. (1998), « La grammaire valencielle à l'ordre du jour », *Revue Romane*, 33, 127-133.
- HOBÆK HAFF M. (2003) : « Regard sur l'ordre des mots en français et en norvégien », in *Le signe et la lettre. Hommage à Michel Arrivé*, J. Anis, A. Eskénazi & J.-F., Jeandillou (eds.), 277-287, Paris, L'Harmattan.
- KORZEN H. (1983), « Réflexions sur l'inversion dans les propositions interrogatives en français », in *Analyses grammaticales du français. Études publiées à l'occasion du 50^e anniversaire de Carl Vikner*, M. Herslund, O. Mørdrup, & F. Sørensen (eds.), 50-85, København, Akademisk forlag.
- KORZEN H. (1996), « L'unité prédicative et la place du sujet dans les constructions inversées », *L'ordre des mots, Langue Française*, 111, H. Korzen & H. Nölke (eds.), 59-82.
- LAZARD G. (1994), *L'actance*, Paris, PUF.
- PERLMUTTER, D. (1978), « Impersonal Passives and the Unaccusative Hypothesis », *Proceedings of the 4th Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society*.
- STEINITZ, R. (1969), *Adverbial-Syntax*, Berlin, Akademie-Verlag.
- TESNIÈRE L. (1959), *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- TOGBEY, K. (1985), *Grammaire française*, vol. V, Copenhagen, Akademisk Forlag.

QUATRIÈME PARTIE

FONCTIONS GRAMMATICALES ET FONCTIONS DISCURSIVES DANS LA PHRASE ET DANS L'ÉNONCÉ

Quel doit être l'objet d'étude de l'analyse linguistique

La phrase ou l'énoncé ?

Ingvald SIVERTSEN

*Maître de conférences, Université des sciences et techniques de
Norvège (NTNU)*

La phrase peut être conçue comme une structure abstraite appartenant au système qu'est *la langue*, et *l'énoncé* correspondant comme sa réalisation par une énonciation concrète. Wagner et Pinchon (1962 : 502) constatent qu'un énoncé constitue une phrase dans la mesure où ses éléments assument une fonction, et les deux grammairiens proposent de définir la phrase comme « un énoncé qui doit à sa mélodie et à son autonomie le caractère d'un ensemble équilibré ». La réponse traditionnelle à la question posée est que seule *la phrase*, comportant un thème et un propos, est l'objet de la linguistique proprement dite, tandis que l'étude de l'énoncé se voit renvoyée au domaine de la pragmatique¹.

Notre point de départ s'appuie sur la conviction que l'analyse linguistique de la phrase doit comprendre sa faculté à accomplir un acte de langage, sans pour autant inclure les circonstances d'une occurrence particulière. Ce qui nous intéressera en particulier est l'interface entre le linguistique et le pragmatique, plus concrètement la question de savoir dans quelle mesure l'aptitude d'une phrase à accomplir un acte de langage fait partie intégrante de sa signification en tant qu'énoncé. Tout en admettant que le fondement théorique de la pragmatique se trouve dans la tradition anglo-saxonne, nous nous appuierons ici surtout sur les travaux d'Oswald Ducrot, le représentant francophone par excellence d'une pragmatique qui se veut intégrée dans la linguistique.

¹ « Dans la communication, les locuteurs n'échangent pas des phrases : ils échangent des énoncés. Un énoncé correspond en effet à une phrase complétée par les informations qu'on tire de la situation dans laquelle elle est énoncée. Un énoncé est donc le produit de l'énonciation d'une phrase. Si la phrase est l'objet de la linguistique, l'énoncé est l'objet de la pragmatique » (Moeschler & Reboul, 1994 : 22).

Une distinction entre *phrase* et *énoncé* permet de faire le partage, comme le fait Ducrot, entre la *signification* de la phrase et le *sens intentionnel* de l'énoncé. La signification de la phrase relève sous cette optique exclusivement de la syntaxe et de la sémantique, c'est-à-dire de connaissances censées être la propriété de toute une communauté linguistique², tandis que l'identification du sens intentionnel de l'énoncé-occurrence dépend des circonstances dans lesquelles a lieu une énonciation concrète.

Ce point de départ, que nous faisons nôtre, implique que l'objet d'étude présente une certaine *signification* intrinsèque, y compris son aptitude à entrer dans l'accomplissement de certains actes de langage, dans la mesure où celle-ci est identifiable à travers l'encodage conceptuel ou procédural de l'énoncé.

Nous concevons dans la terminologie de Claude Muller (2002 : 32-33) l'énoncé de base comme une *phrase énonciative*, étant donné que ce sont justement les intentions communicatives du locuteur qui confèrent aux mots de celui-ci la qualité générale de phrase. Nous verrons la phrase énonciative comme un segment porté par ses visées illocutoire et perlocutoire, et formé du point de vue syntaxique de prédicats hiérarchisés et de leurs circonstants.

Ajoutons que si l'on doit le terme de *phrase énonciative* à Muller, Alan Gardiner (1989 : 91) définissait déjà 70 ans avant lui la phrase comme « un mot ou un groupe de mots suivi par une pause et révélant une intention intelligible ». On constate que pour Gardiner comme pour Muller ce sont les intentions du locuteur qui permettent d'identifier une phrase. Un énoncé qui existe par ses possibilités d'être transposé en discours peut être un objet de l'analyse linguistique, et l'analyse linguistique de cet énoncé doit inclure un examen de ses conditions d'usage, c'est-à-dire que l'éventualité d'une interaction entre locuteur et allocutaire doit être admise à tous les niveaux de l'analyse linguistique d'une phrase énonciative.

Selon Ducrot, un sens intentionnel ne peut être attribué qu'à un énoncé-occurrence particulier, et cela par l'opération d'un composant rhétorique ou pragmatique, traitant une conjonction de la signification de la phrase et des informations extralinguistiques relatives à son énonciation dans une situation donnée.

Nous admettons évidemment l'impossibilité d'attribuer un sens intentionnel à un énoncé en dehors de tout contexte discursif ou situation-

² « La langue existe dans la collectivité [...] à peu près comme un dictionnaire dont tous les exemplaires, identiques, seraient répartis entre les individus. C'est donc quelque chose qui est dans chacun d'eux, tout en étant commun à tous et placé en dehors de la volonté des dépositaires » (Saussure, 1975 : 38).

nel. Il nous paraît cependant tout aussi évident que le savoir culturel des membres d'une communauté linguistique leur permet d'évaluer – en supposant une situation d'énonciation prototypique et une intonation non marquée – les conditions d'usage d'un élément de langue donné. Nous verrons que les connaissances culturelles des usagers d'une langue peuvent dans certains cas être plus importantes pour lier un énoncé type à la réalisation probable d'un certain acte que la forme morpho-syntaxique de l'élément de langue en question. Nous pensons que dans la mesure où un énoncé type donné évoque une situation prototypique d'énonciation, le décodage de l'énoncé peut, dans ce cadre énonciatif, révéler à la fois la signification et le sens intentionnel de l'objet d'étude.

Nous considérons avec John Searle (1972 : 54) que les actes de langage sont les unités minimales de base de la communication linguistique, et qu'une étude appropriée de ces actes est par conséquent une étude de la *langue*, et non pas de la *parole*³. Toute hypothèse sur le but intentionnel d'un certain énoncé type suppose évidemment un raisonnement par défaut en ce qui concerne les situations possibles d'énonciation. Nous pensons qu'une approche strictement linguistique de l'analyse des énoncés types peut inclure leur aptitude à accomplir des actes de langage, et nous permettre de mieux distinguer qu'on ne le fait en général à la fois entre les actes illocutoire et perlocutoire⁴ et entre le posé et le présupposé d'un énoncé.

Par rapport aux trois « archi-actes » de Benveniste (1966 : 130), à savoir l'*assertion*, la *question* et l'*ordre*, correspondant à trois types de phrase, il est intéressant de noter que pour Searle, ces deux derniers « comportements fondamentaux de l'homme » sont conçus comme appartenant au groupe d'actes appelés *directifs*, c'est-à-dire que la question et la requête auraient le même type de visée illocutoire, mais des buts perlocutoires différents⁵. Nous constatons que si l'énonciation d'une phrase déclarative peut toujours être conçue comme l'accomplissement d'un acte illocutoire *représentatif*, la réalisation en discours d'une phrase interrogative ou impérative impliquera un acte illocutoire *directif*.

³ Comme le signale par exemple Oswald Ducrot (Cf. Searle 1972 : 7), la traduction la plus fidèle du terme *speech act* aurait été « acte de langue ».

⁴ *La Grammaire méthodique du français* assimile l'acte à son effet : « Un acte perlocutionnaire [...] est l'effet produit par l'acte illocutionnaire sur l'allocutoire » (Riegel *et al.* 1998 : 585). Il faut constater que comme l'effet perlocutoire d'un acte illocutoire sert selon Austin non seulement à évaluer la réussite de l'acte illocutoire, mais aussi à l'identifier, on a affaire à une décomposition de l'acte de langage qui pose bien des problèmes.

⁵ Cf. à ce propos Kerbrat-Orecchioni (2001 : 83-109).

En distinguant le contenu propositionnel du modus⁶, nous suggérons pour la phrase énonciative de base (Σ) les règles syntaxiques de réécriture suivantes :

- | | | |
|-------|----------------------|--------------------------------------|
| (i) | $\Sigma \rightarrow$ | P1(p2) |
| (ii) | P1 $\rightarrow$ | Je te verbe illocutoire ⁷ |
| (iii) | p2 $\rightarrow$ | GN + GV |

Cette façon de concevoir la phrase énonciative de base (Σ) comprend, comme on le voit, l'identification de deux phrases syntaxiques (P1 et p2), dont la seconde seulement, enchâssée dans la première, se trouve réalisée dans la structure de surface. Le contenu propositionnel est conçu comme le complément d'un verbe illocutoire, et *le modus* est assumé par une phrase principale sous-jacente. En identifiant l'acte illocutoire avec le type de phrase, nous limitons à deux types les actes illocutoires possibles ; il s'agira soit d'un acte illocutoire représentatif, soit d'un acte directif. Cette répartition nous semble avoir le mérite de prendre au sérieux les réalités syntaxiques aussi bien que la place que doit occuper l'acte perlocutoire dans la description de l'acte de langage. Comme l'acte de langage a pour but de changer un état de choses donné, la portée de l'acte énonciatif ne peut être comprise sans une identification de l'acte perlocutoire visé.

Si nous estimons que l'acte illocutoire correspond par définition au type de phrase choisi, il importe de voir, comme nous l'avons suggéré plus haut que, pour certains énoncés types, le savoir socioculturel des sujets parlants leur permet une identification de l'acte perlocutoire que ces énoncés sont susceptibles d'accomplir en situation prototypique. Cela est incontestablement le cas pour la phrase énonciative (a), appartenant au langage quotidien et familier, et relevée par nous dans Riegel *et al.* (1998 : 589). On note la présence des déictiques de deuxième et de première personne du singulier et l'absence dans la structure de surface d'un marqueur dit « de valeur illocutoire »⁸ comme *s'il te plaît* :

(a) Peux-tu me passer le sel ?

C'est à juste titre que Riegel *et al.* (1998 : 589) constatent qu'il existe pour (a) une lecture lexicalisée, qui l'interprète comme une requête. Mais Moeschler & Reboul (1994 : 27-28) ne nous semblent pas toucher juste en affirmant à propos de cette phrase que « la forme

⁶ Les termes de « dictum » et « modus » sont de Bally (1932), qui propose de décomposer le contenu de tout énoncé en un « modus » appliqué à un « dictum ».

⁷ Le verbe illocutoire correspond au statut de p2 : assertif, interrogatif ou impératif.

⁸ Dans la mesure où l'acte illocutoire est de faire une demande, nous considérons que la fonction du marqueur *s'il te plaît* serait de signaler non pas l'acte illocutoire, mais l'acte perlocutoire, qui vise une réponse non verbale.

utilisée (*pouvoir*) encode la valeur de demande, car son synonyme (*être capable de*) ne reçoit que la valeur de question ».

Il faut bien entendu admettre que si le verbe illocutoire non exprimé de (a) est celui d'un énoncé interrogatif, l'allocutaire peut théoriquement être en doute sur la visée perlocutoire de cet énoncé. Mais considérons à ce propos aussi (b) :

(b) Es-tu capable de me passer le sel ?

On constatera qu'une question sur la possibilité qu'aurait un allocutaire d'exécuter un acte censé être dans l'intérêt du locuteur et conçu comme banal, innocent et *a priori* à la portée de n'importe qui, sera dans une situation prototypique spontanément interprétée comme une requête, c'est-à-dire comme un acte de langage dont la visée perlocutoire est atteinte par *un faire* plutôt que par *un dire*⁹. Dans le cas de (b) comme dans celui de (a), l'allocutaire sera susceptible de donner une réponse affirmative tout simplement en exécutant l'acte de passer le sel, mais en interprétant la demande dans (b) comme une requête ironique, facétieuse, voire impolie.

Pour les énoncés (a) et (b), on reconnaîtra sans problème la situation prototypique et le caractère pragmatique des phrases énonciatives en question. Il nous semble qu'en ce qui concerne l'analyse linguistique, la nature banale de l'acte envisagé à travers le contenu propositionnel a pour ces énoncés priorité sur le type de phrase et le résultat des choix lexicaux du locuteur ; on note qu'il serait tout à fait possible d'ajouter le marqueur de valeur perlocutoire¹⁰ « s'il te plaît » non seulement à (a) et (b), mais également à (c) et (d) :

(c) Tu me passes le sel !

(d) Tu me passes le sel ?

Dans la mesure où le savoir culturel que suppose l'identification du sens intentionnel probable d'un énoncé type fait partie de la compétence linguistique des usagers de la langue, ceux-ci arrivent, à travers un décodage de la phrase énonciative « hors contexte » à relever sa signification, y compris sa visée perlocutoire. Celle-ci paraît être la même pour les phrases énonciatives (a), (b), (c) et (d), et elle serait atteinte par un *faire* ou par un *faire* et un *dire* à la fois, étant donné la nature de l'acte envisagé. On constate que l'instrument employé dans l'acte perlocutoire est dans (c) le produit d'un acte illocutoire représentatif, dans (a), (b) et (d) le résultat d'un acte de langage directif, à savoir une demande.

⁹ Cf. Kerbrat-Orecchioni, 2001 : 83-109.

¹⁰ Cf. la remarque 8 ci-dessus.

La visée perlocutoire probable de (e) serait au contraire plutôt atteinte par une réponse verbale, étant donné le caractère insolite de l'acte et le temps requis pour son éventuelle exécution :

(e) Peux-tu acheter la Tour Eiffel ?

À en croire Moeschler & Reboul (*op. cit.* : 27), pour interpréter correctement la phrase énonciative (a), l'allocutaire doit d'abord effectuer une opération de décodage, et ensuite faire une inférence pour comprendre qu'il s'agit en vérité non pas d'une question mais d'une requête, étant donné que celle-ci est ici exprimée sous forme d'interrogation. Cette description implique que l'identification provisoire de la visée perlocutoire aurait ici lieu dans l'opération de décodage, mais que son identification définitive est le résultat d'une inférence.

Dans la mesure où l'on peut pour (a) parler d'inférence, celle-ci est « nécessaire » dans le sens que donne à ce terme Robert Martin (1976 : 37), c'est-à-dire qu'il s'agit d'une inférence indépendante d'une situation concrète de discours, et appartenant au domaine de l'analyse linguistique. Nous espérons avoir montré que pour établir que la visée perlocutoire est en situation prototypique identique pour (a), (b), (c) et (d), les instructions révélées à travers le décodage linguistique sont suffisantes. L'éventuelle identification du même type de visée perlocutoire pour (f) serait au contraire basée sur une inférence « possible » de la part de l'allocutaire, et ne pourrait être faite que pour un énoncé-occurrence concret :

(f) La soupe manque de sel

Nous sommes enclins à penser que bien des phrases énonciatives de la vie quotidienne sont, en situation prototypique, traitées par le seul composant linguistique de notre compétence communicative, c'est-à-dire que leurs visées illocutoire et perlocutoire peuvent être conçues comme faisant partie de leur signification. Dire qu'il existe pour un certain énoncé type une « lecture lexicalisée » revient pour nous à affirmer que l'acte de langage accompli en situation prototypique (caractérisé surtout par la visée perlocutoire de l'énoncé) est identifié comme une partie intégrante de la signification de la phrase.

Il importe aussi de voir qu'une éventuelle cohérence perlocutoire, à l'intérieur d'un énoncé, entre plusieurs phrases énonciatives, nous permet de circonscrire l'objet d'étude à soumettre à l'analyse linguistique. L'essentiel est ici de constater que l'analyse linguistique d'une phrase énonciative doit tenir compte de son éventuel contexte linguistique, sans pour autant inclure les circonstances situationnelles d'une énonciation particulière. Considérons à ce propos (g) :

(g) Peux-tu me passer le sel ?

Parce que la soupe manque de sel

On constate que le connecteur explicatif introduisant la seconde phrase énonciative porte sur l'énonciation de la première, et que la phrase énonciative ici connectée à (a) souligne l'acte perlocutoire visé par la première des deux phrases énonciatives. L'objet d'étude de l'analyse linguistique peut pour le cas de (g) être présenté de la façon suivante :

$\Sigma \rightarrow P1 (p2) + \text{Expl. } P3(p4)$

$\Sigma \rightarrow (\text{Je te demande}) p2 \text{ parce que } (\text{je t'affirme}) p4$

En identifiant l'acte illocutoire au type de phrase, nous renvoyons toute identification de cet acte au domaine de l'analyse linguistique, et nous réduisons, par cette approche syntaxique des actes de langage, au nombre de trois les valeurs des actes illocutoires possibles : le locuteur accomplit soit une affirmation, soit une demande, soit une injonction.

Cette prise de position implique qu'un acte de langage se caractérise, selon nous, surtout par la visée perlocutoire de la phrase énonciative. Nous dirons par exemple à propos d'un énoncé comme (h) qu'il est susceptible d'accomplir, en situation prototypique, un acte illocutoire représentatif autoréférentiel, ayant pour visée perlocutoire une requête, et que cette interprétation s'impose par le décodage de l'énoncé à n'importe quel usager compétent de la langue :

(h) Je t'ordonne de me passer le sel

Le décodage de la phrase énonciative à travers l'analyse linguistique nous permet de distinguer le posé du présupposé. Il s'agit de prendre au sérieux les réalités morpho-syntaxiques au lieu de se fier uniquement à l'intuition des sujets parlants qui, comme le dit Cathérine Kerbrat-Orecchioni (1986 : 22), « n'est pas la chose du monde la mieux partagée ». Considérons à ce propos les commentaires de cette linguiste (1986 : 21) sur un exemple classique de Ducrot (cf. Henry, 1977 : 173) :

(i) Pierre a cessé de fumer

Le contenu Co /Pierre actuellement ne fume pas/ est énoncé explicitement (« posé ») dans la mesure où il représente « ce dont l'annonce est l'objet avoué de l'énonciation ». Au contraire les contenus C1 /Pierre fumait auparavant/ et C2 /Prends-en de la graine/ sont énoncés implicitement car « le locuteur peut toujours prétendre n'avoir pas voulu les dire ».

Kerbrat-Orecchioni a évidemment raison en soulignant le statut de sous-entendu de C2, qui relève clairement de la responsabilité de l'allocutaire et du domaine du pragmatique : ce n'est qu'après avoir traité les informations extralinguistiques liées à une situation d'énonciation concrète que l'on peut admettre, en vertu d'une inférence, la proposition C2. Mais il faut voir aussi que comme C1 fait partie intégrante de ce qui est posé par le choix du verbe *cesser*, dont la signification consiste justement à dénoter une action ou un état qui prend fin

ou qui n'a plus cours depuis un certain moment, cela veut dire que le locuteur ne pourrait pas après son énonciation de (i) se dégager de la responsabilité d'avoir affirmé C₁. Nous constatons donc que C₁ est une partie du posé appartenant à la phrase comme telle, et relevée par l'analyse linguistique.

La différence entre ce qui est posé à travers un énoncé en tant que tel et ce qui n'est qu'implicité en situation prototypique peut être étudiée en comparant la relation de C₁ à (i) avec la relation de C₃ à (j) :

(j) Ma fiancée a été assassinée¹¹

(C₃) /Je me suis fiancé/

On peut certes arguer qu'un locuteur, après avoir énoncé (j), aura du mal à faire croire qu'il ne s'est jamais fiancé, mais l'affirmation de l'occurrence de cet acte dans son passé ne fait pas partie de ce qui est posé par le choix du terme déictique de (j). Il nous semble indiscutable que C₁ appartient d'une manière beaucoup plus inhérente au posé de l'énoncé (i) que C₃ ne le fait par rapport à (j), étant donné que pour évaluer la nature de cette dernière relation les connaissances socioculturelles des usagers de la langue doivent être prises en compte¹².

Pour bien des énoncés plus complexes que ceux généralement produits en famille autour de la table, et traitant de sujets plus subtils que ceux discutés ci-dessus, le savoir culturel que demande leur juste interprétation ne fait pas nécessairement partie de la compétence communicative de la majorité des usagers de la langue. Le caractère pragmatique de ces énoncés n'est pas évident, et une situation d'énonciation prototypique peut être difficile à établir. Dans la mesure où il existe pour ces énoncés des lectures lexicalisées, celles-ci risquent par conséquent d'être erronées. Nous essayons ailleurs¹³ d'en donner un exemple en analysant le célèbre *cogito* cartésien conçu comme un énoncé type composé de deux phrases énonciatives, reliées par le connecteur 'donc'. Notre but à ce propos est de montrer qu'une analyse linguistique de l'énoncé révèle à la fois la nature de l'acte de langage accompli par chacune des deux phrases énonciatives et la visée perlocutoire qui les unit, et de faire voir que la lecture lexicalisée, qui fait du *cogito* un enthymème¹⁴, est d'un point de vue linguistique erronée.

¹¹ L'exemple est de Kerbrat-Orecchioni, 1986 : 22.

¹² On peut imaginer un dialogue dans lequel le locuteur explique qu'en dépit du fait qu'il ait eu une fiancée il ne s'est jamais fiancé, étant donné que la décision avait été prise par les parents du couple, et le contrat de fiançailles signé par eux. Un locuteur ne pourrait pas, au contraire, sans contresens, continuer après avoir délivré (i) en disant que le référent en question n'avait jamais de sa vie fumé.

¹³ Cf. Sivertsen, 2007.

¹⁴ Cf. par exemple *le Petit Robert I*, 1990 : 655.

Pour répondre à la question initiale, nous constatons en guise de conclusion que l'objet d'étude de l'analyse linguistique peut être soit la phrase, soit l'énoncé en tant que type. Dans la mesure où l'on analyse la phrase comme un objet théorique, on se limite à décrire la phrase syntaxique comme l'expression d'une certaine prédication sous la forme d'une affirmation, d'une question ou d'une injonction. Si cependant l'élément de langue à analyser est conçu comme une occurrence hors contexte discursif ou situationnel d'une entité composée d'une ou plusieurs phrases énonciatives, les conditions d'emploi de ces entités en situation prototypique sont pertinentes pour l'analyse linguistique.

Nous avons vu que dans les cas où une phrase énonciative évoque une situation prototypique d'énonciation, cette situation, jointe à la prédication exprimée par la phrase, permet d'évaluer l'aptitude de celle-ci à accomplir un acte de langage donné, caractérisé par une certaine visée perlocutoire. Or dans les cas où un énoncé type donné ne correspond pas à une situation prototypique d'énonciation facilement identifiable, cette situation s'assimile à la compétence linguistique et communicative d'un allocataire habile, et la faculté de l'énoncé à accomplir un certain acte de langage dépend dans ces cas plus directement de la forme morpho-syntaxique de l'énoncé.

Bibliographie

- BALLY, C., *Linguistique générale et linguistique française*, Leroux, Paris, 1932.
- BENVENISTE, É., *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard, Paris, 1974.
- DUBOIS, J., *Grammaire de base*, Larousse, Paris, 1976.
- DUCROT, O., *Le dire et le dit*, Éd. de Minuit, Paris, 1984.
- GARDINER, A.H., *Langage et acte de langage. Aux sources de la pragmatique*, Presses universitaires de Lille, Lille, 1989.
- HENRY, P., *Le mauvais outil : langue, sujet et discours*, avec une postface de O. Ducrot, Klincksieck, Paris, 1977.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C., *L'implicite*, Armand Colin, Paris, 1986.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C., *L'énonciation*, Armand Colin, Paris, 1999.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C., *Les actes de langage dans le discours, Théorie et fonctionnement*, Nathan, Paris, 2001.
- MARTIN, R., *Inférence, antonymie et paraphrase*, Klincksieck, Paris, 1976.
- MOESCHLER, J. & REBOUL, A., *Dictionnaire encyclopédique de Pragmatique*, Éd. du Seuil, Paris, 1994.
- MULLER, C., *Les bases de la syntaxe : syntaxe contrastive : français, langues voisines*, Presses universitaires de Bordeaux, Bordeaux, 2002.
- PAUL, H., *Le mauvais outil, langue, sujet et discours*, Klincksieck, Paris, 1977.

- PEIRCE, C.S., *Collected Papers*, vol. IV, § 537, Harvard University Press, Mass., 1958.
- RIEGEL, M., PELLAT, J.-C. & RIOUL, R., *Grammaire méthodique du français*, Presses universitaires de France, Paris, 1998.
- SAUSSURE, F. de, *Cours de linguistique générale*, Payothèque, Paris, 1975.
- SEARLE, J.R., *Les actes de langage : essai de philosophie du langage*, Hermann, Paris, 1972.
- SIVERTSEN, I., « Que signifie le *cogito* cartésien ? », in *Revue Romane*, København, 42/1 : 136-146, 2007.
- WAGNER, R.L. & PINCHON, J., *Grammaire du français classique et moderne*, Hachette Université, Paris, 1962.

Aussitôt la détermination effectuée, et toute prédication dehors, on dit le syntagme clôturé

Étude de structures entre syntagme et sous-phrase

Dan VAN RAEMDONCK

*Université Libre de Bruxelles/Vrije Universiteit Brussel,
Plateforme internationale de recherche GRAMM-R*

1. Introduction théorique¹

Nous travaillons dans le cadre d'une linguistique de la phrase, définie comme « une unité de communication constituée d'une séquence structurée et ordonnée de mot(s), dont la mise en énonciation produit un énoncé, et que l'énonciateur décide de faire phrase » (Van Raemdonck *et al.*, 2011 : 103), soit :

Énoncé = phrase + énonciation

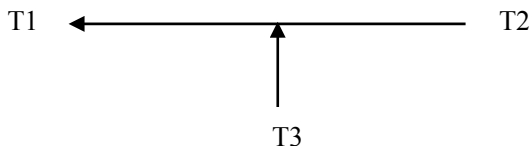
La syntaxe que nous proposons (Van Raemdonck 1998a, 1998b, 2001, 2011) est organisée par le critère de l'incidence guillaumienne (relation entre un apport et un support de signification) : c'est une syntaxe qui intègre les trois facettes de l'unité linguistique (forme, fonction et sens), que l'on a trop tendance à séparer. La typologie des fonctions syntaxiques repose sur une typologie des incidences :

À côté du noyau de phrase (anciennement sujet, caractérisé par une incidence interne), il existe des déterminants de terme : les déterminants (Dét.) du nom, du verbe, de l'adjectif, de l'adverbe, du connecteur prépositionnel, etc., caractérisés par une incidence externe du premier degré.

Il existe des apports à une relation entre deux termes, caractérisés par une incidence externe du second degré. Dans ce système, on substitue à la représentation traditionnelle du type T1 ← T2 (où T2 était dit com-

¹ La présente contribution, rédigée en 2005, a été légèrement actualisée pour coller au plus près de la théorie et du discours grammatical que nous défendons aujourd'hui.

plément de T1) une représentation bidimensionnelle et plus hiérarchisée du type :



L'incidence est – et n'est plus que cela – une propriété de la fonction.

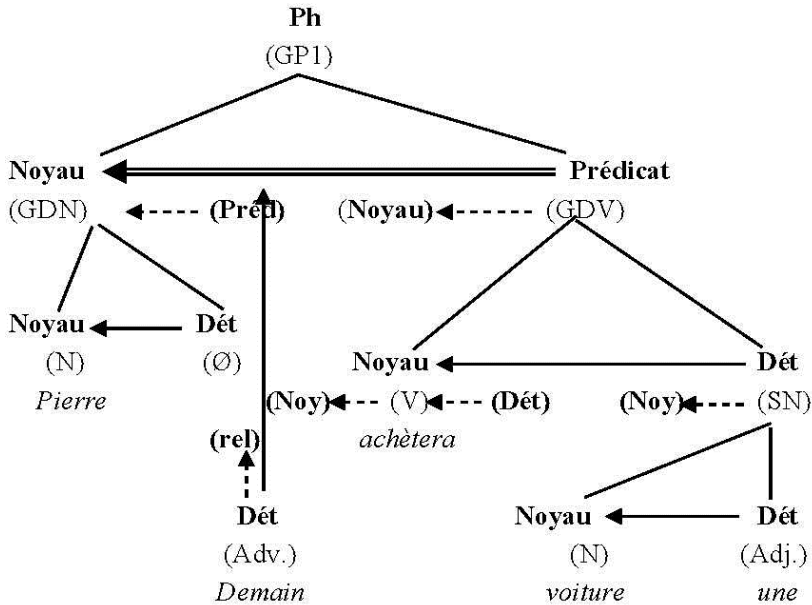
C'est le type d'incidence impliqué qui caractérise la fonction et permet de la différencier des autres à l'intérieur du système des parties de discours (système de fonctions).

Ce modèle s'inscrit parfaitement dans le cadre de la syntaxe psychomécanique, de type génétique.

Une distinction s'opère entre, d'une part, l'analyse des syntagmes effectifs, qui ressortit à la syntaxe de résultat et, portant sur l'énoncé phrastique, repose sur de l'observable (l'ordre linéaire des énoncés construits) et, d'autre part, l'analyse de l'effectuation des syntagmes, qui n'est pas toujours de l'ordre de l'observable et nécessite de la part du linguiste l'élaboration d'hypothèses, de modèles de description, qui sont autant de paris à tenir.

C'est ainsi que nous avons posé l'existence de deux types d'incidence (Van Raemdonck, 2002a, 2002b) : une incidence effective (en trait plein), qui relie effectivement l'apport de signification à son support, et une incidence d'attente (en trait pointillé), qui préfigure cette incidence effective et donc la précède dans la genèse de la phrase. Chaque terme ou chaque syntagme constitué, avant même d'être effectivement mis en relation avec d'autres éléments, peut être déclaré en attente soit de support, soit d'apport. Dans la constitution de l'énoncé phrastique (Ph), par exemple, le prédicat, en attente de support, est relié au noyau de phrase, en attente d'apport prédicatif. Il y a là trois incidences : (1) l'incidence effective de la relation prédicative, (2) l'incidence d'attente du noyau en attente de prédicat et (3) l'incidence d'attente du prédicat en attente de noyau. Cette construction hypothétique n'est pas une construction *ad hoc* ; elle permet de trouver des supports à certains déterminants, qui, sans relation d'attente, n'auraient aucun point d'ancrage syntaxique (par ex., la négation ou les adverbiaux paradigmatiques qui ne peuvent porter que sur une relation d'attente de syntagme constitué).

La représentation en schéma d'une phrase canonique du genre *Demain, Pierre achètera une voiture* est la suivante :



Les incidences mises en œuvre peuvent être soit de type déterminatif (représenté en schéma par une simple flèche), qui réduit l'extension du terme ou de la relation support ; soit de type prédicatif (représenté en schéma par une double flèche), qui ne réduit pas l'extension du terme ou de la relation support. Nous avons dès lors proposé de faire la distinction entre incidence de type déterminatif et incidence de type prédicatif, selon que l'incidence mettait en œuvre des mécanismes respectivement de détermination ou de prédication.

Conformément à la définition des syntagmes, nous considérons que le syntagme est constitué de son noyau (nom, verbe, adjectif, adverbe, etc.) et de ses déterminants, c'est-à-dire des compléments de signification au noyau, qui entretiennent avec lui une relation d'incidence de type déterminatif. Le syntagme est dès lors considéré comme un groupe déterminatif, nominal, verbal, adjectival, etc. en fonction de la nature de son noyau. Nous le désignons dans les schémas par GDN, GDV, GDAdj., etc.

L'incidence de type prédicatif, quant à elle, est à déceler dans la relation entre le prédicat et le noyau de la (sous-)phrase (prédication première de la phrase matrice, ou secondaire de la sous-phrase). Selon le même principe que pour les groupes déterminatifs, nous parlerons dans ces cas de groupe prédicatif premier (GP1) ou de groupe prédicatif secondaire (GP1'). On trouve également une incidence de type préca-

tif entre le prédicat second et le terme de la prédication première ou secondaire auquel ce prédicat second est rapporté (prédication seconde).

Dans cette optique, le prédicat n'intervient qu'après la clôture du syntagme (GDX) sur lequel il porte, comme un supplément de signification. Il ne saurait dès lors être question d'un syntagme qui intégrerait une incidence de type prédicatif. Une telle distinction permet de caractériser les différentes structures syntaxiques que sont le syntagme, la sous-phrased et la phrase.

2. L'intégration syntaxique des structures binomiales (GP2)

Tout irait donc pour le mieux, si des structures de type (1) à (4) ne venaient troubler ce jeu de répartition.

1. Il marche **la tête haute**
2. **Le chat parti**, les souris dansent
3. On dit **Pierre pressé**
4. J'entends **Pierre chanter**

En effet, dans ces structures, l'unité des séquences en grasses ne fait guère de doute. Or ce ne sont ni des sous-phrases (à moins de ressusciter les propositions participes et infinitives) ni des syntagmes (qui incluraient une incidence de type prédicatif).

C'est Hanon (1989) qui décrit le mieux les structures (1) et (2), dites constructions absolues, tout en les intégrant dans une vision plus large de la syntaxe. L'état de la question (*ibid.* : 17-50) qu'elle propose permet de voir l'étendue des modes d'appréhension :

- casuel : ablatif absolu (Serbat 1979, 1981) ;
- structurel : proposition participe ou participe absolu (Béchade 1986), construction indépendante ou absolue (Chevalier *et al.*, 1964 ; ajoutons-y Borillo 1998), phrase nominale floue (Damourrette et Pichon 1911-1940) ;
- fonctionnel : apposition ou localisateur adverbial (Bally 1932), épithète détachée (Grevisse 1986, ajoutons-y Neveu dans ses travaux sur le détachement) attribut implicite (Riegel 1974), prédicat attribut indirect (Eriksson 1980), complément circonstanciel (Chevalier *et al.*, 1964, Sandfeld 1965, Grevisse 1986).

Hanon définit ces structures (*ibid.* : 9) comme des « constructions constituées par deux termes solidaires, qui sont en rapport de sujet et de prédicat logiques ou nexus ». Elle reprend donc à Jespersen la notion de *nexus*, qui englobe toutes les relations de type sujet-prédicat, que le prédicat soit de nature verbale ou non. Dans la mesure où elle n'étudie que les constructions absolues, elle décide d'exclure de son champ

d'investigation les quasi-propositions (infinitives du type (4)). Cependant, elle propose la prise en compte, entre le niveau du constituant-phrased et celui du constituant-mot (d'ordre endocentrique), d'un niveau intermédiaire, constituant binaire d'ordre exocentrique, qui reprendrait, outre les constructions absolues et les quasi-propositions, les autres rapports binaires (préposition + régime, conjonction + sous-phrased, etc.) (*ibid.* : 14). Elle subdivise les constructions absolues en 4 sous-groupes :

- les constructions absolues méronymiques du type (1), qui fonctionnent comme apposition, attribut indirect, prédicat libre ou complément circonstanciel de manière ;
- les compléments circonstanciels de temps, cause ou condition de type (2), qui correspondent le mieux à l'ablatif absolu latin ;
- les constructions absolues qui occupent des fonctions essentielles du type *Pierre est **torse nu***.
- Les constructions absolues internes au SN ou enchâssées dans une autre construction absolue : *Un jeune homme **torse nu** se promène dans le jardin* ; *Ils prennent un bain de soleil, elle en bikini, lui **torse nu***.

Pour notre part, nous préférons conserver à ce type de structure binomiale une description plus unitaire et y inclure les « quasi-propositions infinitives », ainsi que d'autres constructions qui auraient les mêmes caractéristiques. Pour autant, nous ne convoquerons pas la notion de nexus, dans la mesure où elle vaut également pour les phrases et les sous-phrases (GP1 et GP1'). Notre propos vise plutôt à décrire la structure syntaxique commune de ces séquences et à déterminer leur place dans la hiérarchie des structures intégrées à la phrase, entre, d'un côté, le syntagme (GDX), siège de la détermination, et, de l'autre, la sous-phrased (GP1') ou la phrase (GP1), où la relation constitutive première entre prédicat et noyau est une incidence de type précatif. Il s'agit dès lors de conférer un statut morphosyntaxique unique pour l'ensemble des constructions envisagées. La structure ainsi décrite prendrait place dans la boîte à outils descriptive de la morphosyntaxe, à côté du syntagme, de la sous-phrased et de la phrase.

Les structures (1) à (4) ont en commun les caractéristiques suivantes :

- Elles constituent une structure à prédication seconde interne au sein d'une prédication première, ce qui les distingue des syntagmes ;
- Elles ne présentent pas de verbe conjugué à un temps fini (ou à mode personnel), ce qui les différencie des sous-phrases ;
- Elles entretiennent des rapports fonctionnels de dépendance avec la prédication première. Elles occupent une fonction dans la

- phrase, comme le ferait un syntagme ou une sous-phrase, et donc n'ont *a priori* pas d'existence seules ;
- Elles sont dénuées de marque d'accord avec le membre de phrase qu'elles prédiqueraient ;
 - Elles sont dénuées de marqueurs morphologiques spécifiques, à la différence des syntagmes prépositionnels et des sous-phrases, généralement introduits par des ligateurs ;
 - Dans de nombreux cas, les deux éléments constitutifs, noyau et prédicat second, sont solidaires. Aucun des deux éléments n'a, indépendamment de l'autre, de fonction dans la prédication première. Par ailleurs, dans les exemples (1) à (3), il n'est guère possible de supprimer le prédicat tout en gardant une phrase grammaticale, alors que c'est possible en (4) ((4') *J'entends Pierre*). Cependant, cela ne grève en rien la détermination d'une structure binomiale en (4), dans la mesure où ce qui permet (4'), c'est la sélection possible de *Pierre* seul comme complément de *entends*, situation courante dans les cas de « quasi-proposition infinitive ». Pour autant, cette possibilité n'est pas exclue pour des exemples du type (2), dans les mêmes conditions de possibilité de sélection que pour (4). Ainsi dans la phrase ***La nuit tombée***, ils sortirent de chez eux, si l'on supprime le prédicat *tombée*, la phrase reste grammaticale (*La nuit, ils sortirent de chez eux*).

Nous décidons dès lors, pour toutes les structures qui répondent aux conditions susmentionnées, de parler de *binôme prédicatif*, ou, plus simplement, dans la mesure où le terme *syntagme* recouvre une structure « Noyau + Déterminant(s) », de *binôme*. Nous utiliserons pour désigner un binôme le sigle GP2, pour groupe prédicatif second, qui se distingue, d'une part, des GP1 et GP1' par le fait qu'il ne s'agit pas, à l'intérieur de ce type de groupes, d'une prédication première ou secondaire (constitutives respectivement de la phrase et de la sous-phrase) ; d'autre part, du simple prédicat second, qui s'il apporte un supplément d'information au terme de la phrase auquel il se rapporte, n'en constitue pas pour autant avec lui un groupe solidaire, qualifiable de structure intégrative.

Il nous reste à montrer que, tout comme les autres structures intégratives², le binôme GP2 peut occuper les fonctions d'un terme normal de phrase.

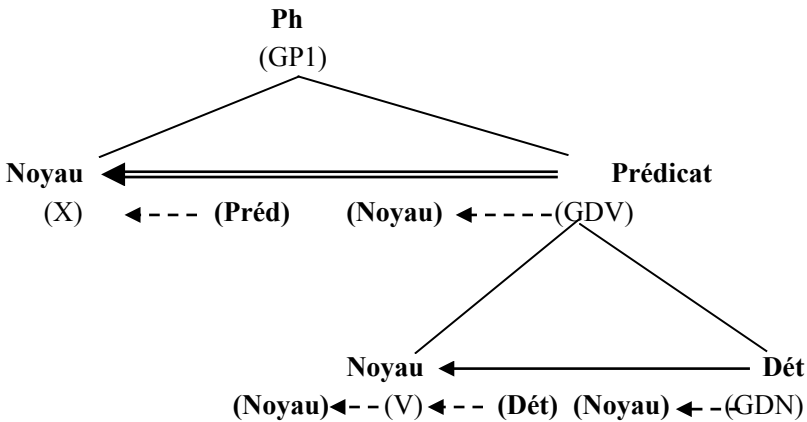
² Le syntagme (GDX), la sous-phrase (Δ , constitué de « ligateur + GP1' »), le discours re-produit (Θ , qui recouvre des tournures où une séquence plus ou moins longue de discours direct est intégrée syntaxiquement, telle que prétendument ou supposément prononcée, c'est-à-dire sans réajustements formels, dans la position fonctionnelle d'un terme normal de phrase (Van Raemdonck 2002c et 2004)).

2.1. Fonction noyau de phrase

Dans les exemples (5) à (7), les structures respectives de binôme, sous-phrase et discours re-produit exercent la fonction de noyau de phrase, comme le ferait un syntagme nominal.

5. **Cantona marquant un but** m'étonnerait beaucoup³/**Le lundi au soleil** est une chose qu'on n'aura jamais/**Moi seul** y arriverai
6. **Qu'il parte** me surprend
7. « **Je m'en fous** » n'est pas une réponse

En schéma, pour remplir la position marquée par X :



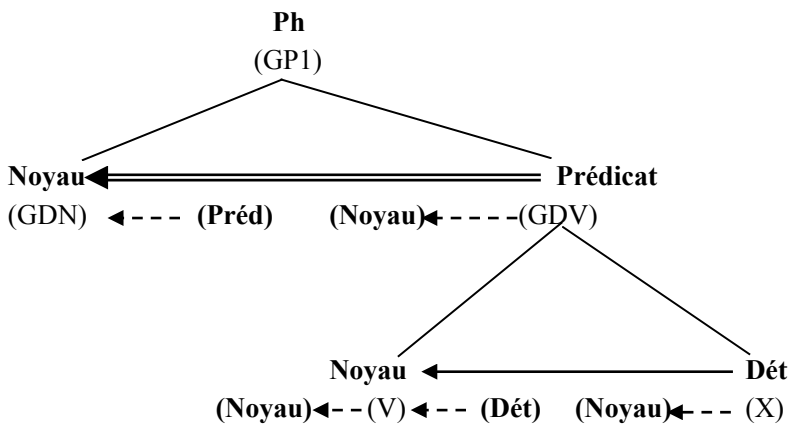
2.2. Fonction déterminant du verbe

Dans les exemples (8) à (10), les structures respectives de binôme, sous-phrase et discours re-produit exercent la fonction de déterminant du verbe, comme le ferait un syntagme nominal.

8. Pierre est **torse nu**
9. Je veux **qu'il parte**/Il dit **qu'il partira demain**
10. Il dit : « **Je partirai demain** »

³ Exemple généreusement forgé par Sylviane Rémi-Giraud.

En schéma, pour remplir la position marquée par X :



Cette analyse vaut également pour les exemples suivants :

- 11. On dit **Pierre pressé**
- 12. Marie veut **son bifteck saignant**
- 13. J'entends **siffler le train**/J'entends **le train qui siffle**
- 14. J'entends **jouer des symphonies**
- 15. Voilà **Jean qui arrive**
- 16. C'est **Jacques qui a toujours raison**

En (11) et (12), l'analyse traditionnelle voit un COD et son attribut. La structure binomiale permet de mieux rendre compte du fait que ce qui est dit en (11), c'est que *Pierre est pressé*, et ce qui est voulu en (12), c'est que *le bifteck soit saignant*. En (13), l'analyse en proposition infinitive a pu laisser le pas à une analyse en COD auquel serait rapporté un prédicat second (Wilmet, 2010 : 615), tout comme dans la paraphrase *le train qui siffle* (dans le cas d'une lecture prédicative de la relative). Nous proposons plutôt de dire que le déterminant du verbe est un binôme, avec prédication interne, ce qui aligne cet exemple sur les deux précédents. Dans (14), nous pouvons proposer une analyse en déterminant du verbe composé d'un infinitif et de son complément, ou bien envisager un binôme incomplet auquel manquerait un noyau, noté dès lors Ø⁴. En (15) et en (16), le déterminant du présentatif et la partie

⁴ On trouve encore d'autres GP2 sans noyau dans des exemples comme : *Pour rester en forme, il s'exerce tous les jours* (= pour [lui] rester en forme) ; *En sortant, il l'a rencontrée* (= en [lui] sortant) ; *Enfant, ses parents n'aimaient pas sa musique* (= [lui] enfant). Souvent, dans ces structures GP2 incomplètes, le noyau est restituable co(n)textuellement. On se trouve là à un niveau d'intégration structurelle encore plus proche de celui du syntagme.

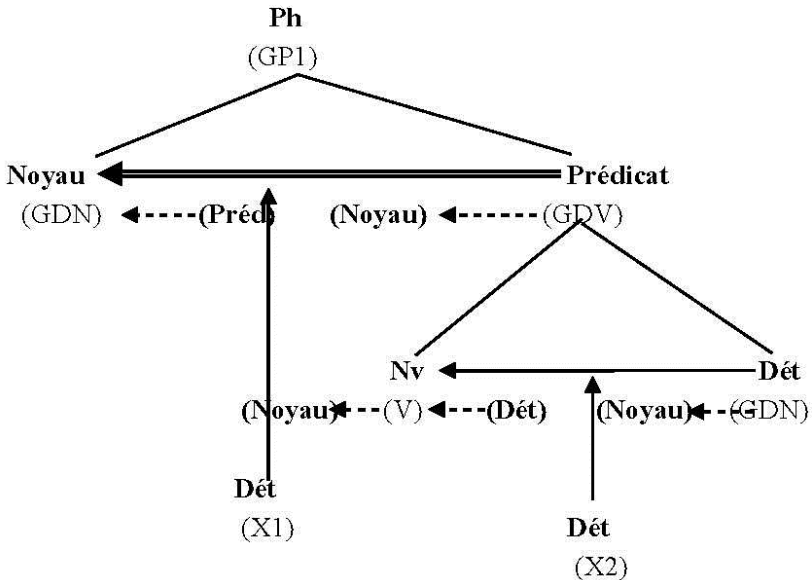
déterminant du gallicisme de mise en évidence pourraient avantageusement également être analysés à l'aide de la structure GP2.

2.3. Fonction déterminant de relation

Dans les exemples (17) à (21), la structure binôme exerce la fonction de déterminant de relation, comme le ferait un syntagme nominal ou prépositionnel ou encore une sous-phrasé.

17. **La porte fermée**, Marie s'en alla./Marie s'en alla, **une fois la porte fermée**.
18. **Le chat parti**, les souris dansent./Les souris dansent, **une fois le chat parti**
19. Pierre dort (,) **la fenêtre ouverte**./**La fenêtre ouverte**, Pierre dort
20. Il marchait (,) **la tête haute**./**La tête haute**, il marchait
21. **Toute flagornerie mise à part**, vous êtes en beauté ce soir

En schéma, pour remplir la position marquée par X1 ou X2 :



Selon qu'ils seraient sous la portée de la négation ou non, les déterminants de relation prendraient respectivement la place de X1 ou de X2. Ainsi dans (17) et (18), le binôme est déterminant de la relation prédicative (X1). On notera par ailleurs, la nécessaire présence d'*une fois* pour la postposition du binôme. Dans (19) et (20), le binôme postposé peut porter, selon la lecture, soit sur la relation prédicative (position X1), soit sur la relation qui relie le déterminant du verbe au noyau verbal (position X2) ; le déterminant antéposé porte, lui, exclusivement sur la relation prédicative. Par ailleurs en (20) une lecture en prédicat se-

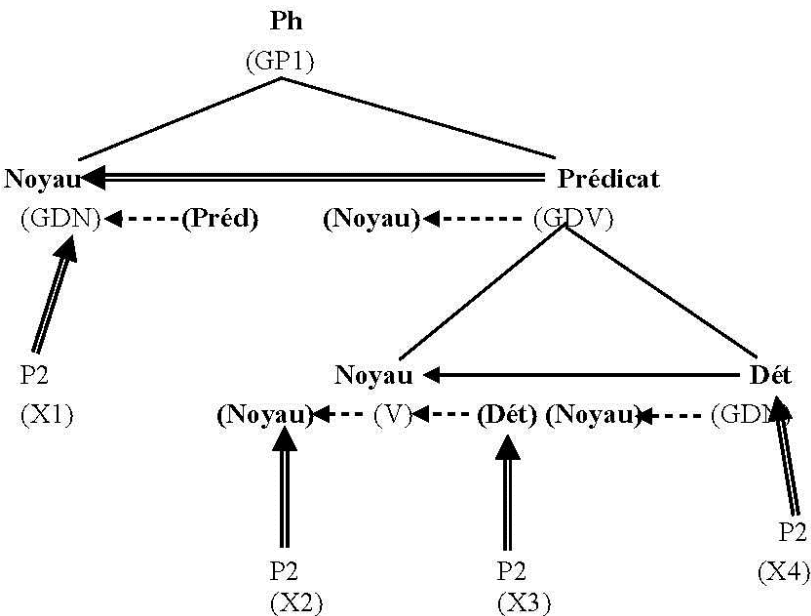
cond du noyau de phrase n'est pas exclue (voir ci-dessous). En (21), le binôme est incident à la relation prédicative (position X1), mais son apport sémantique est reversé à la composante énonciation de la phrase : il s'agit bien ici d'un déterminant de l'énonciation.

2.4. Fonction prédicat second

Dans les exemples (22) à (29), le GP2 exerce la fonction de prédicat second (P2) :

- 22. Jean entra, **un chapeau sur la tête**
- 23. Il me regarda, **l'air compassé**
- 24. Ils sont partis (,) l'un après l'autre/Ils ont répondu (,) **chacun à leur tour**
- 25. Il marchait (,) **tête nue**
- 26. Il marchait (,) **la tête haute./La tête haute**, il marchait
- 27. On l'a trouvé **pieds et poings liés**
- 28. Je le/lui trouve **les traits tirés**
- 29. Je le trouve **tête en l'air**

En schéma, pour remplir les positions marquées par X1 à X4 :



En (22) et (23), le binôme est un prédicat second sur le noyau de phrase (position X1). En (24), (25) et (26), il est soit un prédicat second sur le noyau de phrase (X1), soit un prédicat second sur le noyau attendu par le verbe (position X2) ; dans ce dernier cas, en effet, le binôme serait sous la portée de la négation (et plutôt sans virgule) ; pour ces exemples,

une lecture en déterminant de relation reste possible (voir ci-dessus). En (27), la structure binomiale est un prédicat second sur le déterminant du verbe (position X4). En (28), elle est soit un prédicat second sur le déterminant du verbe *le* (position X4), soit déterminant du verbe *trouve* (dans la version avec *lui*) ; dans ce dernier cas, *trouver* prend le sens d'*estimer*. Enfin, en (29), le binôme est lexicalisé et fonctionne comme un prédicat second sur le déterminant attendu par le verbe (position X3) ; il est indispensable au verbe *trouve*, comme s'il appartenait à sa valence, pour lui garder son sens d'*estimer*. On est proche également de l'analyse de *le...tête en l'air* comme GP2 déterminant du verbe *trouve* (cf. *supra* : *On dit Pierre pressé*).

2.5. Autres fonctions

Le binôme GP2 peut occuper d'autres fonctions encore, ce qui termine de le consacrer comme une structure morphosyntaxique parallèle au syntagme.

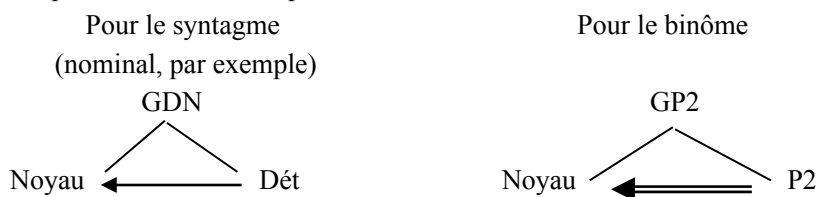
30. Un jeune homme **torse nu** se promène dans le jardin
31. Ils prennent un bain de soleil, elle en bikini, lui **torse nu**
32. Avec **Marc pour guide**, on ne se perdra jamais
33. Dès **le matin venu**, ils partirent sur la pointe des pieds
34. Ils sont **tête à tête**./Ils se sont rencontrés en **tête à tête**/ Il a organisé un **tête à tête**
35. **Haut les mains !**
36. **Heureux les pauvres d'esprit.**
37. **Qu'il vienne !**
38. « **Zut !** »
39. ... et **flatteurs d'applaudir**
40. 11 h 00, et **ma tante qui n'arrive pas !**
41. **Jeune**, mes parents n'aimaient pas ma musique

En (30), le binôme occupe la fonction de déterminant caractérisant du nom. En (31), le binôme *torse nu* est le prédicat second interne à une structure GP2 englobante (*lui torse nu*). (32) et (33) présentent des cas de GP2 déterminants de connecteurs prépositionnels. (34) présente la lexicalisation d'une structure binomiale à partir d'un fonctionnement comme déterminant du verbe ou du connecteur prépositionnel. En (35) et (36) les binômes sont en position de phrase, comme interjetés ; il en est de même pour les structures Δ et Θ des exemples (37) et (38). C'est cette même analyse de binôme en position de phrase qui permettrait de rendre compte de l'infinitif de narration (39) et de l'exemple (40), où l'infinitif et la relative prédicative sont difficilement suppressibles. Enfin en (41), la prise en compte d'un binôme incomplet, avec noyau $\emptyset$, permettrait d'analyser cette structure binomiale comme un déterminant de la relation prédicative et non comme un hypothétique prédicat second sans support dans la prédication première.

3. Conclusion

L'inscription, à l'intérieur d'un système morphosyntaxique cohérent, de la structure binomiale étudiée nous permet d'envisager positivement un continuum d'intégration syntaxique (syntagme, binôme, sous-phrased), qui marque la reconnaissance dans ce domaine d'un phénomène plus complexe que généralement admis.

L'analyse des exemples proposés montre, à notre sens, la pertinence d'une description syntaxique spécifique. Elle nous conforte dans la nécessité d'intégrer différents niveaux de complexité de phrase : une complexité d'énonciation (avec Θ) et une complexité d'énoncé (avec sous-phrases Δ). Pour le surplus, la phrase dite simple se décomposerait en syntagmes et/ou en binômes mis en relation. Le binôme ne serait pas, à ce stade, le signe d'une phrase complexe, dans la mesure où il n'intègre pas en position de prédicat interne de verbe conjugué à un temps fini ou à un mode personnel. En schéma :



Ce parallélisme de structure syntagme/binôme consacre par ailleurs le parallélisme des mécanismes fondamentaux que sont la détermination et la prédication.

Références

- BORILLO A., « La construction absolue méronymique », in Forsgren, M. (ed.), *Prédication, Assertion, Information*, Uppsala, Publications de l'Université d'Uppsala, 1998, pp. 81-92.
- GREVISSE, M., *Le Bon Usage*, 13^e édition refondue par A. GOOSSE, Paris/Louvain-la-Neuve, Duculot, 1993.
- HANON S., *Les constructions absolues en français moderne*, Louvain/Paris, Peeters, 1989.
- HANON S., « La prédication seconde et les constructions absolues », in *Travaux de Linguistique*, n° 18, 1989, pp. 35-48.
- VAN RAEMDONCK, D., « Pour une redéfinition de l'adverbe : les rôles respectifs des concepts d'extension et d'incidence », in DE CARVALHO, P., SOUTET, O. (eds.), *Psychomécanique du langage. Problèmes et perspectives*, Paris, Champion, 1997, pp. 353-364.
- VAN RAEMDONCK, D., « Prédication vs détermination : l'exemple de la fonction adverbiale », in FORSGREN, M., JONASSON, K., KRONNING, H. (eds.),

- Prédication, assertion, information*, Actes du Colloque d'Uppsala en linguistique française (6-9 juin 1996), Uppsala, Acta universitatis upsaliensis, 1998a, pp. 579-585.
- VAN RAEMDONCK, D., « Sous mon arbre volait un esthète », in ENGLEBERT, A., PIERRARD, M., ROSIER, L., VAN RAEMDONCK, D. (eds.), *La Ligne claire. De la linguistique à la grammaire. Mélanges offerts à Marc WILMET à l'occasion de son 60^e anniversaire*, Paris – Louvain-la-Neuve, Duculot, 1998b, pp. 237-252.
- VAN RAEMDONCK, D., « De l'incidence comme critère organisationnel du système fonctionnel du français », dans DE CARVALHO, P., QUAYLE N., ROSIER L., SOUTET, O. (eds.), *La Psychomécanique aujourd'hui. Actes du VIII^e Colloque International de Psychomécanique du langage* (Seyssel-Chambéry, 19-21 juin 1997), Paris, Champion, 2001, pp. 323-341.
- VAN RAEMDONCK, D., « En attendant l'incidence : la relation d'attente », dans LOWE R. (ed.), *Le système des parties du discours. Sémantique et syntaxe. Actes du IX^e Colloque International de Psychomécanique du langage* (Québec, 15-17 août 2000), Québec, Presses de l'Université Laval, 2002a, pp. 408-419.
- VAN RAEMDONCK, D., « L'analyse syntaxique à l'épreuve du sens : le cas des adverbiaux paradigmatiques », dans LAGORGETTE D. & LARRIVÉE P. (eds.), *Représentations du sens linguistique* (Bucarest, 24-27 mai 2001), *Lincom Theoretical Studies in Linguistics*, n° 25, Munich, Lincom Europa, 2002b, pp. 423-436.
- VAN RAEMDONCK, D., « Discours rapporté et frontières de phrase : l'épreuve de l'intégration syntaxique », dans *Faits de Langues*, n° 19, 2002c, pp. 171-178.
- VAN RAEMDONCK, D., « Discours rapporté et intégration syntaxique : un exemple d'analyse », dans LOPEZ MUNOZ, J. M., MARNETTE, S., ROSIER, L. (eds.), *Le discours rapporté dans tous ses états : question de frontières*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 531-537.
- VAN RAEMDONCK, D. avec DETAILLE, M. et la collaboration de MEINERTZHAGEN, L., *Le sens grammatical. Référentiel à destination des enseignants*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2011.
- WILMET, M., *Grammaire critique du français*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 2010.

Frontières fonctionnelles et niveaux syntaxiques des segments détachés

Franck NEVEU

Université Paris-Sorbonne

La question des frontières fonctionnelles et des niveaux d'analyse des segments détachés est de nature à illustrer toute la difficulté et tout l'intérêt de la problématique des fonctions grammaticales, puisque ce qui se trouve ainsi interrogé c'est non seulement la langue mais aussi et peut-être surtout la métalangue, autrement dit tout à la fois la grammaire de l'énonciateur et celle du descripteur, avec ses représentations linguistiques, ses présupposés méthodologiques et sa terminologie fortement déterminée par l'histoire des idées grammaticales¹.

On peut en prendre l'exacte mesure si l'on tient pour acquis le fait que l'« invention » du *détachement* résulte de l'« invention » de la phrase comme totalité descriptible de forme et de sens, totalité définie non pas comme un fragment de discours mais comme une frontière sur laquelle les capteurs contextuels que sont les segments dits *détachés* viennent nécessairement buter².

Dans la perspective logico-grammaticale, qui reste dominante dans les études syntaxiques, il ne saurait être question en effet de penser le détachement, du moins dans le cas des constructions qui seront ici évoquées (segments vocatifs, apposés, disloqués, extraposés), autrement que sur le mode de la marginalité. Le seul recours à des formats de prédictions décontextualisées et autonomes ne peut en fait susciter d'autres approches. L'intégration, qui conditionne la fonction, suppose

¹ Le texte que nous proposons ici, pour des raisons de volume, ne développe que la seconde partie de la communication proposée en session plénière au colloque de Tromsø *Les fonctions grammaticales. Histoire, théories, pratiques*. Pour certains aspects de l'histoire de la grammaire du détachement, on pourra se reporter à Neveu (1998, 2000a, et 2003a). Nous tenons à remercier les collègues qui par leurs observations nous ont permis d'amender cette étude, et tout particulièrement Aboubakar Ouattara.

² Voir Neveu (2003a et b ; 2006).

une complétude du format syntaxique, laquelle se trouve fort mal dimensionnée aux segments de discours sujets à la discontinuité.

Cette résistance du détachement à une approche de type microsyntaxique, l'histoire de la grammaire la fait apparaître notamment par la rémanence de la problématique stérile qui consiste à mettre en balance fonction syntaxique et mode de construction, et qui a conséquemment pour effet de conférer aux segments visés par la description un profil identitaire indistinct, entre le grammatical et le rhétorique.

La grammatisation des constructions détachées révèle à chacune des principales étapes de son parcours l'idée d'un traitement spécifique devant être appliqué à ces segments. Et cela s'illustre entre autres par l'indistinction qui vient d'être évoquée. C'est là un des aspects les plus intéressants de la question du détachement. Ce moment d'aporie, que l'histoire semble donner à comprendre comme nécessaire à la cohésion du champ disciplinaire, où l'analyse, au lieu d'interroger les limites d'un domaine constitué (le domaine grammatical, borné à l'horizon phrasique), et sa pertinence, manifestement mise en défaut par une convergence de données empiriques, fait porter le remembrement sur les données elles-mêmes, soit dans une perspective d'intégration microsyntaxique inadaptée, soit, plus fréquemment, dans une perspective d'éviction, hors du domaine, de la problématique en question et des données qui la suscitent. Il s'agit d'un moment décisif de l'élaboration du discours linguistique où le *factum linguae* se subordonne au *factum grammaticae*, et où ne reçoit plus d'existence grammaticale que ce qui est effectivement descriptible dans le cadre théorique et méthodologique où doit précisément s'exercer cette description.

Cette circularité, bien que n'étant nullement spécifique à la question qui nous occupe, permet toutefois de prendre toute la mesure de la complexité des opérations linguistiques en jeu dans ces constructions. Complexité que pourrait seule suffire à illustrer, pour ce qui est de l'apposition, la concurrence possible entre les notions de *détachement* et d'*ajout* (*adjonction*, *addition*, etc.), qui supposent des visées radicalement différentes. Le *détachement*, à prendre le terme dans son sens strict, suppose une sortie du cadre propositionnel, autrement dit une situation interne, donc locale, du poste d'observation. L'*addition*, l'*adjonction*, l'*ajout* supposent une entrée dans ce cadre, et donc une situation externe et globale du poste d'observation. Il y a là deux pensées syntaxiques et sémantiques qui entrent en opposition : une pensée de la phrase, et une pensée du discours.

Il faut toutefois relativiser cette opposition. Et c'est une fois de plus l'histoire de la grammaire qui nous permet de le faire. Puisque l'*adjonction*, l'*addition*, l'*ajout*, étiquettes à dominante sémantique, sont pour l'essentiel en usage à une époque où la notion de phrase n'est pas

encore grammatisée, ou est en cours de grammatisation. Situation bien sûr très différente pour le terme récent de *détachement*, lequel toutefois borne sa contribution à une observation de surface des énoncés. À l'oral, comme à l'écrit, est décrit comme *détaché* un constituant simple ou complexe marquant une segmentation de l'énoncé, sans autre forme d'hypothèse formulée sur la nature exacte de l'opération linguistique à l'œuvre. Autrement dit le sens strict de la notion de *détachement* (qui suppose la disjonction d'un segment linguistique par rapport à une structure propositionnelle) ne s'applique pour ainsi dire jamais à ce que la grammaire vise par le terme fort accueillant de *construction détachée*.

Nous nous attacherons ici à développer quelques-uns des problèmes terminologiques et méthodologiques du détachement. On proposera, pour illustrer cette question des frontières fonctionnelles et des niveaux syntaxiques des segments *détachés*, une perspective typologique, qui rend compte des hypothèses de description qui ont été formulées dans plusieurs de nos travaux (Neveu, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005). On examinera successivement, de manière synthétique, les détachements par redoublement actanciel, par caractérisation actancielle, et par expansion de relation prédicative.

I. Une zone de l'énoncé disjointe de la structure argumentale : le rôle du point d'ancrage

Sans avancer plus d'hypothèses sur la nature exacte des opérations linguistiques qui affectent les constructions ici visées, force est de reconnaître que le détachement *a minima* induit l'existence d'un segment de discours servant de base, de support, de point d'ancrage. Nous avons montré à plusieurs reprises que, pour entreprendre une typologie des constructions à détachement, il convient de considérer non seulement la configuration du segment détaché lui-même, mais aussi, et peut-être surtout, la nature, le format, et la position de ce point d'ancrage. C'est même l'inadvertance à l'égard de cette dynamique complexe, qui préside à l'organisation des systèmes détachés en syntaxe, qui a abouti aux développements aporétiques sur l'apposition, l'apostrophe, et la dislocation dans de nombreuses grammaires.

Une manifestation de cette inadvertance, à laquelle nous-mêmes n'avons pas toujours échappé, est la dénomination de *constituants périphériques* (à la structure prédicative) appliquée uniformément aux constructions susceptibles de se laisser identifier par la notion de détachement. Il s'agit là d'une périphérie pour le moins abusive, qui semble ignorer le fait que le constituant détaché (appositif, vocatif, disloqué) manifeste une grande mobilité, et qu'il est susceptible de venir sectionner un segment prédicatif, qui se trouve lui-même en position périphérique à l'égard de ce groupe.

L'intégration microsyntactique, contre quoi se heurte le détachement, conduit ainsi à rejeter ces segments, par un examen sans doute hâtif du contexte verbal, ou par excès de généralité, dans les zones polaires de la phrase. C'est pourquoi, il semble préférable de s'en tenir à une terminologie descriptive, qui ne préjuge pas de la position des segments. Nous préférons donc parler d'une *zone disjointe de la structure argumentale*.

Pour élaborer cette typologie des grands types de détachement, nous avons proposé de rapporter les constructions à la question de l'actance prise très généralement au sens que lui a donné Gilbert Lazard (1994), qui la définit comme l'ensemble des relations grammaticales établies entre un prédicat verbal et les constituants nominaux qui en dépendent. Ce qui conduit à affronter la problématique de la correspondance syntactico-sémantique des opérandes du verbe, et surtout les difficultés terminologiques qui en résultent. Car on le sait, la notion d'actant est loin d'offrir des contours parfaitement distincts. L'isomorphisme fréquemment dénoncé entre participant du procès et constituant nominal d'une relation prédicative saturant une des positions syntaxiques définies par la structure du verbe remonte à Tesnière (1959). En dépit de son apparente limpidité, la notion d'actant telle qu'elle est définie dans les *Éléments de syntaxe structurale* pose en effet de sérieux problèmes de frontière entre le niveau syntaxique et le niveau sémantique. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'en réorienter l'usage, et de lui opposer une notion qui permette de faire clairement le départ entre l'ordre syntaxique et l'ordre sémantique. Or, la métalangue n'offre pas grand choix dans ce domaine.

Les résultantes terminologiques de la syntaxe de dépendance développée par Tesnière posent d'ailleurs d'autres problèmes de frontière. Ainsi, la proposition formulée par G. Lazard (1999) d'établir une correspondance entre la triade morphosyntaxique (*actants, circonstants, verbe*) et la triade sémantique (*participants, circonstances, procès*) semble difficile à faire assimiler par l'analyse, du moins pour ce qui concerne le premier constituant de chacune des deux séries. On voit mal comment éviter la confusion, suscitée par le terme de *participant*, entre perspective sémantique et perspective référentielle. Sur ce point, nous nous sommes rangé à la proposition d'Alain Berrendonner (1995 : 216), qui suggère entre autres d'en revenir à l'usage du terme d'*argument* pour la désignation des opérandes syntaxiques, par distinction avec le terme d'*actant* réservé à la désignation des opérandes sémantiques. Proposition qui présente l'intérêt de faciliter le traitement du support zéro, qui fournit une des configurations les plus délicates et les plus intéressantes des faits de syntaxe détachée.

La typologie que nous proposons repose, partiellement, sur l'opération linguistique d'instanciation, que nous définissons, relative-

ment à ce cadre d'étude, comme la saturation d'une fonction argumentale par un constituant syntaxique désignant un référent actanciel, lequel est également désigné par la tête nominale d'un segment détaché, la relation entre ces deux expressions désignatives pouvant donc être dite *de coréférence*.

II. Détachement par redoublement actanciel : segments vocatifs et disloqués instanciés

La parenté formelle des constructions vocatives et disloquées a été étudiée de manière approfondie par Knud Lambrecht (1998). Elle est établie principalement par le redoublement actanciel qui affecte la plupart des tours exemplifiant chacun des deux types de construction.

Dans la dislocation, le référent actanciel du segment détaché est instancié dans la prédication principale sous une forme nominale ou pronominale, selon les cas :

(1) *La peur*, chacun *la* voit d'abord à sa porte (*Le Monde*)

(2) Le type, profitant de l'effet produit, *la* fend, *cette foule*, et entraîne Zazie, en déclamant dans le genre tragique : on verra ce qu'ils disent, tes parents (R. Queneau)

Comme c'est le cas pour le vocatif, mais aussi pour l'apposition, même si celle-ci présente un fonctionnement très différent, la connexité entre les deux indices actanciels peut être toutefois sémantiquement oblique, lorsque le référent du relais syntaxique en position argumentale ne couvre, au moyen d'un déterminant personnel, qu'une partie de la référence du terme détaché :

(3) *Elle*, son histoire est étonnante

Le redoublement actanciel illustre ici, quelle que soit la nature de la coréférence, un type de connexité entre le segment détaché et le reste de la séquence qui est tout à la fois syntaxique et pragmatique.

Ce mode de connexité est aussi celui des segments vocatifs instanciés, dont la configuration est la plus couramment observée en corpus :

(4) Clov [...]. – Je me dis – quelquefois, *Clov*, il faut que *tu* arrives à souffrir mieux que ça [...] (Beckett)

(5) Hamm. – Je *te* remercie, *Clov* (Beckett)

Le statut de non-arguments des segments en adresse, qui a été décrit de diverses manières, au moyen de cadres explicatifs et de terminologies fort différentes, détermine largement le haut niveau de difficulté rencontré dans l'analyse syntaxique de ces segments. Quelle que soit la méthodologie retenue, on est amené à constater que les séquences du type (1)-

(5) présentent une configuration dans laquelle un segment non lié (disloqué ou vocatif) manifeste une indépendance syntaxique, pondérée par sa linéarisation parmi les constituants de la phrase d'accueil. La question est donc principalement de savoir si l'on peut faire fond sur la notion de phrase d'accueil (ou phrase hôte), en la tenant, comme le propose par exemple Marandin (1998) pour un domaine de linéarisation ordonné, susceptible de recevoir des segments discontinus d'ordre libre. Accréditer pour ces séquences l'hypothèse d'une discontinuité *syntactique* revient à poser l'existence d'un système complexe mettant en relation deux entités syntaxiques de rang différent, l'une intégrante, formant l'hôte, et comportant dans certaines configurations un point d'ancrage dans une zone d'instanciation, l'autre intégrée, mais (dans le cas de l'adresse, de la dislocation et de l'extraposition) affranchie de toute trace morphosyntaxique de cette intégration.

De nombreux auteurs se sont penchés sur la question d'une éventuelle hiérarchie entre ces deux entités appariées (segment détaché/base), c'est-à-dire sur la question d'un contrôle exercé par l'une des deux entités sur l'autre, contrôle qui implique également une forme d'antécédence génétique de l'une sur l'autre dans la formation de l'énoncé. Or, si le processus d'intégration au domaine de linéarisation fournit une réponse syntaxique (l'entité intégrante commandant par attraction le segment discontinu), celle-ci se trouve contredite par l'approche pragmatique (ou, plus largement, énonciative), qui inverse la hiérarchie. C'est notamment l'approche de Bally (1932 : § 59, 86, 477), qui au moyen d'une analyse informationnelle de type *aboutness* (répartition des constituants de l'énoncé en thème/propos) identifie les segments en adresse (« vocatifs ») comme des constituants « thématiques » formant le point d'ancrage informationnel de l'énoncé.

De cette approche, qu'il approfondit, Lambrecht (1998 : 37) retient et développe l'appartenance des segments vocatifs et disloqués aux catégories liées à la référence plutôt qu'au rôle.

Dans la mesure où la fonction de tels SN n'est pas de porter un rôle sémantique dans une proposition, mais simplement de nommer un référent par rapport auquel une proposition donnée est considérée comme pertinente, cela fait sens qu'ils doivent apparaître indépendamment de la proposition grammaticale codant cette information, c'est-à-dire soit avant, soit après, comme il est stipulé dans le principe de séparation de la référence et de la relation.

Ainsi, dans les séquences (1)-(5) l'orientation de la relation d'*aboutness* s'exerce nettement en direction du segment détaché, quelle que soit par ailleurs sa position dans l'énoncé.

Concernant les spécificités référentielles respectives du vocatif et de la dislocation (voir Neveu, 2003b), on rappellera ici que la différence

réside pour l'essentiel dans une plus large amplitude référentielle des segments disloqués, qui s'adaptent au contexte endophorique (personne délocutive) comme au contexte exophorique (personnes locutive et allocutive), contrairement à l'adresse, nécessairement restreinte, de par sa nature déictique, aux mécanismes de l'allocution. L'emploi de segments disloqués en contexte allocutif constitue d'ailleurs une source possible de difficultés interprétatives dans la reconnaissance des deux structures³. La nature déictique du segment en adresse justifie en outre l'usage du nom nu en emploi pleinement désignatif, contrairement aux configurations appositives ou attributives, dans lesquelles le nom nu, d'usage fréquent perd l'essentiel de sa charge référentielle au profit de son fonctionnement prédicatif. Lorsque le vocatif est pourvu d'un actualisateur, il ne s'ouvre en outre qu'aux définis. Cette définitude renseigne sur la présomption d'identification référentielle manifestée par tout segment en adresse.

III. Détachement par caractérisation actancielle : segments apposés

Comparativement aux types de détachements qui viennent d'être évoqués, l'apposition présente un mode de fonctionnement très différent. Nous l'avons qualifié de *détachement par caractérisation actancielle* pour rendre compte de plusieurs phénomènes syntaxiques et sémantiques :

(i) comme dans le cas des vocatifs et des dislocations, le segment détaché évolue dans une zone de l'énoncé disjointe des zones d'arguments ; il n'exerce par conséquent aucune fonction argumentale ;

(ii) mais il borne sa participation, quelle que soit la nature morpho-syntaxique de sa tête, à une expansion de rôle actanciel, il n'a donc pas vocation *stricto sensu* à jouer lui-même un rôle actanciel, et c'est la raison pour laquelle il n'y a dans cette forme de détachement aucun redoublement d'actant ;

(iii) le comportement référentiel du segment détaché est bien sûr aligné sur son comportement syntaxique et sémantique ; le groupe appositif disjoint est donc contrôlé par le référent actanciel de son support grammatical, dont, en tant que terme descripteur, il prédique des propriétés ; ainsi ce segment ne jouit d'aucune forme d'autonomie syntactico-sémantique ou référentielle, mais participe de manière active au

³ Voir, par exemple, cet énoncé de Segalen, étudié dans Neveu (1999) : « J'en perdrai la valeur enfouie et le secret, mais *ô toi, tu* radieras, mémoire solide, dur moment pétrifié, gardienne haute [...] », où l'usage de l'interjection lyrique permet d'envisager une lecture allocutive, mais aussi la superposition des deux structures, disloquée et vocative.

déploiement des informations dans l'énoncé en enrichissant les mécanismes désignatifs.

Relativement à la question actancielle, plusieurs ordres de faits, étroitement liés, illustrent la spécificité du détachement appositif : l'appariement support/apport, le rapport de dépendance unilatérale et la coalescence des constituants. Nous avons ainsi défini l'apposition (Neveu, 1998, 2000) comme un type de construction complexe articulant nécessairement deux constituants, un segment support et un segment apport. C'est toutefois à I. Tamba (1975) que l'on doit une des premières approches de l'apposition comme système dynamique à deux items, approche qui a permis de sortir progressivement de la conception étroitement fonctionnelle et analytique de la description grammaticale pour ouvrir la réflexion à des perspectives sémantiques et informationnelles.

La spécificité de notre travail s'est manifestée tout d'abord dans notre tentative de décrire au moyen de la notion d'incidence la relation syntacticosémantique entre les deux constituants de la construction appositive.

A. Constructions symétriques

On trouve à l'œuvre dans cette configuration une connexité morpho-syntaxique entre les constituants du système, laquelle est établie par un mécanisme d'incidence marqué par une dépendance relationnelle du segment détaché à l'égard de son support. Ce qui confère à ce segment le rôle de prédicat second. Toutefois, outre la prédication des propriétés de son support, le terme descripteur détaché exerce ici pleinement une fonction informationnelle, dans la mesure où sa position est toujours à corréluer au degré d'accessibilité référentielle de son contrôleur.

(6) Pierre Puech-Samson, *compagnon de la Libération*, est mort jeudi 20 janvier à Paris à l'âge de quatre-vingt-quatre ans (*Le Monde*)

(7) Hans Eysenck, *psychologue britannique d'origine allemande et spécialiste de la psychologie du comportement*, est mort jeudi 4 septembre à Londres (*Le Monde*)

On constate aisément que la position droite du descripteur révèle une accessibilité référentielle du contrôleur pensée comme réduite par l'énonciateur, quel que puisse être par ailleurs le degré de notoriété du référent. Cette fonction informationnelle de la place du groupe descripteur est largement corroborée par d'autres configurations.

Ainsi, en (8), la position frontale du segment détaché marque une forte accessibilité référentielle, donnée à comprendre par la présence d'un anaphorique en fonction de support (*il*), qui sert de relais au référenciateur du segment en question. L'identité du référent est fournie en

début de séquence par la mention titre du nom propre et des bornes chronologiques :

(8) Antoine Meillet (1866-1936). *Élève de Saussure*, il lui succède en 1891 à l'École des hautes études. (Sciences humaines)

Quant à la séquence (9), elle affiche un détachement frontal associé à un support référentiellement autonome (*Jacques Tardi*). Ce qui réunit dans un même énoncé et dans une même sphère actancielle un marquage de forte accessibilité référentielle (la position frontale du segment détaché) et un marquage d'accessibilité faible (le support formé d'un nom propre) :

(9) Tardi et la modernité. *Né en 1946 à Valence*, Jacques Tardi est actuellement l'un des maîtres incontestés du neuvième art [...] (*Le Figaro*)

On observe en fait que dans ce type de séquence, très bien représenté en corpus, le référenciateur du segment détaché, bien qu'en fonctionnement autonome dans sa position de support, a déjà été introduit dans le texte dans un titre, qu'accompagne parfois une représentation iconographique. Se confirme ainsi nettement l'évitement systématique de la frontalité en cas de saillance nulle du contrôleur du système. Se confirme également la corrélation entre le placement d'un terme descripteur en position frontale et la volonté de l'énonciateur d'inscrire dans le discours une présomption de notoriété du référent, en ménageant un espace cognitif consensuel.

B. Constructions asymétriques

Contrairement aux constructions symétriques (standard), dans lesquelles le terme détaché manifeste une incidence directe sur le référent du support, les constructions obliques présentent une asymétrie qui produit un compactage référentiel avec la séquence qui précède, ou plus largement avec l'environnement contextuel. Le référenciateur du terme détaché est de ce fait rendu implicite.

Dans les constructions appositives, le phénomène s'observe, entre autres, lorsqu'il y a un conflit d'incidences entre plusieurs unités à l'intérieur d'un groupe détaché en position frontale, généralement participial, ce que marquent les morphèmes flexionnels : par exemple, une première unité est incidente à un constituant du contexte gauche, extérieur à la phrase, tandis que la ou les autres unités du segment détaché manifestent une incidence commune à un constituant phrasique. On a donc affaire à un segment rectionnellement disparate, ce qui contrevient à l'usage du traitement morphosyntaxique unitaire des

constituants du segment détaché de l'apposition⁴. Mais l'intérêt du phénomène réside surtout dans le fait que les frontières graphiques de la phrase semblent manifestement inaptes à transcrire le fonctionnement référentiel et l'organisation périodique de l'énoncé.

Une semblable observation peut être faite à propos des séquences (10) et (11) :

(10) *Toujours seule*, il se pouvait que Max l'aperçût deux fois dans une semaine mais il arrivait aussi qu'il restât plusieurs mois sans la voir (Jean Echenoz)

(11) Puis, *arrivé au square*, son plan très simple était fixé [...] (Jean Echenoz)

Dans ces deux séquences, il apparaît que, même en cas d'obliquité, l'instanciation du référenciateur dans la phrase graphique peut être tenue pour un indice fort de dépendance entre apport et support.

Et, si les faits liés à la possible autonomie prédicative de certains groupes, si la cellule informationnelle formée par le groupe détaché et un référent (explicite ou non) actualisé par le contexte d'amont plaident en faveur d'un fonctionnement macrosyntaxique, cette dimension macrosyntaxique des tours ne saurait pour autant induire un décrochage radical d'avec les dépendances microsyntaxiques.

C. Segments détachés sans instanciation du référenciateur dans la phrase graphique

La séquence (12), empruntée à M.-J. Reichler-Béguelin (1995), illustre un des cas où aucun morphème ne vient instancier dans la phrase le référenciateur (ou contrôleur référentiel) du segment détaché. Il s'agit d'une configuration qui présente l'intérêt de faire ressortir avec clarté la faiblesse explicative de la notion de phrase graphique, notion dont dépendent nécessairement les principaux critères d'identification des constructions détachées.

Cette organisation syntaxique se signale entre autres par la présence d'une tête participiale, et adopte d'ailleurs un mode de fonctionnement

⁴ Voir Sartre (cité dans Neveu, 1998 : 190) : « Pour moi, j'étais le commencement, le milieu et la fin ramassés en un tout petit garçon déjà vieux, déjà mort, *ici*, dans l'ombre, entre des piles d'assiettes plus hautes que lui et *dehors*, très loin, au grand soleil funèbre de la gloire. J'étais le corpuscule au début de sa trajectoire et le train d'ondes qui reflue sur lui après s'être heurté au butoir d'arrivée. *Rassemblés, resserrés, touchant d'une main ma tombe et de l'autre mon berceau*, je me sentais bref et splendide, un coup de foudre effacé par les ténèbres. »

informationnel identique à celui des subordonnées participiales placées en position frontale⁵ :

(12) Ils s'attaquent alors à une première voiture et trouvent à l'intérieur un porte-monnaie. *Pas entièrement satisfaits*, le coffre d'un second véhicule est forcé (exemple emprunté à Marie-José Reichler-Béguelin, 1995)

On note ici que si aucune instanciation du référenciateur ne s'observe dans la phrase graphique, l'instanciation est toutefois réalisée en amont par les pronoms et déterminants personnels. Ce qui fait une notable différence avec les séquences (16)-(17) qui suivent, et semble réduire d'autant l'autonomie prédicative du segment détaché, car une forme de dépendance morphosyntaxique apparaît bel et bien dans ces tours.

Le fait que le référenciateur ne soit pas représenté dans le groupe souligné accroît donc la dépendance du segment à l'égard du contexte d'amont, mais sans autoriser pour autant un rattachement graphique à ce contexte. Il n'y a donc pas ici, à proprement parler, de neutralisation du mécanisme d'incidence. On observe seulement qu'il ne coïncide pas avec la phrase graphique. Plus que d'une forme de disconnexion syntaxique entre les deux groupes constitutifs de l'énoncé, ce que fait apparaître le segment détaché si on l'isole, c'est une forme de désactancialisat-ion d'un prédicat, ce qui réduit son rôle à celui d'un circonstant.

C'est là, finalement, un aboutissement prévisible du phénomène de condensation syntacticosémantique et de compactage référentiel qui s'observe fréquemment en français contemporain, mais qui est lié d'une façon générale à la discursivité.

Qu'un tel agencement du discours manifeste une tension entre deux ordres de dépendance des unités syntagmatiques apparaît clairement. On a là un phénomène linguistique qui s'impose par son ambivalence syntaxique et sémantique, et qui résiste à la segmentation univoque que produisent nécessairement les signes conventionnels des frontières graphiques.

On ne peut envisager ici, semble-t-il, une segmentation qui ferait du groupe détaché un isolat, pas plus qu'on ne peut envisager une intégration graphique de ce groupe au contexte de gauche. Manifestement, les notions linguistiques usuelles servant à décrire le niveau d'analyse des constructions détachées (prédication seconde/clause) ne permettent pas de rendre compte du fonctionnement de ces tours.

Ce qu'illustre la séquence (12) c'est un phénomène intéressant de diffraction attentionnelle et interprétative d'un niveau de dépendance de

⁵ Pour un examen de ces constructions mené dans le cadre de la problématique du système appositif, voir Neveu (2000a : 111-112).

type macrosyntaxique (obvie, mais sans réalisation graphique) vers un niveau de type microsyntaxique. Autrement dit, le lecteur est amené par la segmentation graphique à lire le segment détaché comme un constituant de la phrase, tout en lui conférant interprétativement un tout autre statut.

IV. Détachement par expansion de relation prédicative

Pour clore cette perspective typologique sur les principaux types de détachements, nous traiterons rapidement du cas des constructions qui sont non seulement disjointes des zones argumentales mais qui, le plus souvent, sont extraposées, et pour lesquelles la dénomination de constituants périphériques semble adéquate.

Dans cette configuration, aucun constituant en fonction argumentale n'instancie le référent actanciel contrôlant le segment détaché dans la phrase graphique où il se trouve logé à l'écrit, et, plus généralement, dans la prédication principale. Ce qui ne décrit qu'en apparence une assez grande diversité de constructions, puisque ne sont considérés dans cette typologie que les segments détachés susceptibles d'être associés aux constructions appositives, vocatives, disloquées, et extraposées, le détachement des circonstants et des modalisateurs étant exclu du domaine d'observation.

A. Segments vocatifs et extraposés non instanciés

Preennent place ici des séquences qui manifestent une connexité exclusivement pragmatique entre les deux segments principaux de l'énoncé, puisque aucune forme de dépendance morphosyntaxique ne peut être relevée :

(13) Le capitaine : *Égisthe*, le temps presse ! (Giraudoux)

(14) *ces gros souliers* j'écrase les pieds de tout le monde (in Béguelin)

(15) ah ben *la Seine* euh les quais les quais maintenant sont canalisés (in Béguelin)

La réunion de ces deux fragments discursifs (segment détaché, segment propositionnel) s'établit sur la base d'une assertion qui porte implicitement sur un objet de discours immédiatement accessible, et qui délimite par conséquent un domaine d'interprétation pour la prédication droite.

Comme l'a observé Lambrecht (1998), la comparaison entre les segments en adresse non instanciés (13) et les segments extraposés du type (14)-(15) souligne la souplesse positionnelle des premiers, qui semble conférée par leur caractère exophorique et par leur accessibilité référentielle, que celle-ci soit avérée ou présumée : ex. *Égisthe*, le temps

presse !/Le temps presse, *Égisthe* ! ; *ces gros souliers* j'écrase les pieds de tout le monde/*j'écrase les pieds de tout le monde *ces gros souliers* ; (ah ben) *la Seine* (euh) les quais les quais maintenant sont canalisés/*les quais les quais maintenant sont canalisés *la Seine*. La pertinence pragmatique de la relation entre le segment discontinu et la prédication centrale, lorsqu'il s'agit d'une connexité sans instanciation, est établie, dans l'agencement linéaire de la phrase, de manière unilatérale (fixe) pour l'extraposition, et de manière bilatérale (mobile) pour l'adresse. Le niveau de contextualité des segments en adresse, autrement dit leur degré d'intégration discursive, est donc nettement supérieur.

B. Autres constructions, associées au système appositif

On mentionnera ici les constructions à tête nominale (généralement un nom de procès au comportement massif), d'extraposition gauche ou droite, qui semblent exercer un mécanisme incidentiel sur une relation prédicative :

(16) *Fait remarquable*, ses capacités intellectuelles étaient intactes, mais le cours de la pensée était extraordinairement ralenti et elle mettait des heures à exécuter une tâche qu'elle accomplissait auparavant en quelques minutes (J. Delay)

(17) On mesure particulièrement mal cette force de contention, cette domination symbolique et intellectuelle des élites (ou supposées telles) qui pèse de longue date sur les discours d'extrême droite. Car – *cas unique pour un mouvement de masse* – il n'y a pas à ce jour un seul intellectuel soutenant le FN (*Le Monde*)

Mais, eu égard à l'absence de contrainte rectionnelle entre les deux segments réunis dans la phrase graphique, et donc à l'absence de toute forme de dépendance morphosyntaxique, ce type de configuration permet légitimement de douter du caractère explicatif de la notion d'incidence pour décrire la relation. La relation entre les deux segments de discours apparaît davantage comme une relation de portée, de nature sémantique et pragmatique.

Les séquences (16)-(17) illustrent des constructions qui sont des expansions de relations prédicatives, et qui manifestent par là même une « incidence » relationnelle, par distinction avec les constructions standard, qui sont en incidence à un constituant occupant une fonction actancielle dans la prédication principale. Il s'agit de constructions très mobiles, décrites, selon les approches, comme *adpropositionnelles*, *exophrastiques*, ou encore *incidentes à la phrase*. On passera rapidement sur ce type de séquences, qui a fait l'objet d'études assez précises, entre autres celles de H. Van den Bussche, qui a montré (1988 : 118-120) que le degré d'intégration syntaxique des segments détachés est ici plus faible que celui des constructions à support actanciel : (i) ces

segments ne peuvent occuper la position de foyer d'une phrase clivée ; (ii) ils ne sont pas affectés par la portée de la négation du verbe principal ; (iii) ils sont régis par la modalité assertive et ne sont pas compatibles avec l'injonction ou l'interrogation.

Nous avons montré ailleurs (entre autres, Neveu, 1998 : 197-198) qu'en position frontale, le segment détaché, qui révèle une analogie de fonctionnement avec les adverbes de phrase, ne présente pas, contrairement aux constructions à support actanciel, le comportement thématique de point d'ancrage informationnel ouvert sur le contexte verbal antécédent, car il ne véhicule aucune information donnée. Il s'agit d'un segment assertif, thétique, opérant dans le texte un décrochage métadiscursif, et qui n'est bien sûr pas sélectionné par le groupe thématique de la phrase où il apparaît.

La structure autonome de tels segments, autrement dit leur dimension propositionnelle, est en outre confirmée par leur très accessible réécriture phrastique et par la segmentation graphique isolante à laquelle ils se prêtent. Manifestement, on a quitté le terrain de la prédication seconde pour entrer dans un autre espace syntaxique.

À proprement parler, aucune forme de contrainte rectionnelle ne vient d'ailleurs affecter la relation entre le segment détaché et le reste de la phrase puisque le caractérisant, quel que soit le nombre des prédications auxquelles il s'applique dans la phrase, est généralement fléchi au singulier.

Conclusion

Le développement de la problématique actancielle du détachement permet ainsi de formuler des hypothèses de description dont l'intérêt essentiel, nous semble-t-il, est d'aider à déterminer la spécificité de la syntaxe externe des segments vocatifs, disloqués, extraposés, et bien sûr appositifs. Dans ce dernier cas, nos travaux ont cherché à souligner une spécificité largement établie par des faits de dépendance microsyntaxique, que les mécanismes incidentiels constitutifs de l'apposition rendent apparents, et par un comportement sémantique du segment détaché globalement qualificatif qui conduit à explorer la piste de ce que nous avons appelé son *adjectivité*.

L'étude de la grammatisation de ce qui est visé par le terme *détachement*, qu'elle soit historique ou méthodologique, outre qu'elle fait saillir le caractère durablement sous-conceptualisé des catégories fonctionnelles afférentes à cet ordre de faits syntaxiques, et qu'elle révèle la fragilité de quelques piliers notionnels de l'explication linguistique (tout particulièrement l'intégration, la hiérarchie, la dépendance), doit être tenue pour un préalable indispensable à la question des représentations

conceptuelles de la phrase, et plus largement de la segmentation du discours.

Nous l'avons vu à plusieurs reprises, l'instabilité terminologique et la relative opacité des notions traduisent, au-delà des errements d'une grammaire toujours en formation, la difficile conciliation de l'instance de normalisation qu'est nécessairement la terminologie linguistique avec la précarité des hypothèses descriptives visant la dynamique des systèmes dits *détachés*. Le vaste champ d'observation ouvert par le développement récent des recherches en macrosyntaxe permet toutefois de limiter les spéculations et d'étayer notablement la réflexion dans ce domaine.

Références

- Bally, C., *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, A. Francke, 1932.
- Berrendonner, A., « Pour une macro-syntaxe », *Travaux de Linguistique*, 21, Louvain-la-Neuve, 1990, pp. 25-36.
- Berrendonner, A., « Redoublement actanciel et nominalisations », *Scolia*, 5, Strasbourg, 1995, pp. 215-244.
- Berrendonner, A., Reichler-Béguelin M.-J., « Décalages : les niveaux de l'analyse linguistique », *Langue française*, n° 81, Paris, 1989, pp. 99-124.
- Berrendonner, A., Reichler-Béguelin, M.-J., « Accords associatifs », *Cahiers de praxématique*, n° 24, Montpellier, 1995, pp. 1-25.
- Blasco-Dulbecco, M., *Les Dislocations en français contemporain – Étude syntaxique*, Paris, Champion, 1999.
- Cadiot, P. et Furukawa, N. (eds.), « La prédication seconde », *Langue française*, n° 127, Paris, 2000.
- Combettes, B., *Les Constructions détachées en français*, Paris-Gap, Ophrys, 1998.
- Furukawa, N., *Grammaire de la prédication seconde – Forme, sens et contraintes*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1996.
- Lambrecht, K., « Sur la relation formelle et fonctionnelle entre topiques et vocatifs », *Langues*, n° 1, Paris, 1998, pp. 34-45.
- Lazard, G., *L'Actance*, Paris, PUF, 1994.
- Lazard, G., « Pour une terminologie rigoureuse », *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, nouvelle série, tome VI, « La terminologie linguistique », Paris, Peeters, 1999, pp. 111-133.
- Marandin, J.-M., « Grammaire de l'incidence », version HTML, <http://www.ilf.cnrs.fr/ft/Marandin>, 1998.
- McCawley, J.-D., « Parentheticals and Discontinuous Constituent Structure », *Linguistic Inquiry*, 13, 1982, pp. 91-106.
- Neveu, F., *Études sur l'apposition*, Paris, Honoré Champion, 1998.

- Neveu, F., « Vocatifs et formats syntaxiques dans *Stèles* », in F. Neveu (ed.), *Phrases : syntaxe, rythme, cohésion du texte*, Paris, SEDES, 1999, pp. 277-295.
- Neveu, F., « L'apposition : concepts, niveaux, domaines – Présentation », in F. Neveu (ed.), *Langue française*, n° 125, « Nouvelles recherches sur l'apposition », Paris, 2000a, pp. 3-17.
- Neveu, F., « Quelle syntaxe pour l'apposition ? Les types d'appariement des appositions frontales et la continuité référentielle », in F. Neveu (ed.), *Langue française*, n° 125, « Nouvelles recherches sur l'apposition », Paris, 2000b, pp. 106-124.
- Neveu, F., « Des marges de la phrase aux marges de la grammaire – Sur la grammatisation de "l'annexe syntaxique" en français », in J. Demarty-Warzée et J. Rousseau (eds.), *Faire une grammaire/faire de la grammaire*, Paris, *Les Cahiers du CIEP*, 2001a, pp. 66-73.
- Neveu, F., « Place, position, information : quelques problèmes de macrosyntaxe en français contemporain », in H. Dupuy-Engelhardt, S. Palma et J.-E. Tyvaert (eds.), *Actes des Journées Scientifiques 2000*, Reims, PURReims, CIRLEP, *Recherches en Linguistique et Psychologie cognitive*, n° 16, 2001b, pp. 57-73.
- Neveu, F., « Du prédicat second à la clause – Sur le rang syntaxique de quelques types de détachements », in M. Charolles, P. Le Goffic et M.-A. Morel (eds.), « *Y a-t-il une syntaxe au-delà de la phrase ?* », *Verbum*, tome XXIV, n° 1-2, Nancy, 2002a, pp. 129-140.
- Neveu, F., « L'ajout et la problématique appositive – Détachement, espace phrastique, contextualité », in J. Authier-Revuz et M.-C. Lala (eds.), *Figures d'ajout : phrase, texte, écriture*, Paris, Presses de La Sorbonne nouvelle, 2002b, pp. 111-122.
- Neveu, F., « *Détachement, adjonction, discontinuité, incidence...* Quelle métalangue pour quelle théorie ? Présentation », in F. Neveu (ed.), « Linguistique du détachement », *Cahiers de praxématique*, n° 40, Montpellier, 2003a, pp. 7-19.
- Neveu, F., « Grammaires de l'adresse – Aspects de la discontinuité syntaxique », in F. Neveu (ed.), « Linguistique du détachement », *Cahiers de praxématique*, n° 40, Montpellier, 2003b, pp. 27-42.
- Neveu, F., « Support et référenciateur de l'adjectif dans le système appositif – Sur l'interprétation des prédicats détachés », in *L'adjectif en français et à travers les langues*, Université de Caen/CNRS, Presses universitaires de Caen, 2004, pp. 337-356.
- Neveu, F., « La syntaxe des segments discontinus en fonction d'adresse », in *Modèles linguistiques* (« Nomination, noms propres, terme d'adresse »), Tome XXVI-2, vol. 52, Toulon, 2005, pp. 9-22.
- Neveu, F., « Présentation. Bibliographie générale », in *L'Information grammaticale*, « Approches de la discontinuité syntaxique et énonciative », n° 109, Paris, mars 2006, pp. 3-12.

- Neveu, F., « Détachement et connexité », in C. Guimier (ed.), « Éléments de relation : de la phrase au texte », *Syntaxe et Sémantique*, n° 8, 2007, pp. 165-177.
- Neveu, F., « Détacher est-ce décondenser ? Un regard sur les avant-postes de l'énoncé en français », *L'Information grammaticale*, n° 130, 2011, pp. 18-23.
- Reichler-Béguelin, M.-J., « Les problèmes d'emploi du gérondif et des participiales en français contemporain », in K. Zaleska et A. Cataldi (eds.), *Le Français Langue Étrangère à l'Université : théorie et pratique*, Varsovie, Uniwersytet Warszawski, Instytut Romanistyki, 1995, pp. 243-260.
- Tamba-Mecz, I., « Système de l'identification métaphorique dans la construction appositive », in *Le français moderne*, n° 3, Paris, 1975, pp. 234-255.
- Tesnière, L., *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, 1959.
- Touratier, C., « Extraposition et structuration informative », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, t. XCIII, fasc. 1, 1998, pp. 59-76.
- Van Den Bussche, H., « Typologie des constructions appositives », in *Travaux de linguistique*, n° 17, Louvain-la-Neuve, 1998, pp. 117-135.

Syntaxe et fonctions discursives

Les constructions disloquées en français et en finnois

Juhani HÄRMÄ

Professeur à l'Université de Helsinki

Le but de cet article est d'examiner les rapports grammaticaux et discursifs ou textuels des constructions dites disloquées en français et en finnois. En fait, je me concentrerai sur le français et me contenterai de faire quelques brèves remarques sur le finnois à la fin de l'article ; après quelques données historiques, j'examinerai les fonctions des dislocations en français. Mes données sont principalement constituées par un corpus de quelque 300 exemples tirés de la presse française. Ce travail s'inscrit donc, quoique modestement, dans le domaine de la linguistique de corpus. L'examen d'un grand corpus informatisé enrichirait certes une étude de ce type, mais comme les constructions disloquées ne présentent aucune constante lexicale, comme on le verra, cela demanderait un corpus pourvu d'un encodage des fonctions grammaticales.

Je commencerai par un bref rappel des principaux jalons de l'étude de la dislocation, dont les débuts remontent au début du XX^e siècle ; le terme lui-même provient de Bally (1909). Malgré certains travaux ponctuels et importants comme Müller-Hauser (1943), il n'y a eu un vrai renouveau d'intérêt pour la dislocation que dans les années 1970.

La grammaire transformationnelle s'est intéressée à la manière de générer les constructions disloquées (par des transformations ou dans la base). Cinque (1977, etc.) entre autres a examiné deux types de constructions différentes, 1 et 2 :

- 1 *Mes fils, j'en suis fier*
- 2 *De mes fils j'en suis fier*

L'exemple 1 illustre la construction dite « à thème détaché » (*hanging topic*, résultat d'une transformation), tandis que dans l'exemple 2 on trouverait une vraie dislocation.

Dans les années 1980, Martin Harris (1985 ; cf. aussi 1976) a discuté avec Joëlle Bailard (1982, 1987) du rôle que jouerait la dislocation

comme témoin et instigateur d'un changement en cours dans l'ordre des constituants en français. (Cette discussion a été reprise par d'autres linguistes britanniques que Harris pour examiner les mêmes phénomènes dans d'autres langues romanes.) Bref, selon cette approche qu'on pourrait qualifier de typologique, le français serait en train d'évoluer vers un ordre « V-premier », pouvant être illustré par les exemples suivants, représentatifs des opinions légèrement divergentes de Harris et de Bailard :

3. Il l'a **vendue** *sa voiture*, Pierre (VOS)
4. Je l'ai **vu**, *moi*, Pierre (VSO)

Les pronoms clitiques ne pouvant être considérés comme des constituants à part entière, le premier constituant dans ces phrases est donc le verbe, suivi soit de l'objet et du sujet (3), ou de ces deux constituants dans l'ordre inverse (4). Défendre cette théorie nécessiterait que la fréquence des dislocations à droite, illustrées dans ces deux exemples, soit en passe de dépasser celle des dislocations à gauche ; mais il n'y a en fait aucune preuve à l'appui de cette hypothèse (cf. *infra*). Cette discussion semble avoir été abandonnée à la fin des années 1980.

William Ashby a apporté une contribution importante à l'étude des dislocations en français avec trois articles (1982, 1988, 1994) représentant des approches assez différentes les unes des autres ; il a discuté les tendances évolutives du français, proposé une liste des fonctions des dislocations (cf. *infra*), analysé des données représentatives du français contemporain et soumis des locuteurs à des tests acoustiques.

L'approche thématique et énonciative de Lambrecht (1981) date aussi du début des années 1980, et ce travail a été suivi par d'autres du même auteur. Je rappellerai aussi en passant l'approche « procédurale » de Heilenman et McDonald (1993), et me bornerai à constater le nombre important de changements d'optique dans l'étude de la dislocation durant ces dernières décennies. Actuellement ces études s'inscrivent majoritairement dans la « linguistique du détachement » (v. par exemple les *Cahiers de Praxématique* (numéro sur le détachement, 2003) ; Combettes, 1998 ; Havu & Pierrard, 2005).

Les quelques exemples donnés plus haut (1-2 : dislocation à gauche ; 3-4 : dislocation à droite) illustrent donc ce qu'on entend par construction disloquée, même si les limites peuvent en être un peu floues. Pour définir une construction disloquée, on peut adopter et adapter la définition de Barnes (1985, qui étudie cependant uniquement les dislocations à gauche). On peut dire que les dislocations sont caractérisées par l'occurrence, à la droite ou à la gauche d'une proposition syntaxiquement complète, d'un syntagme nominal ou prépositionnel dont une copie (pronominale) coréférentielle se trouve dans la proposition. Les

principaux critères sont cette coréférence et l'autonomie syntaxique de la proposition. On peut noter en passant que le constituant disloqué peut en fait se trouver à *l'intérieur* d'une phrase, moins couramment bien entendu (v. ex. 14 : *cette rage*).

En principe, il est possible de distinguer une construction disloquée sur des critères structurels, en se basant sur une définition de ce type, même si on souhaite que les critères fonctionnels ou communicatifs entrent également en jeu, à savoir le rôle du topique ou du thème.

Selon ces critères structurels ou grammaticaux, on peut exclure les exemples suivants :

- 5a *Munich*, Lufthansa connaît bien
- 5b *Son travail* elle est quand même tranquille
- 5c *Georges*, son frère est malade

Dans 5a, il s'agit de ce qu'on a appelé (et que je suis d'accord pour appeler moi-même) une construction topicalisée (depuis la grammaire transformationnelle des années 1960). L'exemple 5b provient de Mylène Blasco-Dulbecco (1999), qui le considère comme une dislocation véritable (c'est aussi l'avis de Sophie Prévost (2003)) ; à mon sens, le lien syntaxique est cependant trop lâche pour permettre cette inclusion, même si des critères discursifs ou énonciatifs pourraient la faire admettre. La phrase 5c provient de Calvé (1985) ; le problème est du même type qu'avec 5b, même s'il y a coréférence (partielle) entre le syntagme « détaché » et un élément de la phrase.

Le caractère oral de la dislocation a souvent été évoqué, à tort (v. la discussion dans Gadet (1991), ainsi que Härmä (1997)). En ce qui concerne mon corpus, il combine, en tant que représentant le langage de la presse, des caractéristiques de l'oral et de l'écrit.

Pour passer maintenant aux fonctions de la dislocation, on peut considérer que les principales fonctions en sont pragmatiques ou textuelles (cf. Carlson (1983) : les constituants disloqués contribuent à indiquer le thème, et la dislocation sert à la promotion du thème). Les opinions divergent un peu, ce qui peut être dû au flou qui se rattache à la notion de thème ou de topique. On parle, en plus de promotion, entre autres du maintien ou de la création du thème.

Il y a en français, contrairement à plusieurs autres langues, une certaine nécessité à utiliser les dislocations : celles-ci servent à varier l'ordre des constituants du type rigoureux SVC. Cela n'explique évidemment pas l'emploi des dislocations dans une langue comme le finnois, où l'ordre des constituants est « libre » ; mais il est vrai que les dislocations sont nettement moins fréquentes en finnois qu'en français.

Les fonctions que je présenterai se chevauchent en partie, et contrairement à ce qu'on pourrait souhaiter, il n'y a pas de distribution com-

plémentaire en ce qui concerne la répartition des fonctions entre les deux dislocations. Le tableau suivant diffère de la liste plus complexe d'Ashby (1988), qu'il est effectivement possible, selon moi, de condenser :

Dislocation à gauche

récapitulation, rappel (résumé)

focalisation, mise en relief

introduction d'un référent

Compl. d'objet non humain

Dislocation à droite

introd. d'un référent

clarification (afterthought)

rappel (remplissage)

Sujet humain

En outre, l'emploi des dislocations à gauche semble se rattacher, dans mon corpus, aux compléments d'objets non-humains, tandis que les dislocations à droite s'associent surtout au détachement des sujets humains.

Les fonctions associables aux dislocations à gauche sont illustrées par les exemples de 6 à 10. La principale fonction semble être celle de récapitulation ou de rappel, comme dans 6, 7, 8 et 9.

6 Et cette lutte qu'il a menée héroïquement pour rester le parfait gentleman, se culottant d'écorce, et respectant l'horaire de la City, *cette lutte*, il se demande pourquoi il l'a menée. (Fr. Mallet-Joris, *Le jeu du souterrain*)

7 Le président de l'Assemblée nationale ouvre la séance en énonçant l'ordre du jour et appelle ses collègues à la « plus grande *sérénité* » dans ce débat. *Serein*, Dominique Bussereau (UDF), rapporteur de la commission *ad hoc*, l'est quand il monte à la tribune. (*Le Monde*)

8 Il apprend que Violette est atteinte d'une tumeur au cerveau, incurable. [...] Adam enlève Violette, la jette dans la voiture et part au hasard des routes. *La vérité*, il la refuse. (*Le Monde*)

9 Banlieues sinistrées et « ados » désœuvrés, voilà « l'essentiel, l'enjeu de la vie », voulait expliquer André Gerin. *Ces deux thèmes*, il les a déjà abordés dans des livres-entretiens. (*Le Monde*)

Cette fonction de rappel consiste souvent en une répétition lexicale plus ou moins exacte, comme dans 6 (*cette lutte – cette lutte*) et 7 (*sérénité – serein*), mais il est également courant de résumer par un terme récapitulatif, qui n'apparaît pas dans le contexte précédent, comme dans 8 (*La vérité*) et, à plus forte raison encore, dans 9 (*Ces deux thèmes*), où le nom choisi est un terme plus abstrait et conceptuel.

En plus de cette fonction, la dislocation à gauche encode, souvent en même temps, la focalisation, comme dans 7, ce qui lui appartient en propre ; en effet, la dislocation à droite a rarement cette fonction focalisatrice, sauf dans le cas de la répétition pronominale (type : *elle connaît mon nom, elle*).

L'introduction d'un nouveau référent au moyen de la dislocation a suscité des opinions divergentes, et elle peut évidemment varier dans les

différentes langues. L'introduction de nouveaux référents par le biais de la dislocation à gauche est possible en français, et semble relativement courante au moins dans le langage de la presse (v. ex. 10) ; elle est cependant davantage du ressort de la dislocation à droite.

10 *Cette ville* [Bordeaux], on l'a tellement décrite comme une belle alanguie pour l'éternité au bord de sa rivière que personne n'accepte aujourd'hui de voir qu'elle s'est réveillée. [début d'article] (*Le Monde*)

On peut évidemment toujours se demander, quand il s'agit de journaux ou de magazines, dans quelle mesure le référent apparaissant au début d'un article est vraiment *nouveau* pour le lecteur ; le référent peut apparaître, sinon dans le titre de l'article sous une forme éventuellement « voilée », par exemple dans une photographie sur la même page.

Selon Ashby (1988), la dislocation à gauche encode plus souvent de nouveaux référents que la dislocation à droite. Cela semble aussi être l'opinion de Ball (1983) et de Rossi (1999).

D'après mon corpus, la dislocation à droite sert principalement à introduire de nouveaux référents humains, comme c'est le cas dans les exemples 11 et 12. L'article peut donc commencer par un pronom cataphorique dont le référent apparaît ensuite sous la forme d'un syntagme nominal. Cette fonction d'introduction semble donc être plus typique de la dislocation à droite que de celle à gauche au moins dans certains genres ou registres.

11 Vous me connaissez de réputation : comme *il* a pris de l'assurance, *José Hapart* ! Ce soir, dans la salle des fêtes de la Maison du peuple de Soignies, à 60 kilomètres de Bruxelles, l'ancien bourgmestre des Fourons, [...] tient une réunion sur les élections européennes. (*Le Monde*)

12 Heure d'été, heure des vaincus [titre]

Sont-ils parents *les commissaires de Bruxelles qui ont imposé aux Français d'adopter l'heure d'été* ? Ils ne peuvent l'être [...] (*Le Monde*)

En outre, la dislocation sert à rappeler et à clarifier, ce qu'on peut considérer comme deux fonctions distinctes. La fonction de rappel diffère de celle qu'on a pu constater pour la dislocation à gauche ; ici, le rappel semble souvent redondant ou pléonastique, comme dans 13 et 14.

13 Mais Zina, jouée rouée par une néophyte, Nora, veut le beurré et l'argent du beurre. Ouvreuse de son état, elle se laisse séduire par l'acteur vedette de la pièce (Alain Fromager), qui a élu domicile dans une loge de théâtre, ça se voit tous les jours.

Elle veut rêver, *Zina*, et puis se marier. Et puis travailler. Et puis rien faire. Elle est moderne, selon Anne Fontaine, elle dit quelquefois des choses pas mal. (*Le Monde*)

14 Comme si sa rage, cette précieuse matière première des humoristes, ne trouvait plus la force ou l'élégance de se voiler d'ironie. Comme si *elle* restait seule, *cette rage*, sans autre issue que de se contempler dans son miroir. Comme si, tournant et retournant dans sa cage, elle s'était aigrie tel un pot de crème fraîche après la date limite. (*Le Monde*)

Ces exemples, proches de l'oral, en rappellent la verbosité familière. L'exemple 13 illustre bien également une espèce de lien de connivence ou de complicité que l'énonciateur veut établir avec le destinataire. Il n'est évidemment pas certain qu'un tel lien s'installe en réalité, mais les exemples de ce type illustrent en quelque sorte la fonction « conative » de Jakobson. Voir encore 15.

15 Deux ans de prison avec sursis requis contre Bernard Tapie, accusé de fraude fiscale [titre]

« J'ai déjà été sévèrement jugé », s'est-il défendu [chapeau]

Il ne fanfaronne pas, Bernard Tapie, malgré sa récente victoire judiciaire. [début de l'article] (*Le Monde*)

Les notions d'affectivité ou d'expressivité ont souvent été alléguées à propos de l'oralité de la dislocation (v. à ce propos Gadet, 1991). Il paraît inutile d'y recourir, et il peut être plus utile et moins vague, dans ce cas de figure, d'employer des termes plus précis pour décrire les fonctions et les manifestations variables du phénomène dans le domaine de l'énonciation et de la discursivité.

En ce qui concerne la clarification ou la « pensée après-coup » (*afterthought*, terme employé entre autres par Ashby, 1988), elle n'équivaut donc pas au rappel dans la mesure où le but supposé de l'énonciateur est bien de dissiper une ambiguïté dans l'interprétation de la chaîne référentielle. Le destinataire peut ne pas trouver la clarification indispensable. Dans l'exemple 16, cependant, *la nature humaine* est mentionnée quelques lignes plus haut, et un renvoi avec juste le pronom personnel de la 3^e personne ne serait pas clair. L'oralité intervient bien une fois de plus dans ce type d'exemples. Il est évident que la dislocation en tant que telle n'est nullement indispensable et pourrait être remplacée par d'autres constructions.

16 Mais la leçon de choses la plus cruelle, au même moment, était dispensée sur France 2. Dans Uranus, Claude Berri et Marcel Aymé exposaient telle quelle, bien saignante, une bonne tranche de nature humaine, sur fond d'épuration et de règlements de comptes, au lendemain de la dernière guerre.

Elle n'était pas belle, *la nature humaine*. Lâche, hypocrite, profiteuse, opportuniste. (*Le Monde*)

Selon Ashby (1988), la dislocation à gauche encode moins de fonctions que celle à droite, mais d'après ma classification, c'est plutôt la

dislocation à droite qui prend des fonctions moins variées ; fonctions ressortissant à la pragmatique et à la textualité.

Notons aussi que la dislocation en français respecte la hiérarchie de l'accessibilité grammaticale de Keenan et Comrie (1977) et de Givón (1983), donnée ici sous une forme un peu modifiée :

Sujet > OD > OI > Attribut > SyntPrép > SyntAdv

Le sujet est donc le constituant qui semble le plus « accessible » pour la dislocation, suivi de l'objet direct et de l'objet indirect, tandis que les compléments circonstanciels et prépositionnels subissent beaucoup moins fréquemment la dislocation.

La comparaison avec le finnois présente un certain intérêt d'un point de vue typologique, étant donné que l'ordre des constituants en finnois, comme je l'ai mentionné plus haut, est syntaxiquement relativement libre, mais soumis à des contraintes pragmatiques et discursives. Le finnois peut antéposer plusieurs constituants avec une assez grande facilité, ce qui peut expliquer la fréquence relativement basse de la dislocation à gauche, qui peut être rendue en finnois par un équivalent de la topicalisation. La dislocation à droite est plus fréquente en finnois que celle à gauche, ce qui est donc l'inverse de la situation du français.

La question de la fréquence de la dislocation dans la langue finnoise est cependant quelque peu problématique. Il existe relativement peu de travaux sur ces structures en finnois, et une des discussions les plus étendues publiées à ce jour se trouve dans une grande grammaire récente de 1 700 pages (Hakulinen *et al.*, 2004). La dislocation a longtemps été considérée comme une structure totalement marginale en finnois ; maintenant elle semble se généraliser, et on en trouve des exemples surtout dans le langage de la presse et dans la langue familière, mais nettement moins souvent dans la littérature, à l'exception des dialogues imitant l'oral.

La dislocation à gauche présente des formes plus variées que la dislocation à droite, et il y a un certain flou grammatical autour de ces constructions ; c'est-à-dire qu'on trouve des exemples pouvant être interprétés de différentes manières, comme une dislocation ou comme une structure d'un autre type.

17 – *Isä se ei koskaan ole kotona, mihin se meni,*
 papa celui-là/il ne jamais est à la maison où il est allé
 Papa il n'est jamais à la maison, où est-il allé ? (récit, dialogue)

18 – *Ei ko mun velipoika se haki sen.*
 non mais mon frangin cela/il chercha cela
 Non, mon frangin il est allé le chercher. (récit, dialogue)

Le pronom de la 3^e personne *se*, équivalant à l'anglais *it*, peut être considéré dans ces deux phrases comme la copie pronominale d'un constituant à référent humain disloqué à gauche, mais on a également pu considérer ces exemples comme des constructions figées un peu à la manière des constructions clivées, dont ils assument les fonctions, le clivage étant plutôt mal vu stylistiquement en finnois (cf. Hakulinen *et al.*, 2004). Ces constructions ne peuvent pas non plus ne pas faire penser au rôle de l'adverbe *si* (en quelque sorte, marqueur de la position sujet) dans certaines constructions en ancien français, par exemple :

19 Et Lubias *si* s'est tant poralee (*Ami et Amile*)

Une des formes typiques de la dislocation à gauche consiste à détacher une phrase entière, comme dans 20.

20 Miten asia tulisi ratkaista, sitä on vaikea sanoa.
comment chose devrait être résolue cela est difficile dire
Comment la question devrait être résolue, c'est difficile à dire.
(interview)

Un certain figement se retrouve aussi dans les constructions disloquées à droite, par exemple 21, où un pronom au singulier, toujours le pronom *se* (au partitif) renvoie à un syntagme nominal détaché au pluriel.

21 Sattuuhan sitä, erehdyksiä.
arrive cela erreurs
Ça arrive, des erreurs. (récit)

Le même type de flou que pour la dislocation à gauche se retrouve aussi dans celle à droite, cf. 22, où la forme *se* peut être interprétée comme la copie d'un syntagme détaché à droite, mais aussi comme un adjectif démonstratif séparé de son syntagme nominal (*ce(t) ... ancien locataire*).

22 *Se oli entinen vuokralainen tullukin takaisin.*
ce/celui-là était ancien locataire venu en arrière
Il était revenu, l'ancien locataire. / Cet ancien locataire, il était revenu.
(récit, dialogue)

L'exemple 23, par contre, présente un cas tout à fait parallèle à la dislocation telle qu'on la trouve en français et dans d'autres langues indo-européennes.

23 *Se on helvetinmoinen sairaus se pelihimo*
cela/ce est infernal maladie cette passion du jeu
C'est une maladie infernale, la passion du jeu. (journal)

Les problèmes que pose la dislocation en finnois sont multiples et différents de ceux qui surgissent en français. Le finnois semble présenter

au moins deux tendances en apparence contradictoires, celle de remplir les positions syntaxiques dans la phrase, et celle de séparer le contenu lexical d'un syntagme de la copie (cf. 22). Il est évident que la relation qu'entretient le constituant disloqué avec la proposition qui suit est plutôt discursive que syntaxique (voir Hakulinen *et al.*, 2004). La dislocation sert à éviter une trop grande condensation d'information dans une proposition, et sert nettement à des effets de style. Les fonctions des deux dislocations sont différentes de celles en français, et davantage en distribution complémentaire qu'en français*.

Références

- Ashby, William J. (1982), « The drift of French syntax », in *Lingua*, 57, pp. 29-46.
- Ashby, William J. (1988), « The syntax, pragmatics, and sociolinguistics of left- and right-dislocations in French », in *Lingua*, 75, pp. 203-229.
- Ashby, William J. (1994), « An acoustic profile of right-dislocations in French », in *Journal of French Language Studies*, 4, pp. 127-145.
- Bailard, Joëlle (1982), « Le français de demain : VSO ou VOS », in Anders Ahlqvist (ed.), *Papers from the 5th International Conference on Historical Linguistics*, Amsterdam, Benjamins, pp. 20-28.
- Bailard, Joëlle (1987), « Il s'en va où le français, et pourquoi ? », in Anna Giacalone Ramat (ed.), *Papers from the 7th International Conference on Historical Linguistics*, Amsterdam, Benjamins, pp. 37-55.
- Ball, R. V. (1983), « Noun, pronoun and discourse structure in French », in *Modern Languages*, LXIV, pp. 229-239.
- Bally, Charles (1909), *Traité de stylistique française*, I, Genève-Paris, Georg-Klincksieck.
- Barnes, Betsy K. (1985), *The pragmatics of left detachment in spoken Standard French*, Amsterdam, Benjamins.
- Blasco-Dulbecco, Mylène (1999), *Les dislocations en français contemporain*, Paris, Champion.
- Carlson, Lauri (1983), *Dialogue Games. An approach to Discourse Analysis*, Dordrecht, D. Reidel Publishing Company.
- Calvé, Pierre (1985), « Dislocation in spoken French », in *The Modern Language Journal*, 69, III, pp. 230-237.
- Cinque, Guglielmo (1977), « The movement nature of Left Dislocation », in *Linguistic Inquiry*, 8, pp. 397-412.

* Cet article est partiellement basé sur une communication inédite présentée par l'auteur avec sa collègue Mervi Helkkula dans un atelier au 20^e colloque scandinave des linguistes, organisé à Helsinki en janvier 2004. Aussi, trouve-t-on facilement des exemples écrits et littéraires dès l'ancien français ; v. Härmä (1997). J'ai également inclus ici un exemple littéraire (ex. 6).

- Combettes, Bernard (1998), *Les constructions détachées en français*, Paris, Ophrys.
- Gadet, Françoise (1991), « Le parlé coulé dans l'écrit : le traitement du détachement par les grammairiens du XX^e siècle », in *Langue française*, 89, pp. 110-124.
- Givón, T. (1983a), « Topic continuity in discourse : The functional domain of switch-reference », in John Haiman, Pamela Munro (eds.), *Switch-reference and universal grammar*, Amsterdam, Benjamins, pp. 51-82.
- Givón T. (1983b), « Topic continuity in discourse : an introduction », in T. Givón (ed.), *Topic continuity in discourse : a quantitative cross-language study*, Amsterdam, Benjamins, pp. 1-41.
- Hakulinen, Auli *et al.* (2004), *Iso suomen kielioppi*, Helsinki, SKS.
- Härmä, Juhani (1997), « Les dislocations en français : observations sur le français écrit », in Olli Välikangas, Juhani Härmä (eds.), *Où va le français ?*, Amsterdam, De Werelt, pp. 41-48.
- Harris, Martin B. (1976), « A typological approach to word order change in French », in Martin Harris (ed.), *Romance syntax : synchronic and diachronic perspectives*, Salford, University of Salford, pp. 33-53.
- Harris, Martin (1985), « Divergent patterns of word order change in contemporary French », in Jacek Fisiak (ed.), *Papers from the 6th International Conference on Historical Linguistics*, Amsterdam, Benjamins, pp. 235-249.
- Havu, Eva, Pierrard, Michel (2005), « Détachement et prédication seconde », Communication présentée au XXIX^e Colloque international de linguistique fonctionnelle, Helsinki, 21-24 septembre 2005.
- Heilenman, L. Kathy, McDonald, Janet L. (1993), « Dislocated sequences and word order in French : a processing approach », in *Journal of French Language Studies*, 3, pp. 165-190.
- Keenan, Edward, Comrie, Bernard (1977), « Noun phrase accessibility and universal grammar », in *Linguistic Inquiry*, 8, pp. 63-99.
- Lambrecht, Knud (1981), *Topic, antitopic and verb agreement in non-standard French*, Amsterdam, Benjamins.
- Müller-Hauser, Marie-Louise (1943), *La mise en relief d'une idée en français moderne*, Genève, Droz.
- Prévost, Sophie (2003), « Détachement et topicalisation : des niveaux d'analyse différents », in *Cahiers de praxématique*, 40, pp. 97-126.
- Rossi, Fabio (1999), « Non lo sai che ora è ? », in *Studi di grammatica italiana*, XVIII, pp. 145-193.

L'attribut du sujet

À la recherche de l'unité dans la diversité

Peter LAUWERS et Ludo MELIS

Universiteit Gent/KU Leuven

La position à droite du verbe *être* s'ouvre à un éventail très large de catégories et de structures. La tradition grammaticale y a isolé la fonction d'attribut (du sujet), se fondant sur un critère sémantico-logique, auquel elle a associé des critères (morpho-)syntaxiques tels que l'accord sujet-attribut (Riegel, 1994 : 172). Ce découpage, plus particulièrement la délimitation par rapport aux locatifs, a été critiqué (Eriksson, 1980 : Riegel, 1985 ; Wilmet, 1997, etc.), d'autant plus qu'aucun critère ne permet de délimiter la fonction avec précision.

Un nouvel examen s'impose donc, dont le point de départ est un schéma de reconnaissance peu spécifié¹ : SN *être* X, X étant un constituant essentiel, c'est-à-dire non effaçable. Les formes susceptibles de se rencontrer après le verbe *être* témoignent d'une étonnante diversité :

SN (indéfinis, définis), y compris des noms propres et des noms nus ; pronoms ; numéraux (et SN déterminés par un quantifieur) ; adjectifs (qualificatifs, relationnels ; gradables et non gradables) ; participes passés (passifs et accomplis) ; adverbes ; infinitifs (*Aimer, c'est vouloir l'impossible*) ; certains types de subordonnées (relatives substantives ; complétives, p. ex. *La difficulté est que* ; circonstancielles, p. ex. *Les bons repas et les grands principes, c'est pour quand il y a du monde*) ; syntagmes prépositionnels.

Cette diversité, qui inclut à la fois les domaines nominal, adjectival et adverbial, ne se retrouve pour aucune autre fonction syntaxique. La question de l'unité et de la structure interne de la catégorie attribut n'a

¹ Dans un deuxième temps, on devrait examiner la compatibilité des autres (semi-) copules – comme *faire* (Lauwers, 2008) et *s'avérer/se révéler* (Tobback & Lauwers, 2012) – avec les types qu'on sera amené à distinguer. On pourrait en plus chercher une contrepartie sémantique à cette définition formelle, mais celle-ci est secondaire à ce stade : « relation générique de localisation d'un domaine notionnel par rapport à un autre » (Riegel, 1985 : 210).

toutefois guère intéressé les linguistes. La plupart se sont investis dans des études « sectorielles », qui montrent que le phénomène attributif demande une analyse nuancée, impliquant plusieurs paramètres formels, connaissant éventuellement une contrepartie sémantique.

Il faudra appliquer à tous les constituants susceptibles d'apparaître après le verbe *être* (ou toute autre copule) l'ensemble de ces paramètres pour en dégager une vue d'ensemble, circonscrire des pôles, des zones de rupture et des connexions. La présente étude fera un premier pas dans cette direction, en s'interrogeant sur les possibilités de pronominalisation des constituants postverbaux. Elle permettra d'identifier plusieurs pôles (I.), ainsi que des zones de transition où interviennent certains facteurs contextuels (II.).

I. Vers l'identification de pôles : les principaux paradigmes de proportionnalité

Le critère de la proportionnalité du constituant postverbal et d'une pro-forme permet de structurer l'inventaire brut. Plusieurs ensembles de *pro-formes* entrent en ligne de compte dont les combinaisons aboutiront à différents paradigmes : les pro-formes personnelles (*le, en* quantitatif, *y*, etc.), suspensives (*que, comment, où, quand*, etc.) et certains adverbes de forme simple (*là, autant, ici*, etc.).

Selon qu'ils autorisent la pronominalisation en *le* ou non, les constituants qui se trouvent à droite de la copule se divisent en deux grands sous-ensembles : l'attribution interne (*le*) vs l'attribution externe ou relationnelle (**le*). Cette bipartition du champ (A. ; B.) correspond plus ou moins à l'ancienne opposition logico-sémantique entre *inhérence* et *relation* (cf. le structuralisme genevois, Damourette & Pichon ; voir Lauwers, 2004 : 318-322), à ceci près qu'elle se situe ici entièrement dans le domaine attributif et qu'elle se manifeste par une opposition formelle. Cette opposition n'explique cependant pas tous les cas de blocage de la pro-forme **le*. Il faut également tenir compte de la variété des types de phrase (C.).

A. Attribution interne [*le*]

Prototypiquement, l'attribut du sujet se pronominalise par la pro-forme *le*. Cette pro-forme est neutre du point de vue du genre et du nombre. Sur le plan de la sémantique, le groupe copule et attribut assigne des propriétés internes au référent dénoté par le sujet. L'accord sujet – attribut est marqué là où il peut être marqué, c'est-à-dire sur les adjectifs, participes et SN.

Le concept de « propriété (interne) » doit être pris au sens large. Il s'agit non seulement de qualités (prédication caractérisante), mais aussi

de faisceaux de propriétés attribués au sujet à travers une opération de catégorisation ou de classification. Ces deux sous-paradigmes² se distinguent aussi sur le plan des rapports de proportionnalité, ainsi que de la gradabilité :

Attribution caractérisante :

le – (que) – comment (comme ça / tel / ainsi) – [$\pm$ gradable]

Attribution catégorisante :

le – que – *comment – [*gradable]

Le paradigme *caractérisant* comporte des adjectifs qualificatifs, le plus souvent gradables, et des éléments adjectivés, notamment des noms nus³.

Le paradigme *catégorisant*, de son côté, contient deux sous-paradigmes, qui sont réalisés de manière prototypique par respectivement le SN « plein » (défini ou indéfini) et le nom nu éventuellement accompagné de modifications (fortement restreintes, certes ; cf. Lauwers, 2011) :

Catégorisation typante (*X est un médecin*) : que – le – *comment – *gradable – en^{Qt} ... (un)⁴ – qui / quel^{ident}

Catégorisation pure (*X est médecin*) : que – le – *comment – *gradable – *en^{Qt} ... (un) – *qui / quel^{ident}

La catégorisation typante ou classification consiste dans l'assignation d'un faisceau de propriétés au sujet, à travers un processus d'individualisation ou d'*instanciation* dépourvu d'ancrage référentiel qui situe le support de la relation prédicative dans une classe (Lauwers, 2007b). Par contre, dans *Pierre est médecin*, le SN attribut n'est même pas instancié (Langacker, 1991 : 67-69). La dimension référentielle est complètement effacée ; on en reste au niveau de l'intension (cf. aussi Noailly, 1991 : 83 ; Kupferman, 1991 ; Lauwers, 2007b), ou encore, de la propriété, conçue ici comme capacité (de Swart *et al.*, 2005, 2007).

B. Attribution externe (ou relationnelle) [*le]

Lorsque l'attribut ne commute pas avec la pro-forme *le*, l'attribut assigne une propriété « externe » au référent désigné par le sujet. Cette

² Il s'y ajoute un troisième type, qu'on pourrait étiqueter « attribution interne minimale », qui comporte essentiellement des participes (*la porte est fermée / arrivée*) et des syntagmes prépositionnels (*la nouvelle voiture est en production*), ces derniers étant souvent des transfuges provenant de la prédication externe (cf. *infra*) : le – (? ?que) – *comment.

³ Voir Lauwers (2005, 2007a, 2007b) pour une analyse plus fine.

⁴ En renvoie à des SN indéfinis ; les SN définis, de leur côté, ont *le* pour pro-forme (de nos jours).

propriété externe se fonde sur une mise en relation avec un autre concept (un endroit, un moment sur l'axe du temps, une quantité, etc.), comme il ressort clairement de l'analyse des structures en *être* + PREP + SN :

Je suis sans ma moitié

Ce médicament est pour la rubéole

Le complexe formé de la copule *être* et de la préposition (Riegel *et al.*, 1994) établit une relation entre deux référents. Le fait qu'on puisse enchaîner par voie anaphorique sur le régime de la préposition confirme le caractère référentiel du constituant :

[Voilà Pierre qui arrive ; votre interlocuteur semble étonné]. Oui, cette voiture est à lui. Il_x est un collectionneur passionné de voitures anciennes.

Je suis avec mes enfants le week-end. J'adore être avec eux_x. Chez moi, ils_x ont tout un jardin à leur disposition.

Par ailleurs, la préposition résiste à la pronominalisation⁵. Seule une pronominalisation, interne, du régime de la préposition est envisageable :

Je suis sans ma moitié. → *Je le suis (Je suis sans elle.)

Ce médicament est pour la rubéole. → *Ce médicament l'est. (Ce médicament est pour cela.)

La présence d'une préposition « fixe » et d'un constituant nominal nous amène à proposer le terme d'*attribution nominale indirecte*.

Au sein de l'attribution externe, il y a lieu de distinguer un second sous-ensemble de cas, qui se situent nettement dans le domaine adverbial (locatif, temporel, quantitatif), comme le montrent les possibilités de pronominalisation :

locatif (*y – où – là – en*), temporel (*quand*), quantitatif (*combien – autant*)

Ces deux sous-ensembles majeurs se recoupent en partie et donnent lieu à des attributs locatifs, temporels et quantitatifs *indirects*, comme il ressort des possibilités de pronominalisation (préposition non effaçable) : *D'où ? Pour quand ? De quand ? De combien ? À combien ?*

C. Types de phrases et pronominalisation

Outre les deux ensembles A. et B., il faut isoler un troisième ensemble dont les possibilités de pronominalisation sont déterminées en partie par le type – sémantico-pragmatique – de phrase dans lequel s'insère le constituant attributif.

⁵ On pourrait y ajouter les cas de pronominalisation « difficile » ou « pas très bonne » cités par Danlos (1980 : 61) : *de passage, en route, de retour*.

Ainsi, parmi les cas qui n'acceptent pas la pro-forme *le*, il convient de distinguer les phrases dites *spécificationnelles*. La fonction sémantico-discursive de ce type de phrase est de fournir une valeur pour la variable exprimée par le constituant initial de la phrase (Declerck, 1988). Ces phrases copulatives sont souvent considérées comme des phrases inversées : l'attribut (profond) occupe la position initiale⁶ et le sujet la position postverbale, comme il ressort du clivage par *c'est ...qui* ; ceci explique pourquoi *le* est impossible :

L'assassin de John Lennon est Mark Chapman. → *L'assassin de John Lennon l'est

En outre, les phrases dites *identificationnelles*⁷ n'acceptent pas la pronominalisation par *le* qui, à cause de son caractère anaphorique, ne satisfait pas aux exigences de l'opération d'identification⁸. Ainsi, à la question *Qui est cet homme / C'est qui, ça ?* on peut répondre

{Cet homme est / C'est} le directeur de l'école

mais non pas :

{Cet homme / Ce} l'est

Il en est de même des phrases identificationnelles du type *c'est* + SN / pro-forme personnelle tonique (*Bonjour, c'est Pierre ; Le chef, c'est lui*).

Restent les phrases *existentielles* impersonnelles (*il était une fois une princesse*) et quasi impersonnelles (*c'est réunion aujourd'hui*) qui établissent l'existence d'un référent dans une configuration spatio-temporelle spécifique. Dans ce cas, le sujet et le verbe – toujours *être* – commutent avec le tour existentiel *il y a*. Ces cas n'acceptent pas non plus la pro-forme *le*, pas plus que les tours impersonnels qui indiquent l'heure qu'il est (*il est six heures*)⁹.

⁶ Faute d'espace, nous ne pouvons élaborer ici les arguments pour et contre cette analyse.

⁷ Ces phrases répondent à la question *Qui ?* Pour les inanimés, qui sont en général passés sous silence, on pourrait avancer la question par *quel*, suivie d'un élément déictique, qui ancre le référent dans l'univers du discours : *Tu sais quelle marque c'est ? / C'est quelle marque, ça ? C'est le dernier modèle de Daewoo.*

⁸ La même restriction vaut pour les SN indéfinis.

⁹ La pronominalisation est délicate, ce qui s'explique en partie par le caractère figé de l'expression. Hanse (1996³ : 514), cependant, propose *les*. Les exemples attestés témoignent d'un flottement :

Mais une heure, il les est bientôt, il faut nous laisser vous coucher... (Proust).

Le jour vient à quatre heures ? il en est deux ; deux heures te restent à peine (Dumas).

II. Le vs *le : zones de transition ; facteurs de variation

Les pôles que nous venons d’identifier sont entourés de zones de transition où interviennent certains facteurs qui affectent les rapports de proportionnalité, notamment dans le domaine des SN indéfinis (A.) et des Sprép (B.).

A. Les SN indéfinis (articles indéfini et partitif)

Une première zone de flottement¹⁰ se situe à l’intersection des pro-formes *le* et *en* (quantitatif). Traditionnellement, les SN introduits par un article indéfini ou un article partitif sont censés se pronominaliser par *en* quantitatif, parallèlement à leurs emplois en fonction de COD :

Ton voisin est un professeur ? Non, il n’en est pas un.

La réalité est cependant plus nuancée, dans la mesure où *en* entre en concurrence avec *le*, comme le suggèrent déjà Kupferman (1991), Dupont (1991 : 49) et Hanse (1996³) :

ça l’est assurément, un spectacle de belles voix (Kupferman 1991 : 62)

Une simple recherche sur Google (*site :fr*), le seul corpus qui soit suffisamment vaste pour ce genre de recherches, nous apprend que *en* et *le* se tiennent plus ou moins en équilibre :

est {un(e) / des} * ou ne {L’/EN} est	L’	EN
Un(e)	70	16
Des	11	3
Du / de la	0	8
ce qui est {un} * et ce qui ne {L’/EN} est	L’	EN
Un(e)	31	21
Du / de la	15	12
est {un} * ça ne {L’/EN} * est pas	L’	EN
un(e)	9	11
du/de la	2	9
« est-il {un} * ou ne {L’/EN} l’est »		
un(e)	2	1
« est-ce {un} * ou ne {L’/EN} est »		
un(e)	2	0

Contrairement à ce qui s’observe dans le cas du COD, les deux pro-formes peuvent d’ailleurs apparaître dans le même contexte :

Il est à l’évidence à la racine des vertébrés, mais *en* est-il déjà un, ou ne l’est-il pas encore ? (Google)

¹⁰ L’alternance *le* vs *le/la/les* nous semble être d’un autre âge (voir Dupont 1991) : *La reine, je ?la / le suis.*

N'empêche que les deux pro-formes n'encodent pas les mêmes relations sémantiques. *En* quantitatif marque une opération de quantification ou de partition (« membre d'une classe »), ce qui se reflète dans l'apparition de l'article indéfini (*en ... un(e)*). *Le*, de son côté, ne porte plus les marques du genre et du nombre et exprime une simple caractéristique interne du sujet. Dès qu'il apparaît une nuance qualitative, *le* devient possible (cf. Goes, 1999 : 57), qu'il s'agisse d'un nom « exprimant une qualité » ou d'un nom « accompagné d'un adjectif exprimant celle-ci » (Hanse, 1996³ : 514) :

Pierre et Paul sont des amis. Ils le sont depuis bon nombre d'années. (Goes 1999 : 57)

C'est de l'art / de la camelote. Non, ça ne l'est / n'en est pas.

Par contre, *le* semble exclu si les aspects quantitatif (l'opération de partition) et concret l'emportent :

Ce meuble est un vaisselier. Celui-ci en est un aussi. (Goes, 1999 : 57)

On croyait entendre travailler des mineurs. On discutait si c'en était ou pas (Guéhenno, *apud* Dupont, 1991 : 49)

Je ne sais pas si ce liquide est de l'eau ou si ce n'en est pas.

Un deuxième facteur qui semble jouer un rôle est la stabilité des propriétés attribuées au référent du sujet. La pro-forme *le* permet au locuteur de nuancer la classification opérée en y attribuant une certaine variation dans le temps, ce qui n'est pas possible avec les SN indéfinis seuls :

Dites une coquette. Je le suis *souvent* avec les gens qui me plaisent (Mauissant, *apud* Dupont, 1991 : 49) vs *Je suis souvent une coquette

C'est vraiment un bon gars, mais il l'est de moins en moins. (Google)

B. Les Sprép. attributs

Des hésitations se font également jour dans le domaine des syntagmes prépositionnels, que ceux-ci marquent une attribution de type locatif (cf. aussi Pottier *apud* Le Goffic, 1991 : 214) ou indirect.

Le passage du paradigme locatif (*y/là/où*) au paradigme attributif « interne » dépend de la sémantique globale du Sprép., plus précisément du domaine¹¹ dans lequel la localisation s'effectue :

¹¹ Notons que les glissements vers le domaine temporel et le domaine quantitatif sont toujours conçus sous un angle spatial, comme le suggèrent les possibilités de pronominalisation : *Elle est à l'âge ingrat / dans les dernières semaines de sa grossesse (le/y/*quand/où en est-elle ?)*. Avec des SN humains, le type « espace-statut » peut renvoyer à un métier, ce qui ouvre la voie à la mise en question par *que* : *être dans le cuir / dans les assurances / dans un bureau (d'avocats)*.

y / *le	espace physique	Pierre est <i>dans son bureau</i> .
y / le	espace abstrait	Mais, non, on est <i>dans un sujet</i> ou on n'y est pas
le / y	espace-statut	Ou bien la forêt récréative est <i>en zone urbanisée</i> ou elle ne l'est pas Le débat sur ce qui est <i>en Europe</i> et sur ce qui n'y est pas
le / ? ? y (vieilli) ¹²	espace figuré	Paul est <i>dans l'angoisse</i> .
le / comment / *y	espace figuré caractérisant	on est <i>dans le coup</i> ou on ne l'est pas

La pronominalisation désambiguïse parfois (Danlos, 1980 : 56-57) : *Luc est dans les nuages* → y vs le ('distrain').

Les prépositions « fixes » de l'attribution nominale indirecte résistent normalement à la pronominalisation. Pour qu'un tel Sprép. puisse malgré tout se pronominaliser par *le*, il faut que la sémantique de la préposition s'efface et s'intègre pleinement dans un « bloc attributif » :

[(V + prép.) + complément] → [Verbe + (prép. + régime)]

Cette réanalyse nous conduit d'une relation entre deux entités référentielles à la conceptualisation d'une propriété interne du SN sujet, basée sur une relation entre le sujet et l'attribut. Dans ce dernier cas, le SN régime de la préposition perd son statut référentiel ; il ne peut plus servir d'antécédent à un pronom anaphorique :

Cette voiture est à Pierre. Elle **I_x**'est depuis deux jours. ***II_x** est un collectionneur passionné de voitures anciennes.

Je suis avec mes enfants le week-end. Je **le_x** suis depuis le mois dernier.
*Chez moi, **ils_x** ont tout un jardin à leur disposition.

Cette double possibilité d'encodage et de conceptualisation existe pour plusieurs relations sémantiques¹³ : appartenance (*à, de*) ; matière / forme / couleur (*en, de*) ; comitativité (*avec, sans*) ; direction (*L'ambiance est à la conversation joviale.*) ; prép. + temps ('temps-statut' : *du 17^e siècle, pour demain*) ; prép. + locatif ('espace-statut', origine : *de Normandie, de la région de Dax*).

Certains Sprép. se chargent d'une nuance caractérisante et peuvent s'accompagner d'adverbes de degré :

- comparaison (*comme*) : Elle était très comme vous dites (Google).
- orientation 'idéologique' : Elle était très {pour / contre} la guerre.

¹² Cf. Dupont (1991), Danlos (1980), Grevisse-Goosse (1986).

¹³ Pour les deux premiers types, voir aussi Danlos (1980).

La pronominalisation par *le* dépend finalement des latitudes d'interprétation du Sprép. attribut. L'absence d'un déterminant exclut d'ailleurs la pronominalisation en prép. + pronom (*Il est sans enfants / sans complexes* → **sans eux / *sans cela*), ce qui favorise la réanalyse du SN affaibli sur le plan référentiel. En outre, la présence d'un élément caractérisant – que ce soit dans la sémantique même du nom ou sous la forme d'un modificateur caractérisant – peut également catalyser le passage au paradigme *le – comment* :

être {sans méchanceté / d'une grande beauté / en beauté} → comment

L'image est de *grande* taille. → comment (vs est d'une taille de 640 * 480 pixels → **comment*)

C. Facteurs contextuels

Enfin, l'apparition de la pro-forme *le* pour des SN indéfinis et des Sprép. de type locatif semble également dépendre de certains éléments contextuels. Ainsi, les contextes emphatiques et polémiques ouvrent la voie à *le* :

[Lance Armstrong] Un cancer affaiblit automatiquement un être humain (mais l'est-il *réellement*). (Google)

Dans une atmosphère [*sic*] d'armée en déroute, un soldat (mais l'est-il *vraiment*) erre dans une petite ville.

Je n'ai plus vu ma femme depuis le début de l'après-midi. Où est-elle ? Elle est chez le coiffeur. Tu es sûr ? ? L'est-elle *réellement* ?

La négation pourrait bien avoir un impact analogue :

Êtes-vous des espions ? *Non*, nous ne le sommes pas (Grevisse, *apud* Dupont 1991 : 49)

En outre, plus on étoffe la région postverbale, plus on a de chances de voir apparaître *le* pour renvoyer, par exemple, à des Sprép. locatifs :

Il est *en Allemagne pour son travail*. → ?*le* (vs *Il est en Allemagne*. → *y / là / où / *le*)

Les deux constituants adverbiaux constituent en quelque sorte un binôme attributif, qu'on retrouve, par ailleurs, dans le domaine des attributs du COD¹⁴ (*Je le croyais en Allemagne pour son travail*).

Ce constat suggère que la fonction d'attribut est étroitement liée aux autres éléments postverbaux intraprédicatifs, au point de former un tout prédicatif, pronominalisable par *le*. L'attribut s'écarte ici du COD, dont le statut ne semble pas tributaire des constituants qui l'entourent.

¹⁴ On ne saurait confondre ce cas de figure avec celui d'un prédicat second du type *les mains sur le dos*.

III. Pour ne pas conclure

Même si tout ce que la tradition grammaticale a réuni sous l'étiquette d'*attribut du sujet* ne peut pas être délimité par l'application du seul critère de la proportionnalité – ainsi la pro-forme *le* se heurte, par exemple, à certains SN indéfinis réfractaires –, le critère de la proportionnalité permet d'effectuer, par la combinaison de plusieurs pro-formes, un premier regroupement. En outre, la pronominalisation par *le* met le doigt sur un socle commun, une espèce de degré zéro de « l'attributivité », qui attire vers lui les zones périphériques du spectre. Celles-ci rentrent dans le rang aussitôt que la sémantique (« propriété interne ») et le contexte le permettent. Dans ce sens, c'est la pro-forme *le* qui « fait » l'attribut, tendance qui est confirmée par l'évolution diachronique (*le/la/les* → *le*).

Ce remarquable pouvoir unificateur de la pro-forme *le* devrait cependant nous mettre en garde contre une application intempestive de ce critère. Il s'avère que *le* peut renvoyer aussi à une partie de l'attribut, ou encore, à un participe passif sous-entendu¹⁵ (cf. déjà Dupont 1991) :

propriétaire... Le paysan l'est de son champs [*sic*], le patron de son usine, l'ouvrier de sa force de travail.

Je ne vous plaindrai que si vous méritez de l'être (Hanse 1996)

Dans le premier cas, la pronominalisation par *le* suppose une réanalyse des séquences *être propriétaire* et *être transformée* en un prédicat (ou verbe) complexe, accompagné d'un complément :

[être + (propriétaire + de son champ)] → [(être propriétaire) + de son champ]

Notons aussi que *le* peut renvoyer anaphoriquement à plusieurs constituants à la fois qui constituent plus ou moins un tout¹⁶ :

Il est (en Allemagne pour son travail) → il l'est
vs ?Pour son travail, il est en Allemagne.

Ces deux observations suggèrent que la pronominalisation par *le* ne porte pas toujours sur l'attribut, mais qu'elle a parfois une portée plus large ou, tout simplement, autre. On devrait se demander si la séquence *le* + *être* ne fonctionne dans ces cas pas plutôt comme un verbe vicair, par analogie avec *le faire*, qui renvoie de manière globale au prédicat :

Wittgenstein est un des philosophes que Bourdieu citait souvent et il le fait d'ailleurs aussi dans *La Misère du monde* (Google)

¹⁵ Selon Hanse, cet emploi est tout à fait correct (malgré Littré).

¹⁶ Sans qu'on puisse parler de prédication interne (comme dans *il est le dos contre le mur* ; *il est torse nu*).

La pro-forme *le* pourrait dans ce cas précis n'être que l'accompagnateur d'un emploi vicair de la copule *être*, donc une pro-forme homonyme. Pour trancher la question, d'autres paramètres, comme la dislocation, devraient être examinés :

*Il l'est réellement, en Allemagne pour son travail.

Les rapports privilégiés, voire l'enchevêtrement entre l'attribut et le prédicat, devraient finalement nous amener à nous interroger sur le statut de l'attribut, qui n'est pas un complément (du verbe) comme les autres. Ne devrait-on pas remettre en question son statut de fonction autonome ? Composante essentielle du prédicat et sélectionneur principal du sujet, l'attribut ne fonctionnerait-il pas comme un « (co-)prédicat » ?¹⁷

Il est clair que cette analyse devrait être complétée par d'autres paramètres comme les restrictions de sélection¹⁸, les possibilités de reformulation (dislocation, etc.), l'insertion d'autres copules. Ceux-ci permettront de vérifier dans quelle mesure les paradigmes pronominaux constituent des lignes de fracture, c'est-à-dire, jusqu'à quel point ils coïncident avec d'autres propriétés formelles ou formalisables.

Références

- Danlos, L., *Représentation d'informations linguistiques : les constructions N être* Prép X. Thèse de 3^e cycle, Université de Paris 7, 1980.
- de Swart, H., Winter, Y., Zwarts, J., 2005, « Bare Predicate Nominals in Dutch », in *Proceedings of SuB9*, Nijmegen, NCS, pp. 446-460.
- de Swart, H., Winter, Y., Zwarts, J., 2007, « Bare Nominals and Reference to Capacities », in *Natural Language and Linguistic Theory*, n° 25, pp. 195-222.
- Declerck, R., *Studies on copular sentences, clefts and pseudo-clefts*, Leuven, University Press / Dordrecht : Foris, 1988.
- Dupont, N., « Les clitiques "attributs" en français », in M. de Gaulmyn, S. Rémi-Giraud, *À la recherche de l'attribut*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991, pp. 47-71.
- Eriksson, O., *L'attribut de localisation et les nexus locatifs en français moderne*, Göteborg, Acta Universitatis Gothoburgensis, 1980.
- Goes, J., *L'adjectif. Entre nom et verbe*, Louvain-la-Neuve, De Boeck/Duculot, 1999.

¹⁷ Notons aussi que la pro-forme *le* pronominalise des participes passés passifs et accomplis (elle est arrivée → *le*), c'est-à-dire des formes qui relèvent du domaine verbal.

¹⁸ La sélection du sujet par l'attribut (? ?C. *Dion est de la culture.*) montre que les emplois typants qui se pronominalisent par *en* se comportent comme les attributs pronominalisables par *le*.

- Grevisse, M., Goosse, A., *Le Bon Usage*, Louvain-la-Neuve ; Duculot, 1986¹².
- Hanse, J., *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, 1996 [avec la collaboration de D. Blampain].
- Kupferman, L., « Structure événementielle de l'alternance *ø/un* devant les noms humains attributs », in *Langages*, n° 102, 1991, pp. 52-75.
- Lauwers, P., *La description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique*, Leuven /Paris/Dudley, Peeters, 2004.
- Lauwers, P., *Copular constructions and bare nouns. The recategorization problem and the distribution of semi-copulas*, KULeuven, Dept. Linguïstiek, preprint 231, 2005.
- Lauwers, P., « *Nous sommes ø linguistes*. Quelques nouvelles pièces à verser à un vieux dossier », in *Neuphilologische Mitteilungen*, n° 108, 2007a, pp. 247-283.
- Lauwers, P., « Les noms nus inanimés attributs. Essai de classification syntaxique et sémantique », in *Journal of French Language Studies*, n° 17/1, 2007b, pp. 151-171.
- Lauwers, P., « Les emplois attributifs de *faire* », in *Studia Neophilologica*, n° 80, 2008, pp. 43-64.
- Lauwers, P., « The modification of predicative bare nouns in French : a functional analysis », *Transactions of the philological Society*, n° 109/1, 2011, pp. 12-40.
- Le Goffic, P., *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, 1991.
- Noailly, M., « Et tout le reste est littérature », in *Langages*, n° 102, 1991, pp. 76-87.
- Riegel, M., *L'adjectif attribut*, Paris, PUF, 1985.
- Riegel, M., « La catégorie grammaticale de l'attribut », in *Le gré des langues*, 1994, pp. 170-189.
- Riegel, M., Pellat, J.-Chr., Rioul, R., *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 1994.
- Tobback, E., Lauwers, P., « Une analyse en miroir de deux verbes évidentiels : *s'avérer* vs *se révéler* », in *Revue Romane*, n° 47/ 1, 2012, pp. 49-75.
- Wilmet, M., *Grammaire critique du français*, Louvain-la-Neuve/Paris, Duculot/Hachette, 1997.

Relations et fonctions syntaxiques

L'adjectif peut-il entrer dans le rang ?

Sylvianne RÉMI-GIRAUD

*Université Lumière Lyon 2, UMR 5191-ICAR-CNRS/Lyon2,
Équipe ICAR 3-S3 (Syntaxe, Sémantique, Sémiotique)*

Le présent travail se veut à la fois théorique et pratique, faisant suite à des recherches menées sur l'attribut et le circonstant¹ et résultant aussi d'une longue pratique d'enseignement, dans le cadre de la préparation aux concours en particulier.

On essaiera d'abord de décrire les types de relations mises en œuvre dans les fonctions syntaxiques. Puis on s'attachera à l'adjectif, qui nous a semblé un témoin exemplaire de la résistance que peut opposer une catégorie grammaticale aux tentatives de systématisation de l'analyse linguistique.

I. Relations syntaxiques

Je partirai des deux types de relations binaires présentes dans la phrase canonique :

- la relation de dépendance hiérarchique qui s'établit entre deux mots lexicaux et qui construit les syntagmes : syntagme verbal (SV), syntagme nominal (SN), syntagme nominal prépositionnel (SNP), syntagme adjectival (SA), syntagme adverbial (SAdv.) ;
- la relation logico-sémantique qui s'établit entre le SN (sujet) et le SV (prédicat) et qui construit l'unité propositionnelle dont la phrase canonique offre la forme la plus achevée².

¹ M.-M. de Gaulmyn, S. Rémi-Giraud (eds.), 1991, *À la recherche de l'attribut*, Lyon, P.U.L. ; A. Roman, S. Rémi-Giraud (eds.), 1998, *Autour du circonstant*, Lyon, P.U.L.

² Je ne prendrai pas en compte un troisième type de relation (déterminant + nom), qui met en relation un mot lexical et un mot grammatical et construit le SN.

A. Relation de dépendance hiérarchique

Il s'agit d'une relation asymétrique entre un constituant dominant et un constituant dominé. La relation du dominant au dominé est sa *construction* tandis que la relation du dominé au dominant est sa *fonction*. L'ensemble ainsi formé est un syntagme auquel le constituant dominant donne son nom. Ainsi dans *le chien noir*, le nom (*le*) *chien* a pour *construction* l'adjectif *noir* et l'adjectif *noir* a la *fonction* d'épithète par rapport au nom (*le*) *chien*, l'ensemble étant un SN. On peut donc parler d'une relation d'inclusion.

Cette relation présente plusieurs propriétés :

- Le constituant dominé est en principe supprimable alors que le constituant dominant est obligatoire³. En termes guillaumiens, on peut dire que, dans le cas du SN *le chien noir*, la réduction s'opère de l'apport (adjectif) au support (nom).

- La relation est reproductible : un constituant peut-être à la fois le dominé d'un constituant et le dominant d'un autre constituant. Dans *un chien tout noir*, l'adjectif est le dominé du nom (*le*) *chien* et le dominant de l'adverbe *tout*. Dans ce cas, c'est la totalité du SA qui possède la fonction épithète par rapport au nom (*le*) *chien*.

- La construction peut être multiple (un constituant peut dominer plusieurs constituants)⁴. Dans *le chien noir du voisin*, le nom (*le*) *chien* domine l'adjectif *noir* ainsi que le SNP *du voisin*, l'ensemble étant un SN⁵.

- La fonction est toujours unique : dans *Alfred redoute le chien noir du voisin*, le SN *le chien noir du voisin* possède la seule fonction de COD du verbe *redoute*.

Dans le cadre de cette relation, les mots lexicaux entrent dans des chaînes de dépendance ordonnées qui se présentent sous la forme suivante (très simplifiée)⁶ :

1. Verbe <= Nom <= Adjectif.
2. Verbe <= Adjectif <= Adverbe.
3. Verbe <= Adverbe <= Adverbe.

³ Les compléments essentiels du verbe résistent à ce test pour des raisons sémantico-lexicales.

⁴ Qui ne sont pas en relation de coordination.

⁵ Les deux propriétés de reproductibilité et de multiplicité sont cumulables (*le chien tout noir du voisin*).

⁶ Le signe <= marque la domination du constituant de gauche par rapport au constituant de droite.

On doit ajouter à ces quatre catégories le SNP qui est susceptible d'occuper toutes les positions (autres que le verbe personnel) et le pronom qui peut être l'équivalent des différents types de constituants (SN, SNP, SA, SAdv.).

Ces chaînes de dépendance sont hétérocatégorielles (il n'y a pas d'autodomination)⁷, non réversibles, et elles sont arrêtées en leur sommet par le verbe (personnel) et à la base par l'adverbe.

Cette relation de dépendance hiérarchique donne lieu à un renouvellement constant des cadres théoriques et à une abondance de termes destinés à nommer la relation elle-même ainsi que le couple constituant dominant/constituant dominé⁸. Ainsi, la relation peut être dite *détermination* (Hjemslev), *connexion* (Tesnière), *gouvernement* (Chomsky) tandis que le couple dominant/dominé donnera lieu à des paires telles que *déterminé/déterminant*, *régissant/subordonné*, *base/expansion*, *gouverneur/gouverné*. Le mot *complément* pour dire le dominé s'inscrit dans la tradition, tandis que le nom *tête*⁹ gagne du terrain pour dire le dominant. Il n'est d'ailleurs pas inintéressant de constater que nombre de ces termes sont d'inspiration métaphorique...

B. Relation logico-sémantique

Dans cette relation, le verbe est en principe présenté comme dominant. La relation qu'il entretient avec le SN sujet est appelée sa *construction* tandis que celle que le SN entretient avec le SV est dite *fonction* (sujet). Toutefois, l'ensemble ainsi formé ne constitue pas un syntagme portant le nom du constituant dominant : on ne parle pas de SV mais de proposition et de phrase. D'autre part, on peut établir entre les deux constituants une relation logico-sémantique de type thème/prédicat dans laquelle chaque constituant est considéré à travers la fonction¹⁰ qu'il a dans le déroulement de l'information : le SN sujet est ce dont on parle (le thème, c'est-à-dire le point de départ de l'information) et le SV est ce qu'on en dit (le prédicat qui contient l'information). Cette relation ne peut donc être assimilée à la relation d'inclusion décrite précédemment.

Elle présente les propriétés suivantes :

– Le SN sujet est suppressible et le SV est obligatoire, la suppression du SN sujet entraînant le rétablissement du clitique sujet devant le verbe

⁷ Sauf dans le cas de l'adverbe (en raison de son extrême diversité sémantique et fonctionnelle).

⁸ Le traitement peut évidemment varier d'une théorie à une autre. L'approche descriptive que j'en fais, quoiqu'en partie inspirée de Tesnière, ne revendique pas l'exclusivité d'un cadre théorique.

⁹ Repris dans le cadre de la théorie X-barre.

¹⁰ Ce mot n'étant plus pris dans le sens défini précédemment.

([il] dort). En termes guillaumiens, on peut dire que, dans la phrase *Le chien dort*, la réduction s'opère du support (SN) à l'apport (SV), c'est-à-dire en sens inverse de la réduction observée dans le cadre du syntagme.

– La relation n'est pas reproductible : le thème ne peut être à son tour prédicat d'un autre thème.

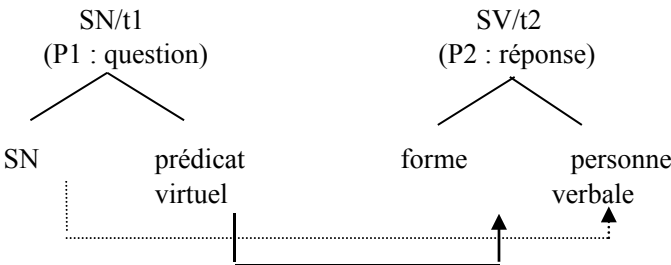
– Le prédicat peut avoir plusieurs thèmes, ceux-ci intervenant chacun à son tour comme support dans le déroulement de l'information (*Les gâteaux, mon collègue, il les a mangés*). Inversement, le thème peut avoir plusieurs prédicats, ceux-ci intervenant chacun à son tour comme apport dans le déroulement de l'information (*Mon collègue a repéré, pris, mangé les gâteaux*).

Cette relation logico-sémantique, à la différence de la précédente, s'inscrit dans la temporalité de l'énonciation, le thème représentant l'avant (situé en t1) et le prédicat l'après (situé en t2).

Précisons l'analyse. Le verbe personnel est une unité morphologiquement complexe qui incorpore son support, sous la forme grammaticale de la désinence personnelle (forme réduite) ou du constituant discontinu « clitique + désinence personnelle » (forme pleine)¹¹. Ce dispositif en fait une unité phrastique, non saturée sémantiquement au niveau de l'indice personnel (de troisième personne), mais ayant un fonctionnement syntaxique autonome. Le SN sujet représente alors une autre unité phrastique, de nature nominale. La phrase canonique dans son entier résulte de l'intégration et du figement de ces deux unités phrastiques, en relation de consécution temporelle et de complémentarité pragmatique (de type question/réponse). Ce qu'on peut décomposer selon les étapes suivantes :

Le chien ? Il dort. => *Le chien, il dort.* => *Le chien [il] dort*¹²

et que je représenterai par le schéma ci-dessous :



¹¹ Voir A. Berrendonner, 1978, D. Creissels, 1995.

¹² Rappelons que pour Bally (1965, p. 62), dans la phrase disloquée, « le thème est une sorte de question, dont le propos est la réponse ».

En t1, le SN (*Le chien ?*) met en appel un prédicat virtuel. En t2, le lexème verbal actualise ce prédicat tandis que la désinence personnelle met en rappel le SN ([il] *dort*), l'accord du verbe avec le sujet étant un processus d'anaphorisation interne à la phrase. L'information contenue dans la phrase se construit donc selon un double mouvement qui, de t1 à t2, porte à la connaissance le prédicat et rappelle à la connaissance le référent du SN¹³.

La domination du prédicat verbal par rapport au SN sujet est double. D'une part, elle est temporelle parce que le SV représente l'après par rapport à l'avant contenu dans le SN. D'autre part, elle est pragmatique parce que le SV contient une assertion qui répond à la question posée, et que c'est cette unité phrastique qui confère à la phrase dans son entier son identité pragmatique (de phrase déclarative).

La phrase canonique donne la forme pleinement actualisée de cette relation logico-sémantique. Mais on peut retrouver cette relation dans des formes non actualisées, que ce soit au niveau de la phrase ou au niveau de structures non autonomes, internes à la phrase. Le premier cas peut être illustré par des phrases averbales (*Ce tableau magnifique !*), éventuellement réduites au seul constituant prédicatif (*Magnifique !*), tandis que, dans le second cas, on a affaire à des structures telles que la proposition infinitive, la proposition participiale, l'attribut du COD, les constructions absolues, éventuellement réduites elles aussi au seul prédicat (apposition). Ce sont précisément des structures de ce type que nous retrouverons dans l'étude consacrée à l'adjectif.

La relation logico-sémantique est plus complexe que la relation de dépendance hiérarchique dans la mesure où elle introduit le temps et la dimension informative. De plus, ces notions tendent à dériver en direction du texte et du discours et à mettre en jeu l'intention de communication du locuteur. Aussi quand on tente de clarifier la terminologie, il est nécessaire de distinguer le niveau phrastique où la relation logico-sémantique prend la forme grammaticalisée du type « SN sujet + SV prédicat » imposée par le système de la langue, et le niveau communicationnel où s'exerce l'intention du locuteur. Au premier niveau, on peut parler de thème (ou de sujet logique)/prédicat (ou de propos). Au second niveau, c'est plutôt le couple thème/rhème qui tend à l'emporter – le mot *thème* étant souvent commun aux deux niveaux de description. Mais les usages sont instables. Ainsi le couple topique/commentaire est tantôt affecté au premier niveau, tantôt au second niveau. Quant aux

¹³ Ces deux mouvements sont représentés respectivement par le trait plein et le traitillé du schéma. On notera la complémentarité du trait « statique » (du nom) et du trait « dynamique » (du verbe).

structures non autonomes qui impliquent la relation logico-sémantique, elles sont regroupées sous l'appellation de *prédication seconde*¹⁴.

II. L'adjectif : une catégorie à part ?

Si les relations syntaxiques sont corrélées de manière non arbitraire aux catégories grammaticales, elles possèdent aussi une logique propre qui doit permettre de les identifier indépendamment des constituants qui les réalisent et donner lieu à une terminologie cohérente. Or, on constate que, dès que l'adjectif entre en scène, il bouscule les principes d'analyse et la terminologie généralement adoptés dans la description des fonctions syntaxiques.

A. Les fonctions de l'adjectif

Trois fonctions sont traditionnellement reconnues à l'adjectif :

1. La fonction épithète :

(1) *Un collègue gourmand*

2. La fonction attribut :

– attribut du sujet :

(2) *Mon collègue est gourmand*

– attribut du COD :

(3) *Mon collègue trouve les petits gâteaux délicieux*

On parle aussi d'attribut du sujet et d'attribut du COD à propos d'exemples tels que :

(4) *Mon collègue est rentré en France enchanté du colloque*

(5) *Mon collègue a bu son café froid*

dans lesquels le SA n'est pas obligatoire, à la différence de (2) et (3), ce qui conduit à distinguer des *attributs essentiels* en (2) et (3) et des *attributs non essentiels* en (4) et (5).

3. La fonction apposition :

(6) *Enchanté du colloque, mon collègue est rentré en France*¹⁵

Passons à l'analyse de ces exemples.

En (1), la fonction épithète désigne la relation de dépendance hiérarchique qu'entretient l'adjectif avec le nom. Si cette position syntaxique était occupée par une autre catégorie, par exemple le SNP :

¹⁴ Une présentation critique de ces notions est faite dans M. Wilmet, 1997.

¹⁵ En raison de l'extrême complexité de la problématique, je m'en tiens à ce seul type d'apposition (en position initiale).

(7) *Un collègue de l'université*

on dirait que le SNP est complément du nom.

En (2), la fonction attribut du sujet ne met pas en jeu une relation de dépendance hiérarchique de l'adjectif *gourmand* avec le nom (*mon*) *collègue*, sans quoi il y aurait formation d'un SN *mon collègue gourmand* dans lequel le nom serait le constituant dominant et l'adjectif le constituant dominé (et l'on retrouverait la fonction épithète !). On est passé ici à la relation logico-sémantique, dans laquelle l'adjectif est mis en relation avec le SN sujet en tant qu'il fournit l'apport sémantique prédicatif par rapport à ce SN qui représente le thème. Cette relation est grammaticalisée et actualisée dans le cadre de la phrase par le verbe *être* copule.

Le terme *essentiel* caractérise la relation que l'adjectif entretient avec le verbe, en tant que complément essentiel. Il s'agit d'une relation de dépendance hiérarchique dans laquelle le verbe est le constituant dominant et l'adjectif le constituant dominé. Si cette position syntaxique était occupée par une autre catégorie, par exemple le SN :

(8) *Mon collègue mange tous les gâteaux*

on dirait que le SN est complément essentiel du verbe (COD dans une construction simple).

L'appellation *attribut essentiel* met donc en avant la relation logico-sémantique (*attribut*) qu'elle amalgame avec la relation de dépendance hiérarchique (*essentiel*).

En (3), la fonction attribut du COD ne met pas davantage en jeu une relation de dépendance hiérarchique de l'adjectif *délicieux* avec le SN (*les*) *gâteaux*. Il s'agit là encore de la relation logico-sémantique dans laquelle l'adjectif est mis en relation avec le SN COD en tant que prédicat de ce SN qui représente le thème. Le SN COD et l'adjectif forment une unité propositionnelle non grammaticalisée et non actualisée, qui se situe, non au niveau de la phrase mais au niveau d'une structure non autonome, interne à la phrase.

Le terme *essentiel*, comme précédemment, caractérise la relation que l'adjectif entretient avec le verbe, en tant que deuxième complément essentiel de ce verbe. Il s'agit d'une relation de dépendance hiérarchique dans laquelle le verbe est le constituant dominant et l'adjectif le constituant dominé. Si cette position syntaxique était occupée par une autre catégorie, par exemple le SNP :

(9) *Mon collègue réclame des gâteaux à sa voisine*

on dirait que le SNP est complément essentiel du verbe (COI dans une construction double).

Là encore, l'appellation *attribut essentiel* met en avant la relation logico-sémantique en l'amalgamant avec la relation de dépendance hiérarchique.

En (4), la fonction attribut du sujet ne met toujours pas en jeu une relation de dépendance hiérarchique du SA *enchanté du colloque* avec le nom (*mon*) *collègue*. Mais ce qui est plus troublant, c'est qu'elle ne recouvre pas non plus une relation logico-sémantique : le SA ne forme pas avec le SN une unité propositionnelle dans laquelle il serait prédicat par rapport au thème représenté par ce SN. Si relation logico-sémantique il y a, c'est la relation grammaticalisée et actualisée qui s'établit entre le SN sujet *mon collègue* et le SV *est rentré en France* dans le cadre de la phrase. La relation entre le SA *enchanté du colloque* et le SN sujet *mon collègue* est d'une tout autre nature. Le SA requiert la présence d'un thème sous-jacent auquel il s'applique en tant que prédicat. La relation qui s'établit entre le SA et le SN sujet est une opération discursive (intraphrastique) de récupération dans le cotexte du référent qui sert de thème au prédicat adjectival. Elle permet d'établir la co-référentialité entre le référent du SN sujet et le « référent sous-jacent »¹⁶ impliqué par le SA.

Le terme *non essentiel* caractérise la relation que le SA entretient avec le verbe, en tant que complément non essentiel de ce verbe. Il s'agit d'une relation de dépendance hiérarchique dans laquelle le verbe est le constituant dominant et l'adjectif le constituant dominé. Si cette position syntaxique était occupée par une autre catégorie, par exemple un adverbe exprimant la manière :

(10) *Mon collègue est rentré en France joyeusement*

on dirait que l'adverbe est complément non essentiel du verbe (complément circonstanciel de manière).

L'appellation *attribut non essentiel* met en avant une relation logico-sémantique qui n'est plus présente ici, qu'elle amalgame avec la relation de dépendance hiérarchique.

En (5), la fonction attribut du COD ne met toujours pas en jeu une relation de dépendance hiérarchique de l'adjectif *froid* avec le nom (*son*) *café*. Comme précédemment, elle ne recouvre pas non plus une relation logico-sémantique : l'adjectif *froid* ne forme pas avec le SN *son café* une unité propositionnelle dans laquelle il serait prédicat par rapport au thème que représenterait ce SN. Ce SN appartient exclusivement, en tant que COD d'une construction simple, au SV *a bu son café*. Comme en (4), la relation qui s'établit entre le SA et le SN COD représente

¹⁶ C'est le terme qu'emploie B. Combettes dans son analyse des constructions détachées (1998, pp. 13 et suiv.).

l'opération discursive de récupération dans le cotexte du référent qui sert de thème au prédicat adjectival.

Le terme *non essentiel* caractérise la relation que le SA entretient avec le verbe, en tant qu'il est complément non essentiel de ce verbe. Il s'agit d'une relation de dépendance hiérarchique dans laquelle le verbe est le constituant dominant et l'adjectif le constituant dominé. Si cette position syntaxique était occupée par une autre catégorie, par exemple un SNP exprimant le temps :

(11) *Mon collègue a bu son café après le colloque*

on dirait que ce SNP est complément non essentiel du verbe (complément circonstanciel de temps).

L'appellation *attribut non essentiel* met en avant une relation logico-sémantique qui n'est plus présente ici, qu'elle amalgame avec la relation de dépendance hiérarchique.

En (6), la fonction apposition, là encore, ne met nullement en jeu une relation de dépendance hiérarchique du SA *enchanté du colloque* avec le SN *mon collègue* (sans quoi on aurait affaire à un SN **enchanté du colloque, mon collègue* en fonction sujet !). Elle ne recouvre pas plus qu'en (4) et en (5) une relation logico-sémantique avec ce SN. En effet, le SA *enchanté du colloque* ne forme pas avec le SN *mon collègue* une unité propositionnelle dans laquelle il serait prédicat par rapport au thème que représenterait ce SN. Si relation logico-sémantique il y a, c'est la relation grammaticalisée et actualisée qui s'établit entre le SN sujet et le SV *est rentré en France* dans le cadre de la phrase. Comme en (4) et (5), la relation qui s'établit entre le SA et le SN *mon collègue* représente l'opération discursive de récupération dans le cotexte du référent qui sert de thème au prédicat adjectival.

Si cette position syntaxique était occupée par une autre catégorie, par exemple un SNP exprimant le temps :

(12) *Après le colloque, mon collègue est rentré en France*

on dirait que ce SNP est complément non essentiel (complément circonstanciel de temps) et complément de phrase (du fait de sa position initiale). Cette relation est souvent assimilée (par le terme même de *complément*) à une relation de dépendance hiérarchique. Ce point de vue est discutable dans la mesure où la phrase (SN + SV), qui contient une relation logico-sémantique, ne peut devenir la tête d'un syntagme élargi à un complément non essentiel. Je considère plutôt qu'on se trouve ici au niveau communicationnel où la phrase doit être décomposée en thème (*enchanté du colloque/après le colloque*) et rhème (*mon collègue est rentré en France*).

B. La résistance de l'adjectif : tentative d'explication

Les équivalences entre les fonctions de l'adjectif et les fonctions des autres catégories :

- Épithète (1)/complément de nom (7).
- Attribut du sujet essentiel (2)/complément essentiel de verbe (construction simple) (8).
- Attribut du COD essentiel (3)/complément essentiel de verbe (construction double) (9).
- Attribut du sujet non essentiel (4)/complément non essentiel de verbe (10).
- Attribut du COD non essentiel (5)/complément non essentiel de verbe (11).
- Apposition (6)/complément non essentiel de phrase (12).

montrent à l'évidence que l'adjectif fait « chambre à part » dans le système des fonctions syntaxiques. On peut se demander ce qui l'empêche d'entrer dans le rang en souscrivant aux critères d'analyse et à la terminologie appliqués aux autres catégories. Une telle régularisation aurait, entre autres choses, l'avantage de ne pas isoler l'apposition (6), en mettant en évidence l'unité qu'elle présente, en tant que complément non essentiel, avec l'attribut du sujet (4) et l'attribut du COD (5) non essentiels – dont seule l'en différencie sa position détachée en tête de phrase. De fait, il n'y a pas plus de différence entre (4) et (6) qu'il n'y en aurait entre *Alfred se promène dans le jardin* et *Dans le jardin, Alfred se promène* : dans les deux cas, un complément non essentiel passe, du fait de son détachement en position initiale, du statut de complément de verbe à celui de complément de phrase.

De plus, le régime terminologique spécifique de l'adjectif manifeste une dérive continue des critères d'analyse utilisés ce qui lui enlève toute cohérence interne. En (1) la fonction épithète coïncide avec une relation de dépendance hiérarchique de l'adjectif par rapport au nom. En (2) et (3), on abandonne ce type de relation au profit de la relation logico-sémantique entre l'adjectif et le SN sujet ou COD du verbe – l'adjonction du terme *essentiel* contribuant à brouiller les plans d'analyse. Enfin, en (4), (5) et (6), on sort de la syntaxe proprement dite, car on n'a affaire ni à la relation de dépendance hiérarchique, ni à la relation logico-sémantique, mais à une opération purement discursive de récupération du thème sous-jacent.

Comment expliquer cette hétérogénéité ? Et pourquoi l'adjectif en est-il victime ?

Les trois dénominations d'*épithète*, d'*attribut* et d'*apposition* ont en fait un point commun. Elles mettent toujours l'adjectif en rapport avec

le nom, comme si cette catégorie se trouvait attirée dans l'orbite nominale par une force d'aimantation qui passe outre les différentes structures représentées. Or cette tension de cette catégorie vers le nom n'a rien de syntaxique. Elle s'inscrit dans la forme même de l'adjectif, qui est elle-même en filiation avec le sémantisme dont il est porteur. L'adjectif est en effet une catégorie dite d'incidence externe (en termes guillaumiens), c'est-à-dire qui se présente toujours comme l'apport d'un support (nominal) dont il endosse les marques grammaticales. Cette incidence traduit, en la mimant au plan formel, l'incomplétude notionnelle de la qualité (ou de la propriété) qu'il exprime. C'est à un niveau morphosémantique émancipé de toute contrainte syntaxique que se joue cette force d'attraction qui impose à l'adjectif, dès son entrée dans la phrase, de se mettre en quête d'un support nominal. Les différentes fonctions de l'adjectif ne seraient donc qu'un trompe-l'œil, occultant la présence irréductible de cette relation fondamentale entre un apport et son support.

Au fond, ce que nous apprend l'adjectif, c'est que les catégories grammaticales, si elles ont partie liée avec la syntaxe, sont aussi largement tributaires des notions qu'elles véhiculent et dont elles miment au plan formel les propriétés sémantico-référentielles. Ainsi, l'adjectif reste en toute position cette catégorie porteuse de propriété, dont la finalité est de s'appliquer à la substance qu'il qualifie. Faut-il passer à la trappe cette dimension et en rester à l'appréhension des structures formelles ? Il me semble préférable (et plus pédagogique) d'intégrer dans la description la totalité des niveaux d'analyse (sémantique, morphologique, syntaxique, discursif, etc.) qui ne peuvent que s'enrichir et s'éclairer les uns les autres. À la condition, bien sûr, que soit mise en œuvre une vigilance et une rigueur extrêmes dans l'utilisation des critères d'analyse et de la terminologie...

Références

- Bally, Ch., *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, A. Francke, 1965 (4^e éd.).
- Berrendonner, A., *Les référents nominaux du français et la structure de l'énoncé*, Thèse de doctorat d'État, Université Lyon 2, 1978.
- Bonnard, H., « L'attribut se rapporte-t-il au nom ? », in *Le français moderne*, t. XXVIII, n° 4, 1960, pp. 241-258.
- Combettes, B., *Les constructions détachées en français*, Gap-Paris, Ophrys, 1998.
- Goes, J., *L'Adjectif. Entre nom et verbe*, Paris-Bruxelles, Duculot, 1999.
- Creissels, D., *Éléments de syntaxe générale*, Paris, P.U.F., 1995.
- Langue française*, n° 125, « Nouvelles recherches sur l'apposition », 2000.
- Langue française*, n° 127, « La prédication seconde », 2000.
- Neveu, F., *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris, A. Colin, 2004.

- Rémi-Giraud, S., « Le verbe dans le système morpho-syntaxique du français », *Le français moderne*, t. LVII, n° 3/4, 1989, pp. 167-177.
- Rémi-Giraud, S., « Entre tradition logique et norme linguistique : la “mise en boîte de l’attribut” est-elle possible ? », in *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, G. Siouffi, A. Steuckardt (eds.), Berne, Peter Lang, 2007, pp. 191-212.
- Riegel, M., *L’adjectif attribut*, Paris, P.U.F., 1985.
- Tesnière, L., *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, 1959.
- Wilmet, M., *Grammaire critique du Français*, Louvain-la-Neuve, Hachette-Duculot, 1997.

Le participe présent en français moderne

Odile HALMØY

Université de Bergen

Préambule

On se propose ici d'examiner les fonctions et les emplois du participe dit « présent » (Ppr ci-après) en français moderne¹. Je précise que, contrairement à la plupart des grammairiens et linguistes, pour des raisons tant diachroniques que pédagogiques, je préfère ne pas considérer le gérondif comme un participe présent précédé de la préposition *en*. Depuis les années 1970, où j'ai commencé à m'intéresser aux formes en *-ant*, et particulièrement au gérondif, j'ai suivi en effet la position de Henri Bonnard dans le *Grand Larousse de la Langue Française*, qui écrit : « *On est en droit de distinguer par la forme, comme on est obligé de le faire par la fonction, le gérondif en sortant du participe présent sortant* » (GLLF, 1972)². En revanche, je ne persiste pas, comme H. Bonnard, à considérer le marqueur *en* du gérondif comme une préposition³.

On dit en général (et je l'ai moi-même souvent répété) que le Ppr appartient à la langue littéraire et s'emploie surtout dans un registre soigné. Ce n'est pas tout à fait exact. Si le Ppr est plus ou moins exclu de la langue orale standard, il est encore très vivant dans la presse, dans la littérature, même la moins « littéraire », dont par exemple les langues de spécialité. J'examinerai dans ce qui suit l'emploi du Ppr dans un minicorpus emprunté à la presse quotidienne et hebdomadaire, à des œuvres de fiction – *Noir Tango* et *Rue de la Soie* de Régine Deforges, et le dernier roman de Anna Gavalda, *Ensemble, c'est tout* – et enfin à un livre d'un genre différent, le récent *Que sais-je* sur les néologismes

¹ Depuis le Colloque de Tromsø 2005 où a été présentée cette communication, un certain nombre d'articles ont paru sur le participe présent, qui a décidément le vent en poupe. Voir la bibliographie en fin d'article.

² Article « Gérondif ».

³ Voir à ce propos Halmøy 1982 et 2003.

(langue de spécialité). Les romans choisis présentent une concentration « normale » de Ppr, sans en faire un usage pléthorique, comme c'est le cas des romans de Jean-Philippe Toussaint, ou de Claude Simon, par exemple. L'écriture est « standard », ni trop littéraire, ni trop populaire, avec un heureux mélange de dialogues et de récits (discours).

Je commencerai par présenter le catalogue des fonctions possibles du participe présent. Contrairement au gérondif, qui a toujours une fonction circonstancielle (dite aussi adverbiale), et qui dans ses emplois canoniques a pour support un syntagme verbal, le participe présent admet différentes fonctions, et dans ses emplois les plus usités, il a pour support un syntagme nominal (SN).

Les fonctions du Ppr

I – Ppr grammaticalisé

Si l'on excepte les cas de « grammaticalisation »⁴, où le participe présent s'est figé dans un emploi prépositionnel ou conjonctionnel – *s'agissant (de), concernant, courant, durant, moyennant, pendant (que), touchant à, venant (de), visant*, etc.⁵ – comme dans les exemples de (1) :

- (1) *Concernant* ses propos déplacés, rien ne m'étonne.

Conservateurs et équipes pédagogiques de chaque établissement se sont donc rendus, *courant* avril, dans les écoles afin d'éveiller la curiosité des enfants. (*Le Monde*)

le Ppr est susceptible d'assumer cinq fonctions différentes, qui représentent toutes une forme de prédication seconde. Ces cinq fonctions sont : 1) membre de la périphrase aspectuelle progressive [*aller* + Ppr] ; 2) prédicat d'une construction absolue ; 3) épithète liée, postposée à son support nominal ; 4) apposition ; et 5) attribut du complément d'objet. Ces cinq emplois ne sont pas tous aussi bien représentés.

II – Ppr membre de la locution progressive [aller Vant]

L'emploi du Ppr comme membre de la locution progressive [*aller Vant*] a quasiment disparu du français moderne standard. Selon Saskia Kindt (1998), la dernière attestation de cette périphrase dans la base de données de *Frantext* daterait de 1941. Force est de constater que je n'en ai relevé aucune occurrence dans la presse ni dans le *Que sais-je* sur les néologismes. Un exemple, cependant, chez R. Deforges, et sporadiquement ailleurs :

⁴ Définition : voir Halmøy 2003 (glossaire).

⁵ On constate que les lexèmes en jeu ne sont pas les mêmes que pour les grammaticalisations du gérondif.

- (2) Ce fut d'abord comme un bourdonnement sourd qui *alla s'amplifiant*.
Montant du boulevard Dong-Khanh, un nuage de poussière. (Deforges, *soie*)
le lit de la rivière se trouvait éclairé circulairement d'une grande lueur trouble et blafarde, qui *allait s'affaiblissant*...

Pas un seul exemple non plus chez A. Gavalda. Cet emploi, archaïque et littéraire, est conforme à la description qu'en donne O. Stig Johannesen (1977 : 325-27) : les verbes – très peu nombreux – que l'on rencontre dans cette construction expriment soit un *accroissement*, comme c'est le cas dans les exemples de (2), soit un *décroissement*, le sujet étant toujours non humain.

III – Ppr prédicat d'une construction absolue

On trouve des Ppr prédicat de constructions absolues aussi bien dans les œuvres de fiction, que dans la presse et dans notre texte de langue de spécialité. Ces constructions ne sont pas très nombreuses non plus (8 dans *Les néologismes* sur un total de 100 participes présents, la densité étant la même dans la presse, et un peu plus dans la fiction). L'ordre des mots est immuable : le Ppr prédicat est toujours postposé au SN sujet. Trois occurrences seulement chez A. Gavalda sur 300 pages, une dizaine chez R. Deforges, une dizaine dans le *Que sais-je*. Les constructions peuvent être en position initiale, intermédiaire ou finale.

- (3) *Le champagne et la bienveillance aidant*, ils osèrent quelques questions. (Gavalda)
La pluie redoublant, ils s'arrêtèrent au village le plus proche. (Deforges, *soie*)
Peu à peu, *leurs yeux s'accoutumant à l'obscurité*, ils virent qu'ils se trouvaient au fond d'une grotte. (*ibid.*)

Les constructions absolues relevées dans la presse sont de même type :

- (4) *L'espérance de vie augmentant*, les retraités sont de plus en plus nombreux. (*Le Monde*)
La chaleur aidant, les plantes se décomposent sous l'action de micro-organismes très gourmands en oxygène (*Le Monde*)

On trouve dans la presse et dans le *Que sais-je* davantage de constructions d'une certaine longueur, et un usage plus fréquent de participes « composés » avec les auxiliaires *étant* ou *ayant* :

- (5) Pour l'heure, c'est plutôt la confusion : *certaines régions prenant leurs propres initiatives*, et *l'État ayant pour le moins du mal à définir un cadre clair*. (*Le Monde*)
À la suite des trois vagues de chaleur qui ont frappé la France en 2003 – *la dernière, en août, ayant été la plus meurtrière*. (*Le Monde*)

Alors que son inauguration, en juin 2003, avait été retardée de huit jours, *la préfecture ayant suspendu la remise de son certificat de conformité à la réalisation de quelques améliorations*, la CGT a évoqué un « chantier bâclé ». (*Le Monde*)

En 1960, *le domaine graphique des publications du ministère de la Culture faisant partie des préoccupations d'André Malraux*, ce dernier me demanda de réaliser les catalogues et les affiches des grandes expositions. (*Le Monde*)

- (6) *L'âge venant*, s'exprime alors souvent le regret de la langue d'hier. (*Néologismes*)

L'entrée dans un dictionnaire valant reconnaissance officielle d'existence en même temps que s'y enterre le néologisme, il paraît naturel que les sentiments les plus variés se manifestent au moment d'ajouter éventuellement une nouvelle forme lexicale ou un nouveau sens. (*Néologismes*)

La plupart de ces constructions, quelle que soit leur place dans l'énoncé prennent une coloration causale. On est frappé de la grande fréquence du Ppr *aidant*, dans des constructions quasi figées (*la chaleur aidant*). Martin Riegel propose de voir là une grammaticalisation de la tournure, le participe *aidant* fonctionnant en quelque sorte comme la préposition *avec*. Une petite incursion dans le moteur de recherche Google donne les résultats suivants (nombre d'occurrences de certaines collocations) :

<i>la fatigue aidant</i>	129 510 occurrences
<i>la chaleur aidant</i>	156 000 occurrences
<i>le vin aidant</i>	106 000 occurrences
<i>l'âge venant</i>	390 000 occurrences
<i>la nuit tombant</i>	240 000 occurrences
<i>le soir tombant</i>	184 000 occurrences,

contre 720 occurrences seulement pour *la pluie redoublant*, par exemple. La construction reste cependant fondamentalement la même, quel que soit le verbe employé. Avec des verbes intransitifs comme *venant*, *tombant*, ou employés intransitivement, comme *aidant*, la construction est très courte, et des considérations de fréquence aidant, on pourrait en effet voir dans *aidant* une préposition postposée, à l'instar de *durant* dans *la vie durant*. La tournure *l'âge venant* peut en effet aussi se paraphraser par *avec l'âge*, comme *redoublant* dans *la pluie redoublant*.

IV – Ppr épithète nominale liée

Cette configuration répond de plus de 80 % des occurrences du Ppr de la presse. De même, dans le *Que sais-je* sur les néologismes, 80 des 100 occurrences de Ppr sont des épithètes liées (toujours postposées à leur support). Ce qui frappe, dans la presse, c'est une certaine uniformité

sémantique : les substantifs et les prédicats qui entrent dans cette construction appartiennent souvent à des champs sémantiques voisins : les SN sont concrets, non animés, de type *amendement, communication, document, mesure, lettre, loi, réglementation, projet, proposition, rapport, recommandation, résolution, système, thèse*, etc. Les verbes en jeu appartiennent eux aussi à des paradigmes voisins : *autorisant ; bannissant ; consacrant ; décidant ; demandant ; interdisant ; instituant ; limitant ; modifiant ; permettant ; prohibant ; proposant ; répondant à ; visant à*, etc. Le Ppr est suivi d'expansions, plus ou moins longues selon le cas. Enfin, on trouve aussi dans la presse des Ppr épithètes, en légende sous une photographie par exemple, comme dans les titres de tableaux :

- (7) Caïn *venant de* tuer son frère Abel.
Hercule *aidant* Atlas à supporter le globe terrestre.

Dans le *Que sais-je* et les romans, les exemples sont de même type, mais l'éventail des SN et des verbes pouvant figurer dans la tournure est beaucoup plus varié :

- (8) Un gamin tendit à Léa une fiole *contenant* une sorte de poudre grisâtre.
(Deforges, *soie*)
Appuyée au parapet du petit pont *menant* au temple, Léa avait écouté
(*ibid.*)
Il existe tout un réseau souterrain *reliant* les maisons entre elles. (*ibid.*)
De petits torrents hargneux *charriant* des cailloux. (*ibid.*)
Le ballet de l'eau *cavalcadant* parmi les rochers. (*ibid.*)
Les Juifs *fuyant* Pharaon (*ibid.*)
Une voix *venant* du hangar. (Deforges, *tango*)

Mêmes cas de figure dans le *Que sais-je*, mais en nombre plus limité :

- (9) Le néologisme est un signe linguistique comme les autres *associant* un signifié (sens) et un signifiant (forme) *renvoyant* globalement à un référent, extralinguistique. (*Néologismes*)
Un terme technique pénètre ici dans la langue courante, en changeant de genre et en étant associé à un mot ne *relevant* pas du même registre. (*ibid.*)

V – Ppr attribut du complément d'objet

Cette construction est très contrainte, les verbes introducteurs sont soit des verbes de perception visuelle (*voir*) ou de représentation mentale (*imaginer*). Littéraire, elle se rencontre surtout dans les œuvres de fiction :

- (10) Il *l'imaginait berçant* le petit Adrien, *marchant* à travers les vignes et *contemplant* cette terre pour laquelle elle s'était battue... ; Sur l'une d'elles, on *voyait* Charles le *tenant* dans ses bras. À neuf ans, elle *se*

voyait partant elle-même convertir les petits Africains ou les petits Chinois, et subissant le martyre plutôt que d'abjurer ; Difficile d'imaginer ces grêles jeunes gens maniant le fusil ou le couteau ; Léa revit Sarah s'éloignant elle aussi sur un quai de gare, et en fut glacée de terreur ; Accablé, François se tut. Il pensait à Hai cherchant Phuong et la retrouvant morte. (Deforges)

VI – Ppr en apposition

Les SN supports auxquels sont apposés les Ppr peuvent avoir toutes les fonctions syntaxiques – sujet, objet direct et indirect, régime de préposition, etc. C'est quand il est apposé au sujet de la phrase que le Ppr peut dans certaines conditions être concurrencé par le gérondif : je lui ai réservé alors l'étiquette d'attribut libre (ou indirect), termes empruntés à la terminologie scandinave. Cette concurrence est extrêmement complexe, et il n'est pas question de l'aborder ici. Je renvoie simplement à Halmøy 2003, et aux chapitres consacrés à la question. Les effets de sens que peut revêtir la construction varient selon sa place dans la phrase. Elle présente souvent un effet de sens *causal* en position initiale, alors que l'effet de sens peut être *résultatif* en position finale. Cette construction est littéraire surtout, et elle est beaucoup moins employée dans la presse et les langues de spécialités que dans les romans. Ainsi, sur une centaine de Ppr dans *Néologismes*, on compte seulement quinze Ppr épithètes détachées, dont six en position initiale, une intercalée entre le sujet et le verbe, et huit en position finale. La densité est à peu près la même pour la presse. Dans les romans, en revanche, ces constructions foisonnent.

– Ppr en position initiale (antéposé au sujet-verbe) – effet de sens causal :

- (11) *Avisant* la mine étonnée de sa grand-mère, il ajouta, facétieux... (Galvalda)
Oubliant son pied blessé, il tenta de se lever. (Deforges, *soie*)

– Ppr en position initiale (antéposé au sujet-verbe) – sans effet de sens causal :

- (12) L'auteur des Fleurs bleues sait en effet manier la fantaisie verbale : *mêlant* le cocasse et la bonhomie, Queneau se fait comprendre de tous. (*Néologismes*)

– Ppr en position médiane (intercalé entre le sujet et le verbe)

- (13) Les Parnassiens, à la suite de Leconte de Lisle et de Hérédia, *cultivant* l'art pour l'art et donc la perfection formelle, oscillent entre la méfiance envers l'inutile néologisme, diffus, et s'il le faut, la création du mot précis. (*Néologismes*)

Les colonialistes français, *abusant* du drapeau de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, ont violé notre terre et opprimé nos compatriotes. (De-forges, *soie*)

– Ppr en position finale (postposé au sujet-verbe), sans effet de sens résultatif :

- (14) Le chat lapait le sol en ronronnant, *se moquant* bien du drame, des convenances et des éclats de verre tout autour. (Gavalda)

– Ppr en position finale, avec effet de sens résultatif :

- (15) Une voiture est arrivée par derrière et ses occupants ont ouvert le feu sur notre véhicule, *tuant* le journaliste polonais. (*Le Monde*).

M. Chirac précise que cette loi portera notamment sur la recherche universitaire – *répondant ainsi* à l'inquiétude des présidents d'université, soucieux d'être associés au débat. (*Le Monde*)

La législation précédente, héritée de la dictature militaire (...), entretenait des préjugés xénophobes et limitait l'immigration, *s'écartant ainsi* de la tradition du pays. (*Le Monde*)

On notera dans ces deux derniers exemples le rôle de *ainsi* qui souligne l'effet de sens résultatif.

VII – Le Ppr ne peut être attribut du sujet

Les grammaires signalent en général que le Ppr ne peut être attribut du sujet. En français moderne, on ne rencontre en effet de Ppr en fonction d'attribut du sujet que dans les paraphrases de linguistes, paraphrases que Marc Wilmet qualifie de « lourdaudes », mais je qualifierais plutôt de nettement agrammaticales, du genre [*il mange* = * *il est mangeant*].

En revanche, le Ppr peut être attribut indirect du sujet avec un verbe au passif, le Ppr étant précédé de *comme*, de type⁶ :

- (16) Pour la première fois depuis son mariage, l'idée de l'infidélité lui apparut *comme pouvant* être associée à celle de son ménage. (cit. Veland/Whittaker)

D'abord ressentis *comme devant être corrigés*, la faute patente ou l'écart sensible par rapport à la norme forcent parfois les barrières admises de la langue. (*Néologismes*)

Bilan

Ces quelques observations très rapides portent sur un corpus très limité. Elles nous semblent cependant assez représentatives de la situation

⁶ Cette construction est étudiée dans Veland/Whittaker (2004), qui ont relevé 700 occurrences de [*comme*+Ppr] dans FRANTEXT : les seuls verbes susceptibles d'introduire la tournure sont *paraître*, *apparaître*, et *s'avérer*.

en français moderne, et permettent de dégager les points suivants, concernant la fréquence relative des différentes fonctions syntaxiques du Ppr :

1) Les emplois du Ppr sont très inégalement répartis, selon la fonction du Ppr et suivant le type de texte.

2) Le Ppr est surtout vivant dans la presse en fonction d'épithète postposée directement à un support nominal, où les configurations sont souvent conformes à un même modèle.

3) La périphrase [aller V-ant] est quasi inexistante dans les trois types de texte, ce qui vérifie les observations de Saskia Kindt (1998).

4) Le Ppr en construction absolue est relativement moins usité, sauf dans quelques tournures « grammaticalisées » de type *la chaleur aidant, le soir tombant*.

5) Le Ppr n'est jamais attribut du sujet en français moderne. Il est littéraire en fonction d'attribut de l'objet.

Enfin, 6), on observe une plus grande similarité des emplois du Ppr dans la presse et dans notre texte de spécialité que dans la fiction : là, ce sont surtout les Ppr attributs libres (apposés) qui ont un rôle dominant.

Bibliographie

HALMØY, O., 1982, *Le gérondif – Éléments pour une description syntaxique et sémantique*, Trondheim, Tapir.

HALMØY, O., 2003, *Le gérondif en français*, Paris-Gap, Ophrys.

JOHANNESEN, O. S., 1977, « Après avoir été en montant, le chemin allait en descendant – Un cas de gérondif littéraire », *Revue Romane*, 12-2, p. 325-27.

KINDT, S., 1998, « L'emploi du participe présent en français contemporain », *Actes du XXII^e Congrès international de Linguistique et de Philologie romanes*, VI, Tübingen, Niemeyer, p. 259-268.

VELAND, R. et S. WHITTAKER, 2004, « Comme suivi d'un syntagme verbal à tête en -ant », *Revue romane*, 39, 2, p. 322-337.

WILMET, M., 2003, *Grammaire critique du français*, Louvain-la-Neuve, Duculot-Hachette.

Quelques titres parus depuis le Colloque de 2005

ERIKSSON, O., 2010, « Le participe présent en français et en suédois : essai de typologie contrastive », in Eriksson, O., *Langues et textes en contraste*, Lyon, Cahiers Sens public [13 – 14], p. 101-115.

HALMØY, O., 2006, « Présence du participe dit « présent » dans la presse », in Engwall, G. (ed.), *Construction, acquisition et communication – Études linguistiques de discours contemporains*, Stockholm, Acta Universitatis Stockholmiensis, Romanica Stockholmiensa, p. 203-218.

- HALMØY, O., 2008, « Les formes verbales en -ant et la prédication seconde », *Travaux de linguistique*, 57, p. 43-62.
- HAVU, E. & PIERRARD, M., 2006, « Participe présent et co-verbialité », in Nølke, H. et al. (eds.), *Grammatica – Festschrift in honour of Michael Herslund*, Bern, Peter Lang, p. 137-151.
- HAVU, E. & PIERRARD, M. (2007), « Prédication seconde et type de discours : les participes présents adjoints dans les médias écrits et oraux », in Broth, M., Forsgren M., Norén, C. & Sullet-Nylander, F. (eds.), *Le français parlé des médias*, Stockholm, p. 273-288.
- RIHS, A., 2009, « Gérondif, participe présent et expression de la cause », *Nouveaux cahiers de linguistique française*, 29, p. 197-214.

Œuvres dépouillées

- Régine Deforges (1993), *Noir tango*, LdP, Fayard (*tango*).
- Régine Deforges (1994), *Rue de la soie*, LdP, Fayard (*soie*).
- Anna Gavalda (2004), *Ensemble, c'est tout*, Le Dilettante.
- Jean Pruvost et Jean-Paul Sablayrolles (2003), *Les néologismes*, « *Que sais-je ?* », PUF.

Presse consultée (quotidiens et hebdomadaires)⁷

- Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération*.
- L'Express*, *Le Journal du Dimanche*, *Paris-Match*, *Le nouvel Observateur*.

⁷ Pour des raisons de place, n'ont été relevés ici que des exemples tirés du quotidien *Le Monde*.

La grammaire selon Cavanna ou de la rose aux épines

Anne-Rosine DELBART

Première Maître de Langues à l'Université Libre de Bruxelles

Avant de donner aujourd'hui dans une polygraphie de plus en plus éclatée, Cavanna, le dessinateur anarchiste du « journal bête et méchant » *Hara-Kiri* rebaptisé en 1970 *Charlie-Hebdo*, puis l'auteur inspiré et véritablement novateur des *Ritals* (1978) et des *Russkoffs* (1979), avait consacré à la langue française un petit livre joliment intitulé *Mignonne, allons voir si la rose...* (Belfond, 1989)¹. Le fils d'émigré italien, renouvelant *mutatis mutandis*, à deux siècles de distance, la démarche du Piémontais Rivarol, y chante sur tous les tons son amour du français et sa reconnaissance envers ceux qui le lui ont inculqué.

L'ouvrage nous paraît intéressant à plus d'un titre. D'abord, il fournit une image réaliste de la façon dont étaient catéchisés en grammaire les petits écoliers d'entre les deux guerres mondiales. Ensuite, il montre comment et en quoi ce qu'on pourrait appeler la « culture grammaticale moyenne » des Français devenus adultes en reste durablement affectée.

Notre article comportera trois parties : (1) une description objective des contenus du livre ; (2) la sélection et l'examen de trois problèmes grammaticaux qui mettent directement en cause la théorie classique des fonctions ; (3) une brève conclusion.

Description

Mignonne, allons voir si la rose..., on pouvait s'y attendre, n'a rien d'un traité quelque peu organisé. Le *Tout petit avant-propos* n'en fait pas mystère. À la place d'une démonstration construite, Cavanna aligne « une série d'articles, de réflexions, de cris du cœur » (p. 7) avec, comme fil d'Ariane, « la langue française et cet amour que nous avons

¹ Les citations seront faites d'après la réédition chez Albin Michel en 2001.

l'un pour l'autre, elle et moi » (*ibid.*). Tel quel, vagabondant ou papillonnant de chapitre en chapitre, sans craindre les redites ni les contradictions, il est pourtant représentatif des intérêts du grand public.

Chapitre 1 : Une histoire d'amour

Autobiographie succincte de Cavanna. Ses souvenirs scolaires lui inspirent un parallèle entre, d'une part, la grammaire et, d'autre part, l'arithmétique, la géométrie, la physique, qu'unit ou qu'unirait (nous verrons ce qu'il en est) un idéal de rigueur et d'harmonie. Suit une profession de foi populiste en faveur de la langue « d'en bas » (p. 12). Il évoque dans la foulée sa « dictée de Pivot », où il a laissé, *horresco referens*, huit fautes, et conclut que, malgré les habituels traquenards parsemant ce genre d'exercice, « je n'étais quand même pas très fier de moi » (p. 14). Symptomatique, déjà.

Chapitre 2 : Défense et illustration du cliché

Pas grand-chose à tirer de ces pages plutôt candides au cours desquelles Cavanna découvre pêle-mêle la préexistence de la *langue* au *discours* et la constante usure des créations expressives.

Chapitre 3 : Divine Andromaque

Par le biais des sonorités, Cavanna croit mettre à mal l'arbitraire du signe, mais, surtout, puise dans l'une ou l'autre remotivation *a posteriori* des justifications graphiques : les deux *m* de *immense*, les consonnes du nom *acier* (*ibid.* : « ...orthographié *assié*, ça rend le même son, mais ça ne fonctionne plus. Dites-moi donc pourquoi *acier*, écrit ainsi, est rigide, affûté, étincelant, impitoyable ? Est-ce le crochet de ce *c* à l'air féroce ? Est-ce le *ier* tellement plus tranchant, plus agressif, qu'un *ié* tout mignon ? »)².

Chapitre 4 : Gloire à la virgule ! Mort au point-virgule !

Considérations impressionnistes sur la ponctuation. Rien de bien intéressant, sinon une conception de la phrase exclusivement fondée sur le repérage graphique. Nous y reviendrons.

Chapitre 5 : L'orthographe à la lanterne

Profession de foi conservatrice et faisant flèche de tout bois à l'encontre des projets de réforme. Sortons de ce fouillis une première allusion à l'accord du participe passé (en l'occurrence, celui qui, « conjugué avec l'anodin auxiliaire *être* se conduit, le fourbe comme s'il

² Ne serait-ce pas plutôt – simple suggestion personnelle et souvenir des « séries associatives » de Saussure – le voisinage de *glacier* ?

l'était avec le vicieux *avoir* » [p. 66] – on aura évidemment reconnu le pont aux ânes du participe passé des verbes pronominaux) et, en premier lieu, la démarche *ne varietur* de la classe de français à la « communale » : 1° dictée « signée *Anatole France, Pierre Loti, Louis Pergaud* ou *Alphonse Daudet* » [p. 67], « notée sur vingt, quatre points en bas par faute, un point pour faute d'accent ou de virgule, avec cinq fautes pleines t'avais zéro, paf » [*ibid.*] ; 2° questions sur le texte ; 3° analyse grammaticale ; 4° analyse logique ; 5° étude d'un point de grammaire. On voit que le programme des deux « analyses » – en nature et en fonction – fixé par la loi Guizot de 1833 était cent ans après toujours respecté à la lettre.

Chapitre 6 : Encore l'orthographe

Pour notre propos, deux réflexions méritent de retenir l'attention.

Primo, les pluriels contrastés de *choux-fleurs* (avec *x* à *choux* et *s* à *fleurs*, car « les choux sont aussi des fleurs ») et de *timbres-poste* (avec *s* à *timbres* mais non à *poste*, le « complément » du premier). Commentaire de Cavanna concernant *choux-fleurs* : « C'est lumineux » (*ibid.*). Et concernant *timbres-poste* : « Déjà plus chinois, mais, bon, ça reste logique » (*ibid.*). Surgit toutefois un remords (*ibid.*) : « Encore faut-il savoir discerner l'apposition et le complément. Un *chou-fleur* est un chou qui est aussi une fleur. Un *timbre-poste* est un timbre qui sert pour la poste. Qui démêlera l'interdépendance "apposition" de l'interdépendance "complément" ? Bien malin, celui-là ». La balle atterrit dans le camp des linguistes.

Secundo, une digression savoureuse (sans jeu de mots) sur *tout* adjectif, donc accordable dans par exemple *J'ai mangé tout le boudin*, pluriel *J'ai mangé tous les boudins* ; mais adverbe et invariable dans *Ces femmes sont tout heureuses*. Reste à distinguer l'adverbe de l'adjectif. Et Cavanna de sortir de son chapeau « un truc, qu'on m'a appris quand j'étais petit » (p. 83), le remplacement du *tout* « suspect » par un adverbe « reconnaissable à vingt pas comme une enseigne de bureau de tabac » (*ibid.*) : *Ces femmes sont entièrement heureuses*, « pas joli joli, mais ça marche » (*ibid.*). Le problème – Cavanna a au moins l'honnêteté de le signaler –, est que le « truc » marche aussi avec *J'ai mangé entièrement le boudin*. Conclusion : « C'est pourtant vrai. Je ne sais plus que dire, moi » (p. 84). Comme ce *tout* adverbe en arrive parfois à s'accorder : *Une fillette toute surprise* ou *Des demoiselles toutes dévouées...*, la seule échappatoire consisterait à l'interdire par décret, à lui substituer de façon autoritaire *entièrement* ou *complètement*, voire un *toutement* néologique, « qui a peut-être une sale gueule mais ne prête pas à équivoque » (*ibid.*). Le remède, pire que le mal, aurait de quoi faire sourire, s'il n'était révélateur d'un curieux renversement des

hiérarchies, la langue, même sous la plume d'un écrivain, devant s'inféoder à l'orthographe toute puissante.

Chapitre 7 : C'est la faute à l'alphabet

Glissons sur ce hochepot mi-savant mi-naïf, brassant avec l'histoire de l'écriture des considérations sur l'alphabet phonétique international, les lettres fossiles, l'accent circonflexe et le *e* muet.

Chapitre 8 et chapitre 9 : Sommes-nous tous des Oncles Tom ?

Des notations éparées (non exemptes au demeurant d'un certain bon sens) sur l'emprunt lexical en général et le franglais en particulier.

Chapitre 10 : Quelques agaceries en vrac

Le chapitre le plus proprement grammatical. Trois des cinq thèmes abordés nous concernent directement.

Premier thème (à tout seigneur tout honneur) : *Du participe passé*. L'occasion d'un morceau de bravoure : « Quand, à l'horizon du cours de français, se lève pour la première fois, nuage lourd de menaces, le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, l'enfant comprend que ses belles années sont à jamais enfuies et que sa vie sera désormais un combat féroce et déloyal contre des éléments acharnés à sa perte » (p. 135). Derrière l'hyperbole drolatique, le drame est réel. Ferdinand Brunot l'avait dénoncé il y a tout juste cent ans³. Une enquête récente (2001) de Jonas Makamina Bena a montré qu'en Communauté française de Belgique, quatre-vingts heures des cours de français étaient consacrées toutes classes confondues au seul accord du participe passé, et finalement en pure perte (personne ou presque n'arrive à se débrouiller dans le dédale des « règles » et des « exceptions »)⁴.

Cavanna fournit de l'insensibilité du participe au « complément direct d'objet » qui le suit une explication psychologique très plausible (d'ailleurs émise dès 1771 par l'Abbé d'Olivet ; voir Wilmet, ³2003, p. 383), à savoir que pour par exemple *J'ai mangé la dinde* « le renseignement arrive trop tard » (p. 136)⁵.

³ Voir « Lettre ouverte à M. le Ministre de l'Instruction publique » (un texte de 1905 cité dans Wilmet ³2003, p. 40).

⁴ Deux pages de « règles générales » et vingt-quatre pages de « cas particuliers » dans l'opuscule *Savoir accorder le participe passé* de Grevisse (Louvain-la-Neuve, Duculot, 1996).

⁵ Est-ce coquetterie, remords, ou clin d'œil aux *happy few* (une tentation, parfois, des autodidactes), l'auteur omet l'occasion d'éclairer son titre, emprunté à Ronsard, qui, au XVI^e siècle, ne se pliait pas à la consigne de Marot (datant de 1558 et ne gouvernant à proprement parler que l'accord du participe passé avec « le terme qui va de-

L'affaire se corse avec les verbes *coûter* ou *valoir*, « qui marchent à la fois à la voile et à la vapeur » (*ibid.*), entendez qui sont tantôt transitifs et tantôt intransitifs. Par exemple, *cent francs*, dans *Les cent francs que ce livre a coûté...*, ne serait pas « complément d'objet direct » mais « complément de prix », répondant à la question « combien ? », tandis qu'il serait bien complément d'objet dans *Les pénibles efforts que ce livre m'a coûtés...* Cavanna s'en tire par une pirouette : « Subtil ? Un peu, mais amusant, non ? » À ceux qui se montreraient insensibles à de pareils amusements, il conseille sans sourciller, lui, le thuriféraire des libertés ou des audaces du français parlé, de s'en tenir anachroniquement au passé simple : *Je mangeai la dinde ; La dinde que je mangeai... ; Les cent francs que ce livre me coûta...* et, hop, « le dilemme disparaît » (*ibid.*).

Deuxième thème : *On*. Le vernis d'apprentissage scolaire est à nouveau très sensible quand Cavanna observe qu'« *on* s'est évadé de son modeste rôle d'indéfini pour se faufiler jusqu'aux honneurs du pronom personnel » (p. 138). Relevons une définition convaincante de... l'*indéfini* : « Indéfini, cela veut dire que ce *on* est mis là pour tenir la place d'une entité assez vague, qui peut être le prototype de l'homme quelconque ou s'étendre jusqu'à l'humanité tout entière » (*ibid.*). L'auteur en revient ensuite à l'accord de l'attribut dans par exemple *On est perdu(s)*. Singulier *perdu* ainsi que le préconisent les clavistes et les correcteurs ? Ou pluriel selon les vœux de Cavanna ? La « cause est entendue » (p. 140), car jamais des jeunes filles parlant d'elles-mêmes ne diraient *On est beau* mais *On est belles*, et tant pis pour Victor Hugo, qui a commis un jour *On était resté bons camarades* (avec masculin singulier à *resté* et masculin pluriel à *bons camarades*) – mais Cavanna a-t-il songé que Hugo aurait pu être la victime à son tour des « clavistes » et des « correcteurs »⁶ ?

Troisième thème : *PAS contre NE : K.O. imminent*. Cavanna avoue le conflit qui le tiraille entre son « attachement aux belles vieilles pierres » (p. 141), le poussant à écrire par exemple *Je ne l'ai pas vu*, et le goût du vrai l'obligeant à omettre le *ne* dans les phrases négatives : *Je l'ai pas vu* (*ibid.*, n° 1).

Chapitre 11 : D'autres agaceries

On entre dans le catalogue ou l'inventaire à la Prévert. Rien à tirer, de notre point de vue, de ces dix-sept rubriques, alternant l'assez bon et

vant ») : « Mignonne, allons voir si la rose / Qui ce matin avait *déclo*se sa robe de pourpre au soleil... » ?

⁶ C'est toute l'ambiguïté du concept de *bon usage*, fondé sur la prétendue pratique d'écrivains soumis à la tyrannie des correcteurs allant puiser leurs informations dans les grammaires... du *bon usage*.

le pire. Une curiosité : « sous le terme générique et nettement péjoratif d'*imparfait du subjonctif* » (p. 151), sont regroupés le passé simple, le conditionnel passé deuxième forme, le subjonctif imparfait et le subjonctif plus-que-parfait, parce qu'ils présentent « tous la particularité pittoresque d'arborer un accent circonflexe quelque part ou des terminaisons cocasses du genre *osassions, assassinassiez* ».

Les chapitres ultérieurs (p. 169-233) étant hors sujet⁷, le moment est venu de dresser un premier bilan.

Cavanna, pur produit de l'école « laïque et républicaine », ne s'intéresse à la grammaire que sous l'angle orthographique. La thèse bien connue d'André Chervel (1977), selon qui la grammaire scolaire tout entière n'a été conçue que pour enseigner l'orthographe et au premier rang l'accord du participe passé, en recevrait si nécessaire une nouvelle confirmation. Le public, en France et dans les pays de culture française, est au diapason des maîtres – et pas seulement le caricatural « Maître Capello » des jeux télévisés –, qui participent bon gré mal gré à cette frénésie collective ou en tout état de cause ne font rien pour dissiper l'illusion⁸.

Dans quelle mesure les linguistes eux-mêmes sont-ils affectés ? C'est la préoccupation de notre deuxième partie.

Problèmes grammaticaux

Le bouquet de roses que Cavanna entreprend d'offrir à la gloire du français contient en fin de compte son lot d'épines. Nous en évoquerons trois : (1) l'adverbe, (2) les verbes transitifs et les verbes intransitifs, (3) la phrase. Ce sera l'occasion de confronter la vision naïve de l'amateur avec celle qui se reflète dans un échantillon d'ouvrages professionnels ayant pignon sur rue.

L'adverbe

Cavanna part du *credo* scolaire qu'il existe un *tout* adjectif et un *tout* adverbe. Le premier est comme il se doit variable (exemple : *J'ai mangé tous les boudins*), le second invariable (exemple : *Ces femmes sont tout heureuses*). Double malheur à ce stade : 1° la commutation de *tout* par l'adverbe *entièrement* n'est pas discriminante (*J'ai mangé entièrement*

⁷ Contentons-nous d'épingler avec un clin d'œil le chapitre 15 : *Les vestales* ou « les véritables gardiens de la pureté de la langue » (p. 205) : éditeurs, typographes, correcteurs, et surtout pas les « spécialistes de la décortication pontifiante »... que seraient les linguistes, les grammairiens et les professeurs...

⁸ On pourra lire une série de témoignages révélateurs dans le numéro 198 (septembre 2005, p. 5-27) de *Français 2000*, sous le titre « Sept professeurs de français parlent de leur métier ».

les boudins), 2° l’adverbe, tout adverbe qu’il est, a parfois l’obligation de varier (exemples : *Une fillette toute surprise. Des demoiselles toutes dévouées*). Allons-y pour la formulation classique de l’exception (mais Cavanna, lui, ne pousse pas la technicité jusque-là) : « *Tout* adverbe varie en genre et en nombre devant un adjectif féminin commençant par une consonne ou un *h* aspiré. »

Quelles sont les faiblesses de cette présentation ? Il faudrait se demander 1° si la commutation avec *entièrement* ou *tout à fait* n’impose pas le repérage d’un adverbe chaque fois qu’elle est possible (*J’ai mangé tous les boudins* comme *Ces femmes sont tout heureuses*) ; 2° si la liaison de *tout* devant voyelle ou *h* muet (par exemple *Ces femmes sont tout étonnées* ou *Ces femmes sont tout heureuses*) ne constitue pas un accord oral que l’écrit s’est dispensé de refléter ; 3° si l’ajout de la marque du pluriel graphique devant consonne à par exemple *Des demoiselles toutes dévouées* est pertinent à partir du moment où il ne s’entend jamais à l’oral devant une voyelle (*Ces femmes sont toutes heureuses* avec enchaînement du *t* et jamais liaison du *s*) ; 4° si la logique n’aurait pas été d’écrire *Des hommes tout dévoués* de la même façon que *J’ai mangé tous les boudins*.

Entendons-nous bien, on ne plaide nullement en faveur d’une réforme orthographique mais pour une reformulation de la règle, quelque chose comme : « *Tout* adverbe varie en genre devant un adjectif féminin, mais l’orthographe n’enregistre cette variation que devant consonne et par automatisme ajoute au pluriel la marque du nombre à celle du genre... », et peut-être surtout pour un irrespect intellectuellement excitant – et, qui sait, pratiquement plus rentable – envers la règle sacrosainte. Ce serait un bon biais afin de s’interroger sur ce qu’est exactement un adverbe (voyez la mobilité en français familier de *J’ai mangé tout le chocolat* et *J’ai tout mangé le chocolat*) et sur d’autres dissociations éventuelles de l’accord en genre et en nombre (le cas de *mère grand*, de *grand-rue*, etc.). Mais, en grammaire, l’« anar » Cavanna est hélas ! aussi conformiste que les Bled, les Bescherelle et les Grevisse réunis. La deuxième illustration le confirme.

Les verbes transitifs et les verbes intransitifs

Le participe passé conjugué au moyen de l’auxiliaire *avoir* s’accorde avec « le complément d’objet direct qui précède » (en abrégé, le COD). Que faire dès lors quand la règle paraît ne pas s’appliquer ? On a le choix. Ou libeller la règle autrement, énoncer par exemple que le participe passé ne s’accorde pas avec le COD mais avec un mot qui est parfois COD et parfois autre chose. Ou décréter que le mot qu’on prenait pour un COD n’en est pas un. Cela présuppose que l’élève en particulier et l’usager en général soient capables d’identifier un COD

L'école s'y est employée : on découvre le COD en posant la question *qui est-ce que ?* ou *qu'est-ce que ?* avant le verbe et *quoi ?* après le verbe. Cavanna s'en souvient (p. 136) :

« J'ai mangé la dinde. » Le complément d'objet direct « la dinde » est placé après le verbe. Quand nous lisons « J'ai mangé », jusque-là nous ne savons pas ce que ce type a mangé, ni même s'il a l'intention de nous faire part de ce qu'il a mangé. Il a mangé, un point c'est tout ! La phrase pourrait s'arrêter là. Donc, nous n'accordons pas « mangé », et avec quoi diable l'accorderions-nous ? Mais voilà ensuite qu'il précise « la dinde ». Il a, ce faisant, introduit un complément d'objet direct. Il a mangé QUOI ? La dinde.

Or la question « quoi ? » conduit à d'impossibles COD (entendez qu'ils sont inaptes à provoquer l'accord). Exemple : *Il pleut des coups*. Question : « Il pleut quoi ? » Réponse : « Des coups ». Mais on écrit bel et bien *Les coups qu'il a plu*. Qu'à cela ne tienne, *coups* ne sera pas un COD mais le « sujet réel » d'un verbe « impersonnel ». Autre exemple : *La dinde est une volaille* mais *Les volailles qu'ont toujours été les dindes*. Bon, *volaille* sera l'attribut et non plus un COD (alors que tous les élèves du monde ont tendance à poser la question « La dinde est quoi ? », avant de se faire rabrouer, car *être* est un verbe copule et les verbes copules – admirez la circularité – ne peuvent pas avoir de COD). Reste évidemment le cas de *Les cent francs que ce livre a coûté...* Eh ! bien, on cherche la responsabilité, une fois encore, dans le verbe et on le décrète « intransitif ». Pour faire bonne mesure, on précise que la question qui convient n'est plus *quoi ?* mais *combien ?* (et par ce tour de passe-passe le COD se mue en complément circonstanciel, qui n'a jamais eu la prétention de régler l'accord du participe passé), alors que *quoi ?* redevient légitime dans *Les pénibles efforts que ce livre m'a coûtés...* Bien entendu, on se garde de préciser que *combien ?* serait une meilleure question que *quoi ?* dans *Les vingt euros que j'ai dépensés/payés/gaspillés... pour ce livre...*

Ces verbes « intransitifs » étaient encore d'introduction récente au XIX^e siècle. Littré se contente de mentionner, à la façon de la grammaire latine et en s'autorisant de Du Marsais, des verbes « neutres », c'est-à-dire « ceux qui n'étaient ni actifs ni passifs », mais il précise à la rubrique *neutre* : « Neutre, transporté dans notre grammaire, s'applique aux verbes qui expriment une action en elle-même, sans aucun régime, comme marcher, mourir, et auxquels il est impossible de donner un régime direct (on dit mieux aujourd'hui *verbe intransitif*) ». Robert, au siècle suivant, se lâche, distribue généreusement les mentions de verbe « transitif », verbe « intransitif », verbe « transitif indirect », aussi verbe « pronominal » ou verbe « impersonnel ». Le verbe *pleuvoir* est ainsi escorté dans le *Petit Robert* de trois caractéristiques : « v. impers.,

tr. indirect et intr. » (la deuxième – sur laquelle on se perd en conjectures – n'étant pas exemplifiée).

Laissant de côté la question des voix (active, passive ou pronominale), rappelons brièvement la *doxa*. La grammaire française reconnaît quatre sortes de verbes : 1° les verbes copules (suivis d'un attribut du sujet) ; 2° les verbes transitifs (suivis d'un COD), 3° les verbes transitifs indirects (suivis d'un complément d'objet indirect ou COI), 4° les verbes intransitifs (non suivis d'un quelconque complément d'objet). Admettons que les copules forment un groupe à part (aux contours du reste malaisés à fixer), le problème de la distinction des autres s'annonce et se révèle insoluble.

Première irrésolution. À quelle condition un verbe mérite-t-il d'être enregistré « transitif direct » ? S'il a un COD effectif ou si, simplement « transitivable », il accepterait à ses côtés la présence d'un COD jusqu'à virtuel ? Dans le premier cas, le raisonnement tourne en rond (« le verbe transitif direct est celui qui a un complément d'objet direct »). Le second cas (l'option de Littré : « ...auxquels il est impossible de donner un régime direct ») nous reconduit à la frontière des verbes « transitifs » et des verbes « intransitifs ».

Deuxième irrésolution. Faut-il, pour qu'un verbe mérite le titre de « transitif indirect », qu'il soit doté d'une préposition inamovible (*accéder à*, *s'emparer de*, *se soucier de*, etc.) ? Mais ceux qui ont un homonyme non prépositionnel (*s'attendre à* et *attendre*, *croire en* et *croire*, etc.) seront-ils « transitifs directs » et « transitifs indirects » ou tout bonnement « transitifs » sans autre précision ?

Troisième irrésolution. Les verbes vraiment « intransitifs » ne peuvent être que des verbes définitivement « intransitivables ». Cette denrée rare existe-t-elle ? Une démonstratrice à l'école d'équitation de Chantilly affirmait récemment devant la signataire qu'il lui avait d'abord fallu *marcher son cheval* avant de le présenter, c'est-à-dire « le préparer, l'entraîner, lui assouplir l'allure en le faisant marcher ». Le complément interne des grammairiens (*vivre sa vie*, *pleurer des larmes amères*, *mourir de sa belle mort*, etc.) serait le nuage de fumée qui cache l'inanité de la distinction des verbes « transitifs » et des verbes « intransitifs ». Dans un article retentissant de 1969, Maurice Gross dénonçait avec vigueur cette imposture et les « dégâts » qu'elle continue à provoquer. En vain. Les grammairiens se défilent.

Les plus explicites sont Riegel, Pellat et Rioul (1994) : ils notent en toute honnêteté que certains verbes comme *coûter* ou *valoir* « ont un complément construit directement dont l'analyse pose problème et auquel on refuse généralement l'appellation de COD » (p. 222) avant de conclure que la construction comporte bel et bien un complément direct mais que des restrictions relatives à la passivation et à la pronominalisa-

tion « signalent que le complément ne doit pas être interprété comme l'objet affecté par l'activité du sujet » (*ibid.*) [mais qu'en est-il – mystère, et à supposer que la question ait un sens – de la transitivité ou de l'intransitivité de ces verbes ?]. Les plus mal à l'aise sont manifestement Arrivé, Gadet et Galmiche (1986) : « ...bien qu'appartenant au syntagme verbal et construits de manière directe, les compléments de *peser*, *mesurer*, *valoir*, *coûter* ne sauraient devenir les sujets d'une phrase passive, c'est pourquoi certains grammairiens ont voulu y voir des compléments circonstanciels » (p. 433).

Le point commun à tous est l'extrême prudence (tout en reconnaissant l'inadéquation de la tradition, on s'en accommode), parfois mâtinée d'impudence. Martinet *et al.* (1979) : « [La fonction objet] est une fonction spécifique : il existe le terme *transitif* pour désigner les verbes qui la connaissent et le terme *intransitif* pour ceux qui l'ignorent » (p. 171). Maingueneau (1991) : « La notion d'intransitivité d'un verbe, définie habituellement comme absence de complément, est faussement claire » (p. 182). « La notion de complément d'objet est une des plus importantes de l'apprentissage du français. Pourtant, elle n'est pas toujours claire » (p. 197). Le sommet de cette espèce de casuistique est atteint par Grevisse et Goosse (1993) :

Les verbes qui demandent un complément d'objet sont appelés transitifs ; sinon, ils sont *intransitifs*. (On appelle parfois *transitifs indirects* les verbes construits avec un objet indirect. Nous n'utilisons pas cette désignation) (§ 275, R. 1). [...] Certains verbes qui se construisent normalement sans complément d'objet direct reçoivent parfois un complément d'objet direct qui représente la même idée que le verbe. On appelle souvent ce complément « objet interne » (§ 276). [...] La frontière entre le complément d'objet indirect et le complément adverbial n'est pas toujours nette. Il n'est d'ailleurs pas indispensable de trancher dans les cas douteux (§ 277, R. 1).

Les lexicographes, impassibles, établissent toujours des listes sujettes à caution et que remet aussitôt en cause le moindre exemple concret. Cruelle illustration de la tyrannie qu'exerce la grammaire scolaire française sur la réflexion linguistique des Français, y compris les linguistes, qui ont du mal à s'affranchir de leurs premiers apprentissages. Cavanna se retrouve là en nombreuse compagnie.

La phrase

L'espace manque pour examiner en détail le chapitre *Gloire à la virgule ! Mort au point-virgule !* où Cavanna passe en revue les signes de ponctuation : le point, « un bon gros » (p. 47) ; ses congénères (ce sont, « j'insiste, des points » : p. 52), le point d'exclamation, le point d'interrogation et les points de suspension ; le « triste bâtard » (p. 55) point-virgule ; les deux points (qui « ne sont pas de *vrais* points : ils

n'entraînent pas la majuscule » : p. 57) ; la virgule « active et pimpante » (p. 58), puis les parenthèses, les guillemets, les tirets.

Les points et la majuscule qui les suit sont aux yeux de notre auteur les balises au-dessus de tout soupçon de la phrase. Il prêche *illico* d'exemple (p. 47-48) :

Quand tu t'aperçois que tu te perds en un labyrinthe tortillant, que les incindent, les mises en apposition, les subordonnées conjonctives et les relatives s'emmêlent et ne mènent à rien qu'au galimatias⁹, alors, arrête-toi. Ferme les yeux. Respire un grand coup. Deux, trois grands coups, bien profonds. Et distribue des points. De beaux gros points ronds...

Conséquence de ce rigorisme, pas question d'aller mettre un point d'exclamation après une interjection *Oh* ou *Ah*, mais une virgule, car « c'est à la fin de la phrase que l'on s'exclame » (*ibid.*). Et tant pis si l'usage veut que « le point d'interrogation précède l'incise » (p. 53) dans le discours direct : « Venez-vous ? dit-il », Cavanna, jugeant la chose « insupportable » (*ibid.*), mais ne pouvant non plus écrire « Venez-vous, dit-il ? » (virgule après *venez-vous* et point d'interrogation à la fin), tournera l'obstacle en écrivant : « Il dit Venez-vous ? » Le discours direct se trouve du coup rétrogradé en discours indirect, mais rien de grave, l'orthographe est sauve : « Il y a toujours moyen de s'arranger » (*ibid.*).

Conclusion

Chacun tirera des conclusions pour son compte. Superficiellement, nous risquerions, plagiant une formule célèbre, que « la grammaire est décidément chose trop importante pour qu'on la laisse aux écrivains »¹⁰. Plus sérieusement, si au fil des pages, et comme *a contrario*, la vanité de l'enseignement scolastique tel qu'on le pratique dans les pays de culture française transparait, notre modeste contribution, au lieu de se terminer par un point « final », pourrait rester ouverte sur des points de suspension.

Bibliographie

- ARRIVÉ, M., GADET, F., GALMICHE, M., *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion, 1986.
- BENA, J. M., *Les déficits en matière de français langue maternelle : diagnostic et base de remédiation*, Paris, L'Harmattan, 2004.

⁹ Cavanna a une culture grammaticale et ne répugne pas à le faire savoir !

¹⁰ Ce n'est pas le succès du très poujadiste *La grammaire est une chanson douce* d'Erik Orsenna (Paris, Stock, 2001) qui ferait changer d'avis (voir en bibliographie les comptes rendus critiques de M. WILMET et de M.-A. PAVEAU).

- CHERVEL, A., *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. Histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot, 1977.
- DELBART, A.-R., « Le verbe français à l'oral et à l'écrit », *Actes du XXI^e Congrès de Linguistique et Philologie Romanes*, IV, Tübingen, Niemeyer, 1998, pp. 91-100.
- GREVISSE, M., GOOSSE, A., *Le bon usage*, Bruxelles, Duculot, 1993.
- GROSS, M., « Remarques sur la notion d'objet direct en français », *Langue française*, 1, 1969, pp. 63-73.
- MAINGUENEAU, D., *Précis de grammaire pour examens et concours*, Paris, Bordas, 1991.
- MARTINET, A. et al., *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris, Didier, 1979.
- PAVEAU, M.-A., « Les sirènes folkloriques de la nostalgie académique : les chevaliers du subjonctif et autres sauveurs d'enseignement en détresse », *Le français aujourd'hui*, 149, 2005, pp. 117-124.
- RIEGEL, M., PELLAT, J.-Ch., RIOUL, R., *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 1994.
- WILMET, M., « La grammaire est une "chanson douce" oui, mais gare aux fausses notes ! », *Revue générale*, 3, 2002, pp. 81-87.
- WILMET, M., *Grammaire critique du français*, Bruxelles, Duculot, ³2003.

Notices biographiques

Marcel CORI est professeur de Sciences du langage à l'Université Paris Ouest – Nanterre et chercheur au laboratoire « Modèles, Dynamiques, Corpus » du CNRS (UMR 7114). Il est spécialisé en traitement automatique des langues et en syntaxe formelle. Dans les années 1980, il avait travaillé dans le domaine de la représentation des connaissances en Intelligence artificielle.

Anne-Rosine DELBART, licenciée en Philologie romane et agrégée de l'Enseignement secondaire supérieur (1990) de l'Université libre de Bruxelles (U.L.B.), est docteur en Lettres (2002) de l'Université de Limoges. Première Maître de langue et chargée à l'U.L.B. de différents cours tant littéraires que linguistiques en matière de FLE, elle a publié deux livres et de nombreux articles. Son mémoire de licence consacré à l'œuvre du romancier et dramaturge belge Charles Bertin lui a valu le Prix Constant de Horion (1990). Sa thèse sur *Un siècle d'écrivains français venus d'ailleurs (1919-2000)* a obtenu le Prix Jean-Claude Cassaing (2003) et l'essai intitulé *Les exilés du langage* qu'elle en a tiré s'est vu décerner le Prix international Jean-Humblet (2007).

Jean-Pierre DESCLÉS a soutenu, en 1980, un doctorat d'État consacré aux rapports mathématiques et informatiques entre opérateurs et opérations, préparé sous la direction d'André Lentin. Parallèlement, il a travaillé avec Antoine Culioli, à Paris 7, sur la formalisation de la théorie de l'énonciation, tout en participant aux séminaires de Bernard Pottier et d'autres linguistes de l'EHESS. Il a été invité à l'Université de Yale, aux USA, pour travailler avec le linguiste Sebastian K. Shaumyan sur l'utilisation de la logique combinatoire dans l'analyse des langues. Auteur de 6 livres et d'une centaine d'articles, dont certains sont publiés avec Zlatka Guentchéva, il a travaillé principalement sur les diathèses, les problèmes de temps, d'aspect et de modalité, sur la polysémie verbale et sur l'annotation sémantique automatique de textes par exploration contextuelle. D'abord, maître assistant en mathématiques à l'Université de Paris 7, J.-P. Desclés est devenu professeur à l'Université de Strasbourg puis à l'Institut des Sciences Humaines Appliquées de la Sorbonne, où il a fondé et dirigé l'équipe de recherche LaLIC (Langues, Logiques, Informatique et Cognition).

Odile HALMØY est professeur de linguistique française en Norvège, à l'Université de Bergen, depuis 1990. Auteur d'une thèse et de

nombreux articles sur les formes verbales en *-ant*, elle a publié notamment, en 2003, dans la collection « L'essentiel français », un ouvrage intitulé *Le gérondif en français*. Ses domaines de recherche et d'enseignement, variés, couvrent la linguistique diachronique et synchronique (syntaxe, sémantique, lexicologie, histoire de la langue, ancien français, linguistique contrastive, traductologie, linguistique textuelle et sociolinguistique).

Juhani HÄRMÄ est professeur de philologie romane (français) à l'Université de Helsinki (Finlande) depuis 1985. Ses domaines de recherche sont en particulier la syntaxe du français ancien et moderne, la pragmatique et les études textuelles, et la linguistique contrastive français-finnois. Il est le président de la Société Néophilologique de Helsinki et le responsable de la section des langues romanes du bulletin de cette société, les *Neuphilologische Mitteilungen*.

Hans Petter HELLAND est professeur de linguistique française à l'Université d'Oslo (Norvège). Il est également membre du groupe de recherche « Langues en contraste » (SPRIK). Ses recherches portent principalement sur la syntaxe et la sémantique du français.

Marianne HOBÆK HAFF est professeur de linguistique française à l'Université d'Oslo. Après la publication, en 1987, de sa thèse sur la coordination en français moderne, elle a publié un grand nombre d'articles notamment sur la grammaire valencielle, l'ordre des mots, les temps verbaux et sur des problèmes d'ordre contrastif.

Poul Søren KJÆRSGAARD est maître de conférences à l'Université Danemark-Sud (Odense) et actuellement directeur du Département d'Études Françaises de cette université. Ses domaines de recherche sont la syntaxe française, en liaison étroite avec l'étude contrastive des langues française et danoise, et l'apport de l'informatique linguistique. Il a consacré des études à la visualisation des structures syntaxiques en français (projet VISL), aux participes présent et passé du danois et leurs équivalents français.

Peter LAUWERS est maître de conférences en linguistique française à l'Université de Gand. Depuis sa thèse sur l'histoire de la grammaire française (de la première moitié du XX^e siècle), il a orienté ses recherches sur la syntaxe descriptive du français moderne. Ses travaux portent entre autres sur les constructions attributives, les (semi-)copules envisagées sous l'angle des processus de grammaticalisation et de subjectification et sur certains phénomènes de recatégorisation contextuelle (liés essentiellement aux domaines adjectival et nominal).

Ludo MELIS est professeur de linguistique française ; ses recherches portent essentiellement sur la syntaxe du français moderne, en particulier sur la typologie des fonctions grammaticales (l'objet, les

circonstants), sur les constructions pronominales et sur les prépositions. Il a également publié des travaux sur le développement de la linguistique française au XX^e siècle. Exploitant ses travaux descriptifs dans une perspective appliquée, il a contribué à la création de logiciels d'apprentissage du français pour étudiants avancés.

Franck NEVEU est professeur de linguistique française à l'Université Paris-Sorbonne. Spécialiste de syntaxe et de sémantique du français, il développe ses recherches au laboratoire STIH (EA 4509). Il est directeur de l'Institut de linguistique française (CNRS, FR 2393). Il a publié de nombreux articles et a coordonné plusieurs publications collectives consacrées notamment au détachement et à la discontinuité syntaxique et énonciative, à la terminologie linguistique et à l'idiolecte. Il est plus particulièrement l'auteur de *Études sur l'apposition* (Champion, 1998), *Lexique des notions linguistiques* (Nathan, 2000, réédité chez Colin en 2009) et *Dictionnaire des sciences du langage* (Colin, 2004, réédité en 2011, traduit en portugais, en arabe et en chinois, prix Alfred Dutens décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

Aoubakar OUATTARA, ancien élève de Bernard Pottier, Robert Martin, André Joly et Zadi Zaourou, est maître de conférences à l'Université de Tromsø, en Norvège, depuis 1998. Il y enseigne la grammaire et la linguistique françaises, la francophonie, la traduction du norvégien au français et le français pratique. Ses recherches portent sur la linguistique pottérienne, la didactique du français et l'analyse linguistique des textes francophones. Il a précédemment enseigné à l'Université d'Abidjan, en Côte d'Ivoire (1991-1992), à l'Université pédagogique de Cracovie, en Pologne (1992-1995) et à l'Université de Turku, en Finlande (1995-1997).

Bernard POTTIER est professeur émérite à l'Université de Paris-Sorbonne, membre de l'Institut, ancien directeur scientifique du CNRS, ancien président du Comité des Sciences Humaines de la Fondation Européenne de la Science. Dès sa thèse d'État, soutenue en 1955, il manifeste son intérêt pour la sémantique, qu'il développe dans le sillage de Gustave Guillaume (dont il suit les séminaires de l'EPHE à partir de 1943) et de René Thom, à travers de nombreux articles de théorie linguistique ou d'application aux domaines du français, des langues romanes ou des parlers amérindiens. Le rôle d'un niveau de conceptualisation, base des choix des signes (sémiotisation), est envisagé selon des schématisations cinétiques et dynamiques à vocation universelle, étant entendu que chaque langue les actualise en fonction des catégorisations et des lexémisations qui lui sont propres.

Sylvianne RÉMI-GIRAUD est Professeur émérite de linguistique française à l'université Lumière Lyon 2, membre de l'UMR 5191-

ICAR-CNRS/Lyon 2 et du comité de rédaction de la revue *Mots. Les langages du politique*. Ses recherches portent sur la syntaxe et la sémantique lexicale, domaines dans lesquels elle a dirigé ou codirigé plusieurs ouvrages parmi lesquels : *À la recherche de l'attribut*, Lyon, P.U.L., 1991, (ed.) (avec M.-M. de Gaulmyn) ; *Autour du circonstant*, Lyon, P.U.L., 1998 (ed.) (avec A. Roman) ; *La polysémie ou l'empire des sens. Lexique, discours, représentations*, Lyon, P.U.L., 2003 (ed.) (avec L. Panier) ; *Mots de l'espace et conflictualité sociale*, Paris, L'Harmattan, 2007 (ed.) (avec P. Bacot)). Elle est co-auteur du livre *Les connaissances naïves* (avec J. Lautrey, E. Sander, A. Tiberghien), Paris, A. Colin, 2008.

André ROUSSEAU, titulaire d'une thèse d'État, est professeur émérite des Universités en Linguistique, après avoir enseigné quarante ans dans l'enseignement supérieur (Nantes, Bordeaux 3, Lille 3) et exercé des fonctions importantes (vice-président Recherche de l'Université ; membre élu du CNU pendant 12 ans ; etc.). Fondateur et ancien directeur de l'équipe SELOEN-EA 2455 à l'Université de Lille 3, il est rattaché maintenant au L.D.I., UMR 7187 de l'Université de Paris 13. Il est l'auteur de plus d'une centaine d'articles et il a édité une dizaine d'ouvrages. Ses domaines de recherche sont assez diversifiés : typologie, syntaxe et sémantique, énonciation, langue et logique, linguistique historique (langues indo-européennes), histoire de la linguistique.

Ingvald SIVERTSEN est maître de conférences à l'Université de Trondheim, Section des Langues romanes du département de Lettres modernes. Il était dans les années 1980 lecteur à la Sorbonne (Paris IV) et directeur de la Maison de Norvège à Paris. Ses recherches des années 1990 portent surtout sur la fonction logico-syntaxique du verbe *être* en français moderne. Ces dernières années il s'est voué aux études sémantiques et pragmatiques.

Dan VAN RAEMDONCK, docteur en philosophie et lettres de l'Université Libre de Bruxelles (ULB), est professeur de linguistique française (langue maternelle et langue étrangère) à l'ULB et à la VUB (Vrije Universiteit Brussel). Sa recherche porte principalement sur la syntaxe de la phrase française et vise à développer une linguistique applicable.

Marc WILMET est professeur émérite à l'Université libre de Bruxelles et membre de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises. On lui doit une douzaine de livres, dont la *Grammaire critique du français* (5^e éd. 2010), le conte linguistique *Antepost* (1994) et un essai consacré à *Georges Brassens libertaire* (republication 2010). Ses travaux lui ont valu le Prix Francqui, la plus haute distinction scientifique décernée en Belgique. Il est docteur *honoris causa* des Universités d'Uppsala et de Paris-Sorbonne.

GRAMM-R

Études de linguistique française

La collection « GRAMM-R. Études de Linguistique française » a pour but de rendre accessibles les travaux de linguistique française, en tenant compte, à la fois, des grandes théories linguistiques, de la multiplication des recherches dans des domaines connexes et de la diversification des points de vue sur le langage.

Pour rendre compte de la richesse que constitue ce foisonnement de points de vue, la collection accueillera les travaux permettant de confronter les données et les observations des recherches centrées sur le système langagier à celles des travaux explorant d'autres aires de recherche sur le fonctionnement de la langue dans des contextes spécifiques : l'aire de l'acquisition, l'aire de l'enseignement/apprentissage, l'aire de la variation diachronique, diatopique, diastratique, oral/écrit, etc.

Tous les volumes de cette collection sont publiés après double révision à l'aveugle par des pairs.

Directeur de collection : Dan VAN RAEMDONCK

*Professeur à l'Université Libre de Bruxelles
et à la Vrije Universiteit Brussel*

Comité scientifique

Dalila AYOUN, *University of Arizona*

Jacques BRÈS, *Université Paul Valéry, Montpellier-III*

Bernard COMBETTES, *Université de Nancy-II*

Hugues CONSTANTIN DE CHANAY, *Université Lumière-Lyon 2*

Jean-Marc DEWAELE, *Birkbeck, University of London*

Ivan EVRARD (†), *Université Libre de Bruxelles*

Olga GALATANU, *Université de Nantes*

Pascale HADERMANN, *Universiteit Gent*

Bernard HARMEGNIES, *Université de Mons*

Eva HAVU, *Université d'Helsinki*

Georges KLEIBER, *Université Marc Bloch, Strasbourg*

Jean-René KLEIN, *Université catholique de Louvain*

Dominique LAGORGETTE, *Université de Savoie, Chambéry*

Pierre LARRIVÉE, *Université de Caen*

Danielle LEEMAN, *Université de Paris-X Nanterre*
 Mary-Annick MOREL, *Université de Paris-III Sorbonne Nouvelle*
 Florence MYLES, *University of Newcastle*
 Henning NØLKE, *Université d'Aarhus*
 Marie-Anne PAVEAU, *Université de Paris-XIII*
 Michel PIERRARD, *Vrije Universiteit Brussel*
 Laura PINO SERRANO, *Universidade de Santiago de Compostela*
 Katja PLOOG, *Université de Franche-Comté à Besançon*
 Laurence ROSIER, *Université Libre de Bruxelles*
 Gilles SIOUFFI, *Université Paul Valéry, Montpellier-III*
 Marc WILMET, *Université Libre de Bruxelles*

Ouvrages parus

- N° 19 Olga GALATANU, Ana-Maria COZMA et Virginie RENARD (dir.), *Sens et signification dans les espaces francophones. La construction discursive du concept de francophonie*, 2013.
- N° 18 Aboubakar OUATTARA (dir.), *Les fonctions grammaticales. Histoire, théories, pratiques*, 2013.
- N° 17 Jacques FRANÇOIS, Pierre LARRIVÉE, Dominique LEGALLOIS et Franck NEVEU (dir.), *La linguistique de la contradiction*, 2013.
- N° 16 Pascale HADERMANN, Michel PIERRARD, Audrey ROIG et Dan VAN RAEMDONCK (dir.), *Ellipse & fragment. Morceaux choisis*, 2013.
- N° 15 Véronique DELVAUX, *Les voyelles nasales du français. Aérodynamique, articulation, acoustique et perception*, 2012.
- N° 14 Jacques BRES, Aleksandra NOWAKOWSKA, Jean-Marc SARALE et Sophie SARRAZIN (dir.), *Dialogisme : langue, discours*, 2012.
- N° 13 Mathieu AVANZI, *L'interface prosodie/syntaxe en français. Dislocations, incises et asyndètes*, 2012.
- N° 12 Abdelhadi BELLACHHAB et Virginie MARIE (dir.), *Sens et représentation en conflit*, 2012.
- N° 11 Abdelhadi BELLACHHAB, *Représentation sémantico-conceptuelle et réalisation linguistique. L'excuse en classe de FLE au Maroc*, 2012.
- N° 10 Dan VAN RAEMDONCK, avec Marie DETAILLE et la collaboration de Lionel MEINERTZHAGEN, *Le sens grammatical. Référentiel à l'usage des enseignants*, 2011.
- N° 9 Catherine BOLLY, *Phraséologie et collocations. Approche sur corpus en français L1 et L2*, 2011.

- N° 8 Audrey ROIG, *Le traitement de l'article en français depuis 1980*, 2011.
- N° 7 Joëlle ADEN, Trevor GRIMSHAW & Hermine PENZ (dir./eds.), *Enseigner les langues-cultures à l'ère de la complexité. Approches interdisciplinaires pour un monde en reliance / Teaching Language and Culture in an Era of Complexity. Interdisciplinarity Approaches for an Interrelated World*, 2010.
- N° 6 Lucile CADET, Jan GOES et Jean-Marc MANGIANTE (dir.), *Langue et intégration. Dimensions institutionnelle, socio-professionnelle et universitaire*, 2010.
- N° 5 Marie-Eve DAMAR, *Pour une linguistique applicable. L'exemple du subjonctif en FLE*, 2009.
- N° 4 Olga GALATANU, Michel PIERRARD, Dan VAN RAEMDONCK, Marie-Eve DAMAR, Nancy KEMPS, Ellen SCHOONHEERE (dir.), *Enseigner les structures langagières en FLE*, 2010.
- N° 3 Olga GALATANU, Michel PIERRARD et Dan VAN RAEMDONCK (dir.), avec la collaboration d'Abdelhadi BELLACHHAB et de Virginie MARIE, *Construction du sens et acquisition de la signification linguistique dans l'interaction*, 2009.
- N° 2 Dan VAN RAEMDONCK (dir.) avec la collaboration de Katja PLOOG, *Modèles syntaxiques. La syntaxe à l'aube du XXI^e siècle*, 2008.
- N° 1 Pierre LARRIVÉE, *Une histoire du sens. Panorama de la sémantique linguistique depuis Bréal*, 2008.

Site Internet de la collection :
www.peterlang.com/?gramm-r

